



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté Urbaine LE MANS METROPOLE



ENTRE

La Communauté urbaine Le Mans Métropole

Représentée par Monsieur Stéphane LE FOLL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 octobre 2021,

Ci-après désignée par « Le Mans Métropole Communauté urbaine »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet Patrick DALLENNES,

Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région des Pays de la Loire,

Représentée par Madame la Présidente Christelle MORANÇAIS,

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Sarthe,

Représenté par Monsieur le Président Dominique LE MENER,

Ci-après désigné par « le Département » ;

Le Syndicat mixte du Pays du Mans,

Représenté par Monsieur le Président Stéphane LE FOLL,

Ci-après désigné par « le Pays du Mans » ;

Le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe,

Représenté par Monsieur le Président Stéphane LE FOLL,

Ci-après désigné par « le Pôle métropolitain » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté urbaine Le Mans Métropole autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Evêque. La communauté urbaine s'est agrandie successivement en 2004 avec l'intégration de la commune de Mulsanne, en 2013 avec les 5 communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin, et en 2017 avec les 5 communes de Chaufour Notre Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois. Aujourd'hui, le territoire communautaire comprend 19 communes regroupant 210 139 habitants (population INSEE 2021) dont 146 090 habitants pour la seule Ville du Mans. Présidé par Stéphane LE FOLL (Maire du Mans), la Communauté urbaine Le Mans Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont le conseil communautaire est composé de 74 élus (dont 19 maires). Son champ de compétences est aujourd'hui très élargi puisque la communauté urbaine exerce des compétences réparties dans de nombreux domaines d'intervention : l'économie, l'environnement (eau, déchets), l'habitat, l'aménagement territorial, les déplacements, la politique de la ville, etc.

Au-delà de ses compétences liées à son statut de communauté urbaine, Le Mans Métropole adhère à plusieurs démarches de coopération intercommunale comme le syndicat mixte du Pays du Mans, le syndicat mixte du circuit des 24 h, le syndicat mixte d'aménagement et de promotion de la technopole de l'agglomération mancelle, le syndicat mixte des protections éloignées contre les inondations, le syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage, ou encore le syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.

La situation géographique de Le Mans Métropole et les infrastructures de transport présentes sur le territoire confèrent à l'agglomération une position d'interface entre plusieurs régions : le Bassin de la Seine au Nord-est (Bassin parisien, Normandie), la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique tant sur le territoire régional, que national, voire international.

Comme Préfecture du Département de la Sarthe, la Ville du Mans (Ville centre de la communauté urbaine Le Mans Métropole) bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des déplacements et des emplois (Directions départementales de l'Etat, Cité judiciaire, Université, Centre hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.).

L'agglomération mancelle est aujourd'hui reconnue comme l'une des plus attractives du Grand Ouest. Ses pôles d'excellence, notamment dans l'innovation, la recherche, le sport, l'automobile... et les savoir-faire du territoire attirent les professionnels et les étudiants. C'est donc sur ces fondements que le territoire souhaite construire une métropole durable. Dans cet esprit, le Projet de territoire de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole 2040 » constituera un document stratégique et programmatique porté initialement autour de 7 ambitions.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2. Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain/rural portée par le Pays du Mans

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole constitue une réponse à deux niveaux :

- A l'échelle du Pays du Mans, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Energie (PCAET) du Pays du Mans.
- A l'échelle des intercommunalités pour une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés, ainsi que les PLU intercommunaux.

Le territoire du Syndicat mixte du Pays du Mans se compose désormais de 6 EPCI, dont la communauté urbaine Le Mans Métropole et les cinq communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, Orée de Bercé Belinois et Champagne Conlinoise Pays de Sillé. Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.

Cette stratégie interterritoriale répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :

- La stratégie globale portée par le SCoT/PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s'inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses territoires membres. C'est aussi une échelle de contractualisation avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l'ARS Pays de la Loire, l'ADEME...

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêt de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

Le **SCoT du Pays du Mans** approuvé le 29 janvier 2014 dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait le principe de complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays. Ces orientations sont issues d'un diagnostic de territoire partagé avec les acteurs du conseil de développement. Cette stratégie s'organise autour de **4 axes de développement** :

- **Axe 1 : Tirer parti d'un positionnement et d'un rayonnement attractifs**
- **Axe 2 : Développer un territoire d'opportunités et d'initiatives**
- **Axe 3 : Préserver et valoriser un territoire riche de ressources**
- **Axe 4 : Organiser un développement urbain raisonné et équilibré**

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** approuvé le 20 décembre 2019 dont la note stratégique avait pour ambition de faire du Pays du Mans un territoire neutre en carbone et à énergie positive. Les axes de développement étaient les suivants : Faire vivre le Plan Climat ; Développer les filières énergétiques renouvelables et propres ; Repenser les mobilités ; Renforcer le stockage carbone et la biodiversité ; Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone ; Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources.

Pour répondre aux besoins de la relance économique (attractivité, compétitivité) mais aussi aux enjeux d'équilibre en termes de services notamment l'accès aux soins, le Pays du Mans propose d'ajouter un autre pilier stratégique sur la cohésion.

Article 2 – Ambitions du territoire de la Communauté urbaine Le Mans Métropole

Une nouvelle stratégie de territoire a été engagée à l'échelle de Le Mans Métropole. Avec les maires, élus et des représentants de la société civile, une feuille de route stratégique et programmatique est en cours d'élaboration afin de co-construire un **projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »**. Document de référence, ce projet de territoire renforcera le niveau de service souhaité pour le territoire autour des grands enjeux en présence : développer une métropole durable, vivante et solidaire, tournée vers les mobilités et l'innovation afin de renforcer ses dynamiques existantes.

Le Mans Métropole a désigné une assistance à maîtrise d'ouvrage externe pour la construction participative du projet de territoire, dont la méthode d'élaboration a été approuvée par le conseil communautaire le 17 décembre 2020. Il constituera un document stratégique et programmatique autour de **7 ambitions** :

- **Ambition n°1 : Développer un territoire durable et vivant**
- **Ambition n°2 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**
- **Ambition n°3 : Promouvoir les mobilités**
- **Ambition n°4 : Accompagner l'innovation et l'audace**
- **Ambition n°5 : Soutenir les savoirs et les excellences**
- **Ambition n°6 : Fortifier les dynamiques attractives**
- **Ambition n°7 : Renforcer les connexions du territoire**

Le futur projet de territoire portera l'ambition politique et stratégique du territoire. Il reliera l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. Cette vision stratégique sera élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLU intercommunal, PLH, SCOT, PCAET, SRADDET...). Elle sera co-construite et partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le futur projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 » qui sera approuvé au 1er semestre 2022, ainsi que sur les orientations des documents de planification et de programmation suivants : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014 (en cours de révision depuis février 2019), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 20 décembre 2019, Plan Local d'Urbanisme (PLU) communautaire de Le Mans Métropole approuvé le 30 janvier 2020 et entré en application le 13 février 2021.

De ces différents documents de planification et de programmation et dans le prolongement de la stratégie interterritoriale du Pays du Mans, il en ressort les orientations stratégiques suivantes pour le CRTE :

- **Orientation 1 : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire**
- **Orientation 2 : Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique**
- **Orientation 3 : Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable**
- **Orientation 4 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**

Ces orientations stratégiques sont le résultat du **diagnostic territorial** et de **l'analyse A.F.O.M.** du territoire de Le Mans Métropole, réalisés en collaboration avec le Syndicat mixte du Pays du Mans à partir des documents transmis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Sarthe, mais aussi de la **stratégie interterritoriale du Pays du Mans**, ainsi que des **ambitions du projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »**. Tous ces éléments sont détaillés en **annexe 1**.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces orientations stratégiques seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat et des autres partenaires

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le **Contrat de Transition Ecologique (CTE)** du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe cosigné par l'Etat, la Région, le Département, l'ADEME, le CEREMA et la Caisse des dépôts ;
- Le **Contrat « Territoire d'industrie »** du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe cosigné par l'Etat, la Région, le Département, la Caisse des dépôts et Bpifrance SA ;
- Le **Contrat de ville** de l'agglomération mancelle 2015-2020 (prolongé jusqu'en 2022) cosigné notamment par l'Etat, Le Mans Métropole, les villes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans, la Région, le Département, la CAF, l'ARS, Pôle emploi, les bailleurs sociaux (...) concernant les 4 quartiers prioritaires de la politique de la Ville (Chaoué-Perrières à Allonnes, Sablons et Ronceray-Glonnières-Vauguyon, au Mans, Bellevue-Carnac à Coulaines et au Mans) ;
- La **Convention pluriannuelle de renouvellement urbain** cosignée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) concernant les 4 quartiers prioritaires de la politique de la Ville ;
- Le **Contrat label Économie Circulaire** du Pays du Mans avec l'ADEME ;
- Le **Contrat Territorial Eau** avec la Région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Les **Contrats régionaux** cosignés par la Région et Le Mans Métropole (Contrat de développement métropolitain, Convention Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal, etc.) et le Pays du Mans (Territoires Engagés pour la Nature...) ;
- Les **Conventions de relance du Département** cosignées avec chacune des 19 communes membres de Le Mans Métropole ;
- Les **contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens FEDER** (Convention régionale relative à la mise en œuvre d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) FEDER 2014/2020, plan de relance européen REACT-EU, future programmation régionale FEDER 2021/2027...)

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans les **annexes 2, 3, et 4 du présent contrat**.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Syndicat mixte du Pays du Mans favorisera les synergies et complémentarité entre les intercommunalités membres en assurant une cohérence des interventions, notamment dans le cadre du suivi transversal des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour rappel, le syndicat Mixte du Pays du Mans est compétent en matière de SCoT et de PCAET, pour le compte de ses collectivités membres. A ce titre, le Syndicat mixte du Pays du Mans a souhaité être cosignataire du CRTE pour porter des actions en faveur de la transition écologique et en complémentarité des projets de territoire des intercommunalités. Le Pays du Mans s'appuiera notamment sur les contrats existants et pourra porter de nouveaux contrats et études pour le compte de ses collectivités membres.

De son côté, le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe se structurera prochainement sous forme d'un syndicat dit Loi SRU, afin d'être Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et de porter la compétence mobilité pour ses EPCI membres (hors Le Mans Métropole). Il pourra ainsi solliciter un accompagnement technique et financier dans le cadre d'études diverses.

Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe porte également un Contrat de Transition Ecologique (CTE) et un Contrat « Territoire d'industrie ». Il s'appuiera sur ces contrats pour développer jusqu'à leurs termes respectifs des actions de coopération interterritoriale en faveur de la relance et de la transition écologique.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté urbaine Le Mans Métropole assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) responsable du pilotage et de l'animation du CRTE, de la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s du Syndicat mixte du Pays du Mans chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs.

Le CRTE de Le Mans Métropole concernent plusieurs collectivités : la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et les 19 communes membres de l'EPCI : Aigné, Allonnes, Arnage, Champagné, Chaufour Notre Dame, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Fay, La Milesse, Le Mans, Mulsanne, Pruillé-le-Chétif, Rouillon, Ruaudin, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Saturnin, Sargé-lès-le-Mans, Trangé et Yvré-l'Evêque.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur, soit la Communauté Urbaine Le Mans Métropole.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier.

L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Des opérateurs publics pourront s'engager à désigner dans leurs services des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engageront à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Pour répondre à cet objectif de mobilisation, le Syndicat mixte du Pays du Mans accompagnera le territoire signataire, la communauté urbaine Le Mans métropole, à mobiliser les représentants (membres de la société civile, citoyens, associations, acteurs socio-économiques...) au travers de son Conseil de développement.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de la Sarthe, ou son représentant, et par le Président de Le Mans Métropole ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la communauté urbaine Le Mans Métropole. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique se réunira avec des représentants élus ou techniciens de la communauté urbaine et des 19 communes membres de Le Mans Métropole, ainsi que le Syndicat mixte du Pays du Mans. Des techniciens du Conseil régional et du Conseil départemental pourront être également associés.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi seront précisés.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

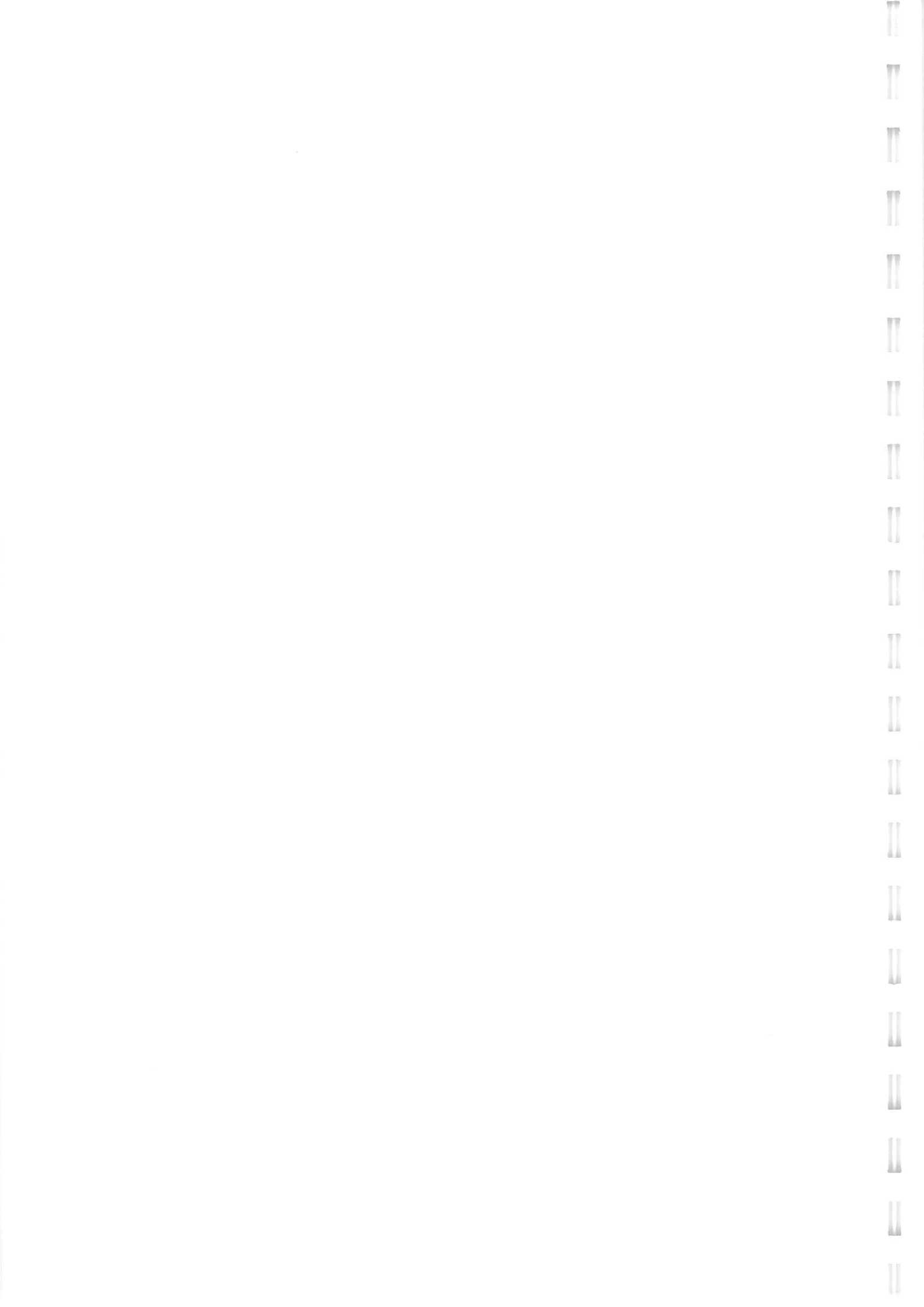
Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.



Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE


D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Le Mans, le 6 décembre 2021

Le préfet de la Sarthe,




Patrick DALLENNES

Le Président de la Communauté urbaine
Le Mans Métropole,



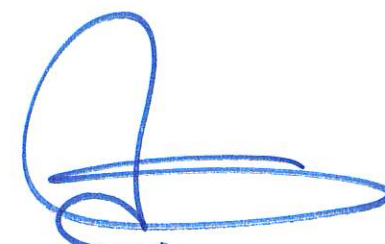
Stéphane LE FOLL

Le Président du Conseil
Départemental de la Sarthe,



Dominique LE MENER

La Présidente du Conseil
Régional des Pays de la Loire,

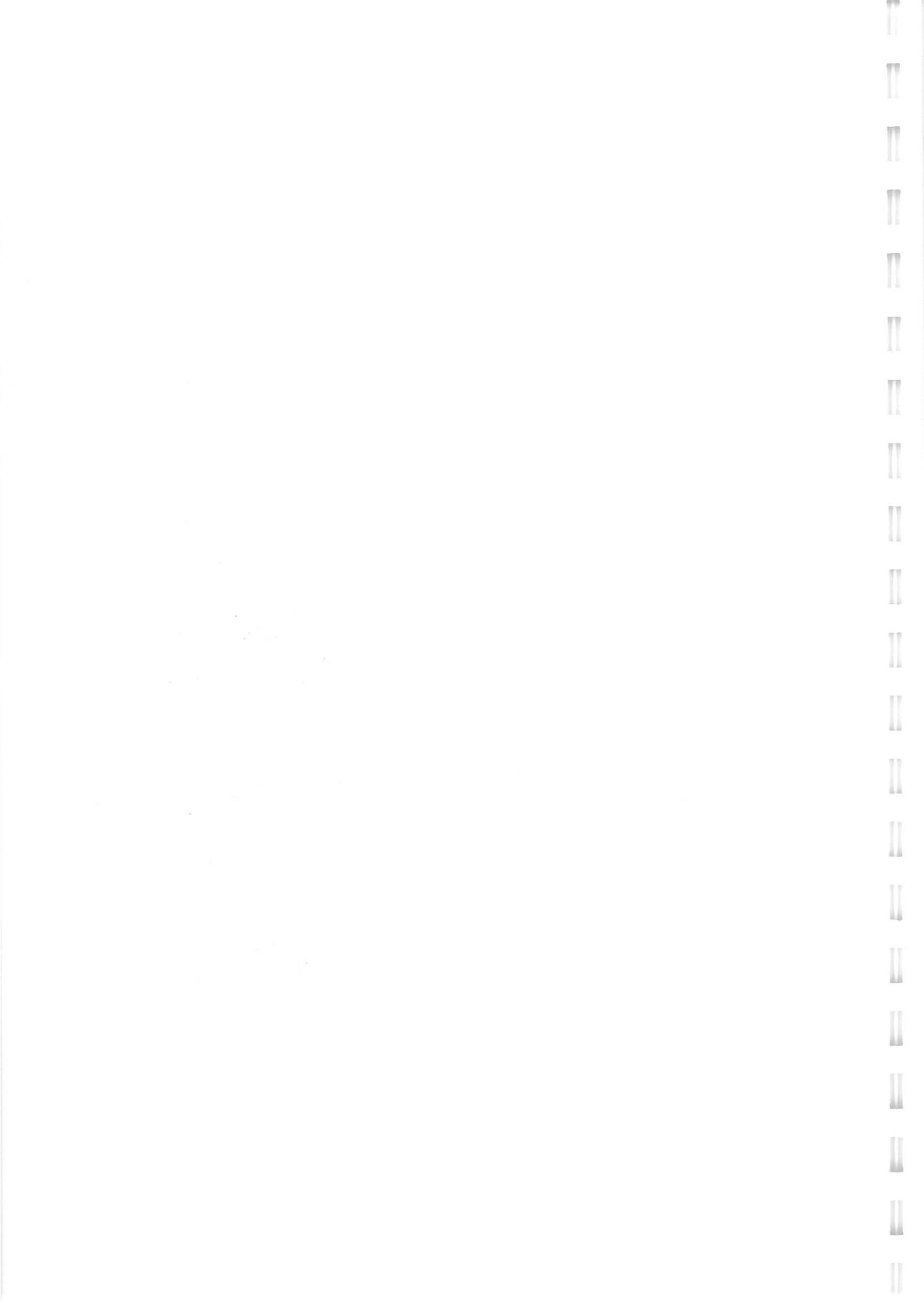


Christelle MORANCAIS

Le Président du Syndicat mixte du Pays du
Mans et du Syndicat mixte du Pôle
métropolitain Le Mans-Sarthe,



Stéphane LE FOLL



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire, stratégie interterritoriale du Pays du Mans et orientations stratégiques du CRTE de Le Mans Métropole

Annexe 2 – Annexe financière du CRTE

Annexe 3 – Fiches projets 2022

Annexe 4 – Liste indicative de projets ou d'actions Post 2022



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL (ET ANALYSE A.F.O.M.)

« STRATEGIE INTERTERRITORIALE DU PAYS DU MANS »

**« AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE
DE LE MANS METROPOLE »**

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CRTE



En collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans



A large teal triangle is positioned in the upper-left quadrant of the page, pointing towards the bottom-left corner. The text 'DIAGNOSTIC TERRITORIAL' is centered within this triangle in white, bold, uppercase letters.

**DIAGNOSTIC
TERRITORIAL**

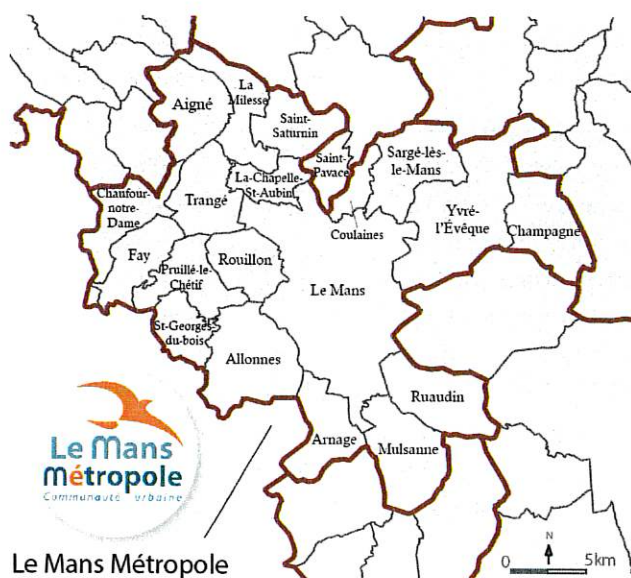
Présentation du territoire de Le Mans Métropole

A mi-chemin entre la capitale française et la façade atlantique, l'agglomération du Mans bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Troisième agglomération régionale en nombre d'habitants, l'agglomération mancelle a un rôle important au sein de la Région Pays de la Loire.

Sa situation géographique et les infrastructures de transport présentes sur le territoire communautaire confèrent à « Le Mans Métropole » une situation d'interface entre plusieurs régions : le Bassin de la Seine au Nord-Est, la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique tant sur le territoire régional, que national, voire international.

Comme Préfecture du Département de la Sarthe, la Ville du Mans (Ville centre de la communauté urbaine) bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des déplacements et des emplois (Directions départementales de l'Etat, Cité judiciaire, Université, Centre hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.). Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique d'envergure. L'agglomération est également attractive sur le plan commercial pour l'ensemble du département.

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque. La communauté urbaine s'est agrandie en 2004 avec l'intégration de la commune de Mulsanne, puis en 2013 avec les 5 communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin et enfin en 2017 avec les 5 communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois. Une 20^{ème} commune (Fatines) rejoindra la communauté urbaine en 2022.



Aujourd'hui, le territoire communautaire s'étend sur 267,10 km² et comprend **19 communes regroupant 205 811 habitants** (population INSEE 2018) dont 143 252 pour la seule Ville du Mans (près de 70% de la population du territoire communautaire). Deux autres pôles urbains secondaires sont marqués par une forte proportion de logement social que sont Allonnes (11 075 habitants) et Coulaines (7 600 habitants). Par ailleurs, 6 communes plus rurales ont moins de 2 000 habitants : Aigné, Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé. Les autres communes sont plutôt « périurbaines ».

La Communauté urbaine Le Mans Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont le conseil communautaire est composé de 74 élus (dont 19 maires). Son champ de compétences est aujourd'hui très élargi puisque la communauté urbaine exerce des compétences réparties dans de nombreux domaines d'intervention : l'économie, l'environnement (eau, déchets), l'habitat, l'aménagement territorial, les déplacements, la politique de la ville, etc.

Les changements climatiques

En France, depuis 1900, les températures moyennes ont augmenté de 1,4°C avec une accentuation sensible de ce réchauffement depuis les années 1990. Le réchauffement a connu un rythme particulier oscillant entre fortes chaleurs et années très froides. Malgré tout, sur la période 1959-2009, la tendance observée est + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées au XXIème siècle (2014, 2011 et 2015).

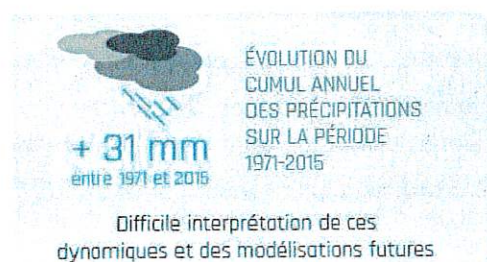
Les précipitations n'ont pas évolué de manière significative à l'échelle de la France même si les différences entre régions sont importantes. La France métropolitaine est divisée en deux grandes parties. Il y a une augmentation du nombre de vagues de chaleur qui s'accompagne par un assèchement assez important des sols surtout en août et septembre. Ainsi, les événements pluvieux et secs (qui ont une fréquence toujours plus marquée vers les extrêmes) provoquent une érosion significative des sols à certaines périodes clés de l'année.

Sur Le Mans, Météo France montre que les températures moyennes annuelles ont augmenté sensiblement entre 0,2°C et 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 avec une forte accélération de ce réchauffement depuis les années 90. L'année à l'écart le plus important fut celle de 2011 avec près de + 2°C par rapport à la référence de 1961-1990.

Entre 1971-2015, le nombre de journées chaudes annuelles (supérieures à 25°C) a augmentée de 22. Les jours de gel annuels ont diminué de 22 sur la même période. Le nombre de jours de gel fort (<-5°C) n'a pas évolué de manière significative sur le territoire.

Les changements climatiques vont accroître les périodes de sécheresse, accentuant le risque de retrait-gonflement des sols argileux et l'exposition des forêts aux feux. En matière de pluviométrie, les scénarios de Météo France démontrent une évolution peu marquée des précipitations sur notre département. Cependant, les évolutions doivent être surveillées et en particulier les phénomènes de combinaison de sols asséchés et secs et de pluies intenses qui provoquent des ruissellements importants et des inondations. Après analyse des risques naturels majeurs liés aux changements climatiques, on constate que la Communauté Urbaine Le Mans Métropole est vulnérable à plusieurs risques importants (feux de forêts, inondations...).

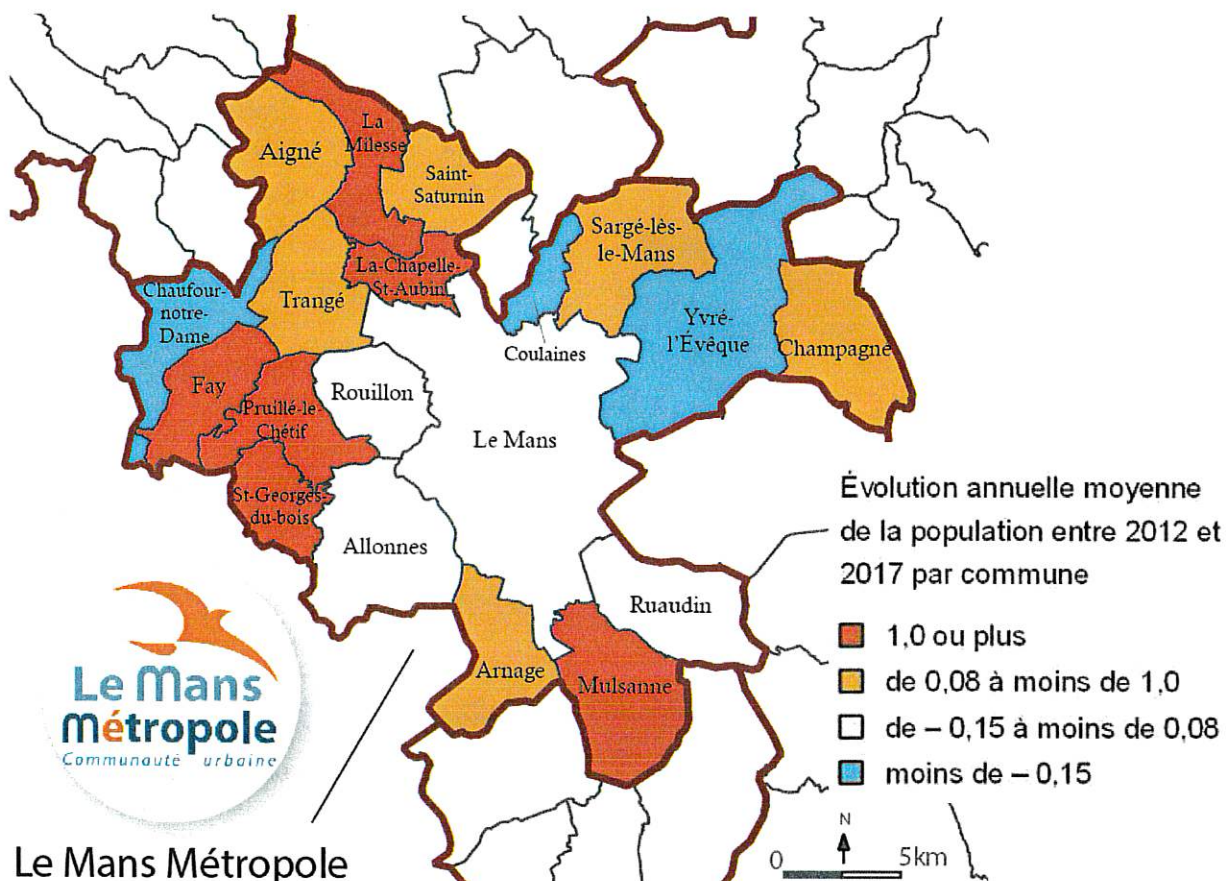
Quels changements climatiques actuels ?



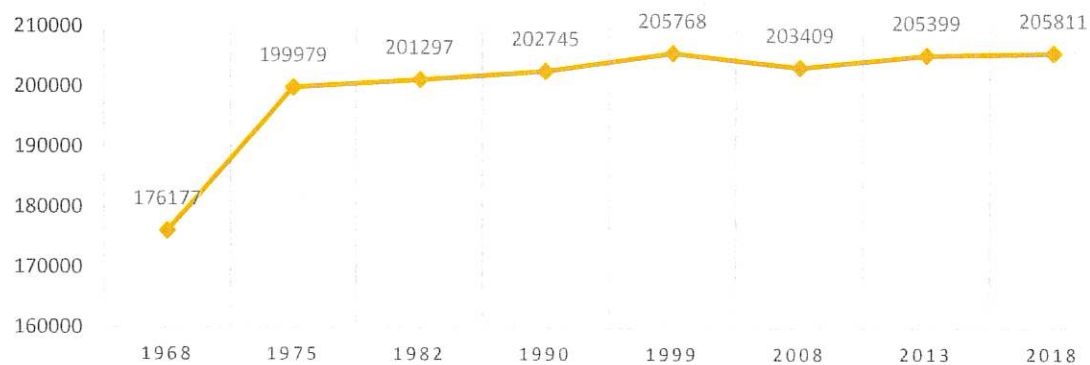
Tendances démographiques

Pour rappel, les principales tendances démographiques sur le territoire de la communauté urbaine sont les suivantes :

- **Evolution de la population** : en 2018, la population de la communauté urbaine de Le Mans Métropole était de 205 811 habitants. Celle-ci connaît depuis 40 ans une dynamique de stagnation : elle était de 199 979 habitants en 1975

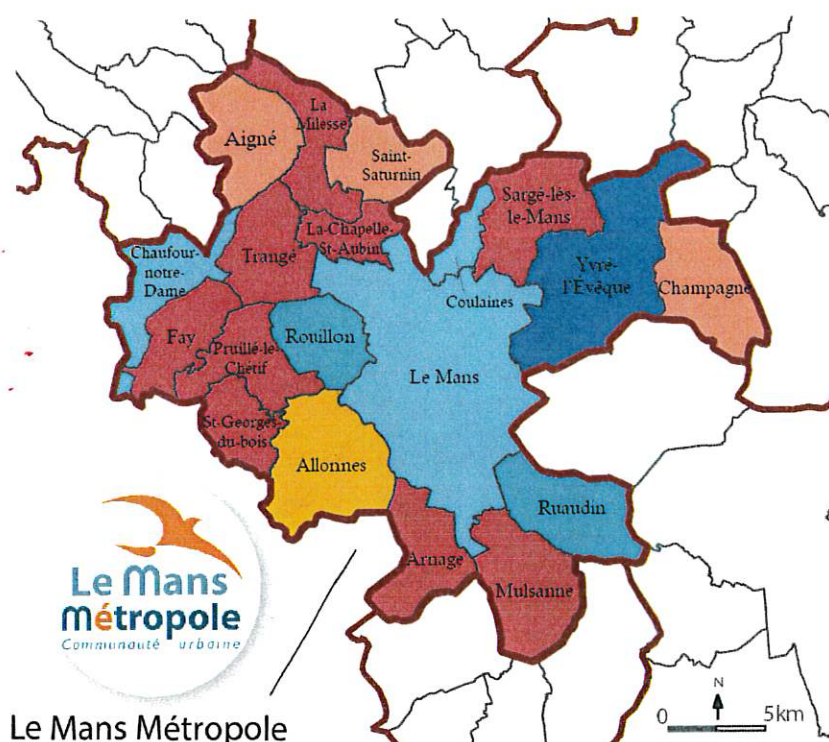


ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2018



Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012 - 2017
Observatoire des territoire, ANCT 2021

- Croissance totale
- Croissance liée à un solde naturel positif
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif
- Décroissance liée à un solde naturel négatif
- Décroissance totale

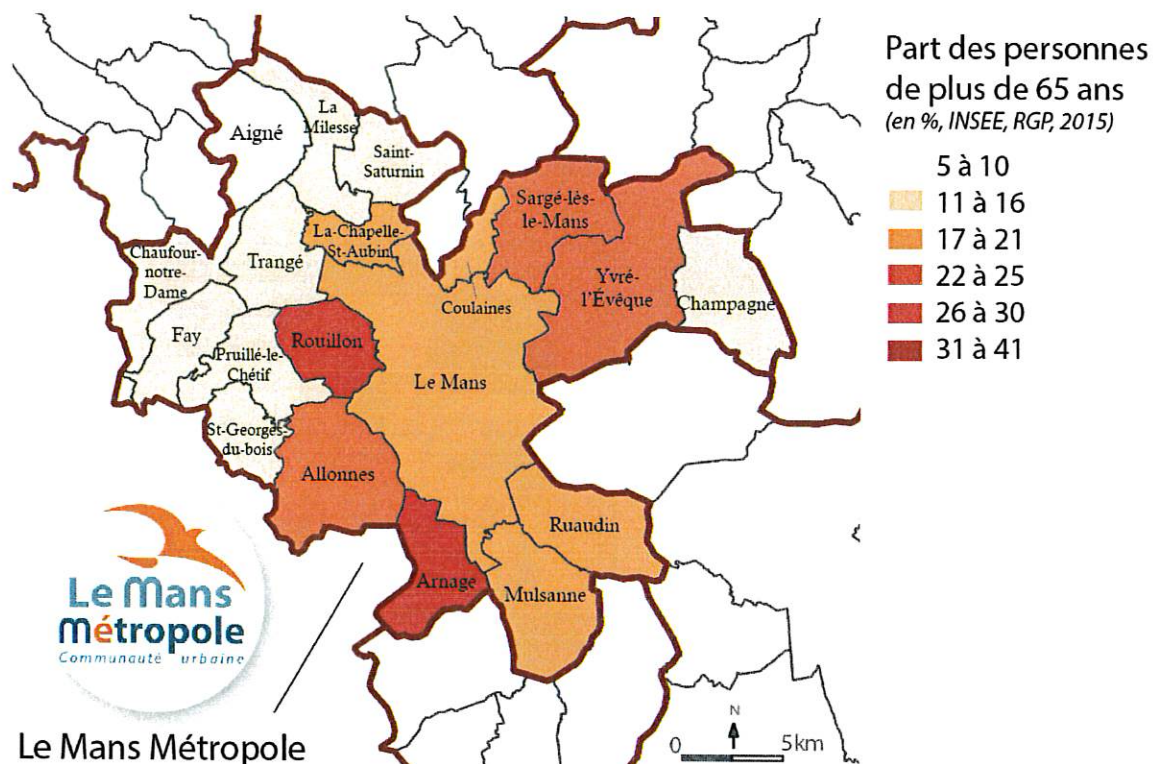


Le nombre de ménages d'une personne et le nombre de famille monoparentale augmente sur le territoire.

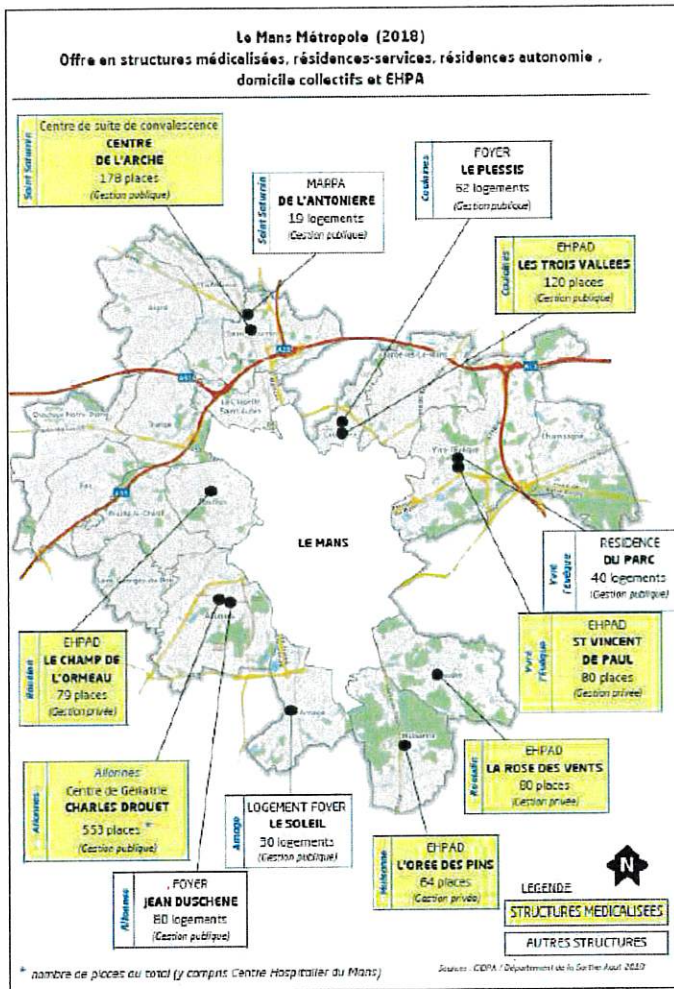
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	93 891	100,0	96 225	100,0	97 552	100,0	197 251	198 986	199 602
Ménages d'une personne	37 645	40,1	39 608	41,2	41 570	42,6	37 645	39 608	41 570
Hommes seuls	15 547	16,6	16 334	17,0	17 283	17,7	15 547	16 334	17 283
Femmes seules	22 098	23,5	23 274	24,2	24 287	24,9	22 098	23 274	24 287
Autres ménages sans famille	1 739	1,9	1 880	2,0	1 684	1,7	4 245	4 369	4 019
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	54 507	58,1	54 737	56,9	54 297	55,7	155 361	155 009	154 012
Un couple sans enfant	25 431	27,1	25 478	26,5	25 031	25,7	51 437	51 569	50 793
Un couple avec enfant(s)	21 474	22,9	20 140	20,9	19 335	19,8	83 419	78 546	75 970
Une famille monoparentale	7 602	8,1	9 119	9,5	9 932	10,2	20 504	24 893	27 250

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

• **Viellissement de la population** : plus rapide que la moyenne nationale depuis la fin des années 90 ; en 1999 il y avait 62 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans sur Le Mans Métropole et en moyenne en France. En 2017, cette proportion était de 80 pour 100 sur le plan national et de 87 pour 100 sur Le Mans Métropole.



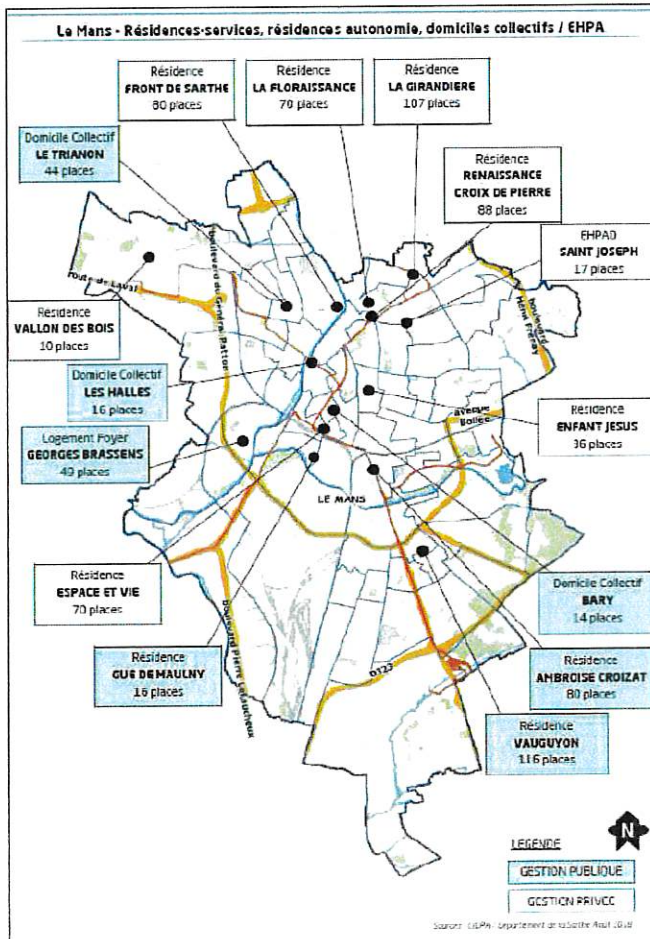
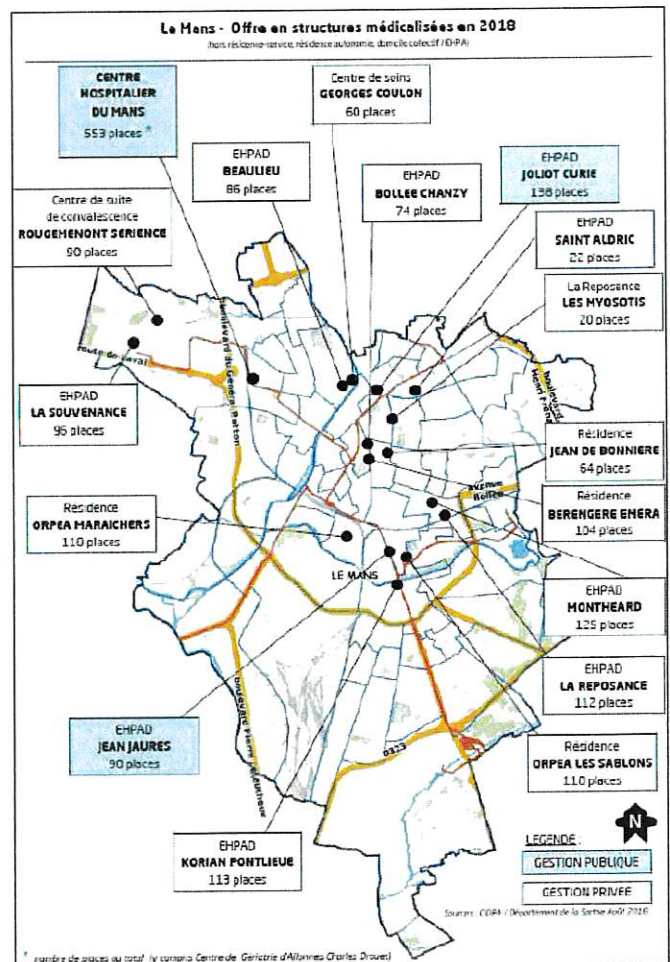
	Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) en 2017	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%) en 2017	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
Aigné	40,4%	0%	0
Allonnes	41,6%	27,7%	408
Arnage	35,3%	0%	36
Champagné	56,3%	0%	0
Chaufour-Notre-Dame	28,6%	0%	0
Coulaines	50%	14,6%	189
Fay	32,6%	0%	0
La Chapelle-Saint-Aubin	22,8%	0%	0
La Milesse	21,5%	0%	0
Le Mans	49%	8,2%	1 758
Mulsanne	30,2%	13%	64
Pruillé-le-Chétif	36,7%	0%	0
Rouillon	35%	30,5%	79
Ruaudin	31,9%	24,8%	80
Saint-Georges-du-Bois	58,7%	0%	0
Saint-Saturnin	30,9%	5,7%	110
Sargé-lès-le-Mans	33,5%	0%	0
Trangé	68,8%	0%	0
Yvré-l'Évêque	41,2%	15,3%	135
EPCI	46,3%	9,7%	2 859



Ci-contre : Carte de l'offre en structures médicalisées ou non, pour personnes âgées sur le territoire de Le Mans métropole (hors Ville du Mans)

Ci-dessous : carte de l'offre en structures médicalisées pour personnes âgées sur la commune du Mans en 2018

Source : CIDPA 2018



Ci-contre : Carte de l'offre en structures pour personnes âgées sur la commune du Mans en 2018

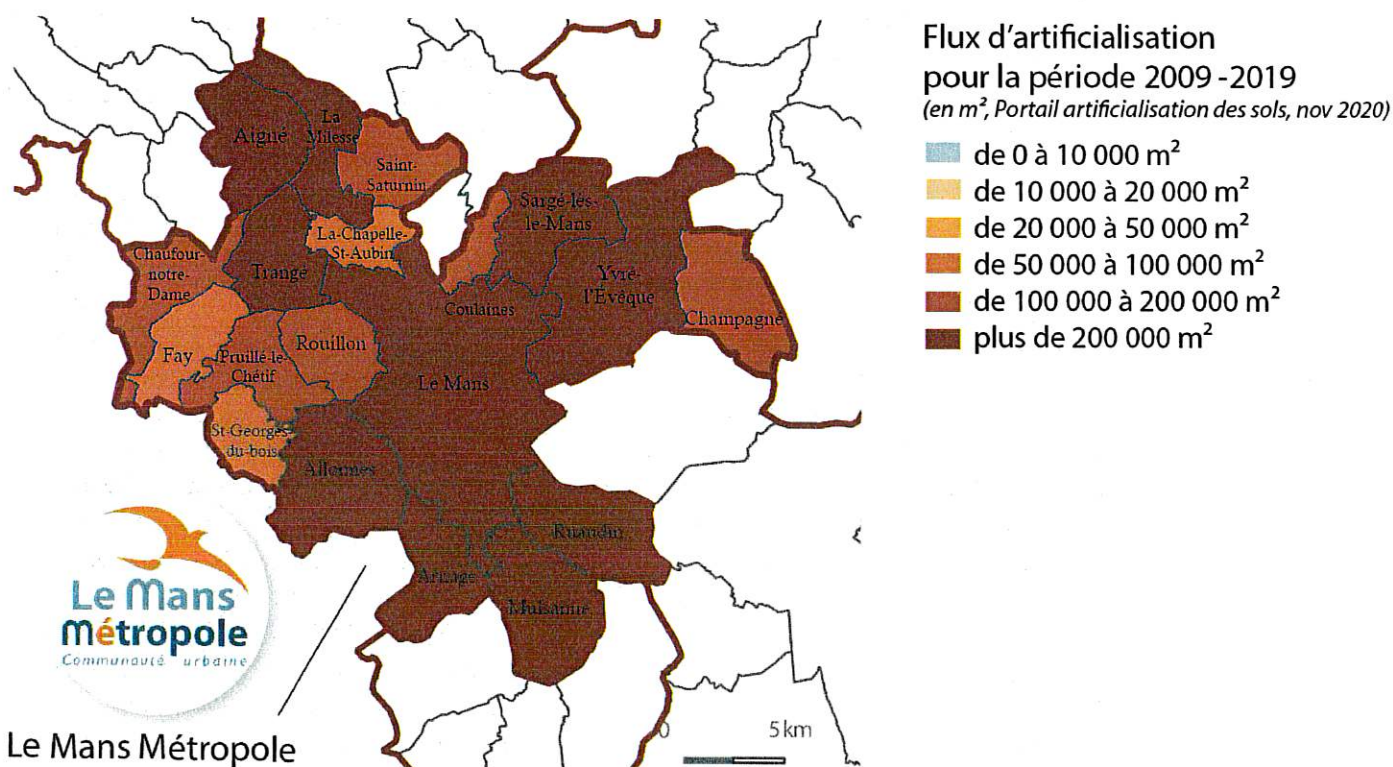
Source : CIDPA 2018

Occupation du sol

Sur le territoire de Le Mans Métropole, l'**artificialisation des sols**, définie à partir de l'exploitation de la base OCSGE (organisée selon les catégories suivantes : zones bâties, végétation d'agrément, zones non bâties correspondant aux parkings, voirie...), a augmenté de 137,57 ha entre 2013 et 2016 dont 36,27 ha en zones bâties. L'évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016 sur Le Mans Métropole est de 0,4% et est plus élevée qu'en Sarthe (0,1%) et en Pays de la Loire (0,1%).

L'artificialisation des sols des zones d'activités représente 13,22 ha sur la période entre 2013 et 2016. Bien que des efforts aient été réalisés dans la conception des ZA, il convient de poursuivre leur densification, la réhabilitation des zones existantes, et la mutualisation des surfaces de stationnement.

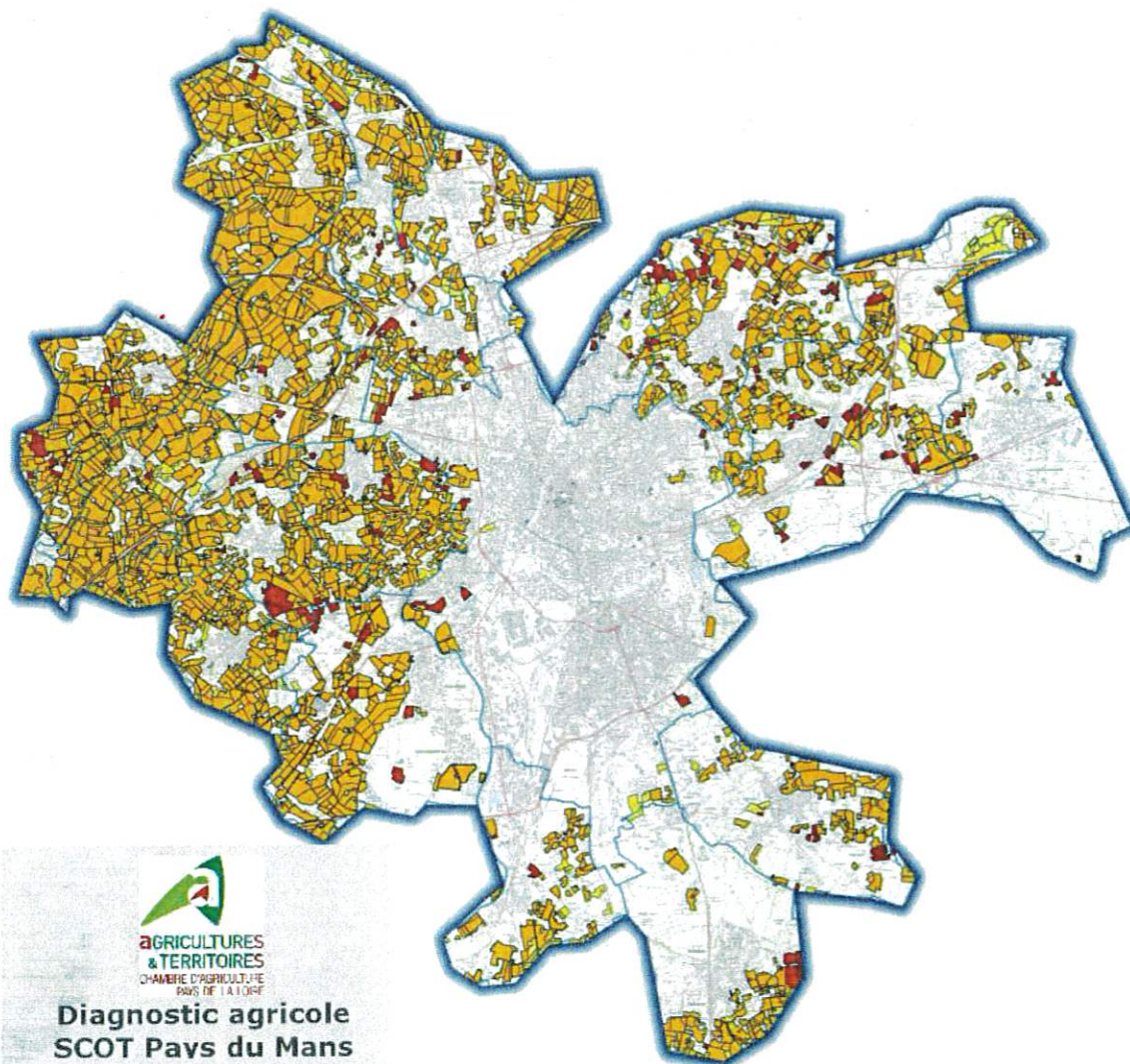
Les communes où la part d'artificialisation est supérieure à 20 Ha, entre 2009 et 2019, sont les suivantes :



Arnage	209 811 m ²	Trangé	528 417 m ²
Mulsanne	217 845 m ²	Yvré-l'Évêque	690 005 m ²
Sargé-lès-le-Mans	219 887 m ²	Aigné	852 641 m ²
Ruaudin	361 281 m ²	Allonnes	933 370 m ²
La Milesse	375 766 m ²	Le Mans	952 307 m ²

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture réalisée en 2020, la surface agricole utile (SAU) du territoire intercommunal diminue en moyenne de 3,47Ha entre 2010 et 2019. La perte de SAU est plus importante sur la période 2015 - 2019 que sur la période précédente (2010 – 2015).




Les surfaces perdues sont illustrées en rouge sur la carte ci-dessous.



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Diagnostic agricole SCOT Pays du Mans

Evolution de la SAU 2013 / 2018

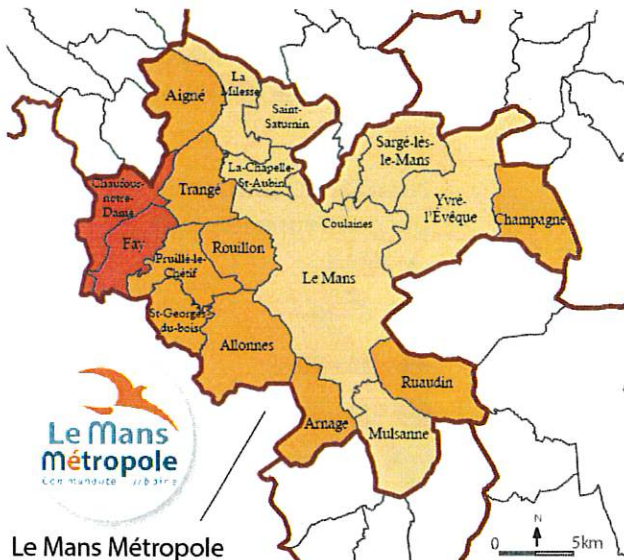
-  Surface exploitée en 2018
mais pas en 2013
-  RPG 2013
(surface perdue
entre 2013 et 2018)
-  Surface exploitée
en 2013 et 2018

Evolution de la SAU en % de 2010 à 2019 :

	SAU de LMM
2010 à 2015	-1,3%
2015 à 2019	-2,17%
2010 à 2019	-3,47%

Accès aux soins

La Sarthe connaît une **démographie médicale** parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Sur le territoire du Mans Métropole, la densité de médecins généralistes (82,8), des ophtalmologues (12,7) et des chirurgiens-dentistes (49,2) pour 100 000 habitants, est supérieure à la moyenne départementale (78,4). Toutefois, Le Mans Métropole fait partie des agglomérations françaises en déficit de professionnels de santé ne permettant pas de répondre aux besoins des sarthois.



Temps d'accès moyen
aux services de santé
(INSEE, BPE 2018, RP, 2016)

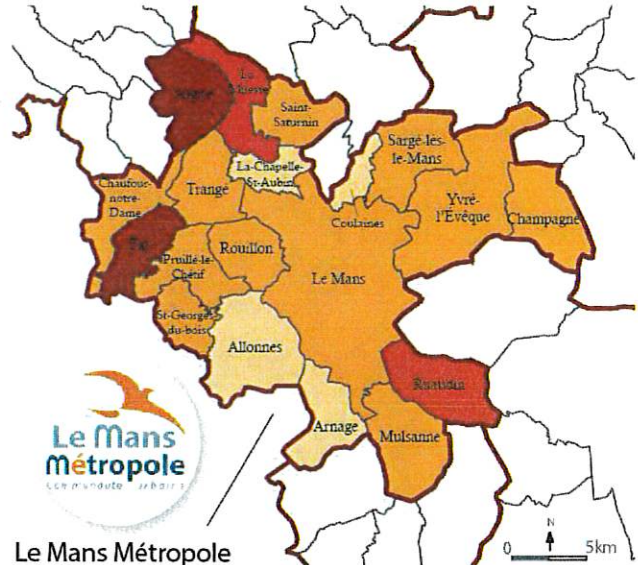
- moins de 4 min
- de 5 à 8 min
- de 8 à 11 min
- de 11 à 15 min
- plus de 15 min

L'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée aux médecins est calculé en nombre de consultations et/ou visites accessibles par habitant. Ainsi, à titre d'exemple les habitants de la commune de Ruaudin ont accès en moyenne à 2 consultations/an et par habitant.

Après un avis favorable de la Commission Régionale Santé Autonomie (CRSA) et de l'Union Régionale des Professionnels de santé des médecins (URPS), l'ARS Pays de la Loire arrête les nouvelles zones caractérisées par une offre de soins insuffisante pour la profession de médecins. Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins.

Sur le territoire communautaire, neuf communes, localisées en pourtour de l'agglomération, sont classées en **zones d'intervention prioritaire**.

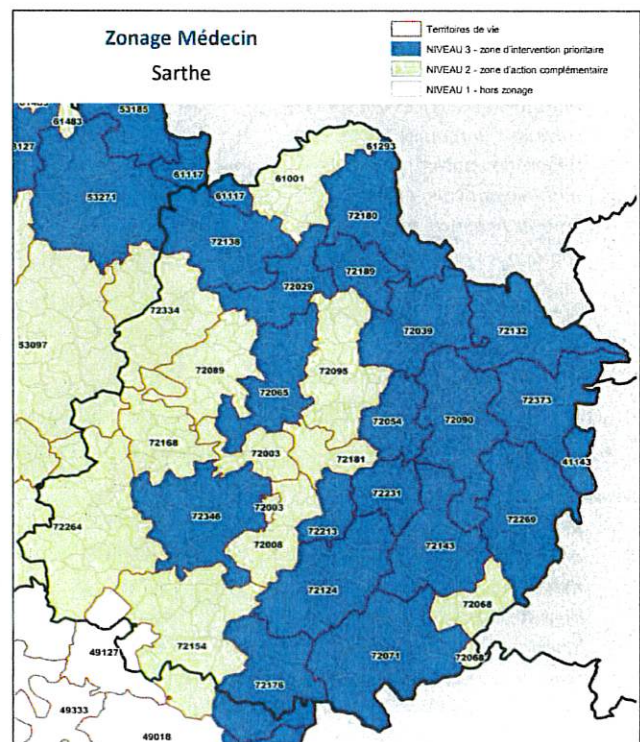
Un futur Plan démographie médicale 2021-2023 doit aussi être instauré à l'échelle départementale.



Accessibilité potentielle
localisée aux médecins

(DREES, SNIRAM, Pop municipale, 2018)

- plus de 4
- 2,5 à 4
- 1,6 à 2,5
- moins de 1,6

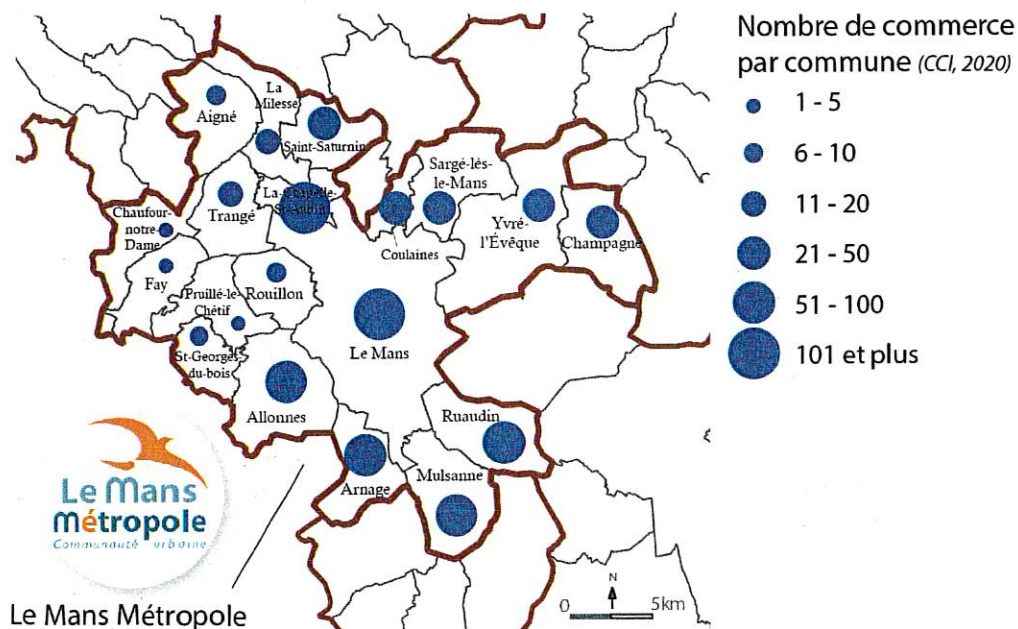


Accès aux services

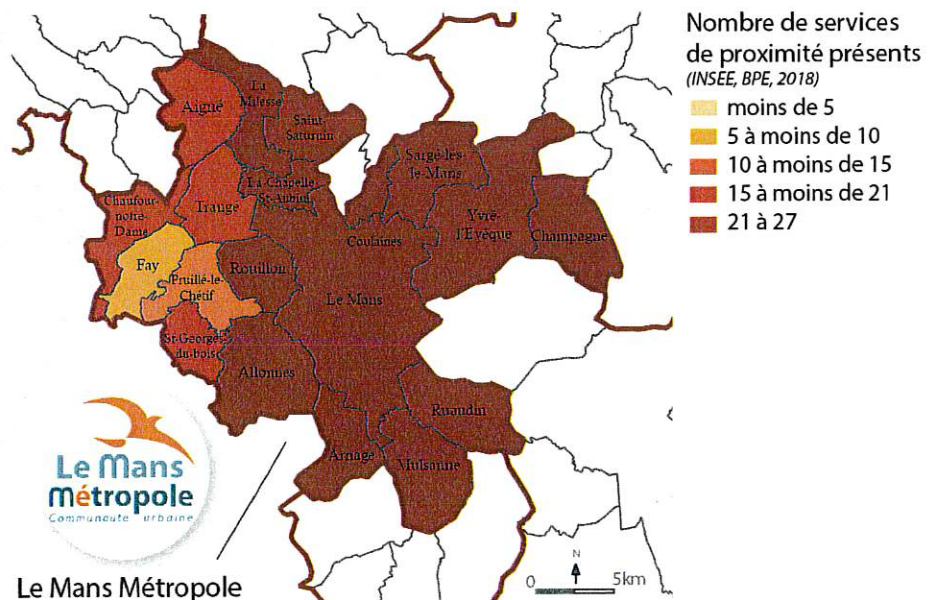
Sur le territoire du Mans Métropole, il existe un tiers lieu labellisé par l'État « Fabrique de Territoire » qui se situe à Allonnes. 10 tiers-lieux existent sur Le Mans et 2 y sont en projet. Deux France Services sont présentes sur le territoire de la communauté urbaine, à Champagné et au Mans. Un projet de création d'une nouvelle France Service y est en cours.

Sur Le Mans Métropole, 1 seule commune a un temps d'accès au panier de la vie courante entre 7 à 10 minutes (Fay). Les habitants du Mans, Allonnes, La Chapelle-Saint-Aubin, Saint-Saturnin et Coulaines sont les plus proches du panier de la vie courante (moins de 4 min).

Le Mans Métropole dénombre **5 zones d'activités commerciales**, que sont le centre-ville et 4 zones périphériques. Le centre-ville du Mans accueille 788 commerces dont 22 grandes et moyennes surfaces de plus de 300m². Les zones de périphéries, quant à elles, se situent pour la plupart en entrée d'agglomération, de manière à être facilement accessibles.



La gamme service de proximité regroupe 28 services qui sont les suivants : Bureau de poste, Réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier / peintre, menuisier / charpentier / serrurier, plombier / couvreur / chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant / restaurant rapide, agence immobilière, institut de beauté/onglerie, épicerie / supérette, boulangerie, boucherie / charcuterie, fleuriste / jardinerie / animalerie, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi - VTC, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux, bibliothèque.



Écoles et capacité :

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collège		Lycée	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
Aigné	0		1	189	0		0	
Allonnes	5	408	6	782	2	787	1	758
Arnage	2	192	2	335	1	480	1	333
Champagné	1	146	2	272	1	429	0	
Chaufour-Notre-Dame	0		2	172	0		0	
Coulaines	0		3	814	1	482	0	
Fay	0		1	93	0		0	
La Chapelle-Saint-Aubin	0		1	214	0		0	
La Milesse	1	97	2	167	0		0	
Le Mans	34	3 755	53	10 067	22	9 189	10	12 684
Mulsanne	0		2	436	1	291	0	
Pruillé-le-Chétif	0		2	221	1	410	1	590
Rouillon	0		1	210	0		0	
Ruaudin	1	103	1	196	0		0	
Sain-Georges-du-Bois	0		1	219	0		0	
Saint-Saturnin	1	88	1	182	0		0	
Sargé-lès-le-Mans	1	76	2	271	0		0	
Trangé	0		1	174	0		0	
Yvré-l'Évêque	0		2	416	1	353	0	
TOTAL	46	4 865	86	15430	30	12 421	13	14365

Source : Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Sarthe (effectifs rentrée 2021 pour les maternelles et élémentaires, rentrée 2020 pour les collèges et lycées).

D'après le diagnostic de 2016 de la CAF de la Sarthe, il est dénombré 45 576 allocataires Caf sur le territoire intercommunal, répartis comme suit :

Part des allocataires en couple/ ensemble des allocataires	Part de familles monoparentales/ ensemble des allocataires	Part des allocataires avec enfants	Part des familles monoparentales avec au moins 3 enfants/ allocataire isolés avec enfants	Part des familles nombreuses parmi les allocataires avec enfants
30,01%	17,18%	47,80%	18,91%	24,82%

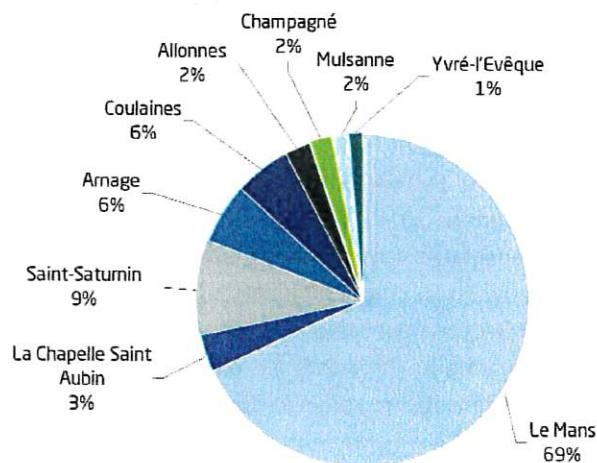
Concernant les enfants, la majorité ont entre 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 ans révolus en 2016, dont vous trouverez le détail ci-après :

Proportion d'enfants de 0 à 5 ans parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 12 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus
34,43%	34,3%	31,26%	65,57%

Le Mans Métropole compte **29 structures d'accueil petite-enfance**, soit un total de 869 places. Au Mans, un ensemble de modes de garde est à la disposition des familles ; le multi-accueil, la crèche familiale, les haltes-garderies, les assistantes maternelles...

Le Relais assistantes maternelles (Ram) du Mans, initié par la Caisse d'allocations familiales, a été créé en partenariat avec la Ville du Mans.

Huit autres communes disposent d'un accueil petite-enfance.



Accès au logement

Sur Le Mans Métropole, 89,1% du parc de logements est constitué de résidences principales, le poids des résidences secondaires est faible (2,1% du stock de logements). La part des logements vacants (vacance totale tous motifs inclus au 1^{er} janvier 2015) est de 8,8% soit une valeur légèrement inférieure à celle de 2011 (8,9%).

En 2015, Le Mans Métropole compte 21 491 résidences principales d'avant 1949 (22,1%) et 53 294 construites entre 1949 et 1989 (54,8%) soit au total 77% construits avant 1990. La proportion de résidences d'avant 1949 sur l'agglomération est plus faible que la moyenne départementale (35%). La part des résidences principales datant d'avant 1975 représente 60% des résidences principales soit 54 900 logements.

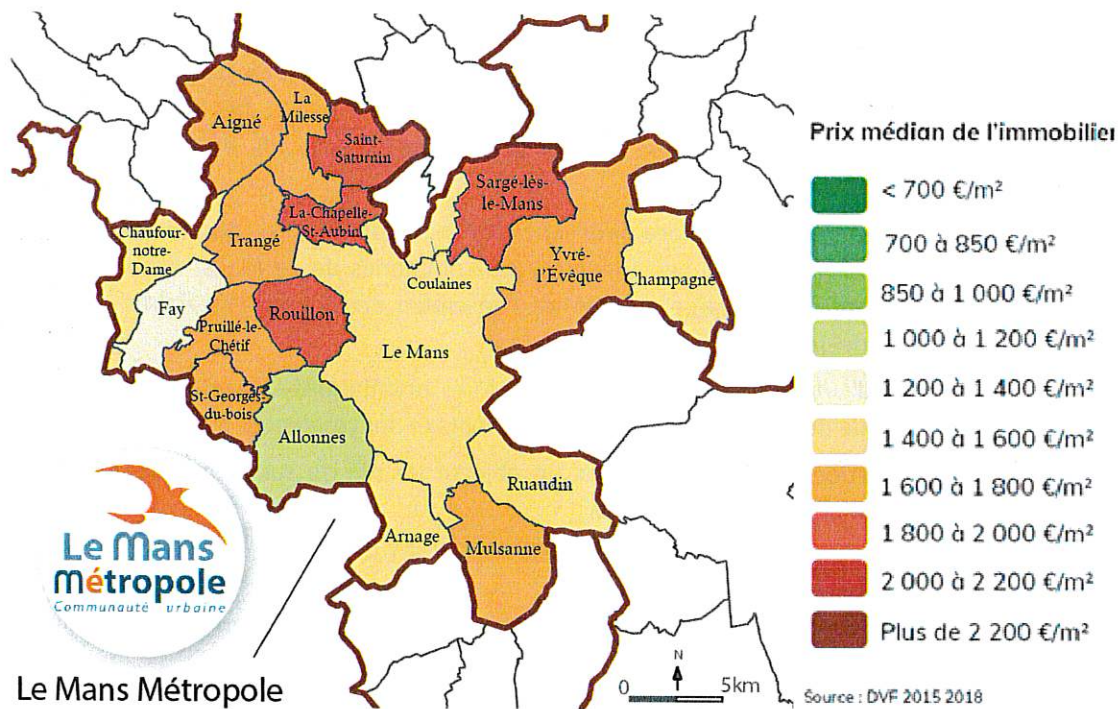
Les proportions de logements anciens, de mauvaise qualité ou inconfortables varient selon les communes. Ces indicateurs sont présentés ci-dessous à l'échelle communale en mettant en évidence les 3 valeurs les plus élevées pour chaque critère :

	Part des RP < 1949 (Filocom 2015)	Part des RP 7-8 (Filocom 2015)	Part des RP n'ayant pas un confort total (Filocom 2013)
Aigné	22 %	1,9 %	5,8 %
Allonnes	4 %	0,5 %	1,5 %
Arnage	14 %	2,0 %	9,8 %
Champagné	17 %	2,9 %	7,6 %
La Chapelle-Saint-Aubin	11 %	1,4 %	3,3 %
Chaufour-Notre-Dame	30 %	6,8 %	NR
Coulaines	6 %	1,6 %	2,5 %
Fay	45 %	8,6 %	NR
Le Mans	26 %	1,3 %	7,0 %
La Milesse	14 %	1,9 %	4,4 %
Mulsanne	8 %	0,6 %	2,4 %
Pruillé-le-Chétif	24 %	3,5 %	NR
Rouillon	15 %	NR	5,3 %
Ruaudin	13 %	3,7 %	6,4 %
Saint-Georges-du-Bois	15 %	4,7 %	NR
Saint-Saturnin	10 %	NR	3,4 %
Sargé-lès-Le Mans	14 %	2,1 %	5,7 %
Trangé	19 %	4,1 %	NR
Yvré l'Évêque	24 %	2,7 %	5,7 %

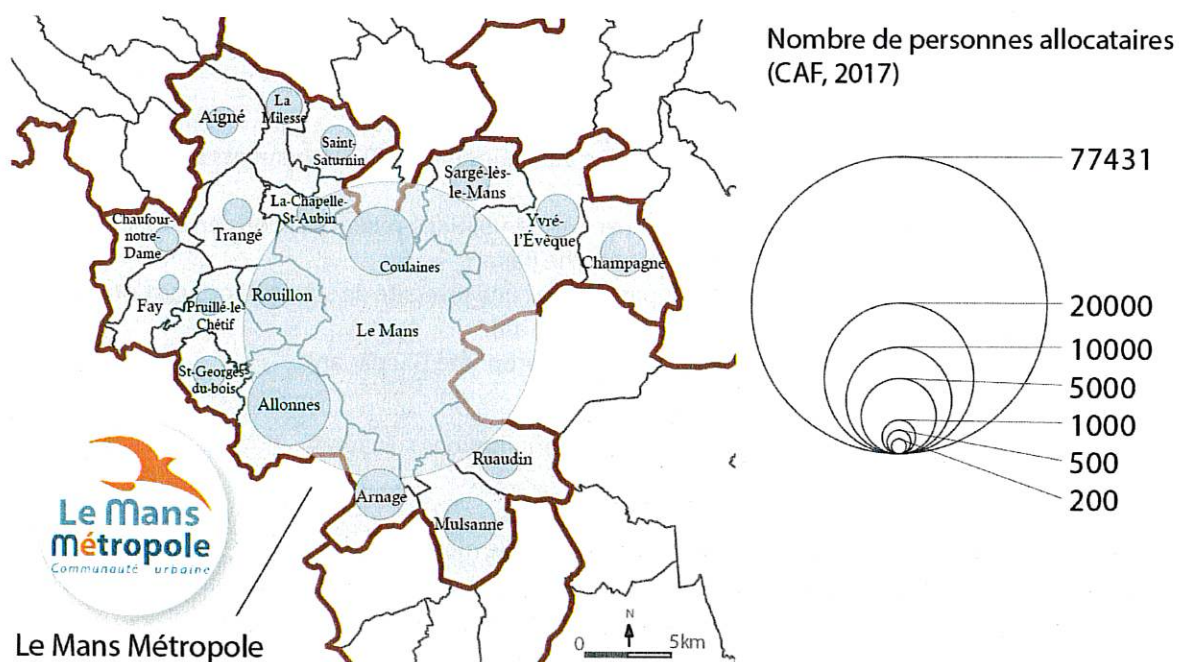
Les communes de Fay et Chaufour-Notre-Dame présentent une ancienneté plus marquée de leur parc de résidences principales, avec une proportion significative de classements 7-8. Arnage et Champagné présentent par ailleurs des taux d'inconfort assez élevés.

La ville du Mans compte plus d'un quart de résidences principales d'avant 1949. Plus de 5 000 de ces résidences principales n'ont pas un confort total (830 sans confort et 4 200 avec confort partiel). Le prix médian de l'immobilier sur l'intercommunalité varie entre 1 000€ à 2 000€/m² en fonction des communes, avec un prix médian, de moins en moins élevé plus l'éloignement de la ville-centre est important.

Dans la Sarthe 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est moins élevé à l'échelle de Le Mans Métropole où 4% des résidences principales sont chauffées au fioul. Le pôle Métropolitain s'est engagé dans un projet global de redynamisation de l'habitat sur le territoire. Le Projet d'Intérêt Général (PIG) Habitat Qualité de la Métropole est suspendu depuis le 08 juin. Celui-ci pourrait être relancé afin de poursuivre la dynamique. Il n'existe pas de plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Sarthe, mais Le Mans Métropole s'inscrit dans la future plateforme qui sera mise en place à l'échelle du Pays du Mans.



Le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 8) est de 1,32% sur Le Mans Métropole et de 4,10% sur la Sarthe (Insee 2017). La part des logements locatifs sociaux avec DPE2 = E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020, ce qui place la Sarthe parmi les départements de la région les plus en retard sur ce plan. Sur la communauté urbaine, elle n'est que de 14 %. Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 44 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur Le Mans Métropole.



Le Mans Métropole compte **25 419 logements locatifs sociaux** au 1er janvier 2017, soit 25,9% des résidences principales. Le nombre hors QPV de logements locatifs sociaux est de 14 237 (56% des logements sociaux) et le nombre en QPV de logements locatifs sociaux est de 11 182 (44%). Le parc de logements locatifs sociaux est composé à 88% de logements collectifs et donc à 12% d'individuels.

Le nombre de personnes par foyer allocataires en 2017 est de 106 651 personnes, avec respectivement 77 431, 6 098 et 4 107 personnes sur les communes de Le Mans, Allonnes et Coulaines. Le nombre d'enfants à charge au sein de l'ensemble des foyers allocataires de la communauté urbaine est de 44 594.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme communautaire fixe les orientations suivantes en ce qui concerne l'évolution globale des caractéristiques des logements et des résidences principales :

- Un objectif de réduction de la vacance avec un objectif de remise sur le marché de 65 logements vacants par an sur la Ville du Mans ;
- Une volonté de proposer une offre de logements diversifiée, et un parc de logements de qualité, durable et attractif.

Ces ambitions sont également portées par le Contrat de ville et par le projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PLU communautaire vise la réalisation de plus de 13 500 logements neufs sur le territoire entre 2019 et 2030. Des actions concrètes sont déjà en place et doivent permettre d'apporter des réponses concrètes en matière de qualité et d'attractivité du parc de logements. Ainsi, le Programme Habitat Qualité lancé en septembre 2018 constitue un outil majeur pour améliorer le niveau de confort du parc de logements privés et son adaptation aux besoins des habitants.

Le **PLH 2019-2025**, adopté le 7 novembre 2019 vise à répondre à trois grands enjeux ;

- Conforter la croissance démographique du territoire, avec une cible de population de 216 000 habitants à l'horizon 2025, soit 11 000 habitants de plus qu'en 2015,
- Assurer les équilibres sociaux et territoriaux,
- Garantir un modèle de développement durable.

Il intègre également deux volets d'action complémentaires :

- L'amélioration de l'attractivité du parc de logements existant, avec
 - 1 200 logements réhabilités avec aides publiques par an (900 logements sociaux et 300 logements privés),
 - 400 logements sociaux concernés par des démolitions-reconstructions en 6 ans,
 - 65 logements vacants remis sur le marché par an.
- La production de 1 100 logements neufs par an, avec une diversité de statuts d'occupation :
 - 23% de logements locatifs sociaux (250 par an),
 - 7% de logements en accession sociale à la propriété (70 par an),
 - 70% de logements libres (770 par an).

Le programme d'actions du PLH est structuré autour des orientations suivantes.

- Renforcer la qualité et l'attractivité du parc privé
- Mieux répondre aux besoins d'accession des ménages
- Continuer à faire du logement locatif social un levier de mixité
- Apporter des réponses à des besoins spécifiques
- Mettre en œuvre une politique foncière au service du projet habitat
- Assurer la qualité du pilotage de la politique de l'habitat

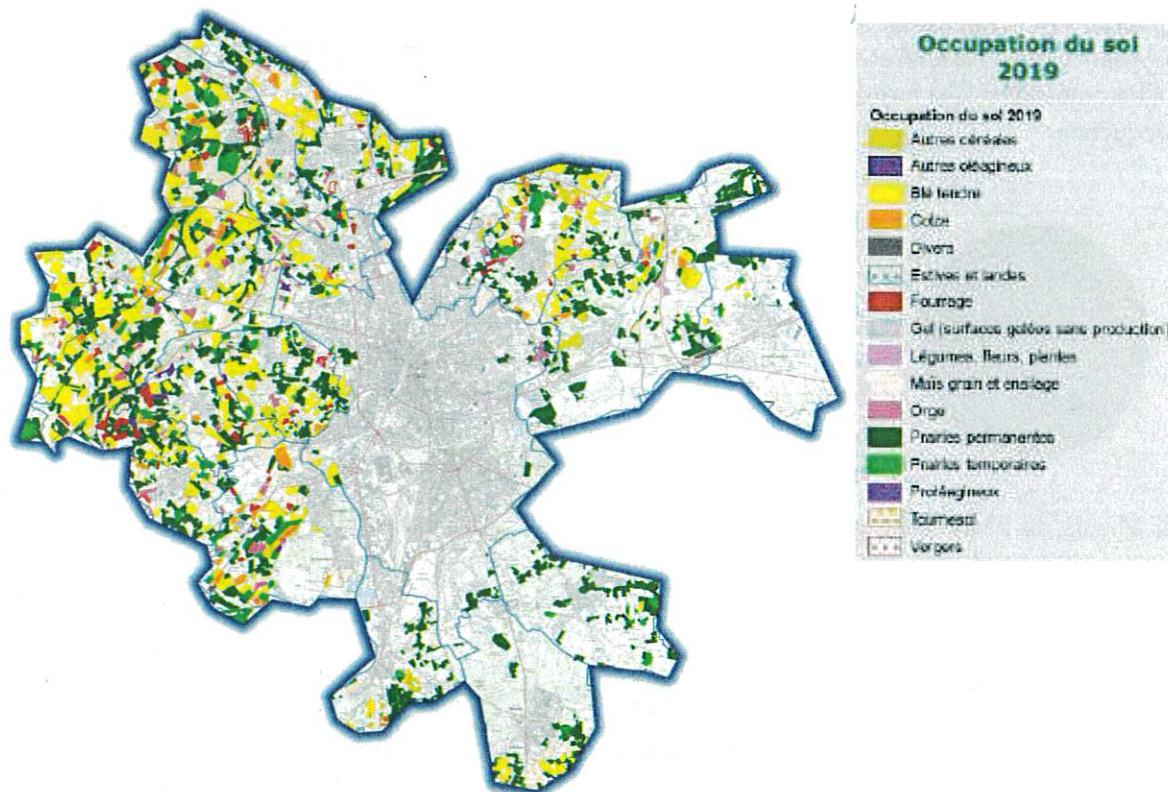
Sur les perspectives des évolutions du marché immobilier, et compte tenu des enjeux de transition énergétique, Le Mans Métropole souhaite prévoir une offre de logements neufs et de terrains à bâtir suffisante pour accompagner le maintien des ménages sur l'agglomération et le retour de ceux qui le souhaiteraient. L'agglomération souhaite aussi veiller à disposer d'une proportion d'offre accessible aux ménages à budget limité, afin que ces ménages puissent avoir un parcours résidentiel en accession sans être contraints à un éloignement.

Accès à l'alimentation

La crise de la Covid 19 a entraîné la malnutrition d'une partie de la population qui était déjà en grande difficulté financière ou sociale. Des services d'aide alimentaire ont été déployés à l'échelle nationale afin de soutenir ces populations modestes et ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire. Fondée sur l'action bénévole et associative, et la valorisation de denrées alimentaires ou de produits locaux, leur organisation au sein des territoires doit être mieux structurée pour donner plus de proximité à ce service capital dans la lutte contre l'exclusion et le décrochage social.

A l'échelle de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, 22 exploitations en agriculture biologique représentent 1 122 ha de SAU. L'agriculture biologique du territoire se situe dans la moyenne départementale. Dans l'ensemble, le potentiel des sols est relativement bon (de moyen à bon) à dominante « prairies temporaire et culture ».

Occupation des terres agricoles (RPG 2019) :



D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture (2020), le sol, selon le type de culture est décomposé comme suit : 4 806,54Ha (57%) en terres labourables, 2 950,41Ha (35%) en prairies permanentes, 606,16Ha (7%) en prairies temporaires et 131,75Ha (1%) en cultures pérennes et divers.

L'ambition politique de la collectivité vise à la mise en œuvre d'un **Plan Alimentaire Territorial**. L'élaboration de ce PAT est l'occasion de mettre en réseau l'ensemble des acteurs liés au système agricole et alimentaire local, afin de développer et promouvoir une agriculture locale et une alimentation de qualité. Plusieurs enjeux ont été identifiés ;

- L'éducation à l'alimentation responsable et au « bien manger »
- Le développement des circuits de proximité et des liens « producteurs-consommateurs »
- Le maintien de la valeur ajoutée des activités agricoles sur le territoire et l'accompagnement de l'efficacité économique

Le Mans Métropole souhaite notamment renforcer son action en faveur du développement de l'approvisionnement local et de la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la Restauration Hors Domicile.

Par ailleurs, la collectivité souhaite développer des actions pour l'accès à la population en situation de précarité sociale à une alimentation de qualité.

Enfin, Le Mans Métropole souhaite apporter son soutien au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine en accompagnant à la formation et à la production.

Modes de gestion et nombre de repas journaliers dans les restaurants scolaires de Le Mans Métropole		
Nom commune	Repas / jour	Mode de gestion
Aigné	160	Municipale
Allonnes	950	Municipale
Arnage	330	Municipale
Champagné	320	Prestataire
Chaufour notre dame	155	Associative
Coulaines	520	Municipale
Fay	85	Municipale
La Chapelle-St-Aubin	200	Municipale
La Milesse	200	Municipale
Le Mans	8000	Municipale
Mulsanne	325	Municipale
Pruillé le chétif	140	Municipale
Rouillon	200	Municipale
Raudin	240	Municipale
Sargé-lès-le-Mans	280	Prestataire
St Georges du bois	195	Municipale
St Saturnin	240	Municipale
Trangé	120	Prestataire
Yvré l'Évêque	270	Municipale



Actuellement seize communes sont adhérentes à la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans (en vert dans le tableau), charte qui met en valeur les bonnes pratiques des professionnels engagés dans une démarche en faveur des circuits courts de proximité.

Par ailleurs, six AMAP sont également installées sur le territoire, sur les communes du Mans, de Rouillon et d'Aigné. D'autres producteurs de fruits et légumes, de pain/confitures/miel, viande, fromages et produits laitiers, et de boissons sont présents sur onze des communes de l'agglomération.

La commune du Mans compte 14 marchés, répartis dans les différents quartiers de la ville. Douze autres marchés sont présents sur le reste de la communauté urbaine.

Le Mans Métropole souhaite également accompagner concrètement la filière agricole via la création du **Pôle d'Excellence en Agriculture Métropolitaine** sur le territoire. Une maraichère Bio a d'ores et déjà été installée et sa production sera à destination de la RHD. Dans un second temps, le territoire souhaite travailler sur de nouvelles pratiques innovantes en matière d'agroécologie, d'agronomie, de machinisme agricole, de pénibilité du travail... Il s'agira de créer un lieu d'expérimentations pour ensuite proposer des innovations, mais également de former les jeunes agriculteurs et leurs prescripteurs.

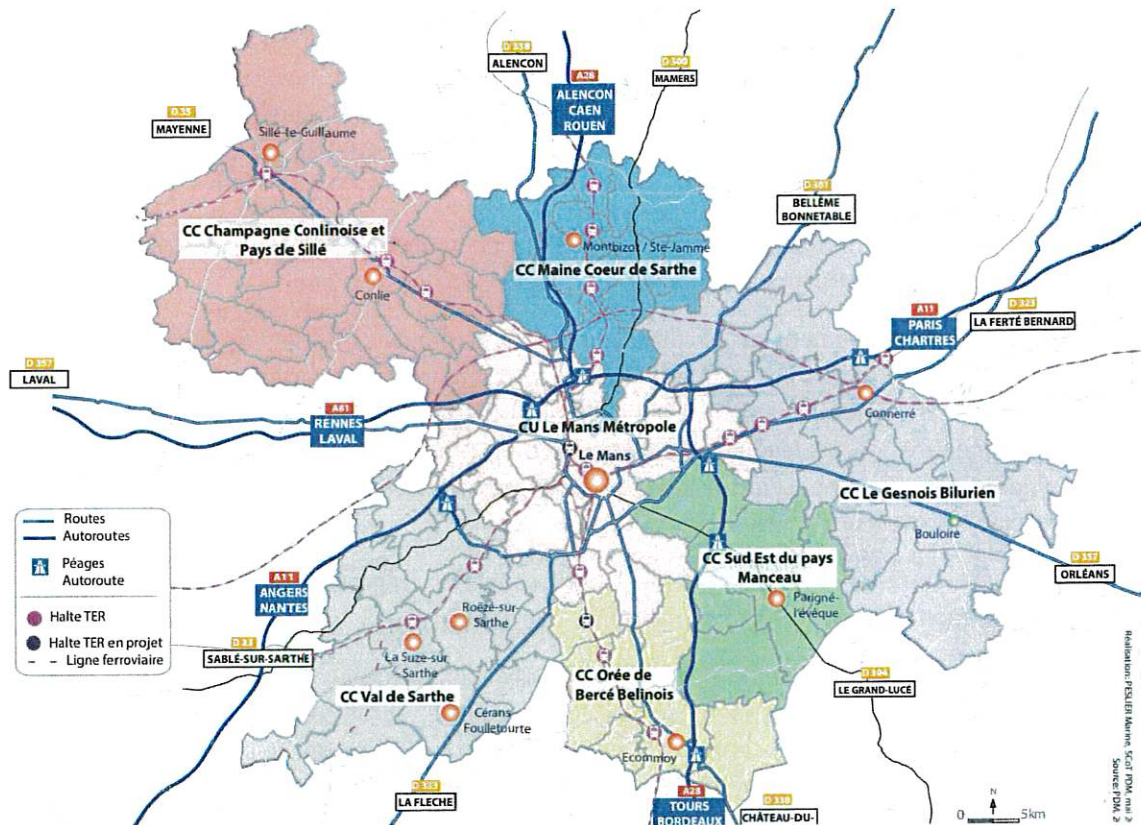
Le Pôle d'Excellence et d'Innovation en Agriculture Métropolitaine porté par Le Mans Métropole, localisé sur la commune de Rouillon, et animé par le Pays du Mans, a vocation à :

- Accompagner le développement des circuits alimentaires de proximité au sein de la Restauration Hors Domicile, via notamment le développement et la commercialisation de la production du " Potager de la Futaie " à Rouillon dont l'enjeu premier est de pouvoir répondre au mieux à la demande locale en matière de légumes bio de la part de la restauration collective et notamment les plus importantes (cuisine centrale du Mans, restaurants scolaires des communes de la Métropole, établissements de santé...);
- Travailler la structuration d'un Écosystème local (production, regroupement de producteurs, logistique, prestation de services en particulier projet de conserverie);
- Développer la mission " Recherche - Innovation - Formation " autour du maraichage et plus largement de pratiques culturelles (agroécologie, permaculture, agroforesterie...), ainsi que sur l'innovation et le test de nouveaux engins ou machines agricoles, et ce, sur le site de Rouillon et plus largement sur le territoire du Pays du Mans (agriculture métropolitaine).

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine est animé par un comité de suivi composé de Le Mans Métropole (porteur du projet), la Mairie de Rouillon (propriétaire des terres et des bâtiments agricoles), l'Agro Campus de la Germinière (réfèrent formations et partenaire technique), le Pays du Mans (coordinateur du projet via convention avec Le Mans Métropole).

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine a un périmètre d'action qui ne se limite pas au seul site de Rouillon (La Futaie), ni à Le Mans Métropole, selon les actions il sera élargi au territoire du Pays du Mans (compétent en matière de SCoT et de PCAET).

Accès aux transports



Sur le territoire de Le Mans Métropole, le parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable représente 0,46 % (0,35 % en Sarthe). Dans la communauté urbaine, 45 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 27,4 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur ce territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 67,2 % (79 % en Sarthe). Ils sont 3,8 % à utiliser le vélo et 16,3 % empruntent les transports en commun.

Le territoire, avec 78 859 actifs occupés pour 111 122 emplois, attire davantage d'actifs qu'il en émet. Sur les 78 859 actifs occupés, 65% travaillent dans leur propre secteur de résidence, dont 44 702 dans la même commune, 20% changent de secteur pour aller travailler, les 15% restants travaillent à l'extérieur du territoire (Paris, Changé, La Ferté Bernard majoritairement). 43 703 actifs entrent sur le territoire pour travailler ; ils viennent majoritairement des communes de Changé, Parigné-l'Évêque et La Bazoge.

En prenant en compte les flux entre les secteurs, le Centre est le principal pôle d'attraction et d'émission des flux. Parmi les actifs entrants, près de 80% se dirigent sur le secteur Centre. Ainsi, dans l'analyse des flux pendulaires d'actifs, on constate l'importance des déplacements intracommunaux de courte distance, et la concentration des flux en particulier sur Le Mans.

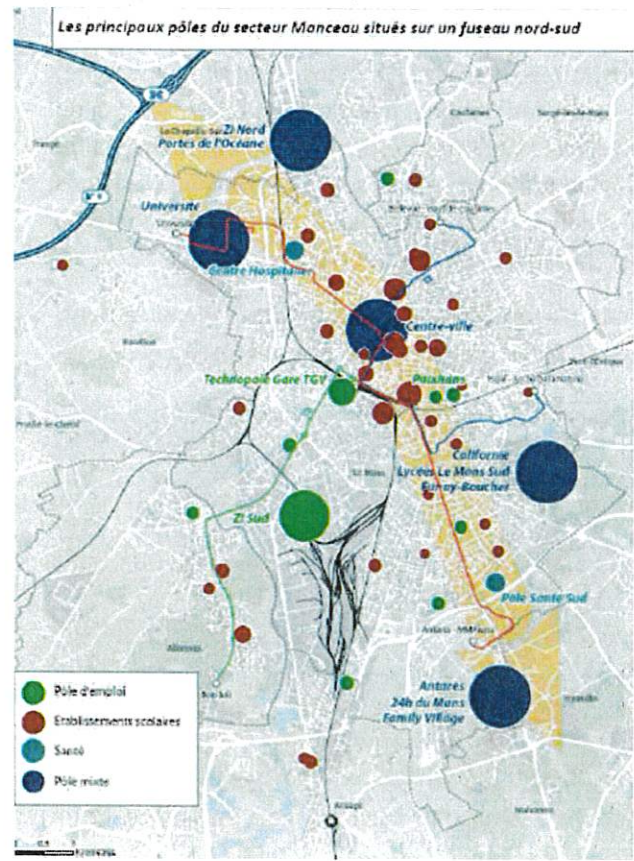
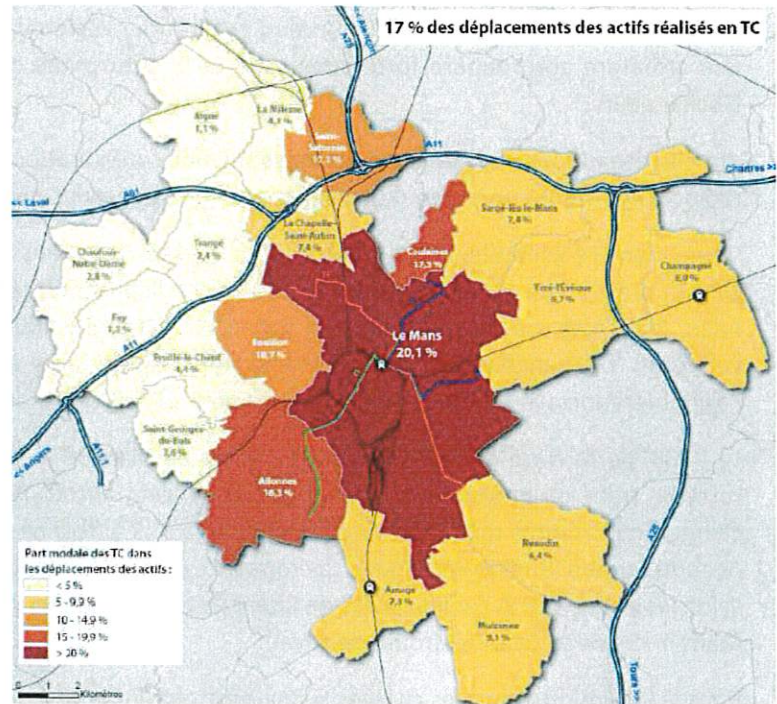
Concernant les flux scolaires, 94% habitent et étudient sur le territoire ; 84% étudient dans leur propre secteur de résidence, 10% changent de secteur pour étudier, et 6% étudient à l'extérieur du territoire. Par ailleurs, 16 380 scolaires entrent sur le territoire pour étudier. Au total, parmi les 62 000 flux scolaires internes et entrants, 80% ont pour destination Le Mans. Les grandes tendances observées pour les actifs se retrouvent pour les scolaires.

Globalement sur Le Mans Métropole, la **part modale** des transports en commun (tramway et bus) s'élève à 17% pour les déplacements domicile-travail. Au Mans, 20,1% des déplacements d'actifs se font par les transports en commun. L'utilisation varie selon une logique centre-périphérie.

L'usage de la voiture reste prédominant, et assure 68,9% des déplacements, pour l'ensemble des motifs, à l'exception des déplacements liés aux études, loisirs et aux soins.

Sur les courtes distances (moins de 2 km), l'usage des modes actifs est majoritaire : la marche est utilisée à 48 % des cas et le vélo dans 7 % des cas. Cependant, alors même que la distance est courte, 44 % des habitants utilisent leur voiture.

Le Mans, et dans une moindre mesure Couaines et Allonnes, concentrent l'essentiel des fonctions métropolitaines d'une agglomération de cette taille : fonctions administratives, commerciales, d'éducation, de santé, sportives et culturelles...



Les grands pôles d'emplois, d'éducation, de commerces et de loisirs de l'agglomération se distribuent le long d'un fuseau orienté nord-sud via le centre-ville du Mans. Cette concentration des équipements sur Le Mans induit une concentration des besoins de déplacements à la fois d'ordre géographique (faciliter l'accès à la ville centre depuis l'ensemble du territoire) mais aussi temporelle (proposer une amplitude horaire permettant de répondre à l'ensemble des besoins).

Par son positionnement en tant que **nœud autoroutier régional**, le réseau routier est marqué par une armature autoroutière forte composée de 3 autoroutes connectées à l'agglomération par 5 échangeurs.

Ainsi le **réseau routier de départementales** suit une configuration globale orientée vers une logique radioconcentrique composée d'un double anneau de rocade où se connectent les pénétrantes.

D'une manière générale, le trafic autoroutier a connu une hausse de 2 à 3 % entre 2014 et 2015. On compte environ 41 900 véh./jour sur le tronçon le plus chargé sur l'A11 entre les 2 branches de l'A28. Sur l'A28 sud, le trafic s'établit entre 11 700 et 15 400 véh./jour et sur l'A81 à 21 400 véh./jour. L'échangeur n°7 de Le Mans Nord est le plus important accès autoroutier de l'agglomération avec 10 943 entrées/sorties dont 11,5 % de Poids Lourds.

La D338, porte Nord du Mans, est l'axe d'accès au Mans le plus chargé avec 52 200 véh./jour. Il reçoit le trafic en provenance du plus gros échangeur autoroutier et de la route d'Alençon. Des charges importantes sont aussi enregistrées sur la D23 à Allonnes (33 700 véh./jour) et sur la D338 Avenue Durand (30 800 véh./jour). La croissance du trafic entre 2014 et 2015 est très différenciée selon les axes : +0,8 % sur les routes de Changé et de Mulsanne, +1,8 % sur la route de Sargé-lès-Le Mans à +5,8 % sur la D357 (route de Laval).

Dans le centre du Mans, les charges les plus fortes sont enregistrées sur les quais de la Sarthe (de 13 858 à 26 410 véh./jour), l'Avenue Jean Jaurès (16 842 véh./jour) et l'Avenue Bollée (de 12 871 à 20 412 véh./jour). Le secteur Voltaire / Sieyès est fortement marqué par la circulation automobile. En additionnant les trafics sur ces 2 rues, c'est près de 17 500 véh./jour sur ce secteur.

L'étoile ferroviaire du Mans comporte 5 branches qui constituent un atout solide pour le territoire. Le Mans est donc un nœud ferroviaire majeur à l'échelle régionale et nationale : il est notamment l'aboutissement de la branche ouest de la Ligne à Grande Vitesse Atlantique.

Le Mans Métropole compte au total **3 gares ferroviaires** en service (Le Mans, Arnage, Champagné) et une quatrième est en cours de création : en effet, l'étude des dessertes ferroviaires de l'agglomération du Mans a, en 2012, mis en évidence l'opportunité de créer une nouvelle halte, implantée au nord de la gare du Mans, secteur hôpital-université, sur la section commune des lignes Le Mans - Laval - Rennes et Le Mans - Alençon - Caen. Cette nouvelle halte, située à proximité de l'hôpital, de l'université, et de l'arrêt de tramway "hôpital", sera mise en service en 2023/2024.

L'offre routière interurbaine de transports collectifs (Aleop Car) maille l'ensemble du département, organisé en étoile autour du Mans. Ce sont au total 13 des 16 lignes régulières du réseau Aleop qui desservent la métropole mancelle.

Le réseau urbain de la SETRAM comprend :

- **2 lignes de tramway T1 et T2** reliant les principaux pôles générateurs de l'agglomération et desservant les communes de Coullaines et du Mans
- **Une ligne BHNS Tempo T3** qui relie Allonnes au Mans
- 27 lignes régulières
- 29 lignes à vocation scolaire



Ces lignes principales sont complétées par un service de transport à la demande, un service Flexo Soirées et un service de transport à la demande pour les PMR.

Au total, ce sont **17 lieux d'intermodalité** qui sont recensés sur l'agglomération mancelle : 3 gares (Le Mans, Arnage, Champagné), 5 parkings relais, 3 aires de covoiturage et 6 aires informelles.

Si la voiture occupe à l'heure actuelle une place prépondérante, l'aménagement des cheminements doux permet d'accorder une plus grande place aux piétons et cyclistes. A l'image de la requalification des pénétrantes du Mans (Avenue Durand, Avenue Rhin et Danube, Avenue Rubillard) ou des requalifications de voirie dans les communes périphériques, les aménagements récents accordent une place de plus en plus croissante aux modes actifs.

Les déplacements courts sont nombreux sur le territoire, ainsi plus de 80 000 déplacements font moins de 5 kilomètres. La ville du Mans regroupe la majorité de ces déplacements courts avec à elle seule 71 490 déplacements internes à la commune.

Le linéaire total est de **171 km d'aménagements cyclables sur Le Mans Métropole**, dont l'un des aménagements majeurs du territoire est le « **Boulevard Nature** », boucle de 72 km reliant les pôles touristiques, naturels et culturels des différentes communes de Le Mans Métropole, dédiée aux circulations douces non motorisées (45 km réalisés à ce jour).

Sur Le Mans Métropole, 1 131 supports vélos sont disponibles soit 3 005 emplacements vélos (soit 1,5 places pour 100 habitants).

Un service de location de vélos classiques et à assistance électrique est également proposé par la SETRAM ; aujourd'hui plus de 500 abonnés bénéficient de ce service et 300 sont inscrits sur liste d'attente. Outre la location de vélos, la SETRAM propose la location d'un emplacement de stationnement vélo sécurisé à la gare du Mans.

En matière de management de la mobilité, la démarche Co-mobiles 72 a permis d'accompagner vingt employeurs sur l'agglomération mancelle depuis 2011 (démarche créée à l'initiative de la CCI Le Mans-Sarthe en lien avec les Syndicats mixtes du pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe). La SETRAM propose également un accompagnement personnalisé et des services spécifiques de mobilité aux employeurs volontaires de l'agglomération afin d'encourager l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre des déplacements liés à l'activité professionnelle.

Accès au numérique





Dans les communes bénéficiant d'un investissement privé réalisé par Orange, le taux de foyers raccordables, c'est-à-dire pouvant souscrire à un abonnement à la fibre est réparti mi-2019 comme suit : Coulaines : 90% / Le Mans : 85% / Mulsanne : 85% / Yvré-l'Évêque : 72% / Sargé-lès-le-Mans : 65% / Arnage : 60% / Allonnes : 45% / Rouillon et La Chapelle-Saint-Aubin : lancement récent du déploiement.



Déploiement par les opérateurs privés Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)

 Engagement AMII 2011 par l'opérateur ORANGE

Déploiement par Sarthe Numérique Point de Mutualisation (PM)

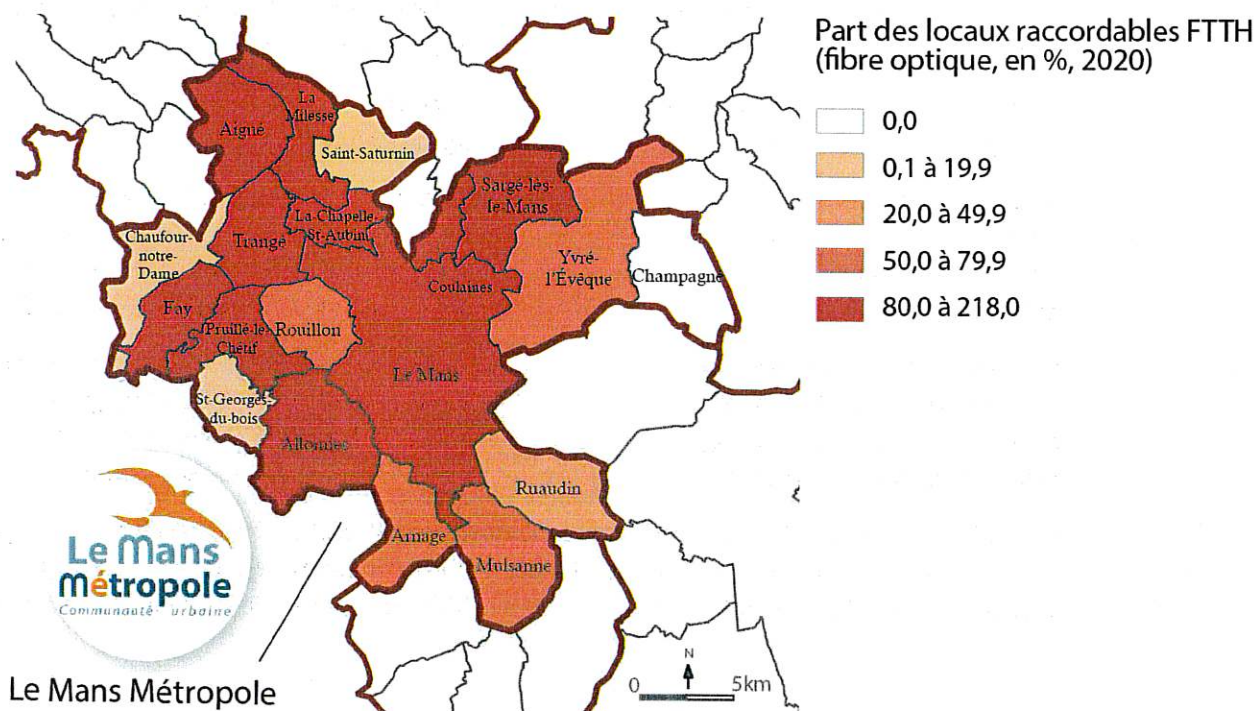
-  PM ouverts commercialement
-  PM à ouvrir sous 3 mois
-  PM en travaux
-  PM en études



L'opérateur Orange poursuit la construction de son réseau par capillarité. Son objectif était que 92% des habitations soient raccordables fin 2020. Les 8% de prises à construire restant, plus compliquées et plus coûteuses, se feront à la demande des particuliers.

Dans les communes d'investissement public via Sarthe Numérique, les 60 000 prises du premier plan d'investissement sont en phase finale de construction. Le lancement de la commercialisation des prises d'Aigné et de La Milesse a commencé à la rentrée 2019. Les derniers chantiers étaient en cours en 2019 sur Ruaudin et Champagné.

Au 31 décembre 2018, 3 885 clients étaient raccordés au réseau fibre optique de Sarthe Numérique. 62 points de mutualisation étaient commercialement ouverts, ce qui correspond à 20 774 prises ouvertes commercialement. L'objectif fixé par Sarthe Numérique est d'atteindre une complétude du FTTH à l'horizon 2022.

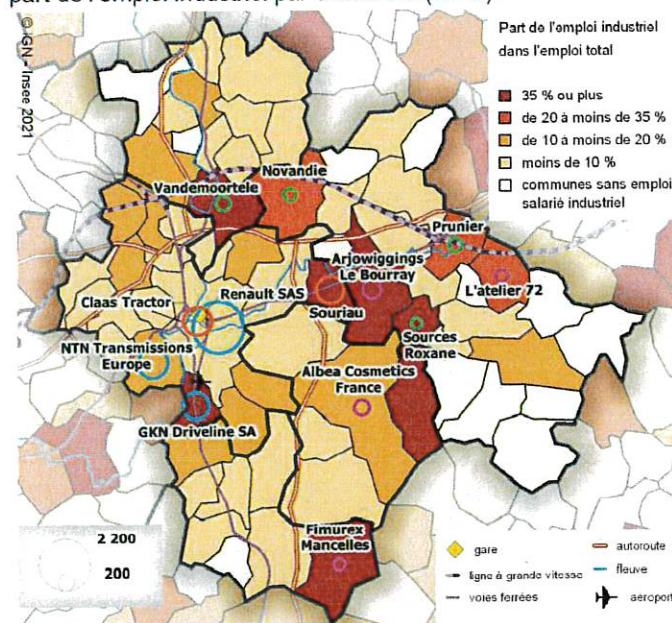


Situation de l'emploi et de l'économie

A l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, l'économie du territoire se singularise plus particulièrement par l'industrie automobile, l'industrie agroalimentaire, la fabrication de machines et d'équipements industriels, la fabrication d'équipements électriques ainsi que les activités tertiaires et d'assurances.

Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années sur ce territoire.

Localisation des plus gros établissements industriels employeurs part de l'emploi industriel par commune (en %)



Le territoire de Le Mans Métropole fait partie du **dispositif Territoire d'Industrie** du Pôle métropolitain. L'initiative "Territoires d'industrie" s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire communautaire participe à la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la **démarche d'EIT** (formation groupée, collecte mutualisée de déchets, travail avec les entreprises de l'ESS pour le développement de nouvelles filières).

Sur le territoire de Le Mans Métropole, la démarche a été initiée par le Pays du Mans, Le Mans Développement, la CCI, le CEAS et a pris appui sur le club d'entreprises des Hunaudières pour mobiliser les entreprises.

Les résultats de la démarche ont amené à :

- 38 entreprises rencontrées par la CCI
 - Entretiens en duo CCI/CEAS pour les entreprises de l'ESS
- 4 synergies de mutualisation priorisées :
 - Achats groupés d'énergie
 - Gestion des déchets
 - Mutualisation des vérifications périodiques
 - Mutualisation de services d'entretien d'espaces verts
- 2 synergies déployées :
 - Gestion des déchets : 1 collecte mutualisée de DEEE (1,5t)
 - Achat groupé d'énergie : mise en place gratuite d'une plateforme pour les entreprises du club et rétrocession d'une partie des commissions du prestataire au club

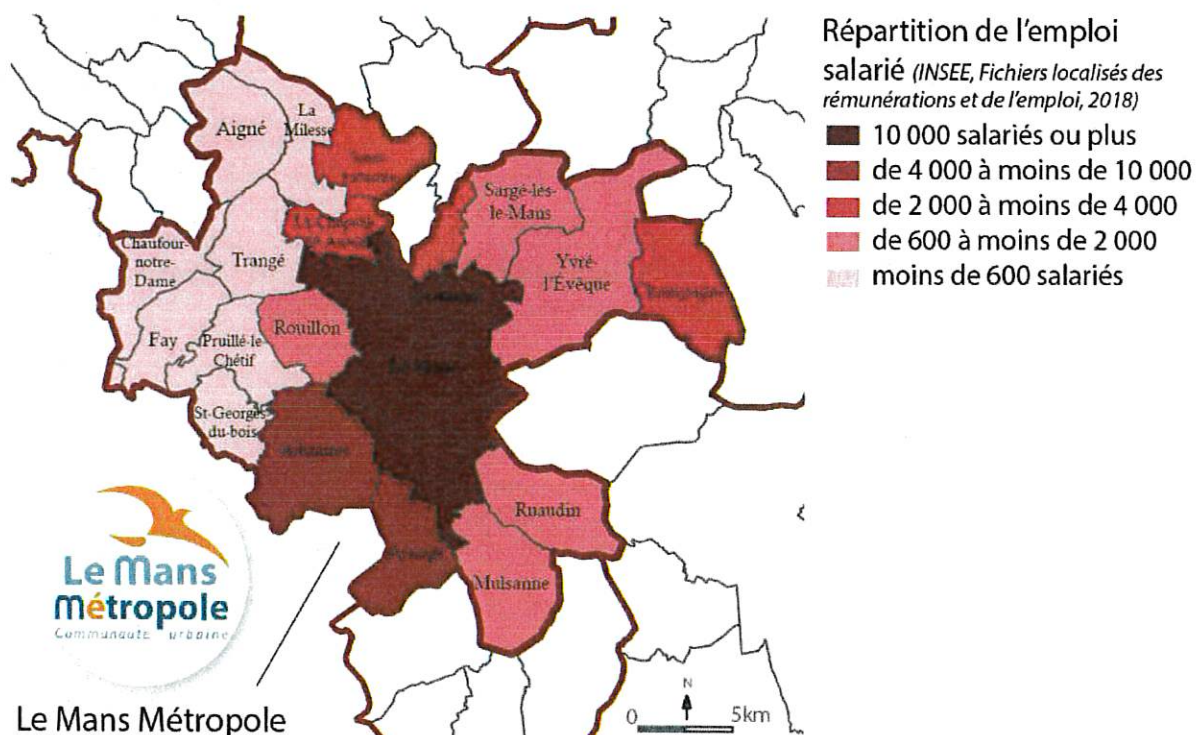


En 2016, Le Mans Métropole compte **10 031 entreprises** sur son territoire, soit 42% des entreprises sarthoises. En 2017, l'agglomération compte **98 271 emplois** (hors MSA, entreprises individuelles et libéraux) sur son territoire.

Le nombre d'emplois a diminué de 4,7% entre 2006 et 2015, notamment liée à la tendance à la baisse du nombre d'emplois sur la ville centre Le Mans (-7,7%).

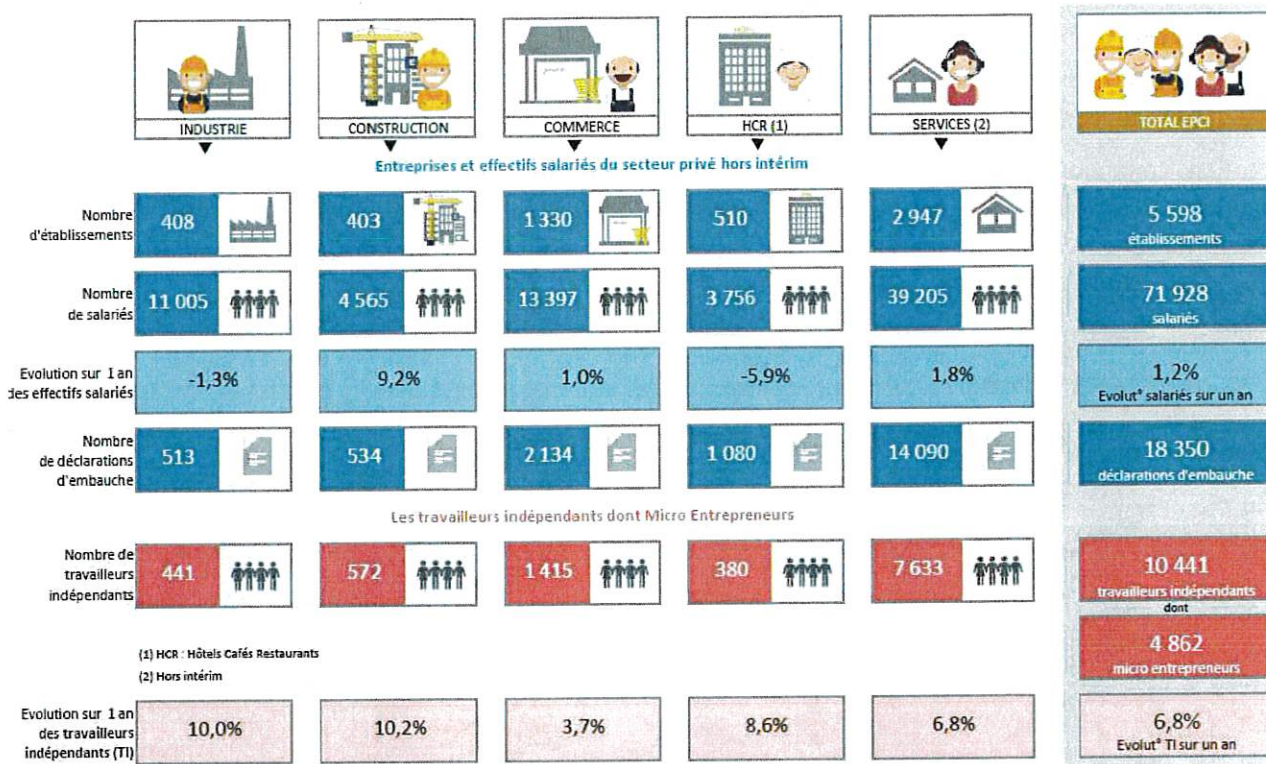
Les communes accueillant le plus d'emplois et d'entreprises sont celles où se situent les zones d'activités principales, qui portent les filières historiques de l'économie mancelle (automobile, agroalimentaire...). Sur la communauté urbaine, la répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

- 0,5 % dans l'agriculture, contre 2,6% au plan national ;
- 5,3 % dans la construction, contre 6,4 % au plan national ;
- 11,7 % dans l'industrie, contre 12,1% au plan national ;
- 82,5 % dans le tertiaire, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale (78,9%).



La communauté urbaine connaît un taux de création d'entreprises légèrement plus faible que le taux moyen national : 15,5 % en 2019 contre 16,3 % sur le plan national. Une majorité de salariés appartiennent à une micro-entreprise (58 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (31,3 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Les chiffres clés par secteurs d'activité au 1^{er} trimestre 2021 (source URSSAF) :



Le nombre d'entreprises créées en 2019 sur le territoire de Le Mans Métropole s'élève à 1 722, dont vous trouverez ci-dessous la répartition par commune :

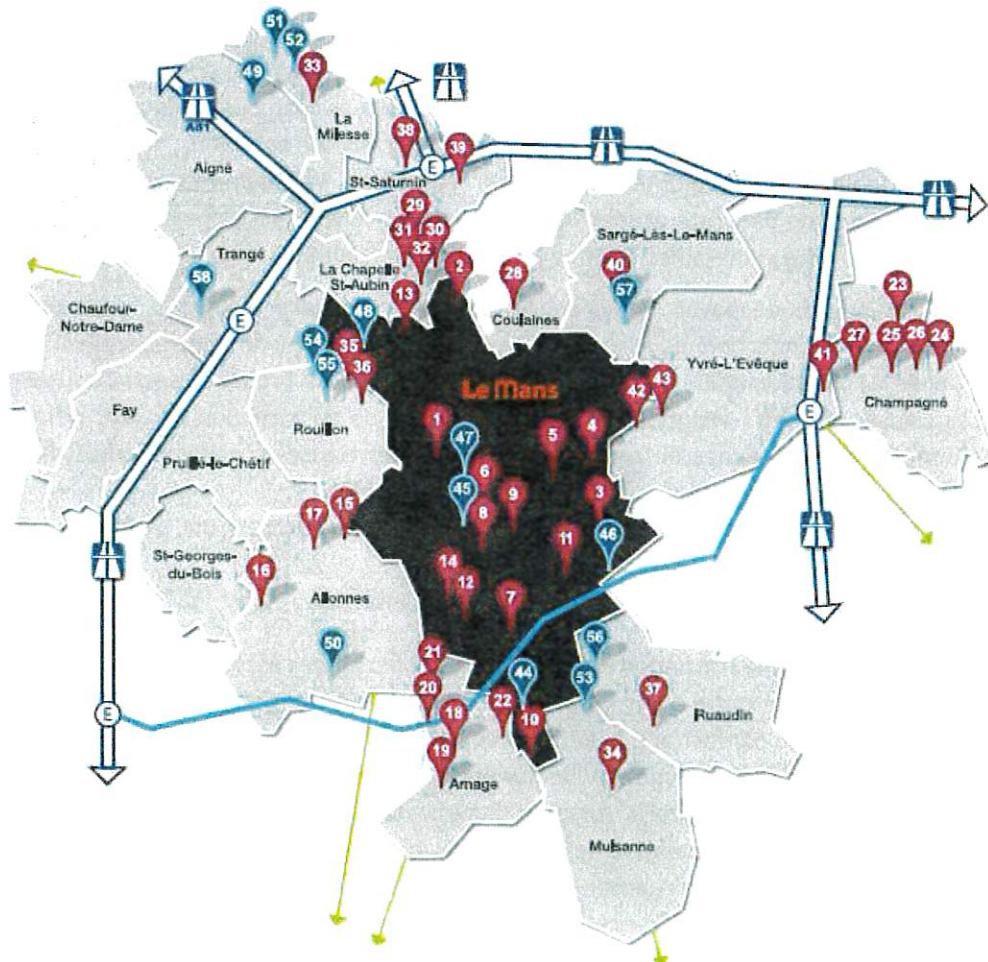
Nombre d'entreprises créées	
Aigné	17
Allonnes	48
Arnage	39
Champagné	20
Chaufour-Notre-Dame	5
Coulaines	38
Fay	6
La Chapelle-Saint-Aubin	18
La Milesse	11
Le Mans	1 342
Mulsanne	21
Pruillé-le-Chétif	7
Rouillon	21
Ruaudin	27
Saint-Georges-du-Bois	9
Saint-Saturnin	22
Sargé-lès-le-Mans	31
Trangé	11
Yvré-l'Évêque	29
TOTAL	1 722

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, il s'élève à 143 emplois pour 100 actifs occupés en 2017.

Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017	
Aigné	29,4
Allonnes	186,1
Arnage	175,5
Champagné	200,9
Chaufour-Notre-Dame	18,8
Coulaines	90,1
Fay	12,6
La Chapelle-Saint-Aubin	253,7
La Milesse	45,9
Le Mans	158
Mulsanne	71,6
Pruillé-le-Chétif	44,8
Rouillon	61,5
Rauidin	93,7
Saint-Georges-du-Bois	21,3
Saint-Saturnin	144,4
Sargé-lès-le-Mans	63,1
Trangé	89,2
Yvré-l'Évêque	46,1
TOTAL	143

Le Mans Métropole comptabilise **58 Zones d'Activités** sur son territoire, dont la majorité sont situées sur Le Mans, puis Champagné. Parmi elles, 15 zones disposent encore de fonciers disponible (en bleu sur la carte).



L'accès à l'emploi des publics en difficulté

En juin 2021, 13 135 demandeurs d'emploi de catégorie A sont recensés par « Pôle Emploi Pays de la Loire » sur le territoire de Le Mans Métropole (dont 10 557 sur la Ville du Mans).

En données comparatives sur l'année 2017, les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau légèrement moins favorable par rapport à la moyenne nationale.

- Taux de chômage : 17 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 18 % (contre 14,6 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 16,1 % (contre 13,2 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 30,9 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 10,5 % (contre 11,2 % au plan national)

Les politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi se déclinent localement via trois leviers :

- Attirer ou fixer les jeunes actifs dans les territoires par des aides aux recrutements pour les entreprises
- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, par un repérage des demandeurs d'emploi en situation d'employabilité et un accompagnement des recrutements
- Accompagner vers l'emploi les publics locaux qui en sont le plus éloignés (personnes faiblement qualifiées, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, migrants statutaires, publics QPV)

Les jeunes sans emploi ni formation sont légèrement surreprésentés dans la communauté urbaine : 18,4 % des 15- 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne sur le plan national. Pour pallier ce phénomène, il est à noter que les deux Missions Locales du département (Le Mans et Sarthe Nord) ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet « repérage des invisibles » lancé en 2019, permettant ainsi le lancement de nombreuses actions qui pourront atteindre leur plein déploiement en 2021. La prescription et la communication autour des Parcours Emplois Compétences par les acteurs du service public d'emploi participeront de cette même ambition.

Le Mans Métropole a pour volonté de favoriser l'insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion, et en particulier d'accompagner les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables, comme les jeunes, les seniors, les familles monoparentales.

Recentrée sur les 2 axes de travail définis par la Convention annuelle d'objectifs "participation à l'anticipation des mutations économiques et contribuer au développement de l'emploi local", la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) Le Mans Métropole – Pays du Mans propose les actions suivantes :

- Les clauses sociales : chantiers de réhabilitation ou de construction peuvent permettre d'intégrer des personnes en recherche d'emploi. Les clauses sociales inscrites dans les marchés publics réservent des emplois à des publics cibles
- La création d'activité : Projet de « La Fabrique à entreprendre » qui s'adresse à toute personne ayant le souhait de créer une entreprise
- L'information et la communication sur l'emploi et l'insertion

La Maison de l'Emploi et de la Formation a accompagné 432 personnes vers l'emploi et la formation qualifiante en 2018, dans le cadre d'une Convention avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. La Mission Locale a été en contact avec 6 876 jeunes de 16 à 25 ans sur l'année 2018, dont 1 500 habitants des quartiers prioritaires de la Ville qui ont été accompagnés par les 70 salariés de la Mission Locale. Parmi le public accueilli, 70% sont d'un niveau inférieur ou égal à un CAP.

La Mission Insertion – Plie est une offre à destination des plus en difficultés. La programmation du Plie a permis entre autres de proposer en 2018 un emploi en CDI à 360 personnes, un accompagnement individualisé à 826 personnes, un accompagnement spécifique à 104 personnes sous-main de justice.

Innovation, recherche et enseignement supérieur

13 195 étudiants sont actuellement recensés dans les établissements d'enseignement supérieur dont 9 184 étudiants sur le site de l'Université du Mans. Parmi les autres établissements d'enseignement supérieur, on peut citer l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT), ainsi que les étudiants dans les différentes classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs des lycées de l'agglomération mancelle, les étudiants dans les centres de formation consulaires, les étudiants dans les instituts de formation en soins infirmiers ou encore dans les écoles des métiers d'art (ESBA et ITEM).



La réflexion sur l'intensification des relations entre l'Université du Mans et le secteur économique a été lancée depuis plusieurs années. Elle se traduit notamment par la création d'instituts de recherche, formation et innovation. Si l'acoustique mancelle exerce un leadership européen et rayonne au niveau mondial, elle n'est pas l'unique atout de « Le Mans Université ». Globalement son activité scientifique par chercheur est supérieure à celles de nombreuses autres universités françaises. Cette intensité explique la proportion importante de laboratoires rattachés au CNRS.

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CU Le Mans Métropole	France	CU Le Mans Métropole	France
Total des formations d'enseignement supérieur	13 195	2 612 434	16,1	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	1 401	239 543	5,3	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	518	83 299	27,6	10,6
Grands établissements MENEGR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	9 184	1 481 758	17,4	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 501	N/A	59,7
ESPE	504	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	-44,0
Autres formations d'ingénieurs	438	106 724	-17,4	38,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	87	146 773	-13,0	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	669	125 562	12,6	-1,8
Écoles supérieures art et culture	185	90 002	59,5	56,0
Autres écoles de spécialités diverses	119	59 602	-74,1	-46,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

Dans le domaine de l'innovation et de la recherche, le territoire de Le Mans Métropole se caractérise par **8 pôles d'excellence** sur lesquels s'appuient les politiques publiques de développement économique

Pôle Tertiaire internationale et assurances

- **1 000 EMPLOIS INGÉNIEURS** Quartier gare TGV
- **PLUS DE 9 000 EMPLOIS TERTIAIRES** sur les 3 zones d'activités dédiées au tertiaire (Novaxis Gare TGV / Université / Technoparc)
- **LE MANS UNIVERSITÉ**
 - DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats (gestion, management, ressources humaines, droit, banque, assurance, finance, commerce, commerce international...)
 - 1 laboratoire de droit, 1 laboratoire d'économie
 - Institut du Risque et de l'Assurance (Recherche-Formation-Innovation)
- **ÉCOLES DE COMMERCE**
- **AFOREM** École de Commerce et de Management complètera à la rentrée 2020 l'offre mancelle en formation supérieure

Pôle numérique et électronique

- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieur (Ensim), doctorats
 - Laboratoire d'informatique
 - Institut d'Informatique Claude Chappe (Recherche-Formation-Innovation)
 - Pôle Ressources Numériques et d'innovation pédagogique
 - Offre de formation continue riche et variée pour les entreprises du secteur
- **DES FORMATIONS et RENCONTRES** : Le Village By CA Le Mans La Rucho / House of Code, formation de niveau II labellisée Grande Ecole du Numérique / Ekod, nouvelle école des métiers du digital avec le CNAM et le CESI

Pôle industries culturelles et créatives

- **20 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 200 km
- **13 000 ENTREPRISES – 40 000 SALARIÉS**
- **ÉCOLES D'INGÉNIEURS**
 - ENSIM : vibration / acoustique / capteur
 - ISMANS : mécanique / matériaux / industriel
 - CESI : sécurité / risques industriels
 - IN&MA: Production & projets industriels
- **BTS ÉLECTROMÉCANIQUE**
- **AFPI** (Association pour la formation du personnel de l'industrie)
- **UIMM - UIMS**
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT Chimie / Mesures Physiques / Génie Mécanique et Productive, Titres d'ingénieur (Ensim), doctorats matériaux, mécanique, Vibrations, Acoustique et Informatique
 - 1 laboratoire d'acoustique et vibrations (en partenariat avec le CRNS), 1 laboratoire matériaux fonctionnels (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire d'informatique
 - Ecole Universitaire de Recherche en acoustique
 - Institut Matériaux, Molécules du Mans (Recherche-Formation-Innovation)
 - Atelier-école contrôles non destructifs (ECND Academy)

Pôle énergies et énergies renouvelables

- **EOLIEN** : le GRETA du Maine offre la 1^{ère} et une des meilleures formations de France en maintenance on/offshore certifiée BZEE et GWO.
- **FILIERE BOIS** : BTS Gestion de la forêt

Pôle logistique

- **RECRUTEZ FACILEMENT**
Près de 6 500 salariés en transport et logistique sur le territoire
- **BÉNÉFICIEZ D'UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE**
Des formations : CAP – BAC Pro – Licence Pro Achat Logistique
- **ACCOMPAGNEZ VOTRE HAUSSE D'ACTIVITÉ**
Avec l'intérim et les groupements d'employeurs
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats dans le secteur ou en connexion avec le secteur
 - 1 laboratoire de recherche sur l'aménagement du territoire et les nouvelles mobilités

Pôle agroalimentaire

- **20 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 200 km
- **1^{ER} EMPLOYEUR INDUSTRIEL RÉGIONAL**
- **2 SECTEURS PRÉPONDERANTS** : le lait - la viande
- **20% DES EFFECTIFS RÉGIONAUX** de l'agroalimentaire sont sur notre territoire
- **9 700 EMPLOIS** en Sarthe dont 1 062 emplois sur Le Mans Métropole
- **65 ÉTABLISSEMENTS** représentent 22% de l'emploi industriel du territoire
- **LYCÉE AGRICOLE** : La Germinière (Rouillon), pilier du pôle d'excellence dédié à l'agriculture péri-urbaine
- **BTS MÉTIERS DE BOUCHE** : Hélène Boucher et Sainte Catherine
- **FORMATIONS** : Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : - DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats en agroalimentaire et en connexion avec le secteur
 - 1 laboratoire matériaux et molécules (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire mer, molécules, santé

Pôle médical et biomédical

- **7 500 EMPLOIS EN SANTÉ**
- **1 PÔLE DE FORMATION SANTÉ** : 1^{ère} année de médecine à Le Mans Université en partenariat avec l'Université d'Angers, 3 IFSI, 2 IFAS, des BTS sanitaire et social et préparation en pharmacie et un pôle sport et santé (STAPS Activités Physique Adaptées santé / Éducation et Motricité / Management Sportif et DU thérapeute du sport).

Pôle d'excellence acoustique

- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieurs (Ensim), doctorats
- **ITEMM** : Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique
- **ESAD** : L'école Supérieure d'Art et de Design propose un Master « Design Sonore »
- **INSTITUT ACOUSTIQUE GRADUATE SCHOOL** : porté par Le Mans Université et le CNRS est de devenir un centre international de référence pour la recherche et la formation dans le domaine de l'acoustique

Par ailleurs, Le Mans Métropole est un **territoire d'innovation** reconnu par des labels (French Tech, French Impact).

Parmi les trois universités des Pays de la Loire, Le Mans Université est celle qui compte le plus grand taux de chercheurs d'un laboratoire classé A et A+, gage de l'intensité et de la qualité de la recherche sur le territoire. Hors secteur santé, ce sont 630 chercheurs qui exercent dans 17 laboratoires.

Aujourd'hui, l'offre recherche-formation valorise sur le territoire des potentiels d'innovation dans de nombreux domaines, parmi lesquels notamment l'acoustique, l'informatique, la mécanique, la santé et la médecine.

Le développement de nouvelles ingénieries médicales se concrétise au Mans par une relation étroite entre les structures médicales et les laboratoires universitaires. La recherche médicale mancelle porte sur deux grands domaines : l'invention de nouveaux dispositifs médicaux et l'étude et la fabrication de molécules à visées thérapeutiques.

Célèbre pour son circuit automobile, Le Mans réunit sur un même site le circuit des 24 Heures, le circuit Bugatti, le nouveau circuit de karting Le Mans International, le musée automobile de la Sarthe, mais aussi le MMArena, la salle Antarès, l'hippodrome, le vélodrome, le complexe sportif de la Pincenardière, le centre équestre de l'Etrier Sarthois et le golf de Mulsanne. En dehors des nombreux équipements qu'il accueille, ce pôle d'excellence sportive est aussi un quartier d'affaires où sont implantées, dans le Technoparc des 24H, des entreprises actives en matière d'innovation automobile.

Tourisme - patrimoine

Le territoire est fort de sites emblématiques et récréatifs qui concourent à son attractivité auprès des acteurs économiques et des touristes, tel que la muraille romaine, candidate sur la liste nationale des sites pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Cathédrale Saint-Julien, l'Arche de la Nature...

La ville du Mans comprend plusieurs éléments de patrimoine faisant l'objet d'une protection :

- Le secteur sauvegardé de la Cité Plantagenêt,
- 26 monuments et édifices classés « Monuments Historiques »,
- 62 monuments et édifices inscrits,
- 1 site classé,
- 3 sites inscrits.

La « Cité Plantagenêt » au Mans présente un patrimoine d'une qualité et d'une homogénéité remarquables. Ce patrimoine d'exception (Cathédrale, muraille romaine, maisons aux pans de bois en couleurs et hôtels Renaissance) est mis en scène tous les soirs d'été à travers la « Nuit des Chimères » (environ 200 000 spectateurs chaque année), confirmant ainsi les valeurs de la ville ancienne comme site de spectacles et de tournage de films.

La Ville d'Allonnes présente également un riche patrimoine archéologique. Par ailleurs, l'Abbaye royale de l'Epau située sur la commune d'Yvré l'Evêque constitue l'un des plus beaux exemples de l'architecture cistercienne en France.

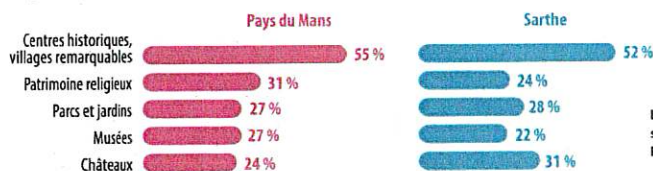
Pourquoi les touristes choisissent le Pays du Mans ?

5 premières raisons mentionnées, plusieurs réponses possibles



Les visites et découvertes

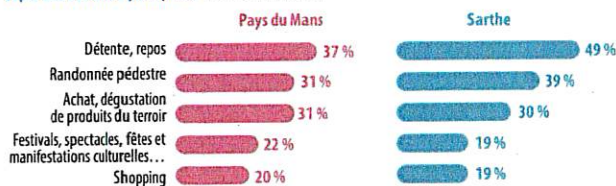
Top 5 des visites et découvertes réalisées. Plusieurs réponses possibles.



Le patrimoine religieux et les musées sont davantage fréquentés dans le Pays du Mans que dans la Sarthe.

Les activités

Top 5 des activités pratiquées. Plusieurs réponses possibles.

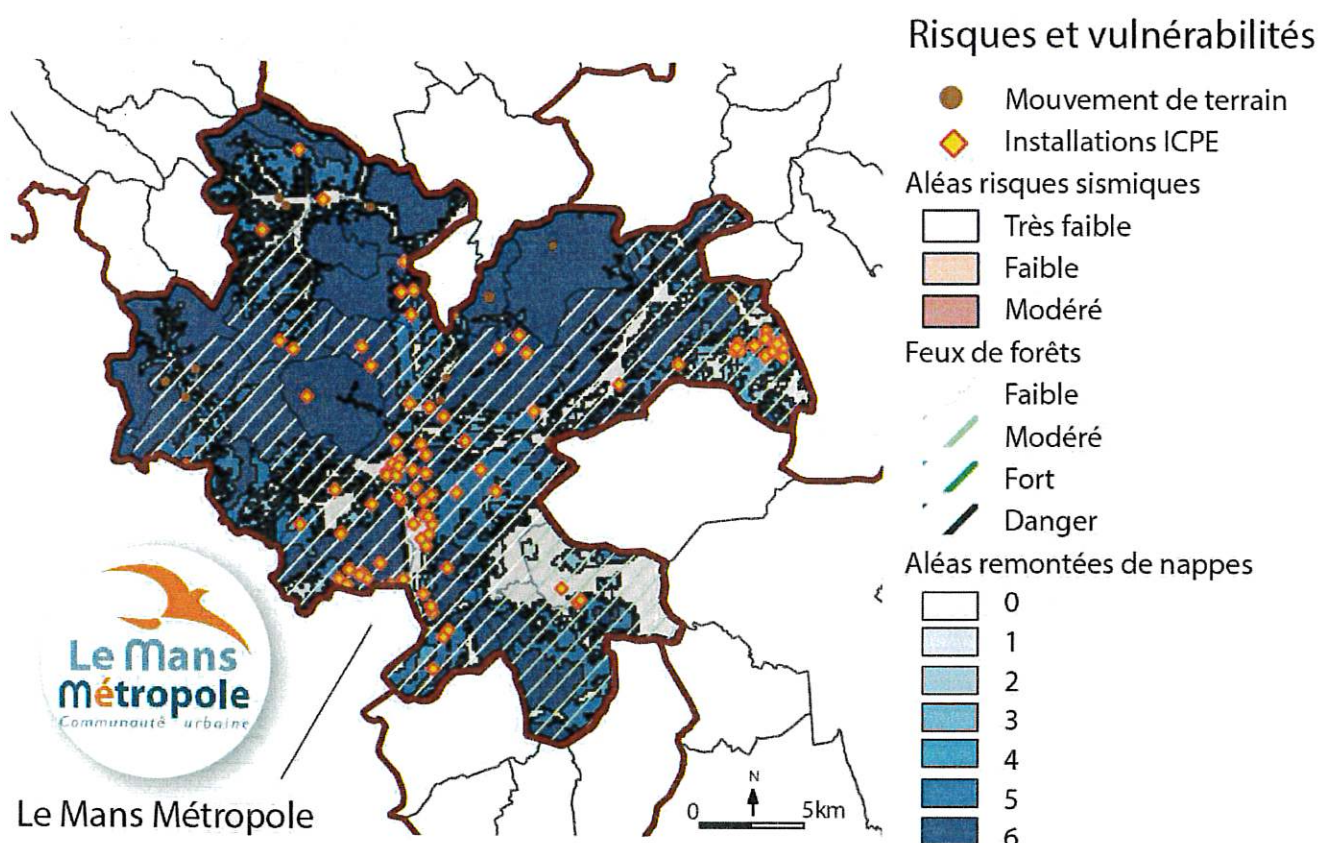


Le Pays du Mans est un territoire propice à la détente et au repos. Les touristes apprécient y faire des randonnées et des balades. Le Pays du Mans est également prisé pour le shopping et ses animations culturelles.

Vulnérabilités et risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Sarthe recense 11 communes du territoire concernées par le risque inondation. Le Mans Métropole est couvert par 3 PPR Inondation de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de l'agglomération mancelle et par les AZI du Roule-Crottes, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval.

Les communes du Mans, d'Allonnes, d'Arnage et de Coulaines ont été désignées comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).



Catégories de risques	CU Le Mans Métropole
Risque industriel	3/19 communes
Transport de marchandises dangereuses	19/19 communes
Phénomènes météorologiques	19/19 communes
Inondation	11/19 communes
Feux de forêt	3/19 communes
Mouvement de terrain	5/19 communes
Séisme faible	19/19 communes

Profil air - énergie - GES

En matière de données Air-Énergie-GES, l'association Air Pays de la Loire délivre les chiffres actualisés (compatible au format PCAET) pour le compte des collectivités.

Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie, notamment dans les secteurs les plus consommateurs, alors même que la population et donc ses besoins vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

La Communauté Urbaine de Le Mans Métropole, compte-tenu de ses caractéristiques démographiques et économiques, est le territoire qui consomme le plus d'énergie et émet le plus de polluants et de GES à l'échelle du Pays du Mans. Toutefois, en comparant la consommation et les émissions de GES par habitant, les habitants de la Communauté Urbaine n'ont pas l'empreinte la plus importante.

Consommation énergétique

		<i>Consommations d'énergie finale en GWh/an</i>						
		Autres énergies renouvelables (EnR)	Bois-énergie (EnR)	Chaleur issue de réseau	Electricité	Gaz Naturel	Produits pétroliers	Total général
2008	TOTAL	84	55	147	1 268	1 351	1 832	4 738
	Agriculture				3	4	16	22
	Industrie hors branche énergie		0.2		353	219	142	714
	Résidentiel		53	109	370	780	109	1 421
	Tertiaire		2	38	518	334	77	969
	Transport routier Autres transports	84			0.01 25	15	1 470 18	1 569 44
2012	TOTAL	85	60	136	1 360	1 450	1 674	4 765
	Agriculture				3	4	14	21
	Industrie hors branche énergie		1		375	241	61	677
	Résidentiel		57	89	410	857	102	1 514
	Tertiaire		3	47	555	335	73	1 013
	Transport routier Autres transports	85			0.1 18	14	1 408 15	1 507 33
2018	TOTAL	106	56	232	1 340	1 244	1 620	4 598
	Agriculture				5	7	16	28
	Industrie hors branche énergie		1		412	220	89	722
	Résidentiel		53	126	385	806	85	1 454
	Tertiaire		2	106	516	195	50	869
	Transport routier Autres transports	106			1 22	17	1 362 18	1 486 39

En matière de consommation d'énergie, Le Mans Métropole a vu ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre diminuer entre 2008 et 2018.

Les deux secteurs d'activités particulièrement importants en termes de consommation et d'émissions sont le secteur routier et résidentiel. Les consommations et émissions de GES du secteur routier sont principalement liées aux activités liées au réseau autoroutier et routier (étoile mancelle). Le secteur résidentiel a tendance à connaître une stagnation de sa consommation énergétique.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

		Emissions de GES (teqCO ₂ /an)		
		Origine énergétique	Origine non-énergétique	Total émissions GES
2008	TOTAL	907 794	112 071	1 019 865
	Agriculture	5 387	31 621	37 008
	Branche énergie		2 740	2 740
	Déchets		14 423	14 423
	Industrie hors branche énergie	97 479	20 287	117 766
	Résidentiel	253 780	15 277	269 057
	Tertiaire	146 686	18 511	165 197
	Transport routier	398 894	9 148	408 043
	Autres transports	5 568	65	5 632
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-18 815	-18 815
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>	283	1 100	1 383	
2012	TOTAL	881 611	101 508	983 118
	Agriculture	4 886	29 756	34 642
	Branche énergie		3 068	3 068
	Déchets		14 921	14 921
	Industrie hors branche énergie	79 535	17 109	96 644
	Résidentiel	260 839	12 653	273 493
	Tertiaire	149 810	13 740	163 551
	Transport routier	382 068	10 156	392 224
	Autres transports	4 472	104	4 576
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-18 255	-18 255
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>	293	1 064	1 358	
2018	TOTAL	788 913	101 008	889 920
	Agriculture	6 009	29 197	35 206
	Branche énergie		2 614	2 614
	Déchets		15 105	15 105
	Industrie hors branche énergie	80 360	19 300	99 660
	Résidentiel	227 475	15 636	243 112
	Tertiaire	99 176	7 654	106 830
	Transport routier	370 687	11 242	381 929
	Autres transports	5 206	258	5 464
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-18 230	-18 230
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>	204	1 059	1 262	

Les émissions de GES non énergétiques sont principalement liées au secteur agricole. Ce même secteur est le principal émetteur d'Ammoniac.

Par ailleurs, les émissions du secteur tertiaire sont en nette baisse comparées aux émissions des autres secteurs importants (résidentiel, routier et industriel).

Émissions de polluants atmosphériques

		Emissions de polluants atmosphériques					
		SO ₂ (kg/an)	NO _x (kg/an)	PM ₁₀ (kg/an)	PM _{2,5} (kg/an)	NH ₃ (kg/an)	COVNM (kg/an)
2008	TOTAL	166 418	2 912 797	405 220	280 006	358 185	1 714 004
	Agriculture	2 270	46 594	49 802	13 202	321 409	10 601
	Branche énergie	25 574	216 968	1 616	1 370	987	51 758
	Industrie hors branche énergie	94 077	276 960	87 349	39 051	6 058	1 005 787
	Déchets	699	8 814	1 146	944	2 919	
	Résidentiel	18 107	166 845	94 549	92 597	1	229 313
	Tertiaire	11 239	99 022	2 174	1 976	313	55 372
	Transport routier	13 335	2 053 908	143 211	119 827	26 495	356 439
	Autres transports	1 115	43 685	25 373	11 039	4	4 734
	<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		41 681	69 968	37 782	43 262	100 592
2018	TOTAL	57 258	1 712 616	297 728	190 109	363 132	1 091 496
	Agriculture	131	19 556	45 312	9 790	309 844	4 107
	Branche énergie	10 798	78 988	789	732	10 039	33 584
	Industrie hors branche énergie	20 832	144 521	58 127	27 684	14 564	720 437
	Déchets	309	2 571	267	263	16 098	48
	Résidentiel	14 418	119 549	80 277	78 619	1	192 860
	Tertiaire	6 907	59 819	1 336	1 192	353	29 605
	Transport routier	2 550	1 259 097	82 629	59 401	12 232	107 018
	Autres transports	1 314	28 516	28 991	12 428	2	3 838
	<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		38 287	69 260	37 400	40 486	228 122

Production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien terrestre, de la méthanisation, de l'hydrogène et du solaire, permet de viser l'autonomie énergétique des territoires, et en favorisant le portage citoyen des projets, d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

Le Mans Métropole a vu sa production d'énergies renouvelables augmenter entre 2008 et 2018 et principalement via l'augmentation des pompes à chaleur, du solaire photovoltaïque et de l'augmentation de la valorisation de la chaleur (UVED).

		Production d'énergie en GWh/an										
Territoire	Energie renouvelable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CU Le Mans Métropole												
	Energie primaire (hors agrocarburants)	276	295	329	271	285	300	283	311	333	333	338
	Chaleur Pompes à Chaleur	41	53	68	42	53	62	56	65	77	84	92
	Chaleur Solaire thermique	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
	Combustibl Bois-énergie	55	57	68	48	60	67	53	56	62	59	56
	Combustibl Valorisation énergétique	179	183	189	177	167	165	168	175	179	175	173
	Electricité Hydraulique								4.8E-03	0.02	0.03	0.04
	Electricité Solaire photovoltaïque	0.1	0.4	1	2	3	3	4	11	12	13	13
	Energie secondaire (hors agrocarburants)	78	76	84	69	78	81	95	102	107	103	109
	Chaleur Bois-énergie	28	30	35	25	31	35	28	29	32	30	29
	Chaleur Valorisation énergétique	14	13	15	11	13	13	39	42	42	41	59
	Electricité Valorisation énergétique	36	33	34	33	34	34	29	30	33	31	21

À la suite de la réalisation du PCAET du Pays du Mans, une étude de potentiel énergétique renouvelable a permis d'identifier les potentiels des filières énergétiques sur chaque EPCI.

L'énergie solaire photovoltaïque est une filière intéressante à développer sur le territoire compte-tenu des zones d'activités (et de parking) et résidentielles importantes sur certaines communes notamment Le Mans.

D'après l'étude EnR, Le Mans Métropole dispose des potentiels énergétiques suivants (qui restent à préciser au cas par cas et sous l'influence de modifications législatives). Il s'agit des potentiels inscrits comme objectif d'ici 2050 dans le PCAET.

Géothermie PAC aérothermie (pompe à chaleur)	1015.33
Bois énergie	42.00
EnR&R UVED	220.00
Photovoltaïque	519.00
Éolien	72.00
Biogaz	144.00
Solaire Thermique	80.00
Hydraulique	0.02

Biodiversité

Le territoire de Le Mans Métropole appartient à l'**unité paysagère** de « l'agglomération mancelle », qui, localisé à la confluence entre la Sarthe et l'Huisne, constitue l'articulation entre les différentes unités paysagères du Pays du Mans. La ville du Mans est dominée par son centre historique. Le cœur de l'agglomération mancelle présente des ruptures franches entre l'ancien et le moderne, avec une absence de transition entre les différents quartiers. Le Sud de l'agglomération se caractérise par son paysage industriel organisé autour d'un nœud ferroviaire et de nombreux équipements sportifs et culturels. Outre ses paysages urbains et industriels, l'agglomération est ceinturée par des espaces boisés au Sud-Est. Sur les autres ceintures, se côtoient des paysages péri-urbains et paysages ruraux au bâti rural traditionnel dispersé.

Le territoire est traversé par deux rivières structurantes que sont La Sarthe et l'Huisne. Par ailleurs le territoire dispose de plusieurs ZNIEFF (de type I et II), situées majoritairement au Sud-Est du Mans.



Zonages de protections et de connaissance du patrimoine naturel

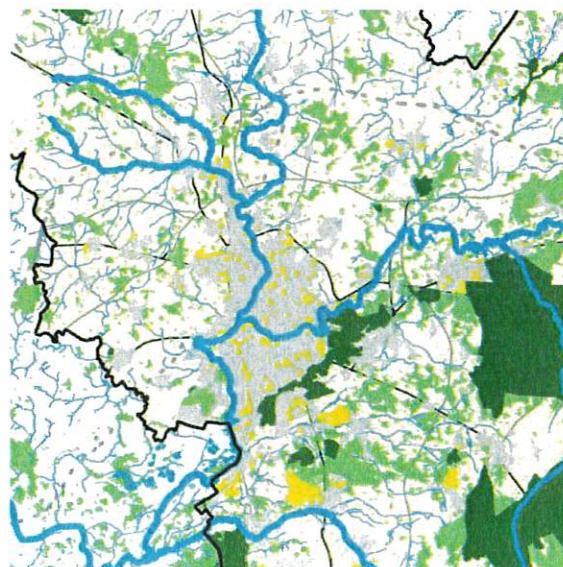
ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Source : Data.gouv - INPN,
Réalisation : MP, Pays du Mans, 2021

Le territoire s'inscrit dans une **trame verte et bleue** plus globale, définie à l'échelle du SCoT du Pays du Mans, et en interaction avec les communautés de communes limitrophes du Gesnois Bilurien, de l'Orée de Bercé-Belinois, du Sud Est Manceau, et de Maine Cœur de Sarthe.

Quelques **zones humides** sont présentes au sein de la communauté urbaine. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières, comme c'est le cas dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, et le long du ruisseau du Roule-Crottes au Sud du territoire.



Qualité et gestion de la ressource en eau

Aucun des cours d'eau de la communauté urbaine est en bon état écologique en 2017. Les cours d'eau sont classés comme étant dans un état médiocre à mauvais. Le territoire est touché par la problématique pesticides. Un nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en juin 2020. Il existe un déficit hivernal et estival quantitatif avéré sur le bassin versant de la Vive-Parente.

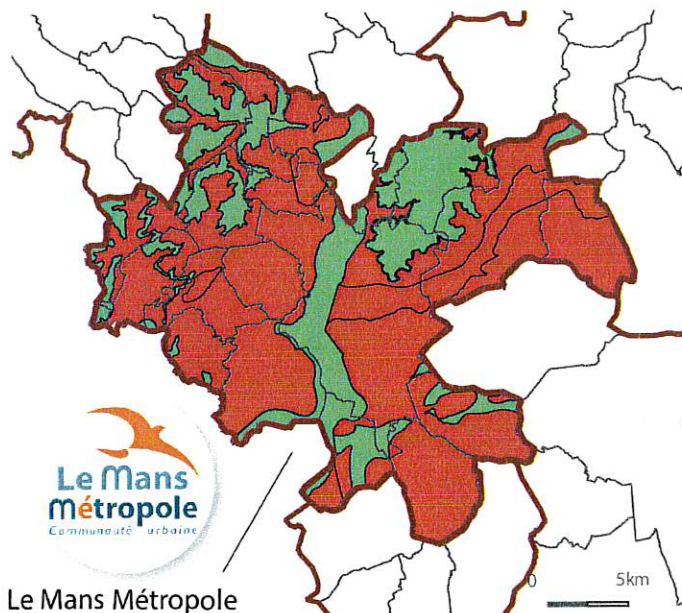
D'après le diagnostic de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 2019, l'état chimique des eaux souterraines est considéré en bon état sur la partie centrale du territoire. Le reste du territoire est majoritairement considéré en « mauvais » état, sensibles aux paramètres nitrates et pesticides



Le Mans Métropole

Etat écologique des cours d'eau (AELB, 2017)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le Mans Métropole

Etat chimique des eaux souterraines (AELB, 2019)

- Mauvais état
- Bon état

Des campagnes de prélèvement et d'analyse qui ont été réalisées sur près de 6 100 points placent le territoire sarthois comme le département au plan régional avec le plus grand nombre de non-conformités (à fin 2020 environ 250 situations non encore résolues).

Depuis 2019, la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif du département est cadrée par une stratégie départementale validée par le préfet.

En Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes aux normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la région. Sur le territoire de Le Mans Métropole, cette part est de 50 % dont 7 stations qui présentent des non-conformités majeures. La Sarthe compte 9 captages prioritaires (aucun situé sur Le Mans Métropole) et, au total, plus de 150 captages utilisés pour la production d'eau potable et répartis dans tout le département, dont il convient de protéger la qualité vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

Commune	Capacité d'épuration (EH)	Méthode
Champagné	2666	AB
Chaufour-Notre-Dame	1200	L
Fay	500	L
La Milesse - Aigné- Saint-Saturnin	8200	AB
Le Mans	365000	BIO
	28500	AB
Pruillé-le-Chétif	890	L
Raudin	7500	AB
Saint-Georges-du-Bois	4000	AB
Trangé	400	AB
	1070	L

Non conforme en équipement	
Conforme en équipement mais non conforme en performance	
Conforme en équipement et en performance	
Pas d'informations, stations non recensées sur le portail	

Méthode d'épuration (données AELB, 2019)

Aération (Boues activées)	AB
Lagunage	L
Filtre Planté	FP
Biologique (disques ou filtres)	BIO
Infiltration	INF
Lit bactérien	LB

En raison d'une certaine dispersion du bâti sur le territoire en dehors des zones agglomérées, l'assainissement individuel est présent sur toutes les communes. Selon les données de 2018, plus de 85% des installations contrôlées sont jugées conformes. Seulement 14% des installations d'assainissement non-collectif présentent un risque de pollution ou un risque pour la santé humaine.

L'eau potable distribuée sur Le Mans Métropole provient de 5 unités de production dont 3 sont propriétés de la collectivité et exploitées par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole. La communauté urbaine dispose de deux usines de production d'eau potable traitant les eaux souterraines du Cénomaniens :

- L'usine de production d'eau potable de Saint-Pavace
 - o Cette usine a traité en moyenne 1 865m³/j sur l'année 2018 soit 62% de sa capacité nominale
- L'usine de production d'eau potable de Sargé-lès-le-Mans
 - o Cette usine a traité en moyenne 1 237 m³/j sur l'année 2018, soit 41% de sa capacité nominale

L'alimentation en eau potable de la majorité des communes de Le Mans Métropole est assurée par l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau (UPEPE). Le territoire desservi est plus large que celui de la communauté urbaine, puisque cette usine alimente en totalité ou partiellement 40 communes. Cette unité traite les eaux superficielles de l'Huisne au débit maximal de 3 000m³/h et alimente environ 110 000 abonnés soit 200 000 habitants.

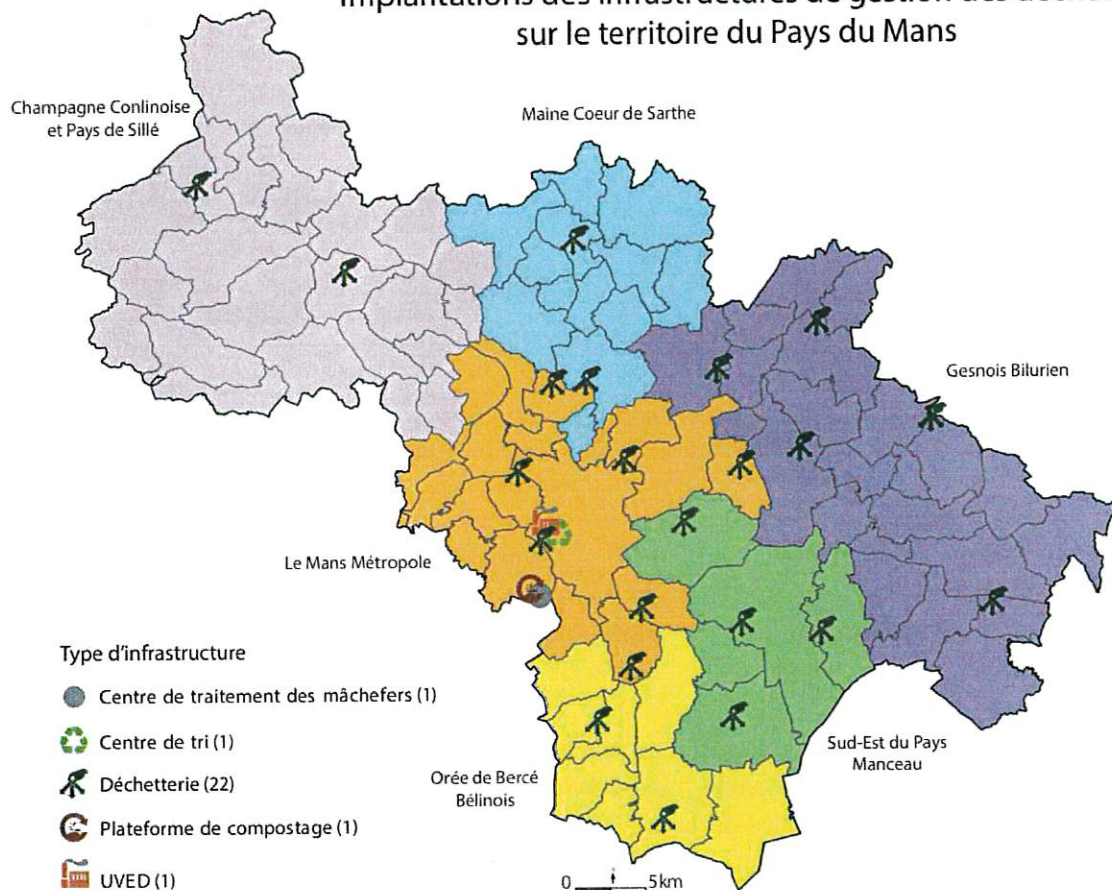
L'UPEPE assure 80% de l'alimentation en eau potable de l'agglomération, les 20% restants sont produits à partir de 4 unités de production traitant des eaux souterraines. L'UPEPE a traité en moyenne 35 748m³/j d'eau brute sur l'année 2018, soit 51% de sa capacité nominale.

La compétence Eau Potable est exercée par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole, en régie. Trois syndicats d'adduction en eau potable interviennent sur une partie de certaines communes ; le SIAP de la Région de Brains-Souligné pour Fay et Pruillé-le-Chétif, le syndicat de Savigné-l'Évêque pour Yvré-l'Évêque, et le syndicat de La Bazoge pour une partie de Saint-Saturnin.

Le rendement du réseau est de 86,5% sur Le Mans et de 83,3% sur les autres communes de Le Mans Métropole (données 2016).

La gestion des déchets

Implantations des infrastructures de gestion des déchets sur le territoire du Pays du Mans



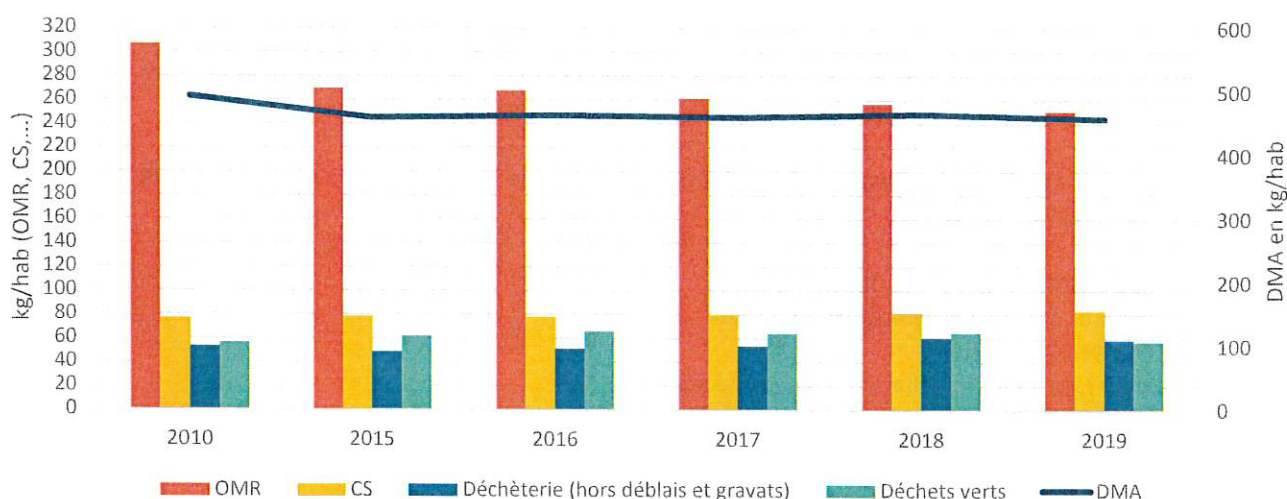
Le territoire du Pays du Mans dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) et d'un centre de tri basés à proximité l'un de l'autre, en zone industrielle sud du Mans. À 8 km de ces 2 infrastructures, le territoire dispose également d'une plateforme de compostage des déchets verts ainsi que d'un centre de traitement des mâchefers. Enfin, le territoire recense un réseau de 22 déchèteries intercommunales. Ces différentes infrastructures sont représentées sur la figure ci-dessus.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, **94 088 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** ont été collectées en 2019, soit 459 kg par habitant (513 kg/an/hab en France en 2017).

Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant a diminué de 8%. A savoir que l'objectif national était de réduire de 10% les DMA entre 2010 et 2020, le territoire communautaire s'en approche.

CU Le Mans Métropole								
	2015-2017		2015-2018		2015-2019		2010-2019	
Évolution du nombre d'habitants	0,4%		0,3%		0,3%		0,4%	
Évolution de la production de déchets	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant
OMR	-2,7%	-3,1%	-4,2%	-4,6%	-6,7%	-7,0%	-18%	-18%
CS	2,8%	2,4%	4,7%	4,4%	6,8%	6,5%	9%	9%
Déchèterie (hors déblais et gravats)	10,7%	10,3%	17,0%	16,6%	10,9%	10,6%	5%	4%
Déchets verts	3,9%	3,6%	5,5%	5,2%	-5,0%	-5,2%	4%	4%
DMA	0,6%	0,3%	1,9%	0,7%	-0,2%	-1,4%	-8%	-8%

Évolution de la production de déchets de Le Mans Métropole (en kg/hab)



Sur la période 2010-2019, on observe des évolutions au sein des différentes catégories de déchets. Ainsi, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 18,0% tandis que la production de déchets issus de la Collecte Sélective (CS) a augmenté de 9,0%. Les habitants trient plus et la hausse en CS s'explique notamment par l'extension des consignes de tri déployées sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les apports en déchèterie ont également augmenté. Sur le territoire de Le Mans Métropole, qui représente la majeure partie des déchets du Pays du Mans, une hausse est essentiellement constatée sur les apports de métaux et d'encombrants. Entre 2015 et 2019, la hausse des apports en déchèteries peut d'ailleurs être imputée à la modification des horaires d'ouverture en 2016 : + 28h par semaine. Concernant la partie métaux, on peut également associer la hausse des tonnages à une baisse du vandalisme.

Les déchets verts sont comptabilisés en dehors des apports réalisés en déchèterie afin de mieux observer leur tendance. Leur hausse peut être expliquée par différentes raisons : l'interdiction du brûlage, les conditions météorologiques (les tontes débutent plus vite et se terminent plus tard dans l'année), l'aménagement d'habitats pavillonnaires et le nombre plus important d'infrastructures pour gérer et accueillir ces déchets verts.

Le Pays du Mans doit s'inscrire dans l'objectif de réduction fixé par la loi AGEC, à savoir une réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15% entre 2010 et 2030. Sur la communauté de commune, l'objectif est d'atteindre 422kg/hab en 2030.

CU Le Mans Métropole						
Autres indicateurs	2017		2018		2019	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Valorisation matière (et organique)	33 966	34%	32 037	34%	31 582	34%
Valorisation énergétique	65 892	66%	62 373	66%	61 275	66%
Enfouissement	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	99 858	100%	94 410	100%	92 857	100%

Sur le territoire de Le Mans Métropole, 100% des DMA subissent une valorisation matière et organique ou énergétique avec respectivement 34 % et 66 %.

À la suite du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) achevé en 2020, le Pays du Mans souhaite se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour ce faire un soutien financier a été sollicité auprès de l'ADEME pour le déploiement d'un nouveau programme d'actions. Celui-ci a été construit en prenant en compte les nouveaux enjeux réglementaires de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire promulguée le 10 février 2020.

Le programme d'actions pluriannuel (2021-2024) se compose de 5 axes de travail déclinés en 16 actions. Voici les axes de travail :

- La gestion de proximité des biodéchets
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Objectif Zéro Déchet
 - L'allongement de la durée de vie des produits
 - Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale
-

ANALYSE A.F.O.M.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Demographie	<ul style="list-style-type: none"> Croissance démographique positive notamment dans les communes périurbaines 	<ul style="list-style-type: none"> Indice de jeunesse en baisse Solde migratoire négatif des 18 – 35 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'attraction de la Ville du Mans Retour de la croissance sur la ville-centre 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'adaptation au vieillissement de la population Tendance à la stagnation de la population
Logements	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité résidentielle et production de logements diversifiée Parc de logements sociaux important et attractif 	<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre planification urbaine (PLUC) Mise en œuvre PLH 2019 – 2025 et PIG Habitat Qualité Densification douce Valorisation du potentiel de renouvellement urbain de la ville-centre et de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation du parc de logement privé vieillissant d'avant 1974, énergivore, inadapté au vieillissement de la population Risque de fuite vers d'autres territoires, si pas de réponses apportées aux besoins résidentiels (qualitatif et quantitatif) de certains ménages (accession, famille, ...)
Economie et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'attraction de l'agglomération du Mans (pôle d'emploi, d'éducation, de commerces et loisirs majeur) Renommée mondiale 24H du Mans, automobile, acoustique Poids de l'industrie dans l'économie (savoir-faire...) Pôle tertiaire Novaxis / Novaxud à 1h de Paris en TGV Pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine Patrimoine touristique, naturel et culturel ; Pôle Européen du Cheval, Arche de la Nature, ... 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du nombre d'actifs Manque d'attractivité pour les jeunes diplômés et cadres Taux de chômage important 	<ul style="list-style-type: none"> Affirmation du pôle universitaire et grandes écoles ; Le Mans Université Valorisation des pôles d'excellence Adaptation et diversification des filières industrielles locales Reconversion des friches Émergence d'écosystèmes locaux et pépinières d'entreprises Potentiel touristique, naturel et culturel ; émergence en tant qu'étape touristique et culturelle + Palais des Congrès Candidature Cité Plantagenêt UNESCO Optimisation et modernisation des ZA 	<ul style="list-style-type: none"> Concurrence d'agglomérations du Grand Ouest Perte d'emplois industriels et savoir-faire Zones d'activités vieillissantes et capacité foncière d'accueil de grandes entreprises sur le long terme
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement central de l'agglomération ; nœud ferroviaire, autoroutier et routier Desserte ferroviaire à 5 branches + Gare multimodale du Mans connectée aux offres urbaines (SETRAM) et interurbaines (ALEOP car) de transports collectifs Bonne connexion en transports collectifs interurbains avec les territoires périurbains et ruraux Réseau de transports collectifs urbains efficient (part modale supérieure à 15%) Existence d'un Plan Vélo, de nombreux aménagements dédiés aux modes actifs et de services vélos Majorité de déplacements intracommunaux (travail, étude, achats...) 	<ul style="list-style-type: none"> Prédominance de l'usage de la voiture (+ de 2 déplacements sur 3) Manque global de liaisons douces de périphéries à périphéries et vers l'extérieur de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service de la nouvelle halte ferroviaire Hôpital/Université Déploiement de 3 Chronolignes en 2025 Prise en compte croissante des modes actifs dans les projets de requalification voirie Appétence croissante des habitants pour les modes actifs et plus particulièrement le vélo 	<ul style="list-style-type: none"> Etalement urbain = augmentation des distances et diminution de la pertinence d'utilisation du vélo Accroissement du trafic routier
Transition écologique / énergie / paysages	<ul style="list-style-type: none"> PCAET approuvé en 2019 Réseaux énergétiques GRDF, GRT, chaleur (LUVED) Aménités environnementales (parcs et jardins, rivières, Boulevard Nature, Arche de la Nature, ...) 100% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de SAU importante Ruptures de la Trame Verte et Bleue liées aux infrastructures Mauvais état chimique des eaux souterraines Pollution lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de développement de production EnR diversifiée + hydrogène vert Création d'un service Énergie-Climat Rénovation énergétique privée / public Ecologie Industrielle et Territoriale Développement des circuits-courts Candidature en cours au label Territoire Engagé pour la Nature Végétalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des Zones Humides en amont des projets d'aménagement Risques liés aux changements climatiques : inondations, îlots de chaleur urbain, feux de forêts Risques technologiques et industriels Concurrence énergétique (production, consommation)
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> Présence de 2 maisons France Service Présence de 10 tiers-lieux dont 1 labellisé Accès au numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux soins très disparates pour certaines communes (4 communes sans médecin) 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de 2 tiers-lieux Projet d'une maison France Service Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (Pays du Mans) ; lien avec un futur Contrat Local de Santé à l'échelle de la communauté urbaine ? 	<ul style="list-style-type: none"> Vieillessement du personnel médical ; assurer leurs remplacements Déficit de démographie de professionnels de santé

Stratégie « interterritoriale » du Pays du Mans

Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole constitue une réponse à deux niveaux :

- **A l'échelle du Pays du Mans**, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux 6 collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Energie (PCAET) du Pays du Mans.
- **A l'échelle des intercommunalités** pour une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés.

► **Une stratégie « interterritoriale » dans une complémentarité urbain/rural portée par le Pays du Mans**

↳ **Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation**

Le Pays du Mans, à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne, est aujourd'hui composé de 5 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, et Orée de Bercé Belinois et la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur **1 215 km²**, représentant **68 communes** et comptant environ **301 000 habitants** (population totale, 2018, INSEE). Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

Vers un élargissement du périmètre à la communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

À la suite de la dissolution du Pays Haute Sarthe fin juin 2021, une extension du périmètre est prévue d'ici le second semestre 2021, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022, au territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé. Ainsi, le territoire serait composé de **6 EPCI**, réparties sur **1 646 km²**, représentant **92 communes** et comptant **319 768 habitants** (population totale, 2018, INSEE).

Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.

Périmètre du SCoT / PCAET du Pays du Mans

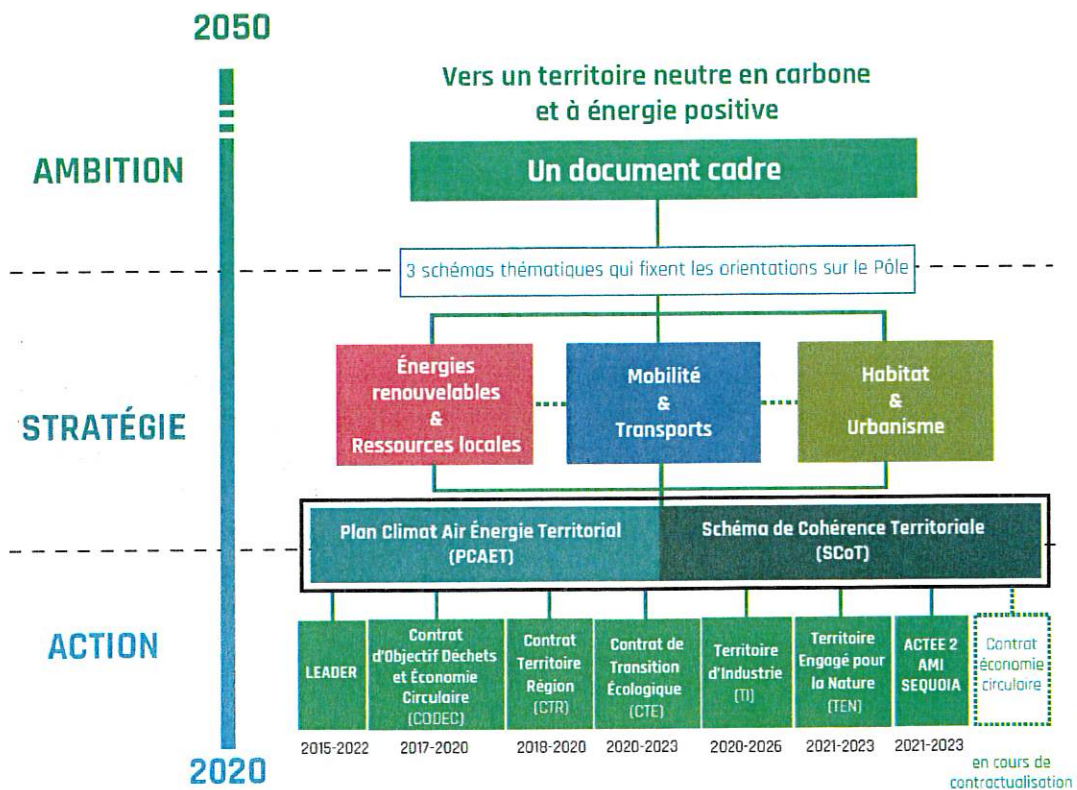


Périmètre du SCoT du Pays du Mans 2021 ?



Cette échelle stratégique répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :

- La stratégie globale portée par le SCoT / PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s'inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses territoires membres. C'est aussi une échelle de contractualisation avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l'ARS Pays de la Loire, l'ADEME, ...



	Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours	Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	Planification Echelle globale Région Pays de la Loire		
	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET approuvé 2022)	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Planification Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Schéma de Cohérence Territoriale (déliv objectifs révision SCoT 04/02/19)	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Plan Climat Air énergie Territorial	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Territoire d'Industrie (TI)	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT	2021/2022	COHESION / ECOLOGIE
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2020/2023	ECOLOGIE
	Programme d'actions Economie Circulaire (ECI)	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR	2021/2023	ECOLOGIE
	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)	2021/2023	COHESION / ECOLOGIE
	Convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) CertiNergy	2021/2022	ECOLOGIE
	Convention audits énergétiques (ADEME)	2017/2022	ECOLOGIE
	Convention ANAH et Département Etude Pré-opérationnelle Habitat Privé	2020/2022	COHESION / ECOLOGIE

- L'Etat recherchant une mise en cohérence des périmètres de contractualisation, pour éviter de fractionner la mise en œuvre des politiques publiques, **le Pays du Mans apporte une réponse concrète étant porteur de la stratégie et planification territoriale (PCAET, SCoT)** mais aussi de contrats / appels à projets en coordination avec les intercommunalités membres (Territoire d'industrie, Contrat de Transition Ecologique, Démarche Urbanisme Favorable à la Santé, Territoire Engagé pour la Nature, la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique...).
- **Le Pays du Mans / pôle métropolitain est un acteur relais de la région Pays de la Loire pour décliner localement la stratégie régionale** portée par le SRADDET arrêté fin décembre 2020. Cette déclinaison s'établit à travers la révision du SCoT, la mise en œuvre du SRADDET à l'échelle du Pays du Mans mais aussi l'élaboration d'une stratégie locale de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ou la stratégie régionale de Biodiversité, le Pays du Mans étant lauréat du dispositif Territoire Engagé pour la Nature...

 **Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique »**

En 2019, **les élus et les acteurs socio-économiques du territoire** ont travaillé de manière concertée sur l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour faire ressortir les pistes d'actions sur différentes thématiques (mobilité, énergies renouvelables, habitat, agriculture, stockage carbone, déchets, alimentation, écologie industrielle et territoriale, ...).

Ces échanges ont permis de constituer des programmes d'actions opérationnels qui s'intègrent aux chantiers identifiés par les élus lors du **forum métropolitain (17 mai 2019)**. Lors de ce 1^{er} forum, les élus ont plus particulièrement travaillé sur trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et les ressources locales ainsi que l'habitat du futur**. Au cœur des discussions, chacun a affirmé sa volonté de **ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural**, mais, au contraire, de **faire avancer la ville et la campagne dans le même sens** en développant des **synergies originales au profit de tous les habitants et des entreprises**.

Les élus du territoire ont signé le 20 décembre 2019 un Contrat de Transition Écologique **marquant leur engagement commun à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain.**

Cet engagement commun s'inscrit dans la continuité des actions et contrats déjà engagés en faveur de la Transition Écologique. En effet, les collectivités qui composent le Pays du Mans et Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, au travers du Département et des Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe et de la Haute-Sarthe, ont été à plusieurs reprises reconnues comme « Territoire Zéro Gaspi, Zéro Déchet », « TEPCV », « LEADER », « COTER ».

La stratégie du territoire est inscrite dans les objectifs du Plan Climat du Pays du Mans : être **un territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050.**

Les élus du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe ont déjà engagé une démarche de construction d'une stratégie santé à travers plusieurs actions engagées depuis 2017 pour répondre notamment au manque de médecins et de certaines professions médicales sur le territoire. Le Pays du Mans est lauréat depuis juin 2021 à l'appel à projet PRSE3 piloté par l'ARS Pays de la Loire pour la mise en place d'une démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT.

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêté de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence

La construction des axes communs du CRTE ne doit pas partir de zéro, car le Pays du Mans coconstruit depuis 2014 (date d'approbation du SCoT) une stratégie commune avec les territoires.

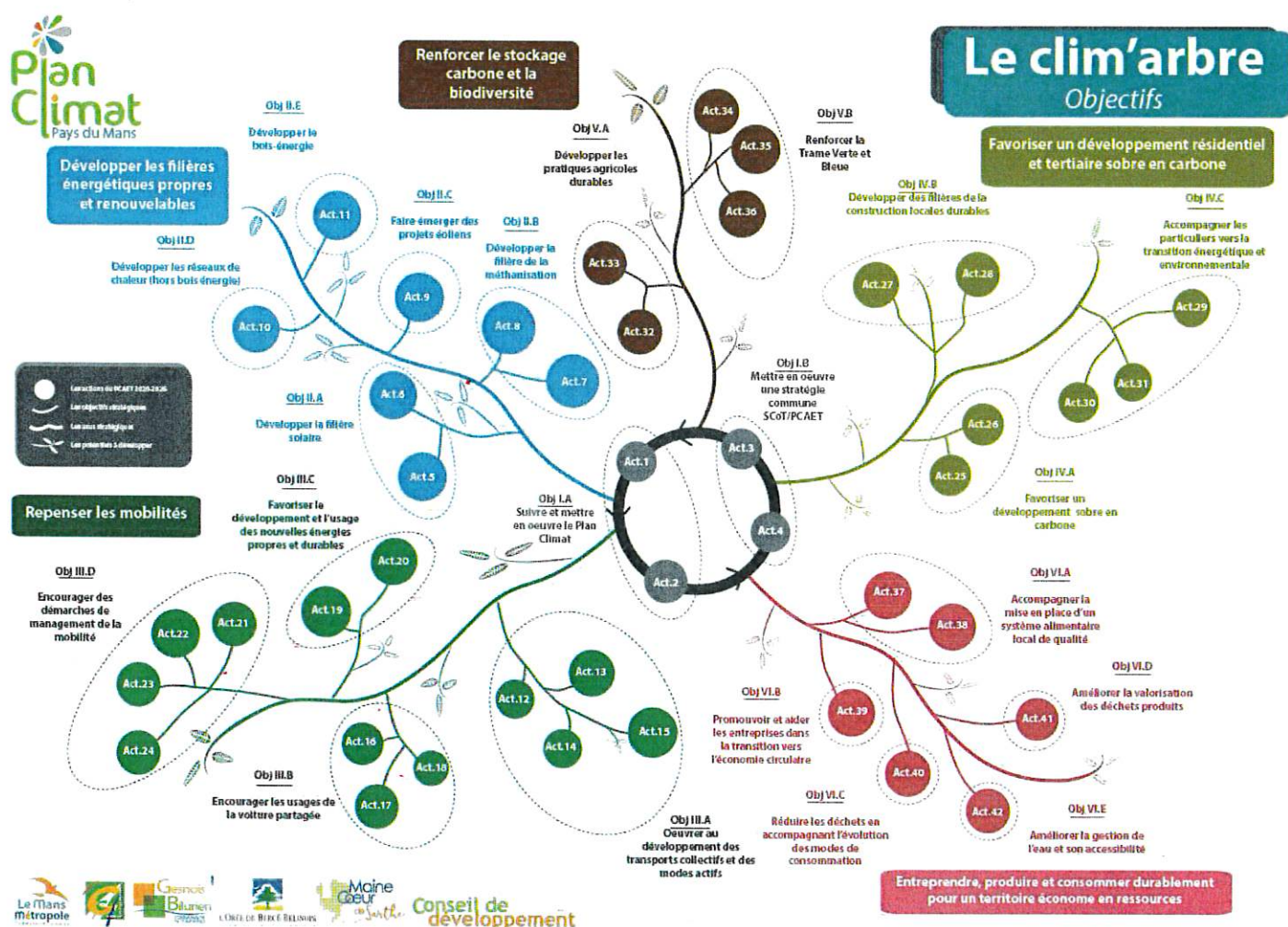
Aussi, il est proposé d'élaborer la stratégie sur les bases des documents cadre approuvés et partagés par les élus :

- **Les schémas d'Orientations Stratégiques du Pôle Métropolitain**
 - o Habitat / Urbanisme
 - o Ressources et énergie
 - o Mobilités

- **Le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014** dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait le principe complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays :
 - o AXE 1 – TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT ET D'UN RAYONNEMENT ATTRACTIFS
 - o AXE 2 - DEVELOPPER UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITES ET D'INITIATIVES
 - o AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER UN TERRITOIRE RICHE DE RESSOURCES
 - o AXE 4 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET EQUILBRÉ

- Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 20 décembre 2019 dont la note stratégique avait pour ambition de faire du Pays du Mans un territoire neutre en carbone et à énergie positive. Les axes de développement étaient les suivants :
 - o 1 - Faire vivre le Plan Climat
 - o 2 - Développer les filières énergétiques renouvelables et propres
 - o 3 - Repenser les mobilités
 - o 4 - Renforcer le stockage carbone et la biodiversité
 - o 5 - Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone
 - o 6 - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources

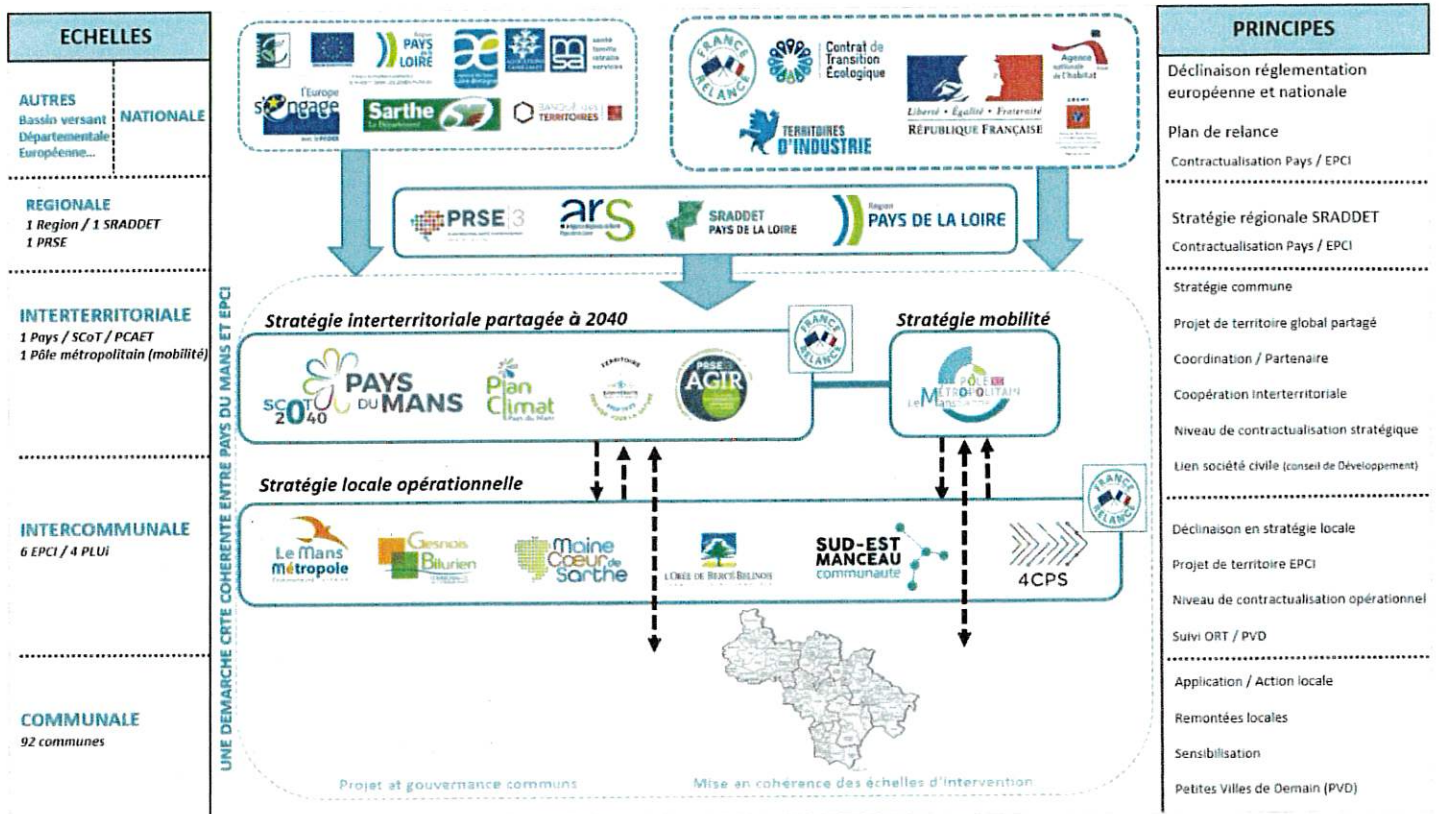
Un programme d'actions perçu comme une politique Air-Énergie-Climat intégrée et systémique se présente sous forme de Clim'Arbre :



Pour répondre aux besoins de la relance économique (attractivité, compétitivité) mais aussi aux enjeux d'équilibre en termes de services notamment l'accès aux soins, il est proposé d'ajouter un autre pilier stratégique : l'attractivité / cohésion.

Ainsi, on peut dégager les 4 axes stratégiques suivants qui structurent la politique d'aménagement du territoire du Pays du Mans et de ses collectivités membres.

- **AXE 1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**
- **AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET MAITRISE**
- **AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS DU MANS ET TENDRE VERS UNE NEUTRALITE CARBONE**
- **AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE MOBILITE DURABLE ET PARTAGÉE**
- **AXE 5 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE**



Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale)

Le deuxième niveau d'action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est l'intercommunalité. Il s'agit d'un niveau plus opérationnel, le Pays du Mans n'étant compétent que sur le SCoT et le PCAET. La communauté urbaine de Le Mans Métropole et les autres communautés de communes, par leurs compétences plus opérationnelles, déclinent et mettent en œuvre localement le projet de territoire Pays du Mans. Les EPCI membres du Pays du Mans sont aussi des territoires de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF/MSA, l'ANAH...

**LES AMBITIONS DU FUTUR
PROJET DE TERRITOIRE
« LE MANS MÉTROPOLE 2040 »**

La communauté urbaine Le Mans Métropole : un territoire d'ambition.

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque. La communauté urbaine s'est agrandie successivement en 2004 avec l'intégration de la commune de Mulsanne, en 2013 avec les 5 communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin, et en 2017 avec les 5 communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois. Aujourd'hui, le territoire communautaire comprend 19 communes regroupant 210 139 habitants (population INSEE 2021) dont 146 090 pour la seule Ville du Mans. Présidé par Stéphane Le Foll (Maire du Mans), la Communauté urbaine Le Mans Métropole est un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** dont le conseil communautaire est composé de 74 élus (dont 19 maires). Son champ de compétences est aujourd'hui très élargi puisque la communauté urbaine exerce des compétences réparties dans de nombreux domaines d'intervention : l'économie, l'environnement (eau, déchets), l'habitat, l'aménagement territorial, les déplacements, la politique de la ville, etc.

Au-delà de ses compétences liées à son statut de communauté urbaine, Le Mans Métropole adhère à plusieurs démarches de coopération intercommunales comme le syndicat mixte du Pays du Mans, le syndicat mixte du circuit des 24 h, le syndicat mixte d'aménagement et de promotion de la technopole de l'agglomération mancelle, le syndicat mixte des protections éloignées contre les inondations, le syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage, ou encore le syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.








La situation géographique de Le Mans Métropole et les infrastructures de transport présentes sur le territoire confèrent à l'agglomération une position d'interface entre plusieurs régions : le Bassin de la Seine au Nord-Est (Bassin parisien, Normandie), la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique tant sur le territoire régional, que national, voire international.

Comme Préfecture du Département de la Sarthe, la Ville du Mans (Ville centre de la communauté urbaine Le Mans Métropole) bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des déplacements et des emplois (Directions départementales de l'Etat, Cité judiciaire, Université, Centre hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.).

L'agglomération mancelle est aujourd'hui reconnue comme l'une des plus attractives du Grand Ouest. Ses pôles d'excellence, notamment dans l'innovation, la recherche, le sport, l'automobile... et les savoir-faire du territoire attirent les professionnels et les étudiants. C'est donc sur ces fondements que le territoire souhaite construire une **métropole durable**.

Une nouvelle stratégie de territoire a été engagée à l'échelle de Le Mans Métropole. Avec les maires, élus et des représentants de la société civile, une feuille de route stratégique et programmatique est en cours d'élaboration afin de co-construire un **projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »**. Document de référence, ce projet de territoire renforcera le niveau de service souhaité pour le territoire autour des grands enjeux en présence : développer une métropole durable, vivante et solidaire, tournée vers les mobilités et l'innovation afin de renforcer ses dynamiques existantes.

Le Projet de territoire de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole 2040 », dont la méthode d'élaboration a été approuvée par le conseil communautaire le 17 décembre 2020, constituera un document stratégique et programmatique autour de **7 ambitions** :




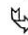

-  **Ambition n°1 : Développer un territoire durable et vivant**
-  **Ambition n°2 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**
-  **Ambition n°3 : Promouvoir les mobilités**
-  **Ambition n°4 : Accompagner l'innovation et l'audace**
-  **Ambition n°5 : Soutenir les savoirs et les excellences**
-  **Ambition n°6 : Fortifier les dynamiques attractives**
-  **Ambition n°7 : Renforcer les connexions de notre territoire**

Le Mans Métropole a désigné une assistance à maîtrise d'ouvrage externe pour la construction participative du projet de territoire « Le Mans Métropole projet 2040 ». **La déclinaison qui suit de ces 7 ambitions est donc susceptible d'évoluer dans les prochains mois.**








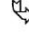

La version définitive du Projet de territoire de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole 2040 » est programmée pour être adoptée par le conseil communautaire au premier semestre 2022.

Ambition n°1 : Développer un territoire durable et vivant

► Accompagner la transition énergétique du territoire

-  **Développer le recours aux énergies renouvelables**
-  **Mettre en œuvre le « plan solaire de Le Mans Métropole »**
 - Intégrer le recours à l'énergie solaire (photovoltaïque ou thermique) sur les constructions nouvelles d'équipements publics, les toitures des bâtiments ou établissements publics rénovés, les parkings...
 - Déployer des générateurs photovoltaïques en autoconsommation au centre aquatique des Atlantides au Mans.
 - Mobiliser les acteurs privés et les entreprises, agir auprès des particuliers...
-  **Etendre et moderniser le réseau de chaleur métropolitain**
-  **Créer une unité de méthanisation sur la station d'épuration de la Chauvinière**
-  **Mettre en œuvre un « écosystème de mobilité hydrogène »**

► Encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole

-  **Aigné** : rénovation de la Mairie et du cabinet médical ;
-  **Allonnes** : rénovation d'un équipement de proximité quartier des Hautes Métairies...
-  **Arnage** : rénovation du Gymnase Fernand-Lusson et de la salle polyvalente de la Gautrie ;
-  **Champagné** : rénovation de la Mairie, de l'école Jacques Prévert...
-  **Chaufour Notre Dame** : rénovation de la salle municipale polyvalente ;
-  **Coulaines** : rénovation de la Mairie, du Gymnase Braque, du complexe sportif de la Gironde, du centre social de l'herberie, des vestiaires du stade Bollengier-Stragier...
-  **La-Chapelle-Saint-Aubin** : rénovation du Centre St-Christophe, de la salle omnisport, de l'école Pierre Coutelle...
-  **La Milesse** : rénovation de la Mairie, des écoles, du centre François Rabelais, de la salle Robert Doisneau...
-  **Le Mans** : rénovation des écoles Gaston Bachelard, Montaigu et Gérard Philipe, des Gymnases A. Fournier et Madeleine, de l'Espace sportif Coubertin, de la Maison de l'enfant George Sand...

- ↪ Fay : rénovation de l'école ;
- ↪ Mulsanne : rénovation du centre culturel Simone Signoret et des écoles ;
- ↪ Pruillé-le-Chétif : rénovation de la Mairie et de la salle d'animation rurale ;
- ↪ Rouillon : rénovation du Domaine de Vaujoubert et d'une maison médicale ;
- ↪ Ruaudin : rénovation de plusieurs bâtiments communaux ;
- ↪ Saint-Georges-du-Bois : rénovation de la mairie, de l'agence postale et du restaurant scolaire...
- ↪ Saint-Saturnin : rénovation de l'école maternelle ;
- ↪ Sargé-lès-le-Mans : rénovation de la mairie et du Groupe scolaire ;
- ↪ Trangé : rénovation du Groupe scolaire ;
- ↪ Yvré-l'Evêque : rénovation de la salle Georges Brassens...

▶ Protéger l'environnement et gérer les risques

- ↪ Prévenir et lutter contre les risques d'inondation
- ↪ Mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement
- ↪ Poursuivre les actions de réduction, collecte et traitement des déchets

▶ Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue

- ↪ Valoriser les grands espaces naturels périurbains (Arche de la Nature...)
- ↪ Préserver les espaces verts et la biodiversité
- ↪ Encourager la végétalisation urbaine
- ↪ Restaurer la continuité écologique sur les rivières de la Sarthe et de l'Huisne
- ↪ Poursuivre l'aménagement des voies vertes et du « Boulevard Nature »

▶ Protéger la ressource en eau

- ↪ Moderniser l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE)
- ↪ Créer une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne

▶ Mettre en œuvre le « Plan alimentaire Territorial »

Ambition n°2 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire

▶ Consolider une offre de santé diversifiée et équilibrée

- ↪ Développer l'attractivité médicale du territoire métropolitain et soutenir les grands équipements existants (Centre Hospitalier, Pôle Santé Sud...)
- ↪ Soutenir les installations de professionnels de santé existantes
- ↪ Créer de nouvelles Maisons de santé pluridisciplinaires dans les communes
- ↪ Encourager la venue sur le territoire métropolitain d'étudiants en santé
- ↪ Soutenir l'innovation médicale

▶ Proposer des aménagements et des équipements visant à revitaliser les centralités dans les communes

- ↪ Construire ou rénover des équipements publics de proximité dans les communes (équipements socioculturels, mairies, écoles, équipements pour la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, équipements sportifs et de loisirs...)
- ↪ Aménager les espaces publics, les centralités et les espaces de loisirs dans les communes

- ▶ Poursuivre et développer les actions en faveur des personnes handicapées
- ▶ Accompagner les opérations du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ▶ Promouvoir l'économie sociale et solidaire
- ▶ Soutenir la Politique de la Ville et les programmes de renouvellement urbain
 - ↳ Poursuivre les actions des dispositifs liés à la « politique de la Ville »
 - ↳ Accompagner les investissements programmés dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) dans les 4 quartiers urbains prioritaires d'Allonnes (Chaoué-Perrières), du Mans (Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon) et de Coulaines (Bellevue-Carnac)
 - Réhabilitation de logements sociaux et travaux de résidentialisation,
 - Aménagements urbains, reconversion de centres commerciaux,
 - Rénovation ou reconstruction d'équipements publics
- ▶ Encourager la citoyenneté

Ambition n°3 : Promouvoir les mobilités

- ▶ Poursuivre le développement du réseau de transports collectifs
 - ↳ Poursuivre les études préalables à l'aménagement de 3 Chronolignes
 - ↳ Augmenter la capacité du Tramway (rames, allongement des quais...)
 - ↳ Restructurer le centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène
- ▶ Maintenir une desserte ferroviaire performante
 - ↳ Aménager une nouvelle halte ferroviaire au Nord du Mans à proximité de l'hôpital et de l'Université
- ▶ Maîtriser le trafic automobile en offrant des alternatives
- ▶ Mettre en œuvre le « Schéma cyclable structurant horizon 2030 »
- ▶ Promouvoir la « mobilité hydrogène »

Ambition n°4 : Accompagner l'innovation et l'audace

- ▶ Préserver et consolider les grandes filières économiques existantes
- ▶ Accompagner les secteurs stratégiques spécifiques et promouvoir les filières économiques d'avenir
- ▶ Conforter l'agriculture périurbaine dans sa dimension économique

▶ Encourager un développement commercial équilibré

▶ Assurer la reconversion des anciennes friches industrielles et urbaines

▶ Soutenir la création de pépinières industrielles ou d'entreprises

Ambition n°5 : Soutenir les savoirs et les excellences

▶ Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- ↪ Accompagner l'Université et les établissements d'enseignement supérieur (CPER...)
- ↪ Soutenir le transfert de technologies et les filières d'excellence

▶ Développer l'accès à la formation professionnelle

▶ Valoriser la connaissance du patrimoine culturel et architectural

- ↪ Promouvoir la Cité Plantagenêt
- ↪ Aménager les jardins archéologiques de la Cathédrale du Mans
- ↪ Préserver et valoriser la muraille romaine (candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO)
- ↪ Réorganiser l'offre muséale de la Ville du Mans
- ↪ Restaurer et valoriser le patrimoine dans les communes

Ambition n°6 : Fortifier les dynamiques attractives

▶ Promouvoir et renforcer l'image internationale (notoriété des 24 heures du Mans)

▶ Renforcer l'attractivité touristique du territoire

- ↪ Engager la rénovation globale et l'extension du Palais des Congrès et de la Culture du Mans
- ↪ Rénover les équipements du centre des expositions du Mans
- ↪ Réaménager et permettre l'extension du camping communautaire d'Yvré l'Evêque
- ↪ Valoriser le port du Mans

▶ Construire ou moderniser des équipements structurants pour élargir l'offre culturelle, sportive et de loisirs

Ambition n°7 : Renforcer les connexions de notre territoire

▶ Développer l'usage du numérique

- ↪ Développer le Plan numérique dans les écoles
- ↪ Encourager le développement de l'e-administration

▶ Accompagner le développement du très haut débit

▶ Articuler les priorités de dessertes de fibre optique

**LES « ORIENTATIONS
STRATEGIQUES » PROPOSEES
DANS LE CADRE DU CRTE DE
LE MANS METROPOLE**

Les orientations stratégiques proposées pour le CRTE de Le Mans Métropole sont le résultat du **diagnostic territorial** et de **l'analyse A.F.O.M.** du territoire de Le Mans Métropole, réalisés en collaboration avec le Syndicat mixte du Pays du Mans à partir des documents transmis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) des Pays de la Loire et la Direction Départementale des Territoires (**DDT**) de la Sarthe.

Les orientations stratégiques proposées pour le CRTE de Le Mans Métropole s'appuient sur plusieurs documents de prospective :

- Les 4 axes stratégiques du PADD du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014 (en cours de révision depuis février 2019),
- Les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 20 décembre 2019,
- La stratégie interterritoriale du Pays du Mans
- Les 7 ambitions du futur projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »

En conclusion, il est donc proposé de retenir les **4 orientations stratégiques suivantes pour le CRTE** :

- **Orientation stratégique 1 : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire**
- **Orientation stratégique 2 : Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique**
- **Orientation stratégique 3 : Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable**
- **Orientation stratégique 4 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**

Le programme d'actions du CRTE se déclinera à partir de ces 4 orientations stratégiques.

Orientation stratégique 1 du CRTE : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire

- ▶ **Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire**
- ▶ **Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**
- ▶ **Identifier et soutenir les secteurs de développement économique du territoire**
- ▶ **Assurer la reconversion des friches urbaines**
- ▶ **Développer l'usage du numérique**

Orientation stratégique 2 du CRTE :

Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique

- ▶ Développer le recours aux énergies renouvelables
- ▶ Encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole
- ▶ Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue
- ▶ Protéger la ressource en eau
- ▶ Préserver l'environnement et gérer les risques

Orientation stratégique 3 du CRTE :

Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable

- ▶ Poursuivre le développement du réseau de transports collectifs
- ▶ Promouvoir la « mobilité hydrogène »
- ▶ Maintenir une desserte ferroviaire performante
- ▶ Développer les liaisons douces

Orientation stratégique 4 du CRTE :

Favoriser un territoire protecteur et solidaire

- ▶ Consolider une offre de santé diversifiée et équilibrée
- ▶ Construire ou moderniser des équipements structurants pour élargir l'offre culturelle, sportive et de loisirs
- ▶ Valoriser le patrimoine culturel et architectural
- ▶ Construire ou rénover des équipements publics de proximité dans les communes
 - ↳ Construction, extension, rénovation, mise en accessibilité, mise aux normes d'équipements socioculturels, salles polyvalentes, maisons de quartier, mairies, ateliers municipaux, équipements pour la jeunesse, l'enfance ou la petite enfance, écoles, restaurants scolaires...
- ▶ Proposer des aménagements pour revitaliser les centres des communes
- ▶ Améliorer l'accessibilité et l'accueil du public dans les espaces extérieurs
 - ↳ Mise en accessibilité et amélioration de l'accueil du public dans les parcs, squares, cimetières...



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIERE DU CRTE






**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 3

FICHES PROJETS 2022



Cette annexe 3 « fiches projets 2022 » est évolutive.

Cette annexe recense des projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale qui sont prêts à démarrer en 2022. Les projets recensés feront l'objet d'une fiche action détaillée. Sont ainsi identifiés sous forme de « fiche projet 2022 » des projets d'investissements qui feront l'objet de demande de subventions pour l'année 2022 notamment auprès des partenaires signataires du CRTE que sont l'Etat (DETR, DSIL...), la Région, le Département et d'autres partenaires financiers. Les fiches action qui sont jointes à cette annexe sont des documents de travail qui pourront évoluer dans le cadre de la mise en œuvre du CRTE. De nouvelles fiches pourront être rajoutées ultérieurement.

► Orientation stratégique 1 du CRTE : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire

- ↙ ↘ **Action 1.1. Création d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud au Mans**
- ↙ ↘ **Action 1.2. Réaménagement et développement du camping communautaire du Pont Romain à Yvré l'Evêque**
- ↙ ↘ **Action 1.3. Création d'une nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains au Mans**
- ↙ ↘ **Action 1.4. Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire**
- ↙ ↘ **Action 1.5. Nouveau Service Numérique (NSN) du réseau des médiathèques du Mans**

► Orientation stratégique 2 du CRTE : Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique

- ↙ ↘ **Action 2.1. Déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au centre aquatique des Atlantides au Mans.**
- ↙ ↘ **Action 2.2. Rénovation énergétique de l'école Montaigu au Mans**
- ↙ ↘ **Action 2.3. Rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Gautrie à Arnage**
- ↙ ↘ **Action 2.4. Poursuite du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) dans les bâtiments communaux de Coulaines**

► Orientation stratégique 3 du CRTE Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable

- ↙ ↘ **Action 3.1. Ecosystème Hydrogène**
- ↙ ↘ **Action 3.2. Restructuration du centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène**
- ↙ ↘ **Action 3.3. Etudes et travaux d'allongement des quais aux stations du Tramway et adaptation du centre de maintenance et de remisage**
- ↙ ↘ **Action 3.4. Etudes et travaux d'aménagement de 3 Chronolignes**
- ↙ ↘ **Action 3.5. Aménagement du « Boulevard Nature » - phase 3**
- ↙ ↘ **Action 3.6. Etudes et travaux d'aménagement d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe**

► **Orientation stratégique 4 du CRTE :**
Favoriser un territoire protecteur et solidaire

- ↙ Action 4.1. Aménagement du quartier piétonnier et commerçant Saint-Nicolas du centre ville du Mans : tranche 3 (rues Blondeau, Jacobins, Marchande et Place de la Sirène)
- ↙ Action 4.2. Construction de la maison de santé pluridisciplinaire des Maillets au Mans
- ↙ Action 4.3. Extension du centre de santé municipal Olympe de Gouges au Mans
- ↙ Action 4.4. Rénovation de trois terrains synthétiques de football au Mans
- ↙ Action 4.5. Aménagement d'un espace de loisirs et d'un parcours sportif à Aigné
- ↙ Action 4.6. Réhabilitation de la Péniche Excelsior à Allonnes en tiers lieu culturel et associatif
- ↙ Action 4.7. Réhabilitation du complexe polyvalent Jean Carmet à Allonnes - phase 1
- ↙ Action 4.8. Aménagement de la mairie de Champagné et création d'un local police municipale
- ↙ Action 4.9. Aménagement d'un espace intergénérationnel à Chaufour Notre Dame
- ↙ Action 4.10. Création d'équipements sportifs récréatifs sur le site de "La Plaine aux fées" à Coulaines
- ↙ Action 4.11. Réhabilitation du skatepark et de la cour de l'école Braque à Coulaines
- ↙ Action 4.12. Démolition de l'ancienne salle communale et reconstruction d'un restaurant scolaire à Fay
- ↙ Action 4.13. Rénovation de la "Maison Pour Tous" et du restaurant scolaire à La Chapelle-Saint-Aubin
- ↙ Action 4.14. Construction d'un cabinet dentaire à La Chapelle-Saint-Aubin
- ↙ Action 4.15. Réaménagement de la cour de l'école primaire à La Milesse
- ↙ Action 4.16. Aménagement d'une arche de loisirs à Mulsanne
- ↙ Action 4.17. Rénovation du commerce multiservices de Pruillé-le-Chétif
- ↙ Action 4.18. Réaménagement d'une zone de loisirs à Rouillon
- ↙ Action 4.19. Acquisition d'un bâtiment pour créer une Maison d'Assistantes Maternelles à Ruaudin
- ↙ Action 4.20. Aménagement d'un espace de jeux à Saint-Georges-du-Bois
- ↙ Action 4.21. Rénovation du groupe scolaire de Saint-Georges-du-Bois
- ↙ Action 4.22. Aménagement d'un demi-terrain synthétique de football à Saint-Saturnin
- ↙ Action 4.23. Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil du public au cimetière de Sargé-lès-le Mans
- ↙ Action 4.24. Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Trangé
- ↙ Action 4.25. Restructuration du complexe sportif de l'Ormeau à Yvré l'Evêque - phase 1

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.1.
Création d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.1.	Création d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud au Mans
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le projet de construction d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud au Mans figure dans le programme d'actions du Contrat « Territoire d'industrie » du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe qui vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie.</p> <p>Dans le cadre de son action en faveur du développement économique, Le Mans Métropole souhaite créer sur plus de 5 000 m² une usine partagée incluant une pépinière industrielle pour les nouvelles mobilités et une plateforme d'essais. Idéalement située sur le site d'Actisud (ancienne usine Philips), à proximité du circuit des 24 Heures, cette pépinière s'inscrit dans la volonté de réindustrialisation et de reconversion d'une friche industrielle.</p> <p>Le programme de travaux concernera la réhabilitation d'un bâtiment existant d'une surface de 5 137 m² environ, en vue de l'aménagement d'une pépinière industrielle comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ateliers et des bureaux destinés à être loués à des entreprises, ainsi qu'un espace de coworking, - une usine partagée comprenant des espaces et outils pour la métallerie, la mécanique, l'électronique, l'impression 3D ainsi que des espaces de fabrication et d'assemblage, - un espace d'animation comprenant un accueil, une salle de réunion, une salle de conférence et des espaces modulables (showroom...), - des espaces mutualisés comprenant notamment un espace déjeuner, des vestiaires-sanitaires, des locaux de stockage et techniques. <p>Les espaces extérieurs comprendront une plateforme d'essai pour les véhicules, des espaces de stationnement, des espaces végétalisés pour répondre aux objectifs du coefficient nature, de gestion des eaux pluviales, ainsi qu'à la qualité de l'environnement pour les usagers. L'opération comprendra également le déploiement des panneaux photovoltaïques en toiture et/ou sur supports (ombrières, structures...).</p>
Partenaires	Le projet de construction d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités figure dans le programme d'actions du Contrat « Territoire d'industrie » du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe cosigné le 18 décembre 2020 avec l'Etat, la Région et le Département. Cette opération de Le Mans Métropole bénéficie donc du partenariat lié au Contrat « Territoire d'industrie »
Coût prévisionnel	Le coût global de cette opération est arrêté au stade APD à 5 000 000 € HT, comprenant les travaux de raccordements réseaux et voirie (250 000 €), les travaux Clos et couvert, aménagement intérieur et extérieur (4 000 000 €), les honoraires et frais divers (64 000 €), le mobilier (100 000 €), l'équipement et le matériel (336 000 € HT) et les provisions pour imprévus (250 000 €).
Plan de financement	L'opération bénéficie déjà d'une subvention d'Etat de 440 000 € au titre de la DSIL Plan de relance. D'autres cofinancements seront recherchés pour cette opération notamment auprès de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Sarthe, cosignataires du Contrat « Territoire d'industrie »..
Calendrier	L'Avant Projet Définitif (APD) de l'opération a été approuvé le 30 septembre 2021. Le délai de réalisation de l'opération est d'environ 22 mois : <ul style="list-style-type: none"> - 4 mois de finalisation des études et dépôt des autorisations réglementaires - 4 mois de consultation des marchés de travaux - 2 mois de préparation de travaux - 12 mois de travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs liés au Contrat « Territoire d'industrie »

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.2.
Réaménagement et développement du camping communautaire

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.2.	Réaménagement et développement du camping communautaire du Pont Romain à Yvré l'Evêque
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Aux portes de l'agglomération mancelle, à Yvré l'Evêque, à proximité de la rivière de l'Huisne, le camping du Pont Romain a été construit par Le Mans Métropole en 2006 sur 2,6 ha. Il s'agit du seul camping de l'agglomération. Ce camping 4 étoiles est labellisé « tourisme et handicap » et « accueil vélo ». Il est ouvert de mi-mars à mi-novembre. Il dispose d'une piscine et de pataugeoires chauffées, d'espaces communs, de sanitaires, de 52 emplacements, de 12 Habitats Légers de Loisirs HLL (bungalows, mobil-homes, chalets) et de 15 emplacements d'accueil des camping-cars.</p> <p>Ce camping a une clientèle de courts séjours (durée moyenne séjour 1,86 jours en 2019), liée aux événementiels (24 Heures...) et internationale (24,6 % de britanniques en 2019). Le taux d'occupation en 2019 était de 30,52%</p> <p>La gestion de ce camping communautaire a été confiée via une délégation de service public (DSP), avec partage des investissements entre Le Mans Métropole et le délégataire.</p> <p>Un plan de développement pour le camping a été défini afin de garder la clientèle actuelle avec des prix attractifs tout en allant chercher une nouvelle clientèle grâce à des locatifs plus haut de gamme qui viendront compléter l'offre de ce camping et le positionner comme un véritable « 4 étoiles. Le plan de développement se fera en deux phases avec un ajout de nouveaux locatifs, le remplacement des chalets les plus obsolètes et enfin avec la création d'un "Village 24" avec des hébergements haut de gamme à la charge du délégataire.</p> <p>Le Mans Métropole aura à sa charge la création d'un espace bien être, la couverture de la piscine, la réhabilitation de l'espace accueil, les VRD nécessaires à l'installation des nouveaux hébergements ainsi qu'une requalification paysagère de l'ensemble du camping et de ses parkings.</p>
Partenaires	Délégataire du camping, Etat, Région des Pays de la Loire, Département de la Sarthe. Pays du Mans (promotion touristique)
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération est estimé à 1 113 000 € HT. Il se décompose comme suit : - Maîtrise d'œuvre : 110 000 € - Abris piscine : 148 000 € - Bâtiment d'accueil : 66 667 € - Espace bien être : 125 000 € - Réaménagement du camping : 582 320 € - Divers (réseau Enedis...) : 81 013 €
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Etat (DSIL 2022) - Département de la Sarthe : (ligne sectorielle Grands équipements touristiques) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	Les travaux sont programmés en 2022 et 2023 (sur la période de fermeture du camping du 15 novembre au 31 mars)
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation annuelle du camping.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022

Orientation stratégique 1 - Action n° 1.3.

Création d'une nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.3.	Création d'une nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Les thermes du Mans ont été découverts par hasard, à l'occasion d'un chantier, en 1980. Ils avaient été utilisés en continu depuis le milieu du I^{er} siècle, date de leur construction jusqu'à vers 270-280 lorsqu'ils ont été détruits pour les besoins de la construction de l'enceinte. Aujourd'hui, seule la partie technique des thermes est visible, au sein d'une crypte archéologique, située sous l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts. Il s'agit d'installations liées au chauffage et à la gestion de l'eau. Cependant, les fouilles ont permis d'en restituer un plan précis ainsi que quelques traces des décorations (fragments de mosaïques et d'enduits peints).</p> <p>Depuis 20 ans, les nouvelles technologies ont révolutionné la médiation patrimoniale en rendant possible une reconstitution virtuelle. La présentation actuelle est dépassée et le matériel de projection obsolète. Le site n'accueille plus en moyenne que 1 500 personnes (visiteurs et enfants participant aux classes et ateliers du patrimoine).</p> <p>Le projet de nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains a pour objectif d'évoquer dans cet espace, la ville avant l'enceinte.</p> <p>Ce projet combinera une scénographie sonore et visuelle (3D) qui pourra être accompagnée d'une médiation physique. Le but est de plonger le visiteur dans l'univers sonore de l'archéologue qui découvre le site, médiéval puis antique, puis visuelle et sonore du baigneur qui suit son parcours de détente dans les thermes, d'une personne qui en découvre les parties techniques puis la richesse des décors (mosaïques, peintures murales...).</p> <p>Ce projet de nouvelle scénographie devrait permettre de doubler la fréquentation du site et d'accueillir 8 000 visiteurs par an au minimum en ouvrant les thermes sur la ville et en marquant dans le paysage leur emplacement.</p>
Partenaires	<p>Etat Région des Pays de la Loire Département de la Sarthe Fondation Crédit Agricole (mécénat) Pays du Mans (promotion touristique)</p>
Coût prévisionnel	L'enveloppe financière dédiée à la conception et aux travaux scénographiques, fournitures et installations d'équipements nécessaires à la mise en œuvre de la médiation de la crypte des thermes romains du Mans est estimée à 600 000 € HT.
Plan de financement	<p>Des subventions et du mécénat seront recherchés pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe - Mécénat : Fondation Crédit Agricole
Calendrier	<p>Le déploiement de la nouvelle médiation sera réalisé en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022-2023 : Mise en place de la nouvelle scénographie allée des Bains (panneaux, ambiance sonore et végétalisation) • 2023-2024 : Mise en place de la scénographie intérieure
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre de visiteurs par an.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.4.
Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.4.	Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Afin de réduire la fracture numérique des écoles élémentaires mise en lumière pendant la crise sanitaire, la Ville du Mans a décidé d'amplifier et de renforcer son projet de Plan numérique des écoles pour lutter contre les inégalités scolaires en matière d'équipement informatique, de ressources numériques et d'accompagnement à la prise en main des matériels.</p> <p>Le renforcement du Plan numérique des écoles de la Ville du Mans vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'acquisition des fondamentaux et l'individualisation de la pédagogie; - renforcer la dimension inclusive de l'école ; - assurer la continuité de l'enseignement à distance pendant une période de crise ; - favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques ; - rendre possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire ; - favoriser la relation entre les familles et l'école ; - favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires ; - développer les usages du numérique à l'école mais aussi autour de l'école, notamment pendant les activités périscolaires ; - développer un ENT ou une plateforme collaborative (liaison écoles) ; - permettre d'atteindre dans chaque école un socle numérique de base combinant équipements, infrastructures, ressources et services numériques ; - disposer au sein des écoles d'un certain nombre d'équipements mobiles pouvant être redéployés ponctuellement auprès des familles des élèves non équipées.
Partenaires	Union européenne – Plan de relance européen axe REACT-EU du Programme opérationnel régional FEDER 2014/2020
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération de 2 300 000 € HT porte sur les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de précâblage - Logiciels, maintenance et support, déploiement, formation Plan - Acquisition et montage des tableaux numériques
Plan de financement	Pour ce projet, une subvention européenne au titre du FEDER 2014/2020 a été sollicitée auprès de la Région dans le cadre du programme REACT-EU.
Calendrier	Opération réalisée entre le 1 ^{er} février 2020 et le 31 décembre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'écoles et de classes équipées, nombre d'enfants concernés

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.5.
Nouveau Service Numérique (NSN) du réseau des médiathèques du Mans

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.5.	Nouveau Service Numérique (NSN) du réseau des médiathèques du Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>La médiathèque Louis-Aragon, bibliothèque municipale inaugurée dans le quartier des Halles en 1988, dispose d'une superficie de 7 700 m² dont 4 000 m² pour le service au public. Il s'agit de la médiathèque centrale gérant l'ensemble du réseau des 5 autres médiathèques et bibliothèques réparties dans la ville du Mans</p> <p>Conscient des nouvelles exigences citoyennes d'accès, de participation et de la nécessaire adaptation de son organisation, de ses agents et de son offre, le Réseau des médiathèques du Mans a décidé de mettre en œuvre des nouveaux services numériques autour d'un programme qui déroulera en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modernisation et consolidation des outils numériques, - consolidation et développement de l'offre numérique, - valorisation des collections patrimoniales avec notamment la création d'un Portail patrimoine. <p>Les enjeux sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir un service fonctionnel dans un contexte de changement des normes bibliothéconomiques (transition numérique), - répondre aux obligations de conformité et d'accessibilité des outils déployés, - répondre aux exigences de sécurité informatique de la collectivité, - accompagner le développement des usages numériques, - moderniser les processus de l'Action Publique, - valoriser les collections du Réseau des médiathèques.
Partenaires	Utilisateurs du réseau des médiathèques du Mans Etat (DGD Bibliothèques)
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération pluriannuelle estimé à 800 000 € HT est établi par phase : <ul style="list-style-type: none"> - modernisation et consolidation des outils numériques : 237 760 € - consolidation et développement de l'offre numérique : 75 000 € - valorisation des collections patrimoniales : en cours de chiffrage
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DRAC - DGD Bibliothèques) - Région des Pays de la Loire (futur contrat régional) - Union européenne – FEDER 2021-27 (si éligibilité)
Calendrier	Le calendrier s'articule avec les trois phases : <ul style="list-style-type: none"> - modernisation et consolidation des outils numériques : 2022 - consolidation et développement de l'offre numérique : 2023 - valorisation des collections patrimoniales avec la création d'un Portail patrimoine : 2024-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre des utilisateurs de la Médiathèque et des prêts effectués

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n° 2.1.
Déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au
centre aquatique des Atlantides au Mans

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.1.	Déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au Centre aquatique des Atlantides au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Le Centre Aquatique des Atlantides est un équipement avec 2 400 m² de plans d'eau variés à toutes les pratiques : apprentissage scolaire, entraînement et compétition sportive, activités des clubs ainsi que les loisirs tous publics. La fréquentation moyenne annuelle du centre aquatique est de 400 000 entrées (hors période COVID).</p> <p>Cet équipement est le bâtiment de la Ville du Mans le plus consommateur d'électricité de la Ville du Mans, il représente 8 % de la consommation de l'ensemble des bâtiments communaux. L'intérêt du projet est de montrer aux habitants et aux usagers une opération innovante mobilisant des énergies renouvelables. Avec cette opération de déploiement de panneaux photovoltaïques en complément des travaux de rénovation énergétique menés depuis 2017, le gain énergétique total sera de plus de 50 %. Le Centre aquatique étant le site sportif le plus fréquenté de la Ville du Mans, la valeur démonstrative du projet sera importante.</p> <p>Le projet consiste au déploiement de générateurs photovoltaïques qui représenteront une puissance globale de 548 kWc destinés à l'autoconsommation du centre aquatique. La production totale sera de 621 423 kWh/an dont 616 808 kWh/an qui seront réinjectés directement dans le réseau électrique du centre aquatique, soit environ 21,6% des consommations électriques annuelles du centre aquatique (2 857 544 kWh en 2019).</p> <p>Cela représente une économie de fonctionnement d'environ 67 389 € la première année et une réduction des émissions carbone du site d'environ 76 tonnes/an, soit la quantité de CO₂ absorbée par environ 2 470 arbres.</p> <p>Au delà de la production d'énergie renouvelable, les installations photovoltaïques apporteront un confort d'usage, notamment par l'apport d'ombre sur les zones pour l'accès piétons et les espaces jeux (Fontaine aux enfants peu fréquentée car trop exposé au soleil) de l'équipement. L'installation permettra également de remédier au phénomène de surchauffe dans les bureaux en été tout en maintenant l'apport en lumière naturelle.</p>
Partenaires	Union européenne – Plan de relance européen axe REACT-EU du Programme opérationnel régional FEDER 2014/2020 Etat, Région, Pays du Mans (PCAET)
Coût prévisionnel	Le coût de l'opération est estimé à 3 692 957 € HT au stade APD.
Plan de financement	Pour ce projet, une subvention européenne au titre du FEDER 2014/2020 a été sollicitée par la Ville du Mans auprès de la Région dans le cadre du programme REACT-EU. D'autres subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants : - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (Fonds régional Contrat Ville).
Calendrier	Les appels d'offres des marchés de travaux ont été lancés en fin d'année 2021 La demande de permis de construire a été déposée. Le début des travaux est prévu en février 2022 avec une fin de travaux en février 2023. La mise en service des générateurs est programmée en avril 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	- m ² de générateurs photovoltaïques installés en mars 2023 et nombre de kWh produit par an (après un an de fonctionnement en avril 2024).

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n° 2.2.
Rénovation énergétique de l'école Montaigu au Mans

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.2.	Rénovation énergétique de l'école Montaigu au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>La rénovation du bâtiment et des espaces extérieurs de l'école élémentaire Montaigu s'inscrit dans le cadre général de mise aux normes et de pérennisation du patrimoine scolaire de la Ville du Mans. Elle répond par ailleurs aux actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en termes de développement des filières énergétiques renouvelables, de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Le site se trouve 29 rue de Montaigu, au Mans, sur la surface cadastrale de 6289 m², qui comprend les écoles maternelle et élémentaire. Le programme de rénovation concerne le bâtiment de l'école élémentaire et les espaces extérieurs.</p> <p>L'élémentaire Montaigu a été construite en 1977. Elle intègre depuis peu un espace associatif pour les besoins du quartier. L'école est un établissement recevant du public (ERP) de 4ème catégorie de type R, dont l'effectif maximum admissible est de 150 personnes.</p> <p>Le bâtiment n'a pas connu de grande rénovation, les réparations y deviennent récurrentes et il doit être mis aux normes d'accessibilité.</p> <p>Ce programme de rénovation globale poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, de paire avec une amélioration du confort thermique, visuel, et acoustique pour les usagers, - la valorisation de l'établissement par le traitement de ses façades, - la mise en conformité du bâtiment avec les règles d'accessibilité, conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), - la mise en conformité sécurité incendie, - l'amélioration des conditions d'utilisation des locaux, - la requalification des espaces extérieurs.
Partenaires	<p>La commune a réalisé un audit énergétique du bâtiment attestant d'un scénario d'amélioration de plus de 51% de la performance énergétique globale théorique de l'équipement rénové exprimée en kWhép/m²/an. Cet audit a permis à la commune de solliciter et d'obtenir le plafond du Fonds de concours Transition énergétique de Le Mans Métropole, soit 400 000 €.</p> <p>Autres partenaires : Etat, Région des Pays de la Loire, Pays du Mans</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération de rénovation est estimé à 2 940 000 € HT et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux bâtiment : 2 500 000€ HT - Travaux d'aménagements extérieurs : 250 000€ HT - Prestations intellectuelles : 50 000€ HT - Divers et aléas : 140 000 € HT
Plan de financement	<p>L'opération bénéficie déjà du Fonds de concours transition énergétique de Le Mans Métropole pour un montant de 400 000 €. D'autres subventions seront recherchées en 2022 auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle économie d'énergie) - FEDER 2021/2027
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé le 26 novembre 2020</p> <p>L'APS devrait être validé en fin d'année 2021 et l'APD au printemps 2022.</p> <p>Démarrage des travaux avant la fin de l'année 2022.</p> <p>Durée des Travaux : 18 mois dont 3 mois pour les aménagements extérieurs, hors période de préparation</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats de l'audit énergétique.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n°2.3.
Rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Gautrie à Arnage

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.3.	Rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Gautrie à Arnage
Maître d'ouvrage	Commune d'Arnage
Description de l'action	<p>La salle polyvalente de la Gautrie à Arnage a été ouverte en octobre 1987. Elle est devenue vétuste et manque de fonctionnalité. Le mode de chauffage est énergivore et en fin de vie. Une révision complète de l'isolation du bâtiment est en outre nécessaire. Enfin, l'organisation générale des espaces doit être repensée afin de répondre aux besoins des publics (associations, particuliers).</p> <p><u>Le projet est phasé en deux temps :</u></p> <p>Phase 1 : rénovation de la chaufferie. Celle-ci est commune avec l'école Auguste Renoir jouxtante. Afin de répondre favorablement aux enjeux de la transition énergétique, la commune a fait le choix de remplacer les chaudières gaz par des chaudières à granulés bois. Pour l'accompagner dans ces travaux, la commune d'Arnage a souhaité s'entourer d'une AMO. Un APD a été validé en octobre 2021.</p> <p>Phase 2 : isolation et réaménagement salle de Gautrie Cette salle d'une surface de 252m² est classée ERP, type P de 5e catégorie. L'effectif admissible est de 191 personnes. La Municipalité d'Arnage a décidé en 1985 la création de cette salle polyvalente à proximité immédiate de l'école Auguste Renoir, partiellement pour son usage. Aujourd'hui, la salle polyvalente est louée aux particuliers et à des associations, aucun travaux n'ont été réalisés depuis son ouverture, les locaux sont devenus vétustes et ne répondent plus aux besoins actuels. Cette 2ème phase a fait l'objet d'un programme validé. Cette projection inclut un réaménagement complet des espaces et la création d'un office de réchauffage, d'un espace de rangement et d'une salle de réunion.</p>
Partenaires	<p>Phase 1 : AMO recrutée (société Edel Thermique). APD validé. L'ADEME intervient sur la phase 1 du projet en accompagnant la maîtrise d'ouvrage dans la conception du projet et en finançant une partie de l'acquisition de la pompe à chaleur.</p> <p>Phase 2 : Un programme a été réalisé en 2020 par la société CMB. Le recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre est prévu début d'année 2022 avec pour objectif l'obtention d'un APD au 1^{er} semestre 2021.</p>
Coût prévisionnel	<p>Phase 1- Chaufferie Le coût global de cette phase 1 estimé à 244 198 € HT se décompose comme suit : - Etudes (23 365 € HT) ; Réseau (2 500 € HT) ; Travaux (218 333 € HT)</p> <p>Phase 2- Réhabilitation et aménagement de la salle de la Gautrie Le coût global de cette phase 2 estimé à 583 334 € HT se décompose comme suit : - Etudes (166 667 € HT) ; Travaux (416 667 € HT)</p>
Plan de financement	<p>Les deux phases du projet feront l'objet de recherche de subventions auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ETAT (DSIL) - REGION (ligne sectorielle économie d'énergie et/ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique) - ADEME (chaufferie uniquement) - FEDER 2021/2027
Calendrier	<p>Phase 1 chaufferie: 4ème trimestre 2021 - 1er trimestre 2022 Phase 2: APD: fin février 2022 ; Dépôt PC : mars 2022 Travaux : septembre 2022 à avril 2023 ; Livraison: mai 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats de l'audit énergétique.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n° 2.4.
Poursuite du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED)
dans les bâtiments communaux de Coulaines

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.4.	Poursuite du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) dans les bâtiments communaux de Coulaines
Maître d'ouvrage	Commune de Coulaines
Description de l'action	<p>Dans la continuité du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED), adopté en 2013, la Ville de Coulaines a priorisé, dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics socioculturels et sportifs ainsi que les mises aux normes d'accessibilité conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Plusieurs bâtiments issus du PAED de Coulaines font déjà l'objet de subventions de l'Etat (DSIL rénovation énergétique 2021).</p> <p>La Ville de Coulaines souhaite poursuivre son PAED avec les projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des 3 bâtiments suivants : Centre socioculturel de l'Herberie ; Gymnase et vestiaires Braque ; Vestiaires sportifs du complexe Bollengier-Stragier.</p> <p>Le programme de rénovation énergétique de ces bâtiments socioculturels et sportifs a pour objectif de réduire au moins de 30 % les dépenses en énergie pour chauffer les bâtiments et d'améliorer les conditions thermiques d'exploitation. Selon les diagnostics d'accessibilité, le programme comprendra aussi les travaux de mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap.</p> <p>Il s'agira donc de reprendre l'isolation et l'étanchéité des toitures et des façades et d'assurer le changement des matériels de chauffe (chaudières, réseaux, calorifugeage...).</p> <p>Sont également programmés les travaux nécessaires pour bénéficier de l'attestation réglementaire d'accessibilité à personnes porteuses de handicap.</p>
Partenaires	<p>Un audit énergétique sera réalisé sur chaque bâtiment avec un objectif d'amélioration de plus de 30% minimum de la performance énergétique globale théorique de l'équipement rénové exprimée en kWh/m²/an.</p> <p>Ces audits énergétiques permettront à la commune de solliciter le fonds de concours transition énergétique de Le Mans Métropole et d'autres partenaires : Etat, Région des Pays de la Loire, Pays du Mans...</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du centre socioculturel de l'Herberie : 1 770 917 € HT</p> <p>Coût prévisionnel de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du Gymnase et des vestiaires Braque : 669 860 € HT</p> <p>Coût prévisionnel de rénovation énergétique et de mise en accessibilité des vestiaires du stade Bollengier-Stragier : 1 040 334 € HT</p>
Plan de financement	<p>Pour ce projet, des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL/DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (ligne sectorielle équipements sportifs) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	<p>2022 : travaux d'étude, de recherche de MOE et de bureaux d'études</p> <p>2023 : début des travaux</p> <p>2024 : continuité et fin des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats des audits énergétiques

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.1.
Ecosystème hydrogène

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.1.	Ecosystème hydrogène
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le Mans Métropole s'est engagée dans une politique en faveur des énergies limitant l'empreinte carbone qui s'insère dans le PCAET. Le Mans Métropole a lancé des réflexions et des initiatives en faveur d'un écosystème hydrogène sur son territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une production locale en réflexion notamment sur le site de l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED), - des lieux de stockage/distribution, une première station provisoire portée par l'ACO et Total existe, une deuxième station avec un calibrage plus important sera construite pour permettre, en autres, d'approvisionner les 10 bus et les 8 BOM qui seront acquis par Le Mans Métropole. D'autres projets de station sont en réflexion. - des usages avec l'acquisition programmée de 10 bus articulés et de 8 bennes à ordures ménagères (BOM), - la formation et la recherche. <p>En 2019, une candidature H2 Ouest à AAP "écosystème hydrogène" de l'ADEME, a été conduite par le Sydev Vendée associant l'ACO, Le Mans Métropole et la société Lhyfe. Ce projet H2 Ouest a été retenu pour un cofinancement exceptionnel de l'ADEME en 2020.</p> <p>La première phase d'investissements concerne l'acquisition du matériel roulant (bus et BOM). Un premier bus hydrogène expérimental a été mis en service en 2020.</p>
Partenaires	ADEME Région des Pays de la Loire Pays du Mans (PCAET)
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'acquisition du matériel roulant se décompose comme suit :</p> <p>=> Acquisition de 10 bus articulés hydrogène Montant de l'investissement : 13 000 000 € HT</p> <p>=> Acquisition de 8 BOM hydrogène Montant de l'investissement : 5 760 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Ce projet d'acquisition de 10 bus articulés hydrogène et de 8 BOM hydrogène bénéficie d'une subvention exceptionnelle obtenue de l'ADEME pour un montant global de 4 743 000 €.</p> <p>Le Conseil régional a également confirmé sa participation à hauteur de 527 000 € lors de la Commission permanente du 19 novembre 2021.</p> <p>> Acquisition de 10 bus articulés hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME AAP "écosystèmes hydrogène" : 3 375 000 € (obtenu) - Région AAP "écosystèmes hydrogène" : 375 000 € (en cours de notification) <p>> Acquisition de 8 BOM hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME AAP "écosystèmes hydrogène" : 1 368 000 € (obtenu) - Région AAP "écosystèmes hydrogène" : 152 000 € (en cours de notification)
Calendrier	<p>Le calendrier d'exécution est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 premières BOM avec mise en service fin 2022, début 2023 - 10 bus avec mise en service en avril 2023 au plus tard (convention ADEME)
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs d'émission de CO ₂ évité par an.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.2.
Etudes et travaux de restructuration du centre de maintenance de la
SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.2.	Etudes et travaux de restructuration du centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le terminus technique des bus de la SETRAM avenue Pierre Piffault au Mans, construit en 1978, a été conçu à l'origine pour la maintenance de 100 bus standards. Actuellement, le parc est constitué de 150 véhicules : 136 bus (dont 36 bus articulés et 10 BHNS) et 14 minibus pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR) et le Transport à la Demande (TAD).</p> <p>L'évolution de cet équipement est aujourd'hui nécessaire afin de répondre aux exigences d'exploitation et de maintenance du parc d'autobus en constante évolution (bus au GNV, bus articulés, véhicules électriques et bus à hydrogène). Compte-tenu de cette évolution des modes de transports, de la nécessité d'aller vers des bus avec un impact carbone minoré, de l'augmentation du parc des véhicules et de l'ancienneté du site, il est devenu nécessaire d'une part de procéder à l'extension des ateliers pour améliorer l'organisation du travail et assurer dans de bonnes conditions la maintenance des véhicules et, d'autre part, de réaliser des restructurations lourdes et des remplacements d'équipements importants afin de maintenir les installations en conformité et éviter des risques de pollution et d'arrêt de l'exploitation.</p> <p>Le projet de restructuration porte sur une redistribution et une optimisation des surfaces bâties et de stationnement et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une extension de l'atelier existant, - la création de locaux de stockage supplémentaires, - la réorganisation des bureaux et locaux de l'atelier existant, - la réorganisation et la création de stationnements extérieurs supplémentaires, - la mise aux normes et la réfection des équipements existants. <p>Le centre de maintenance représente une surface cadastrale de 46 176 m² dont 5 210 m² d'atelier et 540 m² de locaux administratifs.</p> <p>Ce projet s'inscrit également dans une démarche de qualité environnementale avec la recherche de performance énergétique des bâtiments (réhabilitation et extension), de production d'électricité photovoltaïque, de récupération des eaux pluviales et de traitement des eaux de lavage, de l'emploi de matériaux à faibles impacts environnementaux.</p>
Partenaires	Union européenne Etat Région des Pays de la Loire Agence de l'eau
Coût prévisionnel	Le montant des travaux a été estimé au stade du programme à 14 100 000 € HT. Les prestations intellectuelles à 1 100 000 € HT.
Plan de financement	Le plan de financement espéré pour cette opération est le suivant : - FEDER 2014-2020 (1 ^{ère} phase) : 300 000 € obtenus (sur une dépense de 1 M€) - FEDER 2021-2027 (2 ^{ème} phase) : à définir - Etat (DSIL) : à définir - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Agence de l'eau (gestion des eaux pluviales) : à définir
Calendrier	Les marchés seront notifiés fin 2022. Les travaux sont programmés entre 2023 et 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	- m ² de bâtiments restructurés, - m ² d'extension du centre de maintenance, - évolution du nombre de bus.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022

Orientation stratégique 3 - Action n° 3.3.

Etudes et travaux d'allongement des quais aux stations du Tramway et adaptation du centre de maintenance et de remisage

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.3.	Etudes et travaux d'allongement des quais aux stations du Tramway et adaptation du centre de maintenance et de remisage
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le réseau de transports en commun de Le Mans Métropole, a connu une évolution importante ces dix dernières années avec la mise en service de 2 lignes de tramway, la ligne T1 qui dessert la ville du Mans du Nord-Ouest (depuis l'université) au Sud (terminus « Antarès ») et la ligne T2 qui relie le centre ville du Mans depuis la Préfecture jusqu'au quartier Bellevue - Les Hauts de Coulaines.</p> <p>Aujourd'hui ces 2 lignes structurantes, qui s'étendent sur 18,8 km en site propre et desservent 33 stations, captent à elles seules 60% de la fréquentation du réseau de transports collectifs de l'agglomération.</p> <p>Devant les problèmes posés par une affluence sans cesse en augmentation dans les TCSP, l'amélioration de la desserte des transports en commun de l'agglomération Mancelle est devenue capitale.</p> <p>L'un des volets essentiels de ce programme est l'amélioration de la desserte tramway, en particulier sur la section Gare/Université qui se trouve saturée aux heures de grande affluence.</p> <p>Le projet d'augmenter la capacité voyageurs des lignes de tramway T1 et T2 implique 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation du matériel roulant de 32m à 44 m, - l'adaptation des quais et infrastructures en ligne, - l'adaptation du Centre de Maintenance et de Remisage.
Partenaires	<p>Etat et Région des Pays de la Loire</p> <p>Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF)</p> <p>Le 7 octobre 2021, le Premier Ministre a annoncé les lauréats du 4^{ème} appel à projets de l'Etat pour les TCSP parmi lesquels figure la communauté urbaine Le Mans Métropole avec l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 2 070 000 € pour ce projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût du marché mandat a été évalué à 1 210 000 € HT.</p> <p>Le coût des études de maîtrise d'œuvre serait de 1 102 000 € HT.</p> <p>Le coût des travaux est estimé à 11 020 000 € HT et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation des quais et des terminus pour accueillir les rames allongées : 4 120 000 € HT, - l'adaptation du Centre de Maintenance et de Remisage : 6 900 000 € HT.
Plan de financement	<p>Le plan de financement espéré sur ce projet (études et travaux) est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (AAP TSCP) : 2 070 000 € (en cours de notification) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - FEDER 2021-2027 (sous réserve d'éligibilité)
Calendrier	<p>Le lancement de l'appel d'offres pour désigner le mandataire est en cours pour une notification du marché en février 2022.</p> <p>Les études de maîtrise d'œuvre auront lieu entre juin 2022 et février 2023.</p> <p>Les travaux sont programmés entre 2023 et 2024 avec une mise en service en septembre 2025.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation annuelle du réseau de tramway.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.4.
Etudes et travaux d'aménagement de 3 Chronolignes

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.4.	Etudes et travaux d'aménagement de 3 Chronolignes
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le Mans Métropole s'est engagée sur le projet de développement de son réseau de transport urbain, dont l'ambition est de faire évoluer significativement les pratiques de mobilité au sein de son territoire et de poursuivre le changement de comportement vers une utilisation raisonnée de la voiture initiée par la mise en œuvre des lignes de tramway T1 et T2 et de la ligne BHNS Tempo T3. Cette démarche s'inscrit dans le plan Climat - Energie visant l'apaisement des flux et des vitesses pour une réduction durable de la pollution.</p> <p>Face à ce défi, le Mans Métropole a souhaité compléter les lignes structurantes de son réseau de transport en commun actuel par la réalisation de 3 Chronolignes. Le principal objectif des Chronolignes est d'assurer un haut niveau de service sur l'ensemble des itinéraires, et également d'améliorer le niveau de confort et de pratique des usagers. Représentant 15 % de la fréquentation de l'ensemble du réseau et 45 % du réseau des bus, ces Chronolignes se développeront sur des longueurs relativement importantes.</p> <p>Les lignes existantes 4, 5 et 6 rencontrent des difficultés de maîtrise de leurs temps de parcours (fiabilité) et de performance en comparaison avec des trajets réalisés en voiture, engendrant un niveau de service rendu à l'utilisateur trop faible au regard de leur importance dans le réseau.</p> <p>L'objectif des Chronolignes est donc de développer la régularité et la vitesse commerciale de ces lignes par la réalisation d'infrastructures telles que des sites propres, des aménagements de carrefours, tout en améliorant la desserte et en intégrant également les déplacements doux.</p> <p>10 bus articulés hydrogène circuleront sur une des chronolignes.</p>
Partenaires	<p>Etat et Région des Pays de la Loire</p> <p>Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF)</p> <p>Le 7 octobre 2021, le Premier Ministre a annoncé les lauréats du 4^{ème} appel à projets de l'Etat pour les TCSP parmi lesquels figure la communauté urbaine Le Mans Métropole avec l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 6 880 000 € pour ce projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération (travaux et études) de 62 300 000 € HT se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de maîtrise d'ouvrage : 2 100 000 € HT - Etudes et maîtrise d'œuvre : 5 900 000 € HT - Acquisitions foncières : 3 000 000 € HT - Infrastructure (hors stations et dépôt du TCSP) : 36 000 000 € HT - Stations du TCSP : 4 400 000 € HT - Aménagements connexes d'intermodalité : 10 900 000 € HT
Plan de financement	<p>Le plan de financement espéré pour ce projet (études et travaux) est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (AAP TCSP) : 6 880 000 € (en cours de notification) - Etat (Fonds mobilité actives) à étudier sur la partie « pistes cyclables » - FEDER 2021-27 à étudier sur la partie « pistes cyclables » - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2021 : délibération de la poursuite des études pour l'ensemble des lignes. Ajustements du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. - Juillet 2021 : Notification Maîtrise d'œuvre Générale - Juillet 2021 à mars 2022 : Études d'Avant Projet - Juillet 2022 : Délibération de validation des études d'avant-projet - Septembre 2022 à juin 2023 : Études PRO - Juillet 2023 à décembre 2024 : Travaux - Janvier 2025 : Mise en service commerciale
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation des lignes

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.5.
Réalisation de la troisième phase du Boulevard Nature

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.5.	Aménagement du Boulevard Nature – phase 3
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Décidé dans son principe par délibération du Conseil de Le Mans Métropole le 26 juin 2002, le Boulevard Nature est un grand projet composé de voies vertes permettant de faire le tour de l'agglomération mancelle. Dédié aux modes de déplacement doux (cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite, cavaliers sur certains tronçons...), ce boulevard aura pour vocation de relier entre eux les principaux pôles attractifs à caractère naturel, touristique, patrimonial ainsi que les équipements de loisirs ou les zones d'hébergement.</p> <p>Le "Boulevard Nature" dessinera à terme une boucle de 72 kilomètres sur le territoire de Le Mans Métropole. 52 km à ce jour sont réalisés.</p> <p>Avec ce projet, Le Mans Métropole souhaite accélérer le mouvement de rééquilibrage des différents modes de déplacement sur l'agglomération au profit des circulations douces. Ce projet s'inscrit dans le PCAET dans la mesure où les déplacements liés à cette nouvelle infrastructure de type voie verte ne généreront pas de consommation d'énergie fossile, contribuant ainsi à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Le Boulevard Nature s'inscrit pleinement dans le Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes des Pays de la Loire. Il permettra de faciliter, en contournant l'agglomération mancelle, la liaison entre le Sud Sarthe (Sablé sur Sarthe-la Suze sur Sarthe, La Flèche et Château du Loir) et le Nord Sarthe (Beaumont sur Sarthe et Mamers).</p> <p>En novembre 2020, une étude d'impact et la constitution d'un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le Boulevard Nature ont été lancés pour permettre la réalisation des derniers kilomètres. L'arrêté préfectoral de la DUP est attendu pour fin 2022.</p>
Partenaires	Région des Pays de la Loire Etat (FMA), Département de la Sarthe Union européenne (FEDER 2021-27) Pays du Mans (PCAET)
Coût prévisionnel	Le coût de la troisième phase est estimé à 2 000 000 € HT (hors ouvrages spécifiques de franchissement).
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Etat (Fonds Mobilités Actives) - Région des Pays de la Loire (Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes) - Département de la Sarthe - FEDER 2021-2027
Calendrier	Les travaux d'aménagement sont programmés sur la période 2022 à 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire réalisé en mètres.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.6.
Etudes et travaux d'aménagement d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.6.	Etudes et travaux d'aménagement d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe (entre le quartier de la Madeleine au Mans et St-Pavace-Coulaines)
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le projet concerne l'aménagement d'un itinéraire modes actifs entre Le Mans et Saint-Pavace/Coulaines en aval de la rocade Nord du Mans avec la création d'une passerelle sur la Sarthe.</p> <p>Il s'agit de traiter une discontinuité forte de l'agglomération mancelle. En effet, les déplacements cyclables sont impossibles du nord ouest au nord est de la Ville du Mans compte-tenu de la présence de deux obstacles majeurs : la rivière Sarthe et la Rocade routière Nord. Les itinéraires cyclables présents sur les quartiers de la Madeleine et de la Gallière au Mans sont coupés de ceux des communes de Saint-Pavace et de Coulaines. Par ailleurs, cette coupure oblige un détournement important du Boulevard Nature.</p> <p>Le projet consiste à créer un itinéraire dédié aux modes actifs, nécessitant la construction d'une passerelle de franchissement de la Sarthe en aval de la Rocade Nord. La passerelle sera uniquement réservée aux cyclistes et aux piétons.</p> <p>Compte-tenu de la situation en zone réglementaire forte sur le plan du risque inondation de Saint-Pavace, la passerelle sera prolongée par un cheminement sur pontons destiné à laisser libre le champ d'étalement de la crue.</p> <p>Au-delà de l'ouvrage de franchissement, il est prévu de créer une liaison douce pour le prolongement du Boulevard Nature à la sortie de la passerelle sur la commune de Saint-Pavace pour rejoindre la commune de Coulaines.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Département de la Sarthe (participation définie selon l'article 3 de la convention intervenue le 16 janvier 2006 entre le Département et Le Mans Métropole pour le financement du doublement de la rocade Nord du Mans) - Etat (Fonds Mobilités Actives) - Union européenne (FEDER 2021-2027)
Coût prévisionnel	<p>Le projet est estimé à 4 635 087 € HT et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestations intellectuelles : 590 837 HT. - Travaux : 3 204 960 HT. - Dépenses annexes : 839 290 € HT.
Plan de financement	<p>Le plan de financement espéré pour ce projet est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de la Sarthe : cofinancement a parité avec Le Mans Métropole déduction faite des autres subventions obtenues (Cf. convention du 16/01/2006) - Etat (Fonds Mobilités Actives) - FEDER 2021-2027
Calendrier	<p>Le calendrier est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de conception et études réglementaires : de mars 2022 à mars 2023, - consultation des entreprises : de mars 2023 à juin 2023, - réalisation des travaux : juin 2023 à décembre 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire d'itinéraire créé en mètres (passerelle et jonction avec les itinéraires existants)

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.1.
Aménagement du quartier piétonnier et commerçant Saint-Nicolas du
centre-ville du Mans : tranche 3

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.1.	Aménagement du quartier piétonnier et commerçant Saint-Nicolas du centre-ville du Mans : tranche 3 (rues Blondeau, Jacobins, Marchande et Place de la Sirène)
Maître d'ouvrage	Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Depuis 2018, la Communauté Urbaine Le Mans Métropole a engagé la requalification du quartier Saint-Nicolas dans le centre-ville du Mans. Ce projet en plusieurs tranches (2018 à 2024) a pour objectif de remettre en valeur le caractère piétonnier et commercial des espaces publics en cohérence avec le statut d'aire piétonne institué en 2008.</p> <p>L'aménagement du quartier Saint-Nicolas vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une cohérence des espaces publics avec le statut d'aire piétonne, notamment avec l'utilisation d'un revêtement qualitatif et agréable à pratiquer, - créer des espaces conviviaux, - mettre en valeur le cadre architectural, - rénover l'éclairage public par le biais d'un plan lumière décliné sur l'ensemble du quartier et permettant de créer des ambiances nocturnes de qualité. <p>La troisième tranche de cette opération pluriannuelle qui débutera début 2022 concernera les rues Marchande, Blondeau, des Jacobins et Place de la Sirène. Il est prévu notamment de redessiner les espaces et redonner une place centrale aux piétons. La Place de la Sirène sera redessinée afin qu'elle puisse jouer véritablement son rôle de place. Un travail important est prévu afin de végétaliser au maximum les espaces avec notamment la conservation des arbres actuels, mais aussi la mise en place de plantes grimpantes au pied des façades. Par ailleurs, la fontainerie de la place de la Sirène sera également restaurée autour d'un bassin miroir.</p>
Partenaires	Les commerçants et les habitants du quartier Saint-Nicolas Etat, Région, Département.
Coût prévisionnel	<p>L'enveloppe financière dédiée à cette troisième tranche de travaux de requalification du quartier Saint Nicolas est estimée à 2 347 104,50 € HT.</p> <p>Le coût de l'opération se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 VRD : 1 699 686,50 € - Lot 2 Eclairage public : 418 188,00 € - Lot 3 Espaces verts : 24 632,00 € - Lot 4 Fontainerie : 204 598,00 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL 2022) - Région des Pays de la Loire (futur contrat régional) - FEDER 2021-2027 (si éligibilité au programme opérationnel)
Calendrier	Les marchés de travaux seront notifiés début 2022 et les travaux s'étaleront entre 2022 et 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface en m ² d'espaces publics requalifiés.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.2.
Construction de la maison de santé pluridisciplinaire des Maillets au Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.2.	Construction de la maison de santé pluridisciplinaire des Maillets au Mans
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Début 2017, 4 médecins généralistes d'un cabinet médical, situé dans le quartier des Maillets au Mans, décident de chercher de nouveaux locaux pour accueillir de nouveaux collaborateurs face à une demande croissante de patients. Après une réunion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), ils projettent de créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).</p> <p>En 2018, des contacts sont pris avec les élus qui accueillent très favorablement le projet. En octobre 2019, l'Association des Professionnels de Santé des Maillets (APSM) est créée avec l'objectif de mettre en commun les énergies et compétences de chacun afin d'améliorer la qualité des soins apportés à la population tant en soins primaires qu'en soins de prévention. Elle est aujourd'hui constituée de 40 membres représentant 10 catégories de professionnels de santé. Le 16 novembre 2020, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a approuvé le projet de MSP porté par l'Association des Professionnels de Santé des Maillets.</p> <p>Depuis les Assises de la Santé organisées à l'initiative de la Ville du Mans, les élus municipaux et communautaires ont décidé de s'engager dans une politique incitative en faveur du maintien et de l'installation de professionnels de la santé.</p> <p>Suite à une opportunité foncière 155 Rue d'Isaac, un promoteur s'est positionné pour construire un ensemble immobilier dont des locaux à usage de Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA). Cette opération divisée en deux volumes comprend un bâtiment, de logements sur 4 niveaux et une Maison Pluridisciplinaire de Santé au rez-de-chaussée et sur une partie du premier étage de 688,20 m² qui sera vendue dans le cadre de la VEFA à Le Mans Métropole.</p>
Partenaires	Etat (ARS) Région des Pays de la Loire Département
Coût prévisionnel	Le coût de l'acquisition en VEFA se décompose comme suit : 688,20 m ² x 3300 € HT, soit 2 271 060 € HT.
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Etat (DSIL 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle MSP) - Département de la Sarthe (ligne sectorielle MSP)
Calendrier	Les travaux sont programmés en 2022 dans le cadre d'une VEFA avec une ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de patients accueillis, nombre de professionnels de santé installés dans la MSP.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022

Orientation stratégique 4 - Action n° 4.3.

Extension du centre de santé municipal Olympe de Gougues au Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.3.	Extension du centre de santé municipal Olympe de Gougues au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Le centre de santé municipal Olympe de Gougues a ouvert en mai 2018 avec six cabinets de consultation, une salle d'échographie et deux salles d'attente. L'objectif de ce centre municipal de santé est de compenser le manque grandissant de médecins généralistes dans la capitale sarthoise.</p> <p>Le centre Olympe de Gougues au Mans, couvre une patientèle de 4000 personnes. L'équipe médicale et paramédicale représente aujourd'hui 5,8 ETP et se compose de 6 médecins généralistes (4,3 ETP), 2 sages-femmes (0.5 ETP), une infirmière d'éducation thérapeutique (0.5 ETP), un rhumatologue (0.5 ETP). Une infirmière addictologue, détachée du CSAPA, intervient une demi-journée par semaine, une gynécologue intervient ponctuellement sous la forme de vacations. L'accueil d'un nouveau médecin généraliste est envisagé, une candidature est en cours d'étude.</p> <p>Compte tenu de la pénurie croissante de médecins sur la Ville du Mans, il est programmé l'extension de ce centre de santé afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé. Actuellement le bâtiment situé au rez-de-chaussée du 9bis Bd Winston Churchill est partagé entre la mairie annexe et le centre municipal de santé qui occupe la plus grande superficie (350m²). Le projet consiste à réaffecter les 150m² de la mairie annexe au centre de santé municipal.</p>
Partenaires	Etat (ARS) Région des Pays de la Loire Union européenne – FEDER 2021-2027
Coût prévisionnel	Le coût de l'opération est estimé à 580 000 € HT et se décompose comme suit : - Travaux d'aménagement : 500 000 € HT - Acquisition de mobilier et matériel : 80 000 € HT
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Région des Pays de la Loire (aide régionale d'urgence pour le maintien des professionnels de santé) - FEDER 2021-2027
Calendrier	Les travaux sont programmés pour 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de patients accueillis

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.4.
Rénovation de trois terrains synthétiques de football au Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.4.	Rénovation de trois terrains synthétiques de football au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Entre 2001 et 2006, la Ville du Mans s'est équipée de huit terrains de football en gazon synthétique.</p> <p>A l'exception d'un neuvième terrain synthétique livré au complexe de la Californie en 2019, l'état des surfaces de jeux ne permettent plus de proposer des terrains de qualité, répondant aux exigences sportives du cahier des charges de la Fédération Française de Football.</p> <p>Le renouvellement de ces huit terrains est donc nécessaire et devra faire l'objet d'importants investissements dans les prochaines années.</p> <p>La première tranche de cette opération consistera au renouvellement des trois terrains synthétiques les plus anciens situés dans les complexes sportifs des Bruyères, Garnier Pagès et Auguste Delaune.</p> <p>Les travaux tiendront compte du calendrier de la saison de football et de la disponibilité des autres terrains de football en gazon notamment.</p> <p>Compte tenu des aspects techniques innovants des nouvelles surfaces de jeu en gazon synthétique, des questions de santé publique quant à l'utilisation de certains matériaux et dans l'optique de rationaliser au plus juste les coûts de conception et de fonctionnement de ces équipements, les études de conception ont été confiées à un maître d'œuvre externe.</p>
Partenaires	Fédération Française de Football Département et Région
Coût prévisionnel	Le coût global des travaux est estimé à 1 620 000 € HT
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Département de la Sarthe (aide aux moyens et grands équipements sportifs) - Région des Pays de la Loire (futur contrat régional) - Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)
Calendrier	Les travaux sont programmés du 1er avril 2022 au 30 août 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation des équipements

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.5.
Aménagement d'un espace de loisirs et d'un parcours sportif à Aigné

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.5.	Aménagement d'un espace de loisirs et d'un parcours sportif à Aigné
Maître d'ouvrage	Commune d'Aigné
Description de l'action	<p>La commune d'Aigné est locataire d'un bois par le biais d'un bail emphytéotique. La municipalité souhaite valoriser ce bois du Brulay pour répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire les travaux d'entretien de ce bois pour le rendre accessible en toute sécurité à l'automne 2021 ; - Informer la population qu'elle peut désormais investir cet espace pour des ballades familiales (fin 2021-début 2022). - Engager au cours du printemps 2022, en concertation avec la population, un projet d'aménagement de ce site <p>La commune a donc décidé d'aménager dans le bois du Brulay un parcours de randonnée et de mise en valeur de ce bois (histoire, type d'arbres, rôle d'un bois dans l'environnement local), ainsi qu'un parcours d'orientation.</p>
Partenaires envisagés	<p>La structure d'insertion EABS sera associée pour la partie nettoyage et entretien de ce bois.</p> <p>L'association Raid Ox 72, dont le siège social est basé à Aigné, pourra apporter l'appui dans la construction d'un parcours sportif type parcours d'orientation.</p> <p>Enfin, les habitants de la commune d'Aigné seront consultés pour l'Avant Projet.</p>
Coût prévisionnel	En attente des devis.
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle) - Département de la Sarthe (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Travaux d'entretien et de nettoyage en décembre 2021</p> <p>Ouverture du site au grand public au printemps 2022 avec une « journée porte ouverte »</p> <p>Avant-projet premier trimestre 2022 avec une consultation des habitants</p> <p>Démarrage des travaux fin d'année 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Participation des habitants à la réalisation de l'Avant-Projet.</p> <p>Indicateur de fréquentation du bois</p>

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.6.
Réhabilitation de la Péniche Excelsior à Allonnes en tiers lieu culturel et associatif

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.6.	Réhabilitation de la Péniche Excelsior à Allonnes en tiers lieu culturel et associatif
Maître d'ouvrage	Commune d'Allonnes
Description de l'action	<p>Avec la Péniche Excelsior, la Ville d'Allonnes dispose d'un lieu culturel atypique, en bord de Sarthe, inauguré en 1996 et pouvant accueillir 99 personnes, avec un petit espace scénique, le matériel de sonorisation et d'éclairage de spectacles, un espace bar et une petite loge.</p> <p>Depuis 1999, la Péniche est gérée par l'établissement public L'Excelsior, créé par la ville d'Allonnes pour organiser la programmation de spectacles à la Péniche et à la salle Jean Carmet. Elle accueille chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 à 25 concerts de musiques actuelles, principalement debout et occasionnellement assis, en partie co-organisés avec des associations locales comme Bebop, Tériaki, pour lesquelles sa petite jauge est particulièrement adaptée aux concerts « découverte ». Depuis 2017, le lieu intègre le programme de concerts de l'association SUPERFORMA, association labellisée par l'Etat "Scène de Musiques Actuelles" ; - 4 à 6 spectacles d'humour à travers une saison annuelle établie depuis 2018 pour que le lieu touche de nouveaux publics et pour tirer profit d'une configuration assez similaire aux cafés théâtres parisiens ; - Occasionnellement des spectacles "jeune public" <p>En tant qu'établissement flottant, la péniche est soumise à un contrôle décennal des parties immergées de sa coque, afin de prétendre au renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Fluvial. Depuis l'aménagement initial, ce contrôle périodique a été réalisé à une seule reprise en 2011. Face à la perspective d'un nouveau contrôle décennal en 2021 nécessitant une mise à sec et d'éventuels travaux de réhabilitation pouvant découler de l'expertise, il a été émis l'hypothèse de sortir définitivement le bateau et de le réemployer pour installer sur la berge un équipement permettant une plus ample utilisation. L'objectif est de transformer le bateau, une fois positionné sur la berge, en opérant une ouverture latérale de la coque, l'aménagement d'une voie d'accès depuis le parking du centre commercial, une extension en terrasse pour des utilisations en plein-air de type guinguette et une réhabilitation de l'aménagement intérieur pour améliorer la fonctionnalité et la performance thermique des locaux. Ce futur équipement municipal aura la vocation d'un tiers-lieu culturel et associatif répondant aux fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver une fonction de salle de spectacles de type café-concert avec une jauge maintenue, une amélioration des espaces d'accueil du public (isolation, sanitaires, buvette), une amélioration de la scène en visibilité et équipement scénique, et des usages développés en journée (période estivale) ; - Développer une fonction de salle locative pour associations et particuliers
Partenaires	Etat, associations locales, réseau Superforma...
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération est estimé à 430 000 € HT maximum, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 130 000 € HT (études préalables, prestations intellectuelles, aménagement du terrain et dépose de la péniche) ; - 300 000 € HT (réhabilitation, amélioration de la performance énergétique, mise en conformité réglementaire, aménagements extérieurs).
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<p>Le projet va être proposé à la DETR 2022, mais il faut souligner que la révision du PLU est nécessaire – Elle est programmée pour mi-2022.</p> <p>La programmation et l'APD sont prévus au 1^{er} semestre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation du futur équipement.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.7.
Réhabilitation du complexe polyvalent Jean Carnet à Allonnes – phase 1

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.7.	Réhabilitation du complexe polyvalent Jean Carnet à Allonnes - phase 1
Maître d'ouvrage	Commune d'Allonnes
Description de l'action	<p>Le complexe culturel municipal Jean Carnet est aujourd'hui composé d'une salle de spectacle et de locaux associatifs et sportifs.</p> <p>Cet équipement, qui a une vocation de proximité, communale et supra-communale (pour les spectacles), se situe à l'articulation des quartiers urbains prioritaires de Chaoué et Perrières. Il est desservi directement par le Bus à Haut Niveau de Service « Tempo » et en proximité de nombreux équipements publics. En année pleine (avant la crise sanitaire), la salle de spectacles est utilisée entre 200 et 250 jours par an pour un usage polyvalent. Les autres salles accueillent des activités sportives (danse, judo et arts martiaux, musculation), associatives et de loisirs.</p> <p>Cet équipement datant des années 1980 nécessite une rénovation importante, au-delà de quelques travaux d'amélioration déjà réalisés.</p> <p>Sa requalification/restructuration a fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre du protocole de préfiguration. Le scénario retenu aujourd'hui consiste en une rénovation de l'ensemble des parties du bâtiment : au rez-de-chaussée, la salle de spectacle (573 m²), ses annexes (180 m²), la régie (16 m²), le hall (150 m²) et les circulations (22 m²) ; au sous-sol, les salles de danse et judo (503 m²), les annexes sportives (157 m²) et les circulations (89 m²).</p> <p>Selon les locaux, les travaux programmés concerneront la mise aux normes du chauffage, de la ventilation et de l'électricité, le rafraîchissement des peintures, la dépose/repose des sols, les plafonds suspendus, mais aussi la restructuration de la zone vestiaires/sanitaires/douches/bureau/rangement/salle de musculation ainsi que la reprise de l'ensemble des aménagements extérieurs.</p> <p>Au-delà de cette réhabilitation énergétique, phonique, et fonctionnelle du bâtiment, une possibilité d'extension est en-cours d'examen en fonction du foncier disponible (hypothèse à l'étude d'une délocalisation du service petite enfance situé à coté du complexe Carnet).</p>
Partenaires	Etat – Programme ANRU – Le Mans Métropole
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est de 1 664 000 € HT sur la base d'une étude de faisabilité effectuée en 2015 mais réactualisée. Ce montant est amené à évoluer en fonction de l'actualisation du cahier des charges.
Plan de financement	<p>Pour rappel ce projet avait été présenté à l'ANRU 2 mais n'avait pas été retenu. Dans le cadre de l'enveloppe complémentaire, la ville d'Allonnes souhaite le représenter (arbitrage prévu lors d'un prochain Comité d'engagement).</p> <p>L'ingénierie financière et le plan de financement seront conditionnés par le soutien ou non de l'ANRU. D'autres subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe - Le Mans métropole (Fonds de concours transition énergétique) - FEDER 2021/2027.
Calendrier	L'APD est programmé pour le second semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.8.
Aménagement de la mairie de Champagné et création d'un local police municipale

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.8.	Aménagement de la mairie de Champagné et création d'un local police municipale
Maître d'ouvrage	Commune de Champagné
Description de l'action	<p>La mairie de Champagné a été construite en 1987 et la commune souhaite à présent entreprendre des travaux de réaménagement et de rénovation énergétique de la mairie. Il est ainsi prévu de créer des bureaux à l'étage, de rendre accessible la mairie, de créer un local informatique sécurisé et d'opérer à la rénovation énergétique du bâtiment. D'autre part, la commune s'est dotée d'un nouveau service de police municipale et il s'agit de prévoir des locaux adaptés à cette nouvelle activité.</p> <p>Le réaménagement de la mairie de Champagné permettra d'augmenter le nombre de bureaux, d'améliorer l'accessibilité de la mairie et le confort du bâtiment, de faire la rénovation énergétique du bâtiment et de créer un local informatique dédié et sécurisé avec une tisanerie. Sont prévus l'aménagement de l'étage (bureaux et archives), l'isolation du bâtiment, la création d'un parvis et d'un SAS (accessibilité et confort thermique) et la reprise du cloisonnement intérieur (accessibilité, sécurité et confidentialité).</p> <p>La commune de Champagné souhaite également construire un bâtiment sécurisé en extension d'un garage existant pour une surface totale de 79 m² afin d'y créer un local dédié à la police municipale et adapté au service.</p>
Partenaires	<p>La commune a réalisé un audit énergétique de la mairie en juin 2021 dont le scénario retenu doit aboutir un gain de 60% sur la consommation énergétique.</p> <p>Partenaires : Etat, Région, Le Mans Métropole</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût total du projet est estimé à 520 828 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement de la Mairie : 319 033 € HT - Travaux de création du local police municipal : 201 795 € HT
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet (phases 1 et 2) auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	<p>Début d'exécution de l'opération : janvier 2022</p> <p>Début des travaux : mars 2022</p> <p>Fin de l'opération : 18 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Résultats de l'audit énergétique.</p> <p>Indicateurs de fréquentation de l'équipement.</p>

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.9.
Aménagement d'un espace intergénérationnel à Chauffour Notre Dame

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.9.	Aménagement d'un espace intergénérationnel à Chauffour Notre Dame
Maître d'ouvrage	Commune de Chauffour Notre Dame
Description de l'action	<p>La notion d'intergénération a évolué ces dernières décennies. Jusqu'à la fin des années 90, ce concept évoquait surtout le « soutien aux personnes âgées ». C'est toujours le cas aujourd'hui mais désormais, on sait que les activités intergénérationnelles sont profitables aux plus âgés comme aux plus jeunes et qu'elles favorisent tout simplement le bien vivre ensemble. La commune de Chauffour Notre Dame a donc décidé de créer un espace public, en plein air, où l'on a plaisir à passer un moment, à discuter, à se rencontrer.</p> <p>Le projet comprend les études et les travaux d'aménagements d'un espace de jeux et de repos intergénérationnel. Il s'agira de créer des zones distinctes mais ouvertes les unes sur les autres dans un esprit de décloisonnement de l'espace, pour permettre à chacun de se sentir à l'aise.</p> <p>Autour de l'aire de jeux des petits, la commune veillera à aménager des structures adaptées aux jeunes et aux plus anciens comme un parcours santé, une trame verte à l'orée du bois. Cet aménagement sera fait en respectant et en intégrant un projet de végétalisation et de biodiversité de la faune.</p>
Partenaires	<p>Convention passée avec le CAUE pour élaborer et intégrer au mieux nos attentes et anticiper la faisabilité du projet.</p> <p>Etat et Région Pays de la Loire Pays du Mans/Le Mans métropole (Territoire Engagée pour la Nature)</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération est estimé à 350 000 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre : 10 000 € - Travaux de terrassements/VRD : 35 000 € - Espaces verts / clôture : 25 000 € - Structures : 220 000 € - Pose des structures : 60 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (FRDC) : 30 000 € (en cours de notification) - Région (contrat "Territoire Engagée pour la Nature") - Département de la Sarthe
Calendrier	<p>Réunion avec le CAUE en décembre 2021 pour présentation du projet Validation de l'APS au 1^{er} trimestre 2022 et de l'APD au 2^{ème} trimestre 2022 Début des travaux programmé en Septembre 2022 pour 6 mois.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'espace public.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.10.
Création d'équipements sportifs récréatifs en pied d'immeuble sur le site de
« La Plaine aux fées » à Coulaines

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.10.	Création d'équipements sportifs récréatifs en pied d'immeuble sur le site de « La Plaine aux fées » à Coulaines
Maître d'ouvrage	Commune de Coulaines
Description de l'action	<p>En 2019, la ville de Coulaines comptait plus de 6 800 habitants avec presque 50% de logements sociaux. Le quartier urbain prioritaire Bellevue-Carnac à Coulaines est dépourvu d'équipement sportif intergénérationnel en accès libre. Le site de la « La Plaine aux fées » est un espace arboré sous utilisé aux bords du QPV Bellevue-Carnac qui donne directement par sa partie Est vers la campagne, l'arborétum, les bassins des Trois Vallées et les départs de cheminements piétons/familles matérialisés.</p> <p>La pratique sportive dans cet espace public participera à la citoyenneté, elle favorisera les rencontres intergénérationnelles, les échanges, et créera ainsi du lien social et peut être un facteur de cohésion et de mixité.</p> <p>Le projet d'aménagement de La Plaine aux Fées se veut être une passerelle entre différents types de pratiques sportives. Il doit permettre à la population de découvrir de nouvelles activités dans un espace adapté pour ensuite prolonger l'expérience vers des temps libres ou encadrés. Ces équipements libres d'accès répondront aux attentes des adolescents et seront un levier de mobilisation pour un public sédentaire. De plus, le projet correspond à une nouvelle demande d'activité fitness, street-workout et parkour.</p> <p>Cet équipement sera l'occasion de proposer des créneaux spécifiques de remise en forme à destination de tous les publics. Il sera complété par l'aménagement d'un terrain de basket 3 x 3, un espace clôturé pour la pratique du football, d'un espace boules, d'un espace jeux pour enfants et d'un espace pique-nique.</p>
Partenaires	Association des habitants - Jeunesses Sportives Coulaines - Maisons Pour Tous Groupe scolaire Camus - Collège Cocteau - Collège Tolstoï Service Jeunesse Éducation, Sarthe Habitat
Coût prévisionnel	<p>La phase 1 estimée à 85 000 € HT comprend les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition et réalisation de plateformes - Achat et pose d'équipement (Basket 3x3, plateforme de workout et parkour...) <p>La phase 2 estimée à 198 000 € HT comprend les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition et réalisation de plateformes, - Cheminements doux, terrains de boules, espaces verts... - Achat et pose d'équipements (terrain de football clôturé, module de renforcement musculaire, espace pique-nique, jeux pour enfants...)
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet (phases 1 et 2) auprès des partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (plan de relance)
Calendrier	<p>2021 : échanges avec partenaires, recrutement et recrutement d'une AMOA</p> <p>2022 : travaux de la première phase (Basket 3x3 et plateforme de workout et parkour) et début des travaux de la deuxième phase.</p> <p>2023 : continuité des travaux de la deuxième phase (terrain de football clôturé, terrain de boules, espace pique-nique.....)</p> <p>2024 : fin de travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.11.
Réhabilitation du skate Park et de la cour de l'école Braque à Coulaines

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.11.	Réhabilitation du skate Park et de la cour de l'Ecole Braque à Coulaines
Maître d'ouvrage	Commune de Coulaines
Description de l'action	<p>Dans le cadre du réaménagement du skate-parc du parc François Mitterrand à Coulaines, la commune a constaté qu'il fallait traiter le retrait des arbres (platanes) de la cour de l'école Georges Braque dont les racines sont passées sous la clôture de séparation pour venir soulever l'enrobé du skate-parc, rendant le site dangereux à l'utilisation des équipements.</p> <p>Le projet serait de retirer les arbres pour les remplacer par des arbustes mi-hauteur, qui auront un entretien maîtrisé et n'auront pas de racines de surface qui dégraderaient les sols, de remonter une séparation entre le skate-parc et la cour de l'école Georges Braque pour interdire les intrusions et mieux protéger les bâtiments de l'école. L'enrobé sera repris sur toute sa surface et des nouveaux équipements du skate-parc seront installés avec la remise en place de ceux existant, toujours utilisés.</p> <p>Ce nouveau projet permettra une meilleure utilisation en toute sécurité des équipements par les différents publics.</p> <p>Ce site répondra mieux aux attentes des associations et des habitants de Coulaines, ce qui permettra d'animer différents rassemblements ou de créer des manifestations pour les jeunes.</p>
Partenaires	<p><u>Scolaire</u> : amener une discussion pour mieux connaître les besoins de l'équipe pédagogique sur le réaménagement d'une partie de la cour.</p> <p><u>Associatif</u> : échange avec les partenaires associatifs et municipaux afin de bien cibler les équipements à ramener pour être utilisés à des fins pédagogiques et éducatifs.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération estimée à 230 000 € HT se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation (abattage - retrait souches - plantation d'arbustes) : 30 000 € - Clôture (retrait de l'ancienne, fourniture et pose de la nouvelle) : 80 000 € - Terrassement (rognage ancien enrobé et pose du nouvel enrobé) : 70 000 € - Équipement (fourniture et pose des nouveaux modules) : 50 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<p>Le projet est au stade Avant-Projet.</p> <p>Les travaux sont prévus pour débuter au 2nd semestre 2022 et se terminer au 2nd semestre 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.12.
Démolition de l'ancienne salle communale
et reconstruction d'un restaurant scolaire à Fay

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.12.	Démolition de l'ancienne salle communale et reconstruction d'un restaurant scolaire à Fay
Maître d'ouvrage	Commune de Fay
Description de l'action	<p>L'actuelle salle communale polyvalente de Fay a été construite en 1964. Située juste à côté de l'école, cette salle n'est plus adaptée aux besoins de la commune et de ses habitants (insonorisation insatisfaisante) et est devenue trop énergivore (bâtiment non isolé).</p> <p>De plus, elle ne répond plus aux normes d'accessibilité.</p> <p>Aussi, le conseil municipal a voté sa démolition pour reconstruire un accueil périscolaire et une salle de restaurant scolaire.</p> <p>Ce bâtiment sera composé d'une salle de 70 m² pouvant accueillir jusqu'à 50 rationnaires, d'une salle périscolaire de 70 m², d'une cuisine, de sanitaires et d'un local de rangement pour une surface totale de 200 m².</p> <p>Ce programme de démolition de l'ancienne salle communale et de reconstruction d'un restaurant scolaire poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction du coût d'énergie, - amélioration du confort thermique, visuel et acoustique, - mise en conformité du bâtiment avec les règles d'accessibilité conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), - amélioration des conditions d'utilisation des locaux (espace dédié aux élèves)
Partenaires	<p>La maîtrise d'œuvre a été confiée à un architecte accompagné du bureau d'étude LC Développement.</p> <p>Les aménagements extérieurs seront pris en charge par Le Mans Métropole dans le cadre de leur projet d'aménagement du centre bourg.</p>
Coût prévisionnel	Pour financer ce projet, une enveloppe de 360 000 € HT a été inscrite au budget pour les travaux.
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - FEDER 2021/2027
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé le 14 juin 2021 en conseil municipal</p> <p>L'APS devrait être validé en fin d'année 2021 et l'APD en février 2022</p> <p>Démarrage des travaux de démolition : juillet 2022</p> <p>Démarrage des travaux de reconstruction : septembre 2022</p> <p>La durée des travaux est estimée à 8 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation du futur équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.13.

Rénovation de la "Maison Pour Tous" et du restaurant scolaire à La Chapelle-Saint-Aubin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.13.	Rénovation de la « Maison Pour Tous » et du restaurant scolaire à La Chapelle-Saint-Aubin
Maître d'ouvrage	Commune de La Chapelle-Saint-Aubin
Description de l'action	<p>La « Maison Pour Tous » située 11 rue de l'Europe a été mise en service en 1994. Elle comprend la bibliothèque municipale et des salles associatives qui permettent notamment d'accueillir l'enseignement musical par l'association L'Hémiole et Générations Mouvement les personnes à la retraite.</p> <p>Ce bâtiment est contigu au groupe scolaire Pierre Coutelle autorisant des actions autour du livre directement et en toute sécurité.</p> <p>Ce bâtiment est également à proximité du restaurant scolaire et, en 2005, à l'occasion de sa restructuration, il a été relié à la « Maison Pour Tous » au niveau de la distribution du chauffage gaz, la chaudière étant d'une capacité suffisante pour alimenter les deux immeubles.</p> <p>En 2019, la collectivité s'est engagée dans un programme quadriennal de rénovation de ses quatre principales chaufferies gaz de la salle omnisports (2019), du groupe scolaire (2020), du centre Saint Christophe (2021) et de la « Maison Pour Tous » et du restaurant scolaire (2022).</p> <p>L'objectif est pour la commune de pouvoir être doté de chaudières à meilleur rendement, plus économes en énergie et disposant d'un système de gestion technique du bâtiment et de gestion technique du chauffage (GTB / GTC) offrant une gestion active en fonction des créneaux d'utilisation et donc des besoins générant ainsi là aussi des économies.</p>
Partenaires	L'Etat via la DSIL Le Mans Métropole via le Fonds de Concours « transition énergétique ». Pays du Mans
Coût prévisionnel	Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de notification avec pour objectif une remise du diagnostic de performance énergétique et du coût prévisionnel des travaux.
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	Automne-hiver 2021-2022 : études de maîtrise d'œuvre. Printemps 2022 : <ul style="list-style-type: none"> • avril 2022 : consultation des entreprises • juin 2022 : notification du marché de travaux. Été 2022 : de juillet à septembre : réalisation des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	Audit énergétique. Indicateurs de fréquentation de l'équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.14.
Construction d'un cabinet dentaire à La Chapelle-Saint-Aubin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.14.	Construction d'un cabinet dentaire à La Chapelle-Saint-Aubin
Maître d'ouvrage	Commune de La Chapelle-Saint-Aubin
Description de l'action	<p>Entre 1989 et 2019, la commune comptait un chirurgien-dentiste. Une opportunité s'est présentée au professionnel fin 2019 qui l'a conduit à cesser son activité précipitamment en décembre pour une nouvelle orientation professionnelle, sans avoir assuré une transmission de son cabinet.</p> <p>Devant cette situation, la collectivité s'est portée acquéreur des murs et a recherché un nouveau praticien. Ainsi, une jeune chirurgien-dentiste s'est installée avec le concours de la commune et accueille sa patientèle depuis début avril 2021 à la satisfaction de la population et des élus.</p> <p>A partir de l'été 2020, elle a été associée au projet de maison de santé pluridisciplinaire qui a été abandonné au printemps 2021 du fait des professionnels de santé qui n'ont pas voulu créer de projet de santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Le nouveau dentiste a interpellé le conseil municipal pour travailler en association et collaboration avec un.e autre collègue. Le terrain d'assiette de l'actuel cabinet dentaire n'autorise pas l'extension du cabinet existant propriété de la commune.</p> <p>Considérant cette situation, le conseil municipal a, dans sa séance du 28 juin 2022, décidé de construire de nouveaux locaux, en centre bourg, sur une parcelle propriété de la commune destinée à la maison de santé où une partie foncière sera détachée pour les futurs cabinets dentaires.</p> <p>L'objectif est une livraison de ce bâtiment au cours de l'été 2023.</p>
Partenaires	La commune a contractualisé avec le Département de la Sarthe au titre du Plan de Relance Territoires-Département 2020-2022 (44 676 €). D'autres partenaires seront sollicités, notamment l'Etat via la DSIL, la Région des Pays de la Loire avec le fonds d'urgence santé ou au regard d'une autre ligne budgétaire, Le Mans Métropole suivant le plan de santé.
Coût prévisionnel	<p>Au regard du descriptif des besoins à satisfaire définis dans la délibération du conseil municipal du 28 juin 2021, à savoir 140 m² à construire de plain-pied et 50 m² de sous-sol pour les locaux techniques, le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 350 000 € HT, montant auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre, autres ingénieries [études de sol, contrôle technique, coordination de sécurité et protection de la santé ainsi que les aléas divers (35 000 € HT).</p> <p>Le contexte tendu de l'économie pourrait entraîner une augmentation du coût du programme, en raison des difficultés d'approvisionnement qui conduisent à une hausse des prix unitaires.</p>
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (Plan de Relance 2020-2022) : 44 676 € - Le Mans Métropole
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Eté 2021 : consultation de maîtrise d'œuvre. • Fin novembre 2021 : notification du marché de maîtrise d'œuvre. • Mars-avril 2022 : adoption du projet et dépôt du permis de construire. • Juillet 2022 : notification des marchés de travaux. • Septembre 2022 : début des travaux. • Eté 2023 : achèvement des travaux et livraison du bâtiment.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de patients accueillis.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.15.
Réaménagement de la cour de l'école primaire à La Milesse

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.15.	Réaménagement de la cour de l'école primaire à La Milesse
Maître d'ouvrage	Commune de La Milesse
Description de l'action	<p>L'école primaire Robert Desnos de La Milesse date de la fin des années 1960. Au fur et à mesure de l'augmentation de la population de la commune, les bâtiments de l'école primaire ont fait l'objet de travaux d'amélioration et d'une extension. C'est un établissement recevant du public (ERP) de 4^{ème} catégorie, type R, dont l'effectif est de 270 élèves.</p> <p>Depuis plus de 40 ans, excepté l'achat de jeux extérieur, la cour de récréation n'a jamais évolué et aucun travaux n'a été réalisé. Cette cour d'école dessert le restaurant scolaire.</p> <p>Aujourd'hui, le conseil municipal souhaite rendre cette cour d'école plus ludique, plus sereine avec des espaces verts dédiés au calme, plus pédagogique avec la création d'un potager et enfin plus sportive avec des emplacements dédiés à la pratique du football et du basket ball pour permettre aux enfants de dépenser leur énergie entre les cours et de jouer en collectif. Des jeux extérieurs seront également installés à divers endroits.</p> <p>Les espaces seront délimités avec des matériaux nobles tels que le bois, du sable stabilisé permettant l'écoulement des eaux pluviales et la conservation des arbres actuels. Un goudron clair permettra de différencier les différentes parties.</p> <p>Un préau permettant d'abriter les élèves par temps pluvieux sera agrandi et permettra d'abriter les élèves devant patienter pour rentrer notamment dans le restaurant scolaire.</p>
Partenaires	<p>La commune a fait appel à un bureau d'études Paysage Concept</p> <p>Une commission des élus a été créée puis un comité de pilotage. Les membres de ce comité de pilotage sont la commission des élus, les sages, les parents d'élèves, le conseil municipal enfants, les enseignants représentés par la directrice de l'école primaire, le cuisinier, responsable du restaurant scolaire.</p> <p>Autres partenaires : Etat, Région et Département</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel des travaux (non définitif) est de 280 000 € HT (hors prestations techniques)</p> <p>Des prestations techniques seront également à prévoir (maîtrise d'œuvre, diagnostics amiante...).</p>
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe
Calendrier	Les travaux devront impérativement être réalisés en juillet et août 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement scolaire

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.16.
Aménagement d'une arche de loisirs à Mulsanne

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.16.	Aménagement d'une arche de loisirs à Mulsanne
Maître d'ouvrage	Commune de Mulsanne
Description de l'action	<p>La commune de Mulsanne souhaite aménager un site « arche de loisirs ».</p> <p>La prestation comprend la réalisation d'une esquisse pour l'organisation générale de l'espace et l'intégration des éléments du programme défini.</p> <p>Le projet intègre notamment une signalétique d'accueil, l'aménagement des entrées et parking, des cheminements, l'accès PMR, ainsi que des jeux (du type araignée, tyrolienne, toboggans, trampoline...), un caniparc, des compléments au parcours sportif existant, du mobilier, des toilettes sèches, un éventuel point d'eau et des plantations.</p>
Partenaires	Département de la Sarthe, Etat (DETR), Le Mans Métropole Pays du Mans
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et relevés topographiques : 4 206,05 € HT - Mission esquisse : 5 500 € HT - Maîtrise d'œuvre : 21 000 € HT - Estimation des travaux : 300 000 € HT <p>Soit un coût global prévisionnel de 330 706,05 € HT</p>
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (Plan de relance 2020-2022) : 96 624 €
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé en septembre 2021.</p> <p>Le début de la mission esquisse a commencé fin octobre 2021 et se termine en novembre 2021.</p> <p>La mission de maîtrise d'œuvre commence en décembre 2021 et se termine au printemps 2022.</p> <p>Le début des travaux est prévu courant juin 2022.</p> <p>Les travaux sont prévus sur les années 2022-2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'espace public aménagé.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.17
Rénovation du commerce multiservices de Pruillé-le-Chétif

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.17.	Rénovation du commerce multiservices de Pruillé-le-Chétif
Maître d'ouvrage	Commune de Pruillé-le-Chétif
Description de l'action	<p>Le projet de la commune s'inscrit dans une démarche de revitalisation des commerces du centre-bourg, de soutien à la transmission d'entreprise et de maintien de l'emploi par une amélioration de la performance énergétique des portes et fenêtres et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>La commune est propriétaire depuis de très nombreuses années d'un ensemble immobilier comprenant 3 commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bar-restaurant-multiservices (épicerie, journaux, jeux, tabac...) comprenant un logement au-dessus du bar-restaurant ; - un salon de coiffure ; - une boulangerie-pâtisserie. <p>Ces 3 commerces, en excluant les exploitants des fonds de commerce, génèrent 7 emplois.</p> <p>Par ailleurs, l'exploitant de la boulangerie-pâtisserie a le projet de modifier prochainement l'agencement intérieur pour le rendre plus fonctionnel (modification des implantations ou changements de la caisse et des vitrines réfrigérées) et adjoindre un four pour la cuisson sur place (la boulangerie est un dépôt de pain). Ce projet sera accompagné par la commune d'une modification des dimensions de la porte d'entrée et un changement de la baie vitrée.</p> <p>Les huisseries (portes et fenêtres) sont pour beaucoup très anciennes, en bois et/ou en simple vitrage et peu étanches à l'air (et parfois à l'eau).</p> <p>Les factures de chauffage et le confort des commerces pâtissent de ces défauts d'isolation. Il en va de même de leur attractivité tant à l'égard des clients que des potentiels repreneurs (la propriétaire du fonds de bar-restaurant est en recherche de cessionnaire).</p> <p>En ce qui concerne la boulangerie, ce changement s'accompagnera d'une modification des dimensions de la porte d'entrée pour rendre le commerce accessible aux personnes à mobilité réduite.</p>
Partenaires	Les commerçants et les habitants Etat, Région, Département, Le Mans Métropole, Pays du Mans
Coût prévisionnel	Le coût de l'opération est estimé à 103 000 € HT. Il se décompose comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif des travaux d'isolation sur le Bar « Le Rando » : 60 000 € HT - Coût estimatif des travaux de mise aux normes, d'aménagement intérieur et d'isolation sur la boulangerie : 30 000 € HT - Coût estimatif des travaux d'isolation sur le salon de coiffure : 13 000 € HT
Plan de financement	Pour ce projet, des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours transition écologique)
Calendrier	<p>Novembre 2021 : Visites et état des lieux avec les commerçants</p> <p>Novembre/décembre 2021 : Réception des artisans pour évaluation des travaux à réaliser (Demandes de devis)</p> <p>Janvier 2022 : Analyse et choix des artisans</p> <p>Travaux : 2022/2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation des commerces

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.18.
Aménagement d'une zone de loisirs à Rouillon

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.18.	Aménagement d'une zone de loisirs à Rouillon
Maître d'ouvrage	Commune de Rouillon
Description de l'action	<p>Le projet d'aménagement par la commune de Rouillon d'une zone de loisirs à proximité du pôle associatif prévoit différents aménagements en complément de ceux existants afin de permettre d'offrir un espace récréatif et sécurisé pour les jeunes de la commune par tranches d'âges</p> <p>Cette zone de loisirs se décomposera en 4 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone 1 : 4 jeux à ressorts (réalisés en 2017 et 2019) qui seront complétés par un ensemble « maison toboggan » et des jeux individuels. Sur cette zone, la réfection du revêtement de sol sera revue entièrement. Elle correspondra à la tranche d'âge 2-10 ans. - Zone 2 : installation d'un jeu de type araignée qui correspondra à la tranche d'âge 5 à 10 ans. - Zone 3 : En place actuellement, un terrain de boule réalisé en 2018, (13 m sur 21 m), une table de ping-pong (remplacée en 2019), un terrain multisports et une aire de fitness (réalisée en 2017). Ce secteur devrait faire l'objet d'une réfection des peintures de la zone multisports avec l'aménagement d'une clôture autour de celle-ci. Cette zone correspondra à la tranche d'âge pré-ados et ados (adultes pour le terrain de boules). - Zone 4 (située derrière le terrain de foot) : projet de réalisation d'un Pump Track (parcours de glisse universel). Cette dernière zone correspondra à la tranche d'âge pré-ados et ados
Partenaires	Etat, Région, Département, Le Mans Métropole
Coût prévisionnel	<p>Le coût global du projet (études et travaux) est estimé à 236 217 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux Zone 1 : 53 358 € - Travaux Zone 2 : 42 860 € - Travaux Zone 3 : 40 000€ - Travaux Zone 4 : 100 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe
Calendrier	L'APS sera approuvé fin 2021 et les travaux débuteront en 2022 pour une fin de réalisation au printemps 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.19.
Acquisition d'un bâtiment pour créer une Maison d'Assistants Maternelles à Ruaudin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.19.	Acquisition d'un bâtiment pour créer une Maison d'Assistants Maternelles à Ruaudin
Maître d'ouvrage	Commune de Ruaudin
Description de l'action	<p>Au vu de la croissance démographique attendue sur la commune de Ruaudin à l'horizon 2030 à 4250 habitants, la création d'équipements doit être anticipée afin de répondre aux futurs besoins. Parmi ces besoins, il convient de compléter l'offre en apportant aux habitants un espace consacré à la petite enfance. La MAM actuelle est située dans un bâtiment à l'étage et l'espace dédié aux enfants est situé au rez-de-chaussée. Les assistantes maternelles sont à la recherche d'un espace plus adapté pour l'exercice de leur activité professionnelle.</p> <p>Le conseil municipal de Ruaudin a voté l'acquisition d'un ensemble immobilier pour partie en cœur de bourg près des écoles et des services de proximité. Il s'agit d'une salle de réception de 160 m² au rez-de-chaussée. Le volume est en adéquation pour installer une MAM pouvant accueillir 16 enfants.</p> <p>Le maître d'œuvre qui assiste la commune a pu évaluer le potentiel du bâti afin d'aménager le volume selon les besoins, répondre aux exigences des règles d'accessibilité d'un ERP et à celles de la PMI. Le projet permettra aussi d'aménager un espace jardin extérieur sécurisé pour les enfants.</p> <p>Cet espace dispose également d'un parking à proximité immédiate.</p> <p>Une voie communale sans issue longe le bâti. Il est prévu d'ouvrir sur la voie de circulation à l'arrière pour créer un cheminement piétons et une interconnexion avec le projet de réaménagement du centre bourg.</p>
Partenaires	<p>La rédaction de l'acte de vente est en cours. Ce bâtiment sera loué aux assistantes maternelle de la MAM pour accueillir 16 enfants.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé.</p> <p>CAF, Etat, Région Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération est estimé à 476 000 € HT. Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition : 150 000 € - Travaux sur le bâtiment MAM, aménagements extérieurs : 300 000 € - Prestations intellectuelles : 26 000 € HT
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL/DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	<p>La programme de l'opération a été approuvé.</p> <p>L'APS devrait être validé en décembre 2021 et l'APD en janvier 2022.</p> <p>Démarrage des travaux en février 2022</p> <p>Réception des travaux juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Résultats de l'audit énergétique</p> <p>Indicateurs de fréquentation de l'équipement.</p>

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.20.
Aménagement d'un espace de jeux à Saint-Georges-du-Bois

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.20	Aménagement d'un espace de jeux à Saint-Georges-du-Bois
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-du-Bois
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Georges-du-Bois a procédé, depuis l'année 2018, à des aménagements d'un espace de loisirs.</p> <p>Après l'implantation d'un city-stade et d'une piste de BMX, il est apparu que l'installation de jeux complémentaires permettrait de compléter l'offre de loisirs aux familles et aux plus jeunes enfants.</p> <p>Le projet comprend notamment l'installation d'une tyrolienne, d'une toile d'araignée et de jeux adaptés aux jeunes enfants.</p> <p>Sont également programmés des travaux de terrassement, la végétalisation du site, des clôtures, l'installation de tables et de bancs, ainsi que l'aménagement d'un terrain de boules.</p>
Partenaires	<p>Usagers de l'espace de jeux.</p> <p>Une demande de subvention de l'Etat (DETR) a été sollicitée pour 2021. Elle sera renouvelée pour 2022.</p> <p>Région.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût total du projet est estimé à 64 163 € HT.</p> <p>Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation d'une tyrolienne, araignée et jeux pour les enfants : 47 774 € - travaux de terrassement et de clôture : 11 345 € - installation de tables et de bancs : 1 044 € - végétalisation du site : 4 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Date de début d'exécution de l'opération : mai 2021</p> <p>Date de début des travaux : juin 2021</p> <p>Date de fin de l'opération (clôture comptable) : décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.21.
Rénovation du groupe scolaire à Saint-Georges-du-Bois

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.21	Rénovation du groupe scolaire à Saint-Georges-du-Bois
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-du-Bois
Description de l'action	<p>Le Groupe scolaire Trompe-Souris situé sur la commune Saint-Georges-du-Bois doit faire l'objet d'un certain nombre de travaux de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection du sol de la maternelle (salle de motricité et classe) - Installation d'une VMC dans les dortoirs de la maternelle - Modification du système d'éclairage du restaurant scolaire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisateurs du Groupe scolaire - Etat (DETR) et Région.
Coût prévisionnel	<p>Le coût total du projet est estimé à 34 400 € HT.</p> <p>Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection du sol de la maternelle (salle de motricité et classe) : 24 000 € - Installation d'une VMC dans les dortoirs de la maternelle : 3 000 € - Modification du système d'éclairage du restaurant scolaire : 7 400 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Date de début d'exécution de l'opération : mai 2022 Date de début des travaux : juillet 2022 Date de fin de l'opération (clôture comptable) : décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Degré de satisfaction des usagers

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.22.
Aménagement d'un demi-terrain synthétique de football à Saint-Saturnin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.22.	Aménagement d'un demi-terrain synthétique de football à Saint-Saturnin
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Saturnin
Description de l'action	<p>Le projet d'aménagement par la commune de Saint-Saturnin d'un demi terrain de football synthétique s'inscrit dans la dynamique de rapprochement des clubs de St Saturnin et de La Milesse et du développement de l'offre de pratique footballistique au regard du nombre de joueurs inscrits dans les clubs des deux communes.</p> <p>La commune de Saint-Saturnin est actuellement équipée d'un terrain d'honneur classé Niveau 4 et d'un terrain d'entraînement niveau 6. Celui-ci est aujourd'hui trop utilisé compte tenu de la qualité moyenne du sol, ce qui occasionne des réfections régulières de la surface et entraîne un coup élevé d'entretien.</p> <p>En outre, cette installation est la seule équipée d'un éclairage ce qui renforce son attractivité.</p> <p>Dans ce contexte, la commune souhaite adjoindre un demi-terrain synthétique contigu à ce terrain d'entraînement, dont les dimensions de 40m X 55m. Celui-ci bénéficierait d'un éclairage dédié et délesterait considérablement la structure existante.</p> <p>Ces installations avec celles de La Milesse bénéficieraient à plus de 350 licenciés des U6 aux U18 et des U10F aux U16F.</p> <p>Par ailleurs, le club est en phase de labellisation jeunes FFF et Label Ecole de Football Féminine.</p>
Partenaires	Rapprochement des clubs de St Saturnin et de La Milesse Autres partenaires : Fédération Française de Football, Etat...
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de ce projet estimé à 358 000 € HT se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires : 7 500 € HT - Travaux de terrassements : 44 000 € HT - Travaux de drainage : 19 000 € HT - Travaux VRD Infrastructure : 45 500 € HT - Travaux de revêtements : 151 000 € HT - Travaux équipements sportifs : 35 000 € HT - Travaux éclairage : 56 000 € HT
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)
Calendrier	Début de travaux : Eté 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation du futur équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique n°4 - Action n° 4.23.
Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil du public au cimetière
de Sargé-Lès-Le Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.23.	Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil du public au cimetière de Sargé-Lès-Le Mans
Maître d'ouvrage	Commune de Sargé-Lès-Le Mans
Description de l'action	<p>Le cimetière communal a fait l'objet d'un programme d'extension en 2013 avec la réalisation d'un espace cinéraire avec columbariums, caves urnes et d'un jardin du souvenir. La création d'allées en stabilisé renforcé et en béton désactivé a permis d'améliorer également le confort de circulation des visiteurs en situation de handicap ou des familles avec poussettes.</p> <p>En complément, le souhait de la commune est de faciliter l'organisation des cérémonies civiles et recueils organisés sur place (dispersion de cendres par exemple), quelles que soient les conditions météorologiques, par la création d'un préau couvert avec sanitaire adapté intégré, d'une surface approximative de 30 à 40m².</p> <p>Ce programme complet a fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre en 2010 par le cabinet Feuille à Feuille, mais les travaux concernant la réalisation du préau avec sanitaires n'ont pas été réalisés.</p> <p>Ce programme de travaux poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'accessibilité et l'accueil des usagers, - l'amélioration des services de cet espace extérieur
Partenaires	<p>Le programme a fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre en 2010 par le cabinet Feuille à Feuille</p> <p>Autres partenaires : Etat, Région.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération est estimé à 66 600 € HT. Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux : 61 800 € HT - Raccordements : 4 800 € HT
Plan de financement	<p>Pour ce projet, des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé le 29 Mars 2021</p> <p>Démarrage des travaux avant la fin de l'année 2022.</p> <p>Durée des Travaux : 3 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation et d'avis des usagers

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.24.
Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles à Trangé

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.24.	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles à Trangé
Maître d'ouvrage	Commune de Trangé
Description de l'action	<p>Le projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) sur la commune de Trangé a été retenu par les élus suite à deux dossiers de demande d'installation d'une MAM en début d'année 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande de 3 assistantes maternelles de la commune - une demande de 3 personnes extérieures à Trangé. <p>A ce jour s'ajoute également une troisième demande de personnes extérieures.</p> <p>Au vu du développement des communes concernées, le service petite enfance du Syndicat du Bocage Cénomans a alerté sur le manque dans le futur d'assistants maternelles sur le territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les recherches se sont portées sur la location ou achat d'une maison existante, mais il a été finalement décidé par la commune de réserver une parcelle dans le lotissement du « Clos du roux » pour prévoir une construction neuve.</p> <p>Une convention a été signée avec le CAUE pour une étude de faisabilité.</p>
Partenaires	<p>Assistants Maternelles</p> <p>Syndicat du Bocage Cénomans : service petite enfance</p> <p>CAUE : étude de faisabilité en cours</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global du projet est estimé à 439 000 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'une parcelle de 427 m² : 39 000 € - Travaux de construction de la MAM : 400 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<p>Achat du terrain en décembre 2021</p> <p>Etude CAUE : 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Consultation des architectes : après retour de l'étude du CAUE</p> <p>Début des travaux : 2nd semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.25.
Restructuration du complexe sportif de l'Ormeau à Yvré l'évêque

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.25.	Restructuration du complexe sportif de l'Ormeau à Yvré l'évêque (phase 1)
Maître d'ouvrage	Commune d'Yvré l'Evêque
Description de l'action	<p>Le complexe sportif de l'Ormeau a été créé dans les années 60. Les trois terrains de football n'ont fait l'objet d'aucuns travaux importants depuis le début des années 2000. L'arrosage s'effectue encore au moyen d'arroseurs déplacés manuellement par les personnels et bénévoles. La mise en place d'un arrosage automatique permettrait de générer d'importantes économies d'eau. Construits en 1978, les vestiaires-tribunes ne permettent plus d'accueillir dignement les sportifs, jeunes, adultes, hommes, femmes, dans des conditions satisfaisantes (locaux vétustes, sanitaires à refaire). Dans ces locaux anciens, d'importantes économies d'énergie sont réalisables.</p> <p>Le complexe sportif de l'Ormeau compte également deux terrains de tennis, aujourd'hui dégradés. Ce type d'installation ne répond plus aux attentes de la population et le nombre de licenciés a baissé.</p> <p>Pour autant, ces équipements sont utilisés par plus d'un millier de personnes chaque année dont le club de football local (260 licenciés), les 350 élèves du collège Pasteur, les élèves des écoles publiques et de l'école privée Saint-Joseph, l'Espace Jeunes, le centre de loisirs, ainsi que les joueurs de tennis.</p> <p>Le projet de restructuration du complexe sportif reposera sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection des deux terrains de football naturels dotés d'un arrosage automatique et création d'un terrain synthétique (revêtement naturel) , - Réhabilitation des vestiaires-tribunes : restructuration et extension du bâtiment actuel, amélioration de la performance énergétique, création d'un local de stockage de matériels interassociatifs... - Création d'une aire multi-sport : réfection d'un terrain de tennis, création d'un terrain de padel et d'une aire de cross-fit... <p>Dans le cadre d'objectifs de développement durable, la commune souhaite utiliser l'étendue du terrain synthétique pour alimenter la réserve d'eau des jardins familiaux adjacents au complexe sportif.</p>
Partenaires	<p>Ce projet est porté par la commune avec l'appui d'une AMO (Sport Initiatives). L'ES Yvré l'Evêque, club de football de la commune, sera étroitement associé à la définition des besoins, ainsi que les associations de la commune.</p> <p>Le Mans Métropole sera également sollicité dans le cadre de son soutien au développement d'équipements sportifs structurants.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération globale est estimé à 1 790 000 € HT dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection des vestiaires : 428 000 € - Réhabilitation de deux terrains naturels : 507 000 € - Création d'un terrain synthétique : 665 000 € - Création d'une aire multisports : 173 000 € - Aménagements divers (abattage haies, clôtures...) : 17 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (Programme départemental des grands et moyens équipements sportifs) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Énergétique) - Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)
Calendrier	<p>Phase 1 : réhabilitation d'un terrain naturel et création d'un terrain synthétique : décembre 2022 à mai 2023,</p> <p>Phase 2 : réhabilitation du deuxième terrain naturel, réhabilitation des vestiaires et aire multisports) : juin 2023 à mai 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement.



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 4 LISTE INDICATIVE DE PROJETS OU D' ACTIONS POST 2022



Cette annexe 4 « liste indicative de projets ou d'actions Post 2022 » est évolutive.

Cette annexe liste de manière ouverte les actions ou projets envisagés par la communauté urbaine et les 19 communes membres sur la période 2023/2026.

Lorsque ces projets d'investissement seront identifiés (descriptif de l'opération, maîtrise d'ouvrage, coût et plan de financement prévisionnels, calendrier de réalisation...), ils pourront se décliner chaque année sous forme de fiche action détaillée (fiches projets 2023, fiches projets 2024, etc.).

Orientation stratégique 1 :

Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire

- ▶ Rénovation globale et extension du Palais des Congrès et de la Culture de la Ville du Mans
- ▶ Mise en œuvre du volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation (ESRI) du CPER 2021/2027
- ▶ Projet de développement touristique de la base de loisirs de la Gèmerie à Arnage
- ▶ Projet de valorisation du port du Mans et de son environnement
- ▶ Projet d'aménagement des jardins archéologiques de la Cathédrale du Mans
- ▶ Projet de construction d'une pépinière d'entreprises à vocation agroalimentaire (Zone industrielle Sud)
- ▶ Projet de reconversion de friches urbaines ou industrielles (ETAMAT...)
- ▶ Poursuite des études pour de nouveaux projets d'équipement de dimension métropolitaine (salle d'athlétisme couverte, bassin de natation de 50 mètres...)

(...)

Orientation stratégique 2 :

Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique

- ▶ Projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole
- ▶ Projet de réalisation d'une nouvelle déchèterie/recyclerie sur le territoire de Le Mans Métropole
- ▶ Projet de création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne
- ▶ Poursuite des travaux de protection locale contre les risques d'inondation de la Sarthe et de l'Huisne (remise en état des barrages, travaux de rehaussement des quais...)
- ▶ Poursuite des travaux et mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement

(...)

Orientation stratégique 3 :

Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable

- ▶ Travaux d'aménagement de 3 Chronolignes
- ▶ Travaux d'allongement des quais aux stations de Tramway
- ▶ Travaux d'aménagement d'une nouvelle halte ferroviaire au Nord du Mans à proximité de l'hôpital et de l'Université (CPER)
- ▶ Mise en œuvre du « Schéma cyclable structurant horizon 2030 »
- ▶ Fin des travaux d'aménagement du « Boulevard Nature »

(...)

Orientation stratégique 4 :

Favoriser un territoire protecteur et solidaire

- ▶ Projets de construction, d'extension ou de rénovation d'équipements publics de proximité dans les communes (équipements socioculturels, salles polyvalentes, mairies, écoles, équipements pour la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, équipements sportifs et de loisirs...)
- ▶ Projets de création de nouvelles Maisons de santé pluridisciplinaires dans les communes
- ▶ Projets d'aménagements urbains pour revitaliser les centres des communes et les entrées de ville
- ▶ Projets d'aménagement d'espaces de loisirs dans les communes
- ▶ Projets d'entretien et de valorisation du patrimoine dans les communes

(...)



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC TERRITORIAL (ET ANALYSE A.F.O.M.)

« STRATEGIE INTERTERRITORIALE DU PAYS DU MANS »

**« AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE
DE LE MANS METROPOLE »**

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CRTE



En collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans



A large teal triangle is positioned on the left side of the page, pointing downwards. The text 'DIAGNOSTIC TERRITORIAL' is centered within this triangle. The rest of the page is white.

**DIAGNOSTIC
TERRITORIAL**

Présentation du territoire de Le Mans Métropole

A mi-chemin entre la capitale française et la façade atlantique, l'agglomération du Mans bénéficie d'une situation géographique privilégiée. Troisième agglomération régionale en nombre d'habitants, l'agglomération mancelle a un rôle important au sein de la Région Pays de la Loire.

Sa situation géographique et les infrastructures de transport présentes sur le territoire communautaire confèrent à « Le Mans Métropole » une situation d'interface entre plusieurs régions : le Bassin de la Seine au Nord-Est, la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique tant sur le territoire régional, que national, voire international.

Comme Préfecture du Département de la Sarthe, la Ville du Mans (Ville centre de la communauté urbaine) bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des déplacements et des emplois (Directions départementales de l'Etat, Cité judiciaire, Université, Centre hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.). Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique d'envergure. L'agglomération est également attractive sur le plan commercial pour l'ensemble du département.

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque. La communauté urbaine s'est agrandie en 2004 avec l'intégration de la commune de Mulsanne, puis en 2013 avec les 5 communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin et enfin en 2017 avec les 5 communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois. Une 20^{ème} commune (Fatines) rejoindra la communauté urbaine en 2022.



Aujourd'hui, le territoire communautaire s'étend sur 267,10 km² et comprend **19 communes regroupant 205 811 habitants** (population INSEE 2018) dont 143 252 pour la seule Ville du Mans (près de 70% de la population du territoire communautaire). Deux autres pôles urbains secondaires sont marqués par une forte proportion de logement social que sont Allonnes (11 075 habitants) et Coulaines (7 600 habitants). Par ailleurs, 6 communes plus rurales ont moins de 2 000 habitants : Aigné, Chaufour Notre Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé. Les autres communes sont plutôt « périurbaines ».

La Communauté urbaine Le Mans Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont le conseil communautaire est composé de 74 élus (dont 19 maires). Son champ de compétences est aujourd'hui très élargi puisque la communauté urbaine exerce des compétences réparties dans de nombreux domaines d'intervention : l'économie, l'environnement (eau, déchets), l'habitat, l'aménagement territorial, les déplacements, la politique de la ville, etc.

Les changements climatiques

En France, depuis 1900, les températures moyennes ont augmenté de 1,4°C avec une accentuation sensible de ce réchauffement depuis les années 1990. Le réchauffement a connu un rythme particulier oscillant entre fortes chaleurs et années très froides. Malgré tout, sur la période 1959-2009, la tendance observée est + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées au XXIème siècle (2014, 2011 et 2015).

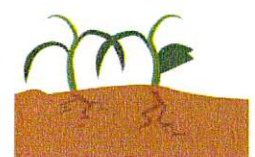
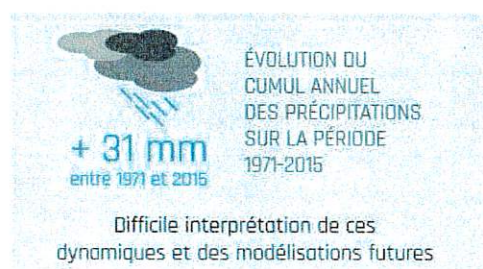
Les précipitations n'ont pas évolué de manière significative à l'échelle de la France même si les différences entre régions sont importantes. La France métropolitaine est divisée en deux grandes parties. Il y a une augmentation du nombre de vagues de chaleur qui s'accompagne par un assèchement assez important des sols surtout en août et septembre. Ainsi, les événements pluvieux et secs (qui ont une fréquence toujours plus marquée vers les extrêmes) provoquent une érosion significative des sols à certaines périodes clés de l'année.

Sur Le Mans, Météo France montre que les températures moyennes annuelles ont augmenté sensiblement entre 0,2°C et 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 avec une forte accélération de ce réchauffement depuis les années 90. L'année à l'écart le plus important fut celle de 2011 avec près de + 2°C par rapport à la référence de 1961-1990.

Entre 1971-2015, le nombre de journées chaudes annuelles (supérieures à 25°C) a augmentée de 22. Les jours de gel annuels ont diminué de 22 sur la même période. Le nombre de jours de gel fort (<-5°C) n'a pas évolué de manière significative sur le territoire.

Les changements climatiques vont accroître les périodes de sécheresse, accentuant le risque de retrait-gonflement des sols argileux et l'exposition des forêts aux feux. En matière de pluviométrie, les scénarios de Météo France démontrent une évolution peu marquée des précipitations sur notre département. Cependant, les évolutions doivent être surveillées et en particulier les phénomènes de combinaison de sols asséchés et secs et de pluies intenses qui provoquent des ruissellements importants et des inondations. Après analyse des risques naturels majeurs liés aux changements climatiques, on constate que la Communauté Urbaine Le Mans Métropole est vulnérable à plusieurs risques importants (feux de forêts, inondations...).

Quels changements climatiques actuels ?

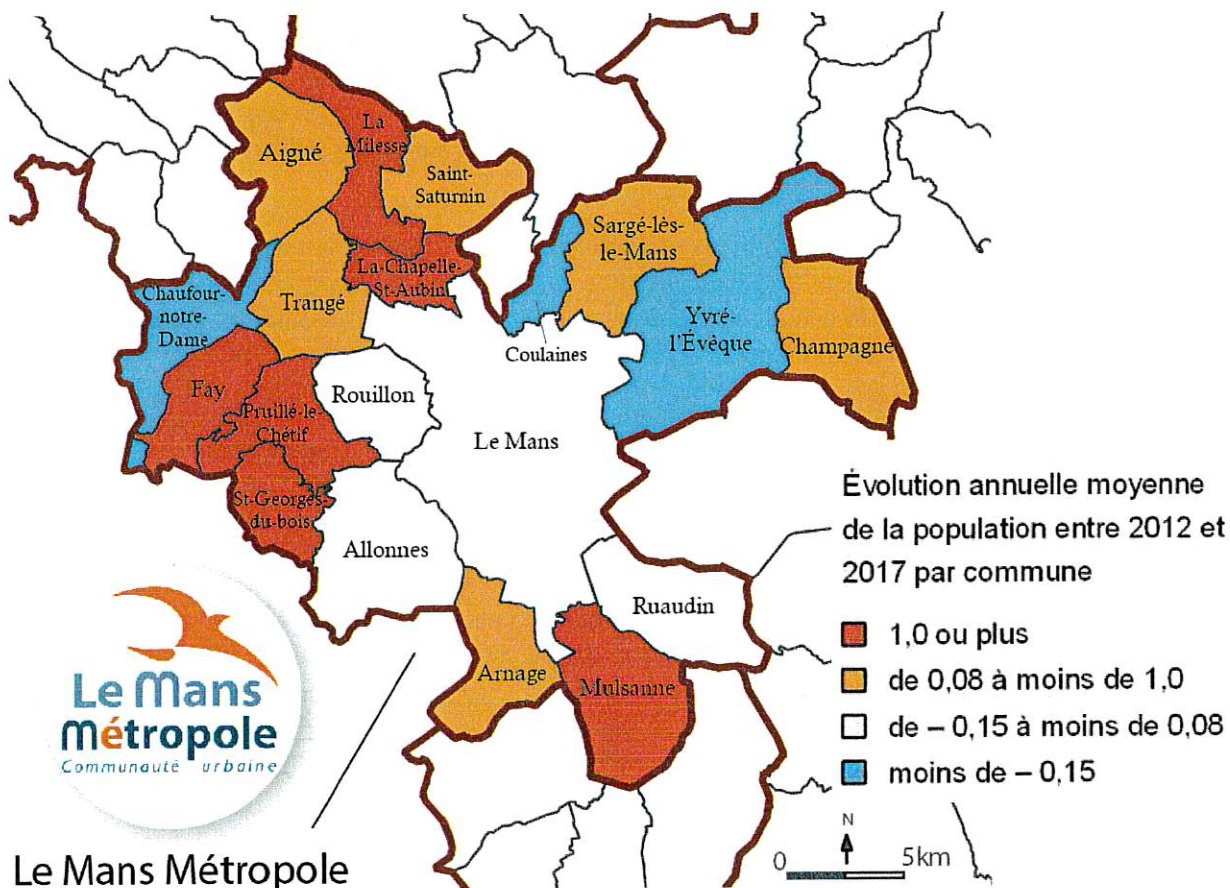


Un assèchement lent mais progressif des sols en toute saison

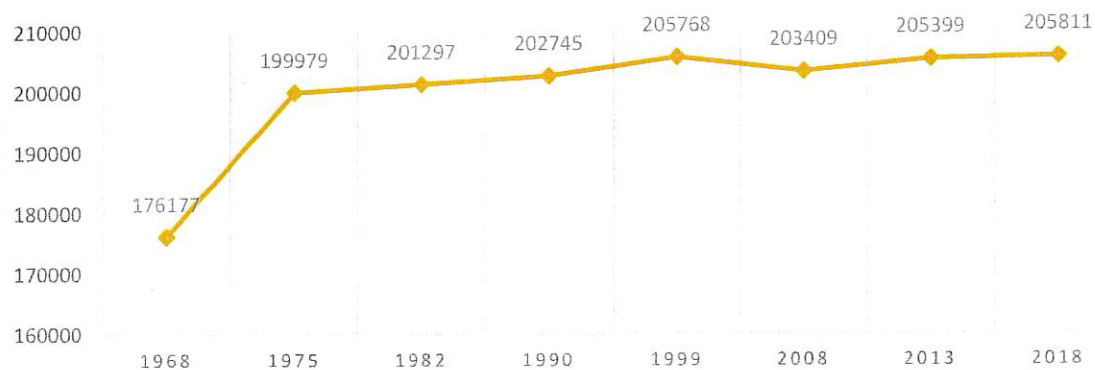
Tendances démographiques

Pour rappel, les principales tendances démographiques sur le territoire de la communauté urbaine sont les suivantes :

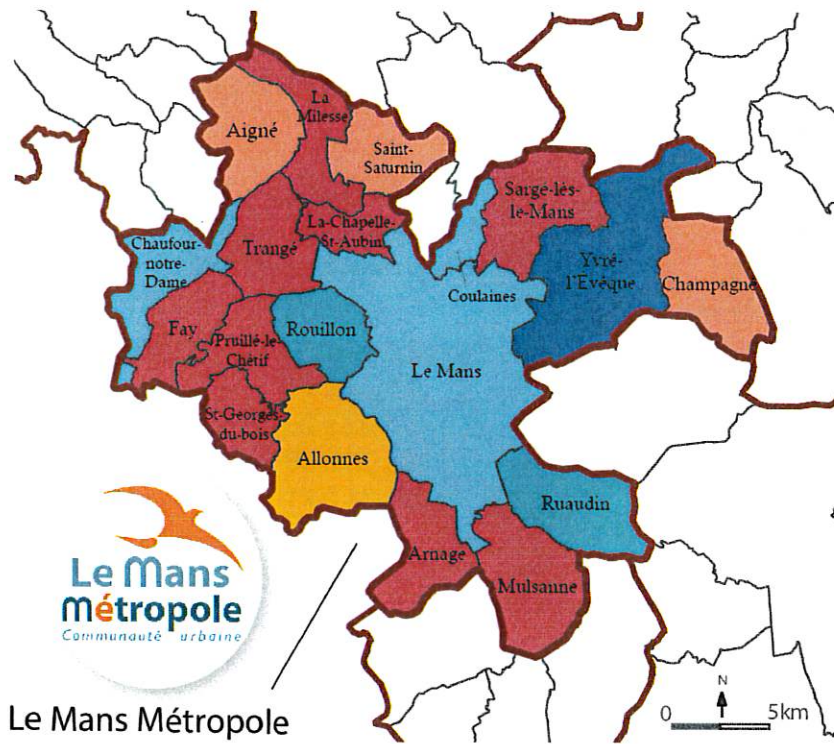
- **Evolution de la population** : en 2018, la population de la communauté urbaine de Le Mans Métropole était de 205 811 habitants. Celle-ci connaît depuis 40 ans une dynamique de stagnation : elle était de 199 979 habitants en 1975



ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1968 ET 2018



Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012 - 2017
Observatoire des territoire, ANCT 2021



- Croissance totale
- Croissance liée à un solde naturel positif
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif
- Décroissance liée à un solde naturel négatif
- Décroissance totale

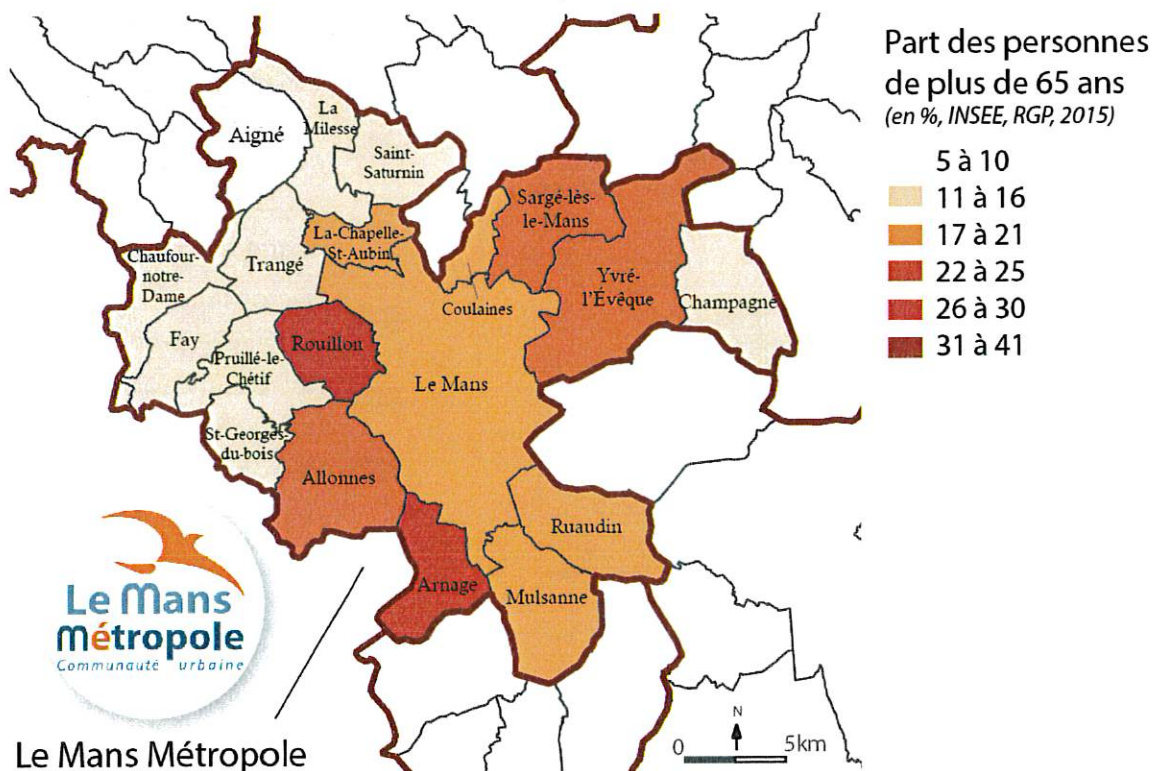
Le Mans Métropole

Le nombre de ménages d'une personne et le nombre de famille monoparentale augmente sur le territoire.

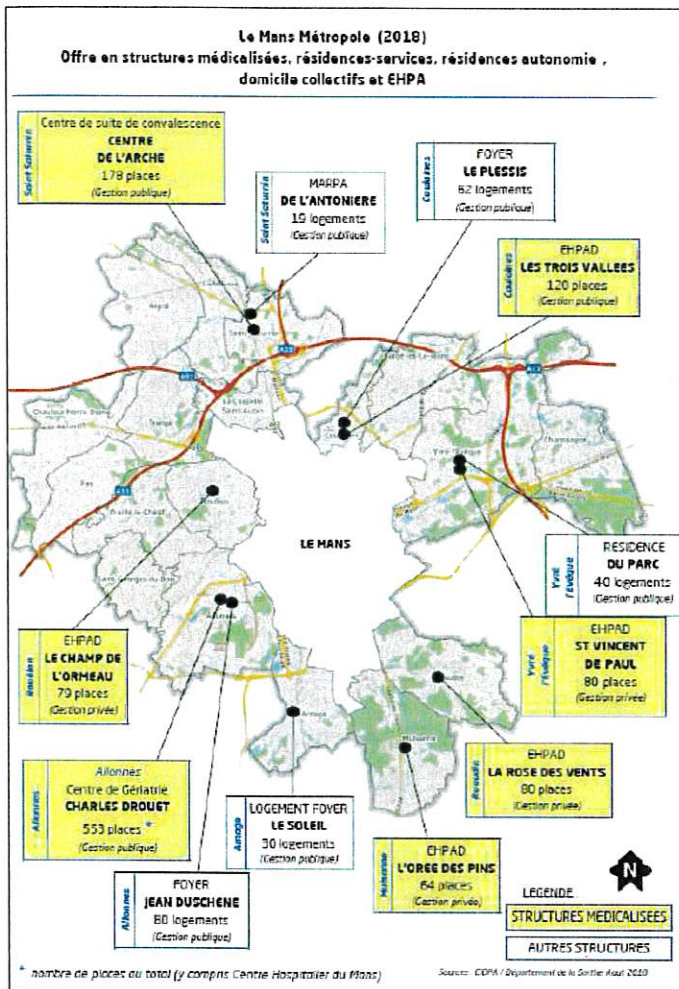
	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	93 891	100,0	96 225	100,0	97 552	100,0	197 251	198 986	199 602
Ménages d'une personne	37 645	40,1	39 608	41,2	41 570	42,6	37 645	39 608	41 570
Hommes seuls	15 547	16,6	16 334	17,0	17 283	17,7	15 547	16 334	17 283
Femmes seules	22 098	23,5	23 274	24,2	24 287	24,9	22 098	23 274	24 287
Autres ménages sans famille	1 739	1,9	1 880	2,0	1 684	1,7	4 245	4 369	4 019
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	54 507	58,1	54 737	56,9	54 297	55,7	155 361	155 009	154 012
Un couple sans enfant	25 431	27,1	25 478	26,5	25 031	25,7	51 437	51 569	50 793
Un couple avec enfant(s)	21 474	22,9	20 140	20,9	19 335	19,8	83 419	78 546	75 970
Une famille monoparentale	7 602	8,1	9 119	9,5	9 932	10,2	20 504	24 893	27 250

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

• **Viellissement de la population** : plus rapide que la moyenne nationale depuis la fin des années 90 ; en 1999 il y avait 62 personnes âgées de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans sur Le Mans Métropole et en moyenne en France. En 2017, cette proportion était de 80 pour 100 sur le plan national et de 87 pour 100 sur Le Mans Métropole.



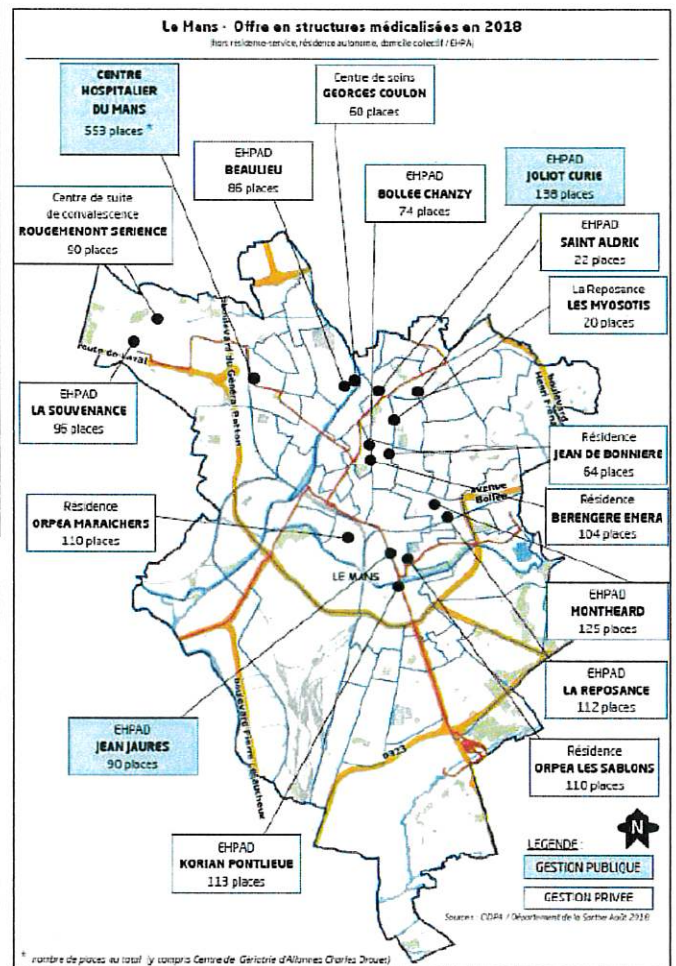
	Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) en 2017	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%) en 2017	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
Aigné	40,4%	0%	0
Allonnes	41,6%	27,7%	408
Arnage	35,3%	0%	36
Champagné	56,3%	0%	0
Chaufour-Notre-Dame	28,6%	0%	0
Coulaines	50%	14,6%	189
Fay	32,6%	0%	0
La Chapelle-Saint-Aubin	22,8%	0%	0
La Milesse	21,5%	0%	0
Le Mans	49%	8,2%	1 758
Mulsanne	30,2%	13%	64
Pruillé-le-Chétif	36,7%	0%	0
Rouillon	35%	30,5%	79
Raudin	31,9%	24,8%	80
Saint-Georges-du-Bois	58,7%	0%	0
Saint-Saturnin	30,9%	5,7%	110
Sargé-lès-le-Mans	33,5%	0%	0
Trangé	68,8%	0%	0
Yvré-l'Évêque	41,2%	15,3%	135
EPCI	46,3%	9,7%	2 859



Ci-contre : Carte de l'offre en structures médicalisées ou non, pour personnes âgées sur le territoire de Le Mans métropole (hors Ville du Mans)

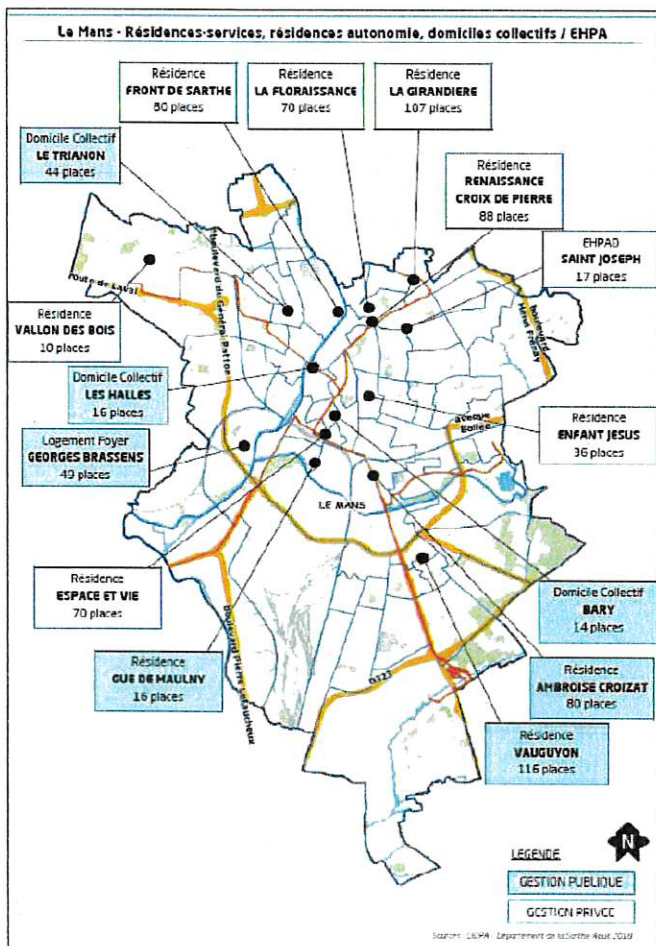
Ci-dessous : carte de l'offre en structures médicalisées pour personnes âgées sur la commune du Mans en 2018

Source : CIDPA 2018



Ci-contre : Carte de l'offre en structures pour personnes âgées sur la commune du Mans en 2018

Source : CIDPA 2018

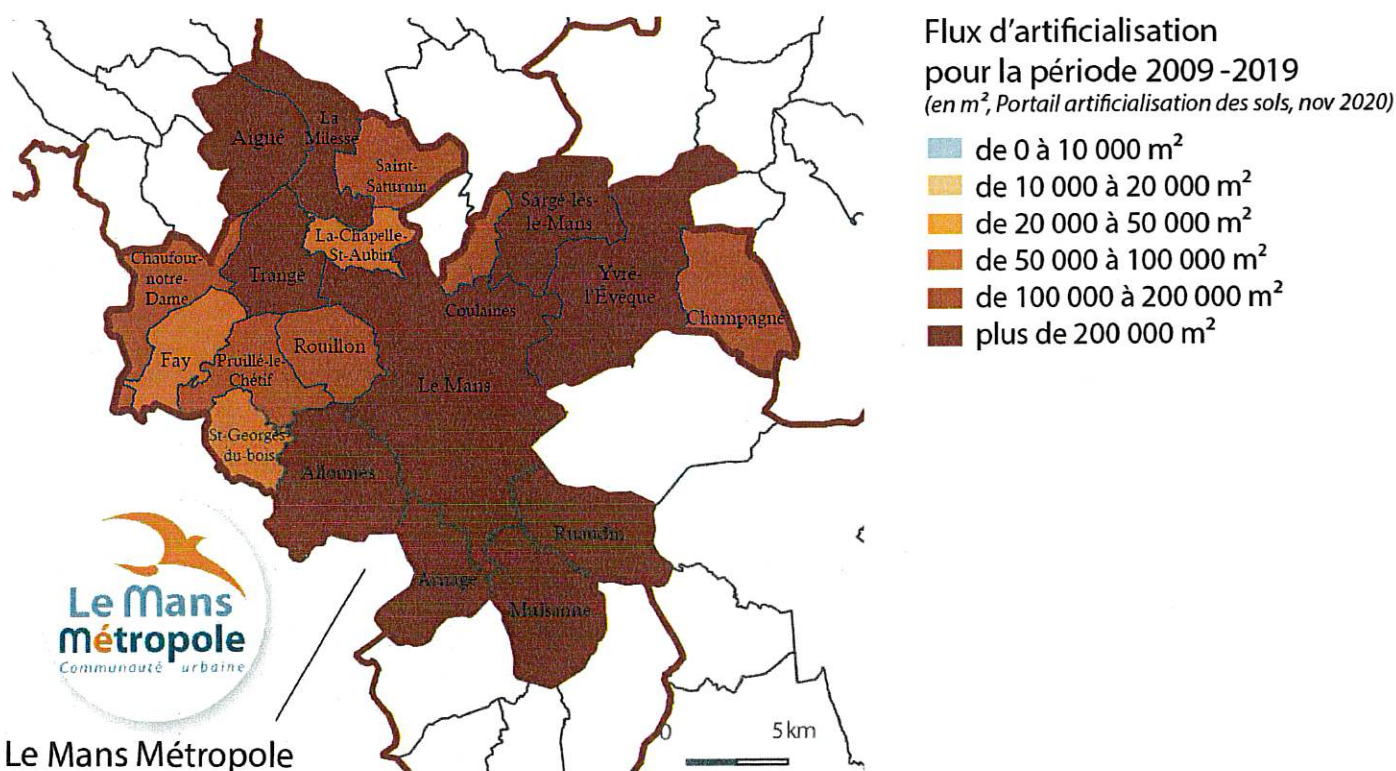


Occupation du sol

Sur le territoire de Le Mans Métropole, l'**artificialisation des sols**, définie à partir de l'exploitation de la base OCSGE (organisée selon les catégories suivantes : zones bâties, végétation d'agrément, zones non bâties correspondant aux parkings, voirie...), a augmenté de 137,57 ha entre 2013 et 2016 dont 36,27 ha en zones bâties. L'évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016 sur Le Mans Métropole est de 0,4% et est plus élevée qu'en Sarthe (0,1%) et en Pays de la Loire (0,1%).

L'artificialisation des sols des zones d'activités représente 13,22 ha sur la période entre 2013 et 2016. Bien que des efforts aient été réalisés dans la conception des ZA, il convient de poursuivre leur densification, la réhabilitation des zones existantes, et la mutualisation des surfaces de stationnement.

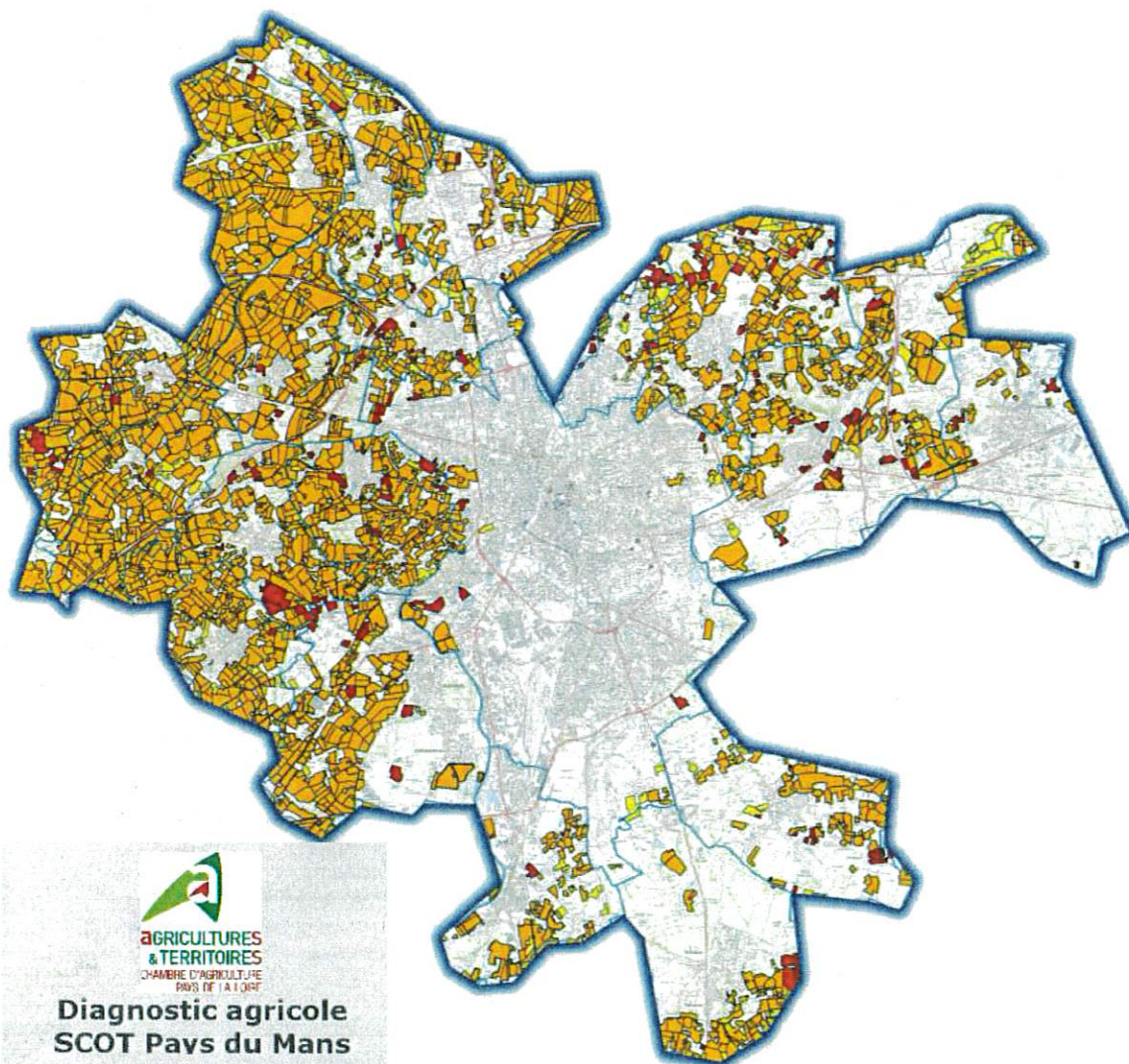
Les communes où la part d'artificialisation est supérieure à 20 Ha, entre 2009 et 2019, sont les suivantes :



Arnage	209 811 m ²	Trangé	528 417 m ²
Mulsanne	217 845 m ²	Yvré-l'Évêque	690 005 m ²
Sargé-lès-le-Mans	219 887 m ²	Aigné	852 641 m ²
Ruaudin	361 281 m ²	Allonnes	933 370 m ²
La Milesse	375 766 m ²	Le Mans	952 307 m ²

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture réalisée en 2020, la surface agricole utile (SAU) du territoire intercommunal diminue en moyenne de 3,47Ha entre 2010 et 2019. La perte de SAU est plus importante sur la période 2015 - 2019 que sur la période précédente (2010 - 2015).

Les surfaces perdues sont illustrées en rouge sur la carte ci-dessous.

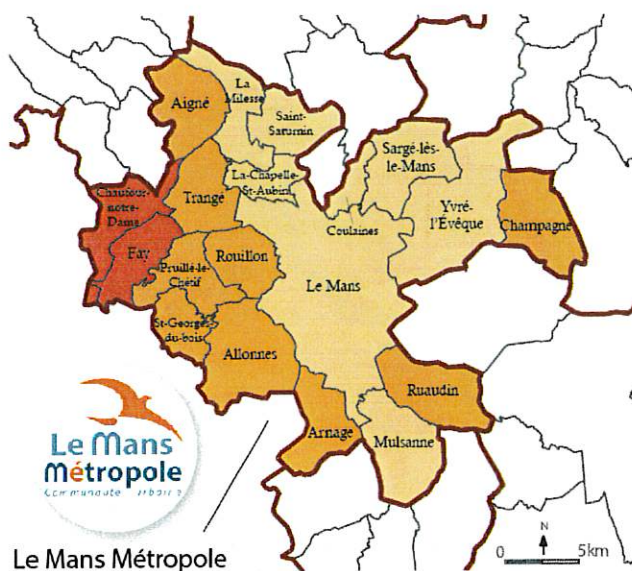


Evolution de la SAU en % de 2010 à 2019 :

	SAU de LMM
2010 à 2015	-1,3%
2015 à 2019	-2,17%
2010 à 2019	-3,47%

Accès aux soins

La Sarthe connaît une **démographie médicale** parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Sur le territoire du Mans Métropole, la densité de médecins généralistes (82,8), des ophtalmologues (12,7) et des chirurgiens-dentistes (49,2) pour 100 000 habitants, est supérieure à la moyenne départementale (78,4). Toutefois, Le Mans Métropole fait partie des agglomérations françaises en déficit de professionnels de santé ne permettant pas de répondre aux besoins des sarthois.



Temps d'accès moyen aux services de santé (INSEE, BPE 2018, RP, 2016)

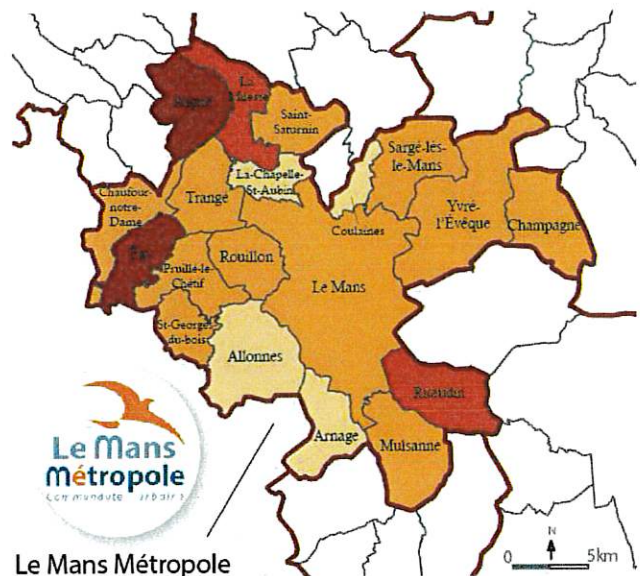
- moins de 4 min
- de 5 à 8 min
- de 8 à 11 min
- de 11 à 15 min
- plus de 15 min

L'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée aux médecins est calculé en nombre de consultations et/ou visites accessibles par habitant. Ainsi, à titre d'exemple les habitants de la commune de Ruaudin ont accès en moyenne à 2 consultations/an et par habitant.

Après un avis favorable de la Commission Régionale Santé Autonomie (CRSA) et de l'Union Régionale des Professionnels de santé des médecins (URPS), l'ARS Pays de la Loire arrête les nouvelles zones caractérisées par une offre de soins insuffisante pour la profession de médecins. Il permet d'accroître les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins.

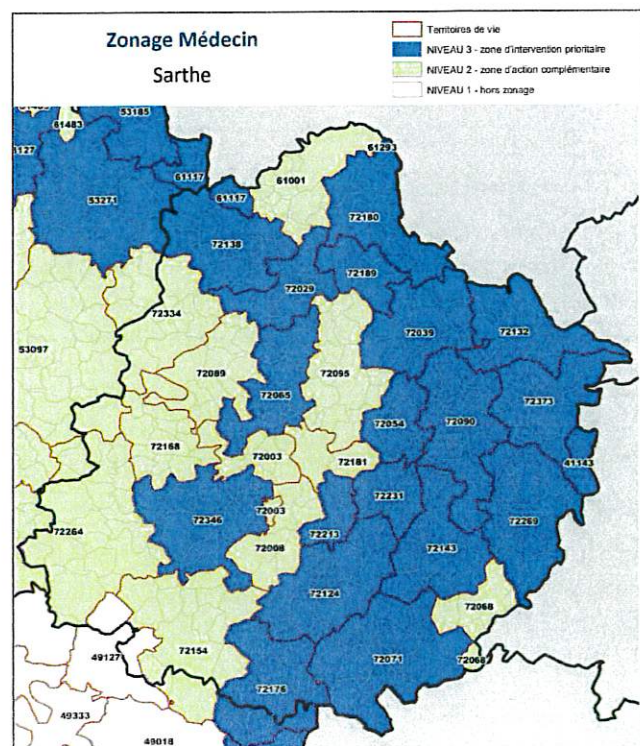
Sur le territoire communautaire, neuf communes, localisées en pourtour de l'agglomération, sont classées en **zones d'intervention prioritaire**.

Un futur Plan démographie médicale 2021-2023 doit aussi être instauré à l'échelle départementale.



Accessibilité potentielle localisée aux médecins (DREES, SNIIRAM, Pop municipale, 2018)

- plus de 4
- 2,5 à 4
- 1,6 à 2,5
- moins de 1,6

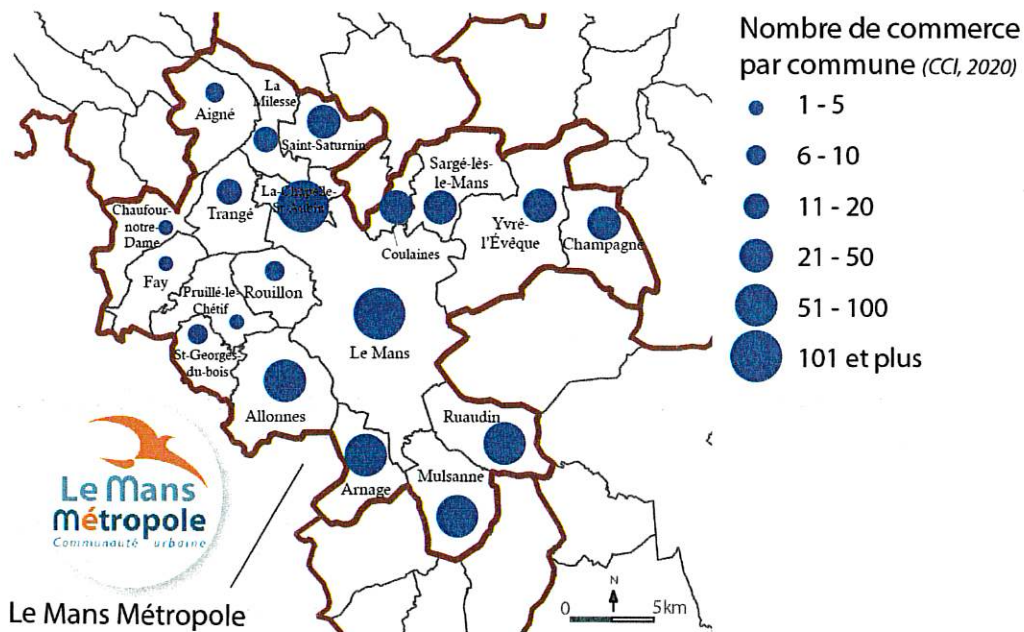


Accès aux services

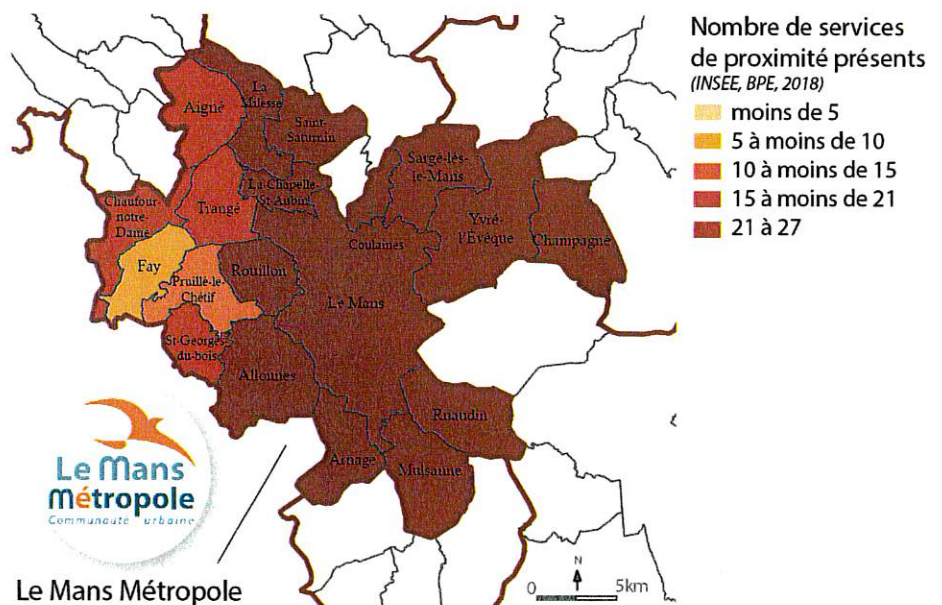
Sur le territoire du Mans Métropole, il existe un tiers lieu labellisé par l'État « Fabrique de Territoire » qui se situe à Allonnes. 10 tiers-lieux existent sur Le Mans et 2 y sont en projet. Deux France Services sont présentes sur le territoire de la communauté urbaine, à Champagné et au Mans. Un projet de création d'une nouvelle France Service y est en cours.

Sur Le Mans Métropole, 1 seule commune a un temps d'accès au panier de la vie courante entre 7 à 10 minutes (Fay). Les habitants du Mans, Allonnes, La Chapelle-Saint-Aubin, Saint-Saturnin et Coulaines sont les plus proches du panier de la vie courante (moins de 4 min).

Le Mans Métropole dénombre **5 zones d'activités commerciales**, que sont le centre-ville et 4 zones périphériques. Le centre-ville du Mans accueille 788 commerces dont 22 grandes et moyennes surfaces de plus de 300m². Les zones de périphéries, quant à elles, se situent pour la plupart en entrée d'agglomération, de manière à être facilement accessibles.



La gamme service de proximité regroupe 28 services qui sont les suivants : Bureau de poste, Réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier / peintre, menuisier / charpentier / serrurier, plombier / couvreur / chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant / restaurant rapide, agence immobilière, institut de beauté/onglerie, épicerie / supérette, boulangerie, boucherie / charcuterie, fleuriste / jardinerie / animalerie, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi – VTC, boudodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux, bibliothèque.



Écoles et capacité :

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collège		Lycée	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
Aigné	0		1	189	0		0	
Allonnes	5	408	6	782	2	787	1	758
Arnage	2	192	2	335	1	480	1	333
Champagné	1	146	2	272	1	429	0	
Chaufour-Notre-Dame	0		2	172	0		0	
Coulaines	0		3	814	1	482	0	
Fay	0		1	93	0		0	
La Chapelle-Saint-Aubin	0		1	214	0		0	
La Milesse	1	97	2	167	0		0	
Le Mans	34	3 755	53	10 067	22	9 189	10	12 684
Mulsanne	0		2	436	1	291	0	
Pruillé-le-Chétif	0		2	221	1	410	1	590
Rouillon	0		1	210	0		0	
Ruaudin	1	103	1	196	0		0	
Sain-Georges-du-Bois	0		1	219	0		0	
Saint-Saturnin	1	88	1	182	0		0	
Sargé-lès-le-Mans	1	76	2	271	0		0	
Trangé	0		1	174	0		0	
Yvré-l'Évêque	0		2	416	1	353	0	
TOTAL	46	4 865	86	15430	30	12 421	13	14365

Source : Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Sarthe (effectifs rentrée 2021 pour les maternelles et élémentaires, rentrée 2020 pour les collèges et lycées).

D'après le diagnostic de 2016 de la CAF de la Sarthe, il est dénombré 45 576 allocataires Caf sur le territoire intercommunal, répartis comme suit :

Part des allocataires en couple/ ensemble des allocataires	Part de familles monoparentales/ ensemble des allocataires	Part des allocataires avec enfants	Part des familles monoparentales avec au moins 3 enfants/ allocataire isolés avec enfants	Part des familles nombreuses parmi les allocataires avec enfants
30,01%	17,18%	47,80%	18,91%	24,82%

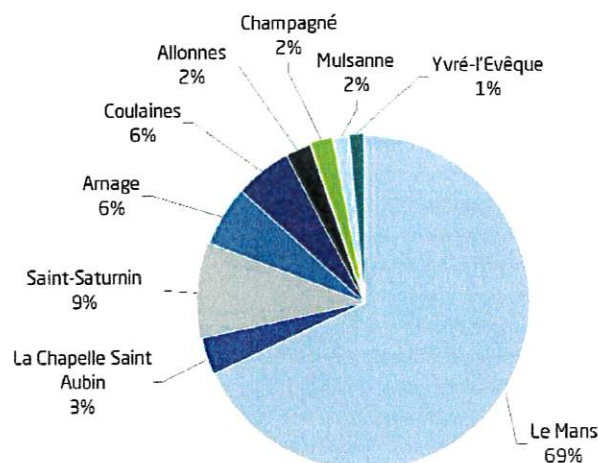
Concernant les enfants, la majorité ont entre 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 ans révolus en 2016, dont vous trouverez le détail ci-après :

Proportion d'enfants de 0 à 5 ans parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 12 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus
34,43%	34,3%	31,26%	65,57%

Le Mans Métropole compte **29 structures d'accueil petite-enfance**, soit un total de 869 places. Au Mans, un ensemble de modes de garde est à la disposition des familles ; le multi-accueil, la crèche familiale, les haltes-garderies, les assistantes maternelles...

Le Relais assistantes maternelles (Ram) du Mans, initié par la Caisse d'allocations familiales, a été créé en partenariat avec la Ville du Mans.

Huit autres communes disposent d'un accueil petite-enfance.



Accès au logement

Sur Le Mans Métropole, 89,1% du parc de logements est constitué de résidences principales, le poids des résidences secondaires est faible (2,1% du stock de logements). La part des logements vacants (vacance totale tous motifs inclus au 1^{er} janvier 2015) est de 8,8% soit une valeur légèrement inférieure à celle de 2011 (8,9%).

En 2015, Le Mans Métropole compte 21 491 résidences principales d'avant 1949 (22,1%) et 53 294 construites entre 1949 et 1989 (54,8%) soit au total 77% construits avant 1990. La proportion de résidences d'avant 1949 sur l'agglomération est plus faible que la moyenne départementale (35%). La part des résidences principales datant d'avant 1975 représente 60% des résidences principales soit 54 900 logements.

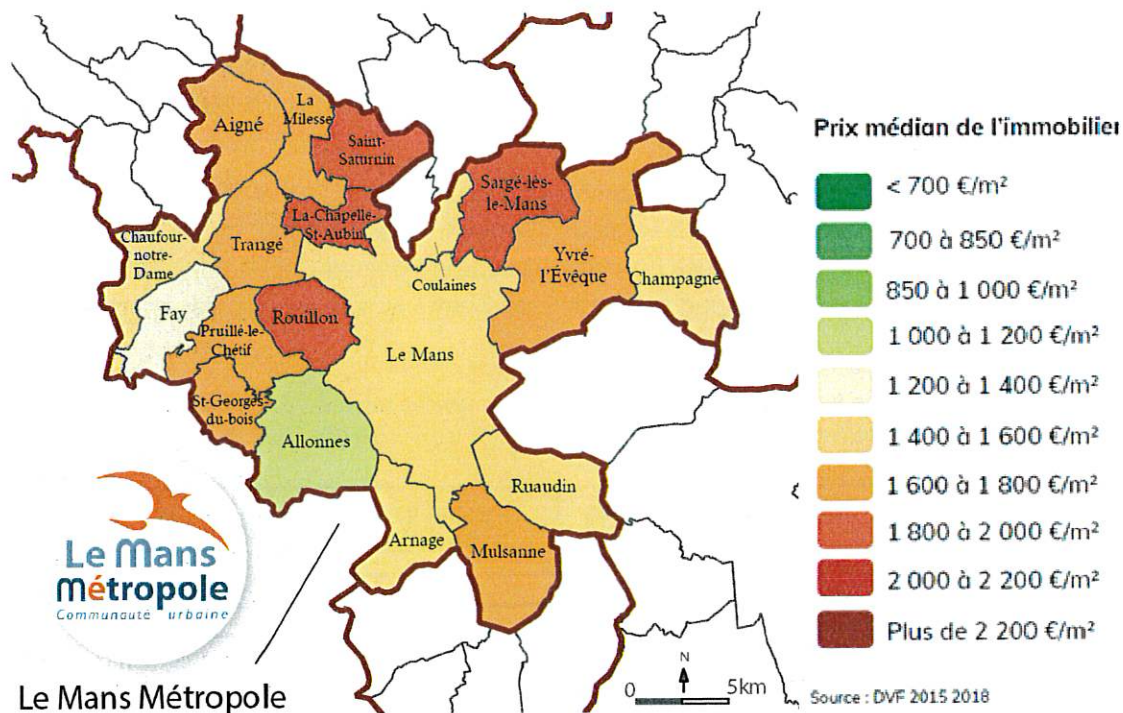
Les proportions de logements anciens, de mauvaise qualité ou inconfortables varient selon les communes. Ces indicateurs sont présentés ci-dessous à l'échelle communale en mettant en évidence les 3 valeurs les plus élevées pour chaque critère :

	Part des RP < 1949 (Filocom 2015)	Part des RP 7-8 (Filocom 2015)	Part des RP n'ayant pas un confort total (Filocom 2013)
Aigné	22 %	1,9 %	5,8 %
Allonnes	4 %	0,5 %	1,5 %
Arnage	14 %	2,0 %	9,8 %
Champagné	17 %	2,9 %	7,6 %
La Chapelle-Saint-Aubin	11 %	1,4 %	3,3 %
Chaufour-Notre-Dame	30 %	6,8 %	NR
Coulaines	6 %	1,6 %	2,5 %
Fay	45 %	8,6 %	NR
Le Mans	26 %	1,3 %	7,0 %
La Milesse	14 %	1,9 %	4,4 %
Mulsanne	8 %	0,6 %	2,4 %
Pruillé-le-Chétif	24 %	3,5 %	NR
Rouillon	15 %	NR	5,3 %
Ruaudin	13 %	3,7 %	6,4 %
Saint-Georges-du-Bois	15 %	4,7 %	NR
Saint-Saturnin	10 %	NR	3,4 %
Sargé-lès-Le Mans	14 %	2,1 %	5,7 %
Trangé	19 %	4,1 %	NR
Yvré l'Évêque	24 %	2,7 %	5,7 %

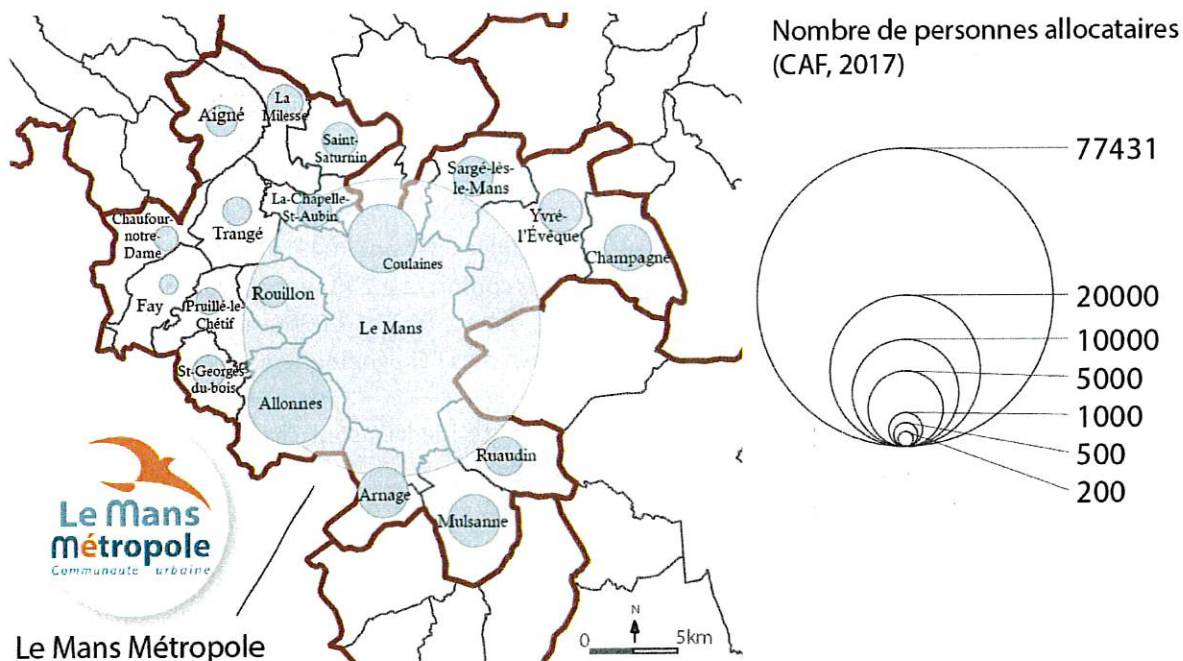
Les communes de Fay et Chaufour-Notre-Dame présentent une ancienneté plus marquée de leur parc de résidences principales, avec une proportion significative de classements 7-8. Arnage et Champagné présentent par ailleurs des taux d'inconfort assez élevés.

La ville du Mans compte plus d'un quart de résidences principales d'avant 1949. Plus de 5 000 de ces résidences principales n'ont pas un confort total (830 sans confort et 4 200 avec confort partiel). Le prix médian de l'immobilier sur l'intercommunalité varie entre 1 000€ à 2 000€/m² en fonction des communes, avec un prix médian, de moins en moins élevé plus l'éloignement de la ville-centre est important.

Dans la Sarthe 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est moins élevé à l'échelle de Le Mans Métropole où 4% des résidences principales sont chauffées au fioul. Le pôle Métropolitain s'est engagé dans un projet global de redynamisation de l'habitat sur le territoire. Le Projet d'Intérêt Général (PIG) Habitat Qualité de la Métropole est suspendu depuis le 08 juin. Celui-ci pourrait être relancé afin de poursuivre la dynamique. Il n'existe pas de plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Sarthe, mais Le Mans Métropole s'inscrit dans la future plateforme qui sera mise en place à l'échelle du Pays du Mans.



Le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 8) est de 1,32% sur Le Mans Métropole et de 4,10% sur la Sarthe (Insee 2017). La part des logements locatifs sociaux avec DPE2 = E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020, ce qui place la Sarthe parmi les départements de la région les plus en retard sur ce plan. Sur la communauté urbaine, elle n'est que de 14 %. Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 44 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur Le Mans Métropole.



Le Mans Métropole compte **25 419 logements locatifs sociaux** au 1er janvier 2017, soit 25,9% des résidences principales. Le nombre hors QPV de logements locatifs sociaux est de 14 237 (56% des logements sociaux) et le nombre en QPV de logements locatifs sociaux est de 11 182 (44%). Le parc de logements locatifs sociaux est composé à 88% de logements collectifs et donc à 12% d'individuels.

Le nombre de personnes par foyer allocataires en 2017 est de 106 651 personnes, avec respectivement 77 431, 6 098 et 4 107 personnes sur les communes de Le Mans, Allonnes et Coulaines. Le nombre d'enfants à charge au sein de l'ensemble des foyers allocataires de la communauté urbaine est de 44 594.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme communautaire fixe les orientations suivantes en ce qui concerne l'évolution globale des caractéristiques des logements et des résidences principales :

- Un objectif de réduction de la vacance avec un objectif de remise sur le marché de 65 logements vacants par an sur la Ville du Mans ;
- Une volonté de proposer une offre de logements diversifiée, et un parc de logements de qualité, durable et attractif.

Ces ambitions sont également portées par le Contrat de ville et par le projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

Le PLU communautaire vise la réalisation de plus de 13 500 logements neufs sur le territoire entre 2019 et 2030. Des actions concrètes sont déjà en place et doivent permettre d'apporter des réponses concrètes en matière de qualité et d'attractivité du parc de logements. Ainsi, le Programme Habitat Qualité lancé en septembre 2018 constitue un outil majeur pour améliorer le niveau de confort du parc de logements privés et son adaptation aux besoins des habitants.

Le **PLH 2019-2025**, adopté le 7 novembre 2019 vise à répondre à trois grands enjeux ;

- Conforter la croissance démographique du territoire, avec une cible de population de 216 000 habitants à l'horizon 2025, soit 11 000 habitants de plus qu'en 2015,
- Assurer les équilibres sociaux et territoriaux,
- Garantir un modèle de développement durable.

Il intègre également deux volets d'action complémentaires :

- L'amélioration de l'attractivité du parc de logements existant, avec
 - 1 200 logements réhabilités avec aides publiques par an (900 logements sociaux et 300 logements privés),
 - 400 logements sociaux concernés par des démolitions-reconstructions en 6 ans,
 - 65 logements vacants remis sur le marché par an.
- La production de 1 100 logements neufs par an, avec une diversité de statuts d'occupation :
 - 23% de logements locatifs sociaux (250 par an),
 - 7% de logements en accession sociale à la propriété (70 par an),
 - 70% de logements libres (770 par an).

Le programme d'actions du PLH est structuré autour des orientations suivantes.

- Renforcer la qualité et l'attractivité du parc privé
- Mieux répondre aux besoins d'accession des ménages
- Continuer à faire du logement locatif social un levier de mixité
- Apporter des réponses à des besoins spécifiques
- Mettre en œuvre une politique foncière au service du projet habitat
- Assurer la qualité du pilotage de la politique de l'habitat

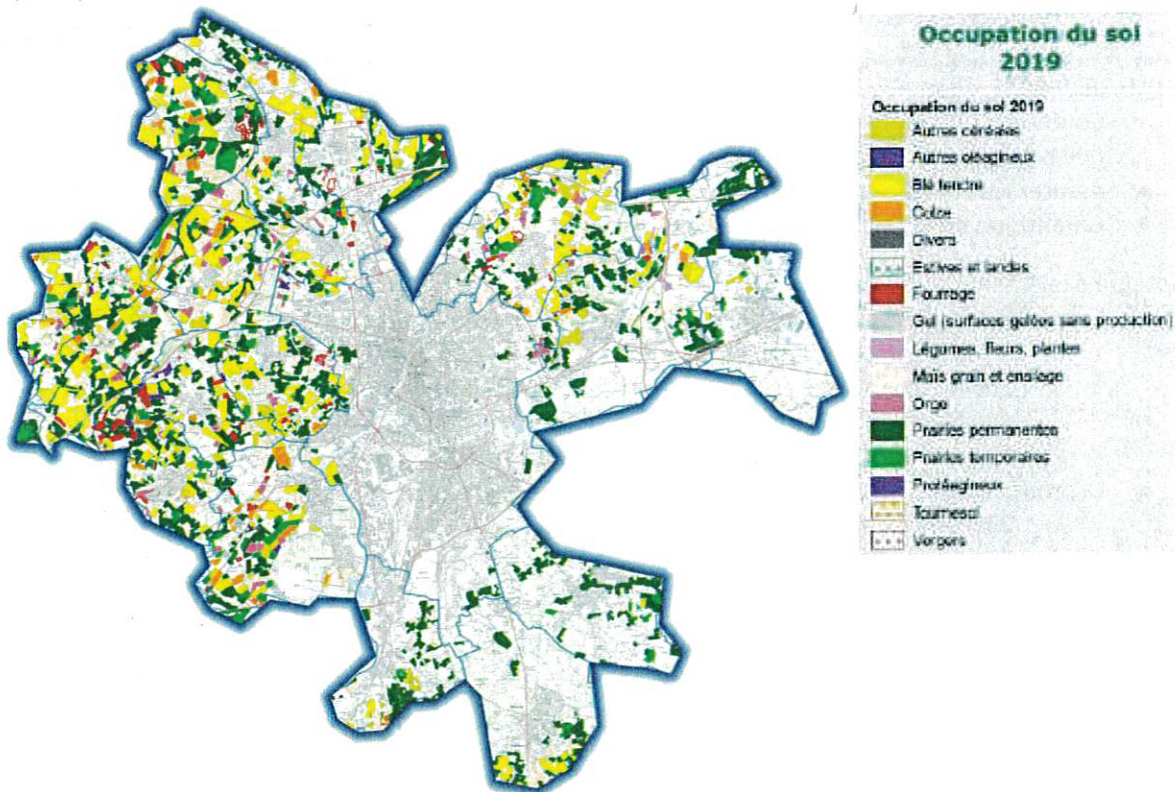
Sur les perspectives des évolutions du marché immobilier, et compte tenu des enjeux de transition énergétique, Le Mans Métropole souhaite prévoir une offre de logements neufs et de terrains à bâtir suffisante pour accompagner le maintien des ménages sur l'agglomération et le retour de ceux qui le souhaiteraient. L'agglomération souhaite aussi veiller à disposer d'une proportion d'offre accessible aux ménages à budget limité, afin que ces ménages puissent avoir un parcours résidentiel en accession sans être contraints à un éloignement.

Accès à l'alimentation

La crise de la Covid 19 a entraîné la malnutrition d'une partie de la population qui était déjà en grande difficulté financière ou sociale. Des services d'aide alimentaire ont été déployés à l'échelle nationale afin de soutenir ces populations modestes et ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire. Fondée sur l'action bénévole et associative, et la valorisation de denrées alimentaires ou de produits locaux, leur organisation au sein des territoires doit être mieux structurée pour donner plus de proximité à ce service capital dans la lutte contre l'exclusion et le décrochage social.

A l'échelle de la Communauté urbaine de Le Mans Métropole, 22 exploitations en agriculture biologique représentent 1 122 ha de SAU. L'agriculture biologique du territoire se situe dans la moyenne départementale. Dans l'ensemble, le potentiel des sols est relativement bon (de moyen à bon) à dominante « prairies temporaire et culture ».

Occupation des terres agricoles (RPG 2019) :



D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture (2020), le sol, selon le type de culture est décomposé comme suit : 4 806,54Ha (57%) en terres labourables, 2 950,41Ha (35%) en prairies permanentes, 606,16Ha (7%) en prairies temporaires et 131,75Ha (1%) en cultures pérennes et divers.

L'ambition politique de la collectivité vise à la mise en œuvre d'un **Plan Alimentaire Territorial**. L'élaboration de ce PAT est l'occasion de mettre en réseau l'ensemble des acteurs liés au système agricole et alimentaire local, afin de développer et promouvoir une agriculture locale et une alimentation de qualité. Plusieurs enjeux ont été identifiés ;

- L'éducation à l'alimentation responsable et au « bien manger »
- Le développement des circuits de proximité et des liens « producteurs-consommateurs »
- Le maintien de la valeur ajoutée des activités agricoles sur le territoire et l'accompagnement de l'efficacité économique

Le Mans Métropole souhaite notamment renforcer son action en faveur du développement de l'approvisionnement local et de la réduction du gaspillage alimentaire au sein de la Restauration Hors Domicile.

Par ailleurs, la collectivité souhaite développer des actions pour l'accès à la population en situation de précarité sociale à une alimentation de qualité.

Enfin, Le Mans Métropole souhaite apporter son soutien au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine en accompagnant à la formation et à la production.

Modes de gestion et nombre de repas journaliers dans les restaurants scolaires de Le Mans Métropole		
Nom commune	Repas / jour	Mode de gestion
Aigné	160	Municipale
Allonnes	950	Municipale
Arnage	330	Municipale
Champagné	320	Prestataire
Chaufour notre dame	155	Associative
Coulaines	520	Municipale
Fay	85	Municipale
La Chapelle-St-Aubin	200	Municipale
La Milesse	200	Municipale
Le Mans	8000	Municipale
Mulsanne	325	Municipale
Pruillé le chétif	140	Municipale
Rouillon	200	Municipale
Ruaudin	240	Municipale
Sargé-lès-le-Mans	280	Prestataire
St Georges du bois	195	Municipale
St Saturnin	240	Municipale
Trangé	120	Prestataire
Yvré l'Évêque	270	Municipale



Actuellement seize communes sont adhérentes à la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans (en vert dans le tableau), charte qui met en valeur les bonnes pratiques des professionnels engagés dans une démarche en faveur des circuits courts de proximité.

Par ailleurs, six AMAP sont également installées sur le territoire, sur les communes du Mans, de Rouillon et d'Aigné. D'autres producteurs de fruits et légumes, de pain/confitures/miel, viande, fromages et produits laitiers, et de boissons sont présents sur onze des communes de l'agglomération.

La commune du Mans compte 14 marchés, répartis dans les différents quartiers de la ville. Douze autres marchés sont présents sur le reste de la communauté urbaine.

Le Mans Métropole souhaite également accompagner concrètement la filière agricole via la création du **Pôle d'Excellence en Agriculture Métropolitaine** sur le territoire. Une maraichère Bio a d'ores et déjà été installée et sa production sera à destination de la RHD. Dans un second temps, le territoire souhaite travailler sur de nouvelles pratiques innovantes en matière d'agroécologie, d'agronomie, de machinisme agricole, de pénibilité du travail... Il s'agira de créer un lieu d'expérimentations pour ensuite proposer des innovations, mais également de former les jeunes agriculteurs et leurs prescripteurs.

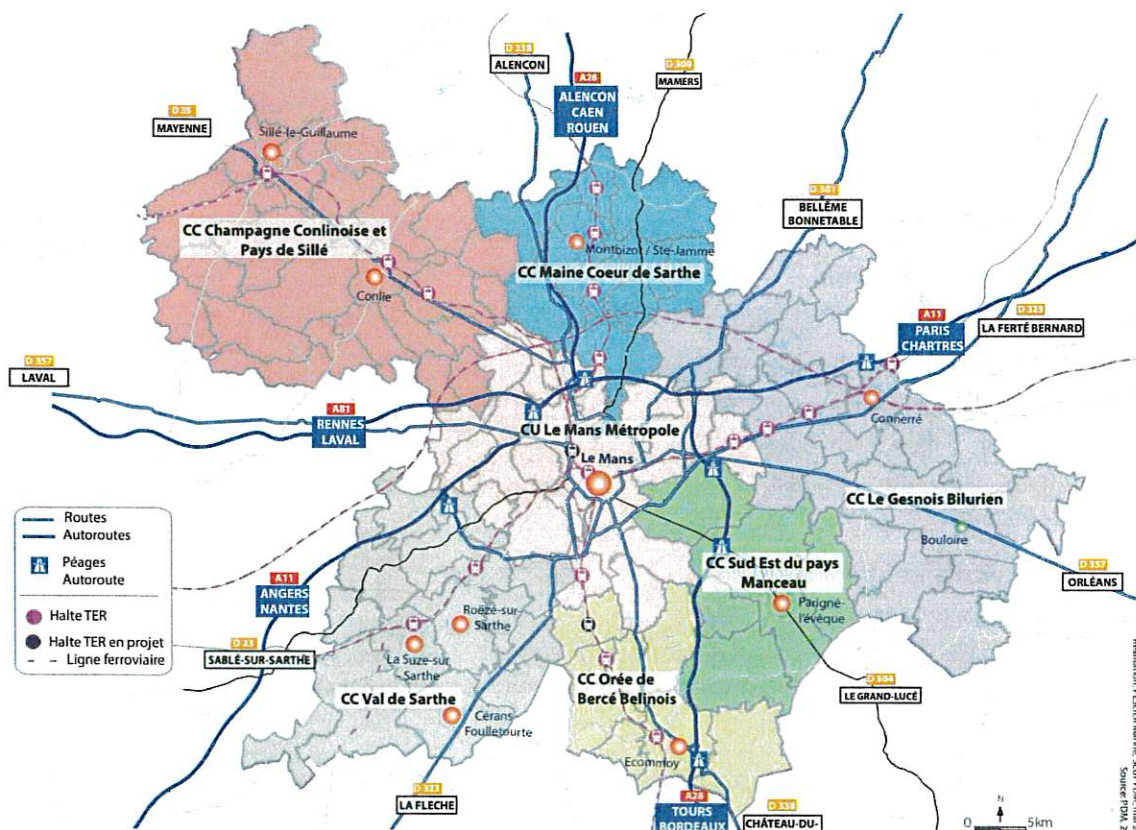
Le Pôle d'Excellence et d'Innovation en Agriculture Métropolitaine porté par Le Mans Métropole, localisé sur la commune de Rouillon, et animé par le Pays du Mans, a vocation à :

- Accompagner le développement des circuits alimentaires de proximité au sein de la Restauration Hors Domicile, via notamment le développement et la commercialisation de la production du " Potager de la Futaie " à Rouillon dont l'enjeu premier est de pouvoir répondre au mieux à la demande locale en matière de légumes bio de la part de la restauration collective et notamment les plus importantes (cuisine centrale du Mans, restaurants scolaires des communes de la Métropole, établissements de santé...);
- Travailler la structuration d'un Écosystème local (production, regroupement de producteurs, logistique, prestation de services en particulier projet de conserverie);
- Développer la mission " Recherche - Innovation - Formation " autour du maraichage et plus largement de pratiques culturales (agroécologie, permaculture, agroforesterie...), ainsi que sur l'innovation et le test de nouveaux engins ou machines agricoles, et ce, sur le site de Rouillon et plus largement sur le territoire du Pays du Mans (agriculture métropolitaine).

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine est animé par un comité de suivi composé de Le Mans Métropole (porteur du projet), la Mairie de Rouillon (propriétaire des terres et des bâtiments agricoles), l'Agro Campus de la Germinière (réfèrent formations et partenaire technique), le Pays du Mans (coordinateur du projet via convention avec Le Mans Métropole).

Le pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine a un périmètre d'action qui ne se limite pas au seul site de Rouillon (La Futaie), ni à Le Mans Métropole, selon les actions il sera élargi au territoire du Pays du Mans (compétent en matière de SCoT et de PCAET).

Accès aux transports



Sur le territoire de Le Mans Métropole, le parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable représente 0,46 % (0,35 % en Sarthe). Dans la communauté urbaine, 45 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 27,4 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur ce territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 67,2 % (79 % en Sarthe). Ils sont 3,8 % à utiliser le vélo et 16,3 % empruntent les transports en commun.

Le territoire, avec 78 859 actifs occupés pour 111 122 emplois, attire davantage d'actifs qu'il en émet. Sur les 78 859 actifs occupés, 65% travaillent dans leur propre secteur de résidence, dont 44 702 dans la même commune, 20% changent de secteur pour aller travailler, les 15% restants travaillent à l'extérieur du territoire (Paris, Changé, La Ferté Bernard majoritairement). 43 703 actifs entrent sur le territoire pour travailler ; ils viennent majoritairement des communes de Changé, Parigné-l'Évêque et La Bazoge.

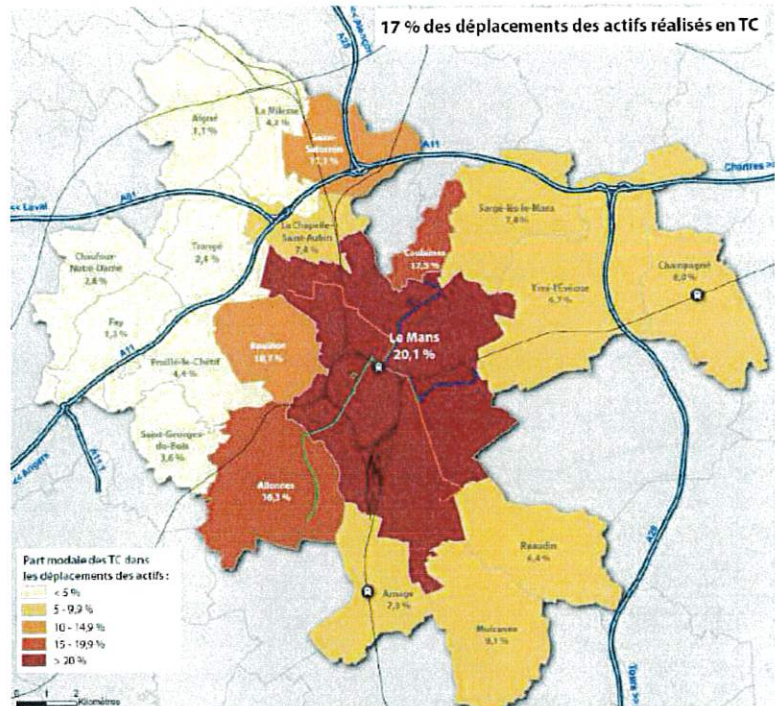
En prenant en compte les flux entre les secteurs, le Centre est le principal pôle d'attraction et d'émission des flux. Parmi les actifs entrants, près de 80% se dirigent sur le secteur Centre. Ainsi, dans l'analyse des flux pendulaires d'actifs, on constate l'importance des déplacements intracommunaux de courte distance, et la concentration des flux en particulier sur Le Mans.

Concernant les flux scolaires, 94% habitent et étudient sur le territoire ; 84% étudient dans leur propre secteur de résidence, 10% changent de secteur pour étudier, et 6% étudient à l'extérieur du territoire. Par ailleurs, 16 380 scolaires entrent sur le territoire pour étudier. Au total, parmi les 62 000 flux scolaires internes et entrants, 80% ont pour destination Le Mans. Les grandes tendances observées pour les actifs se retrouvent pour les scolaires.

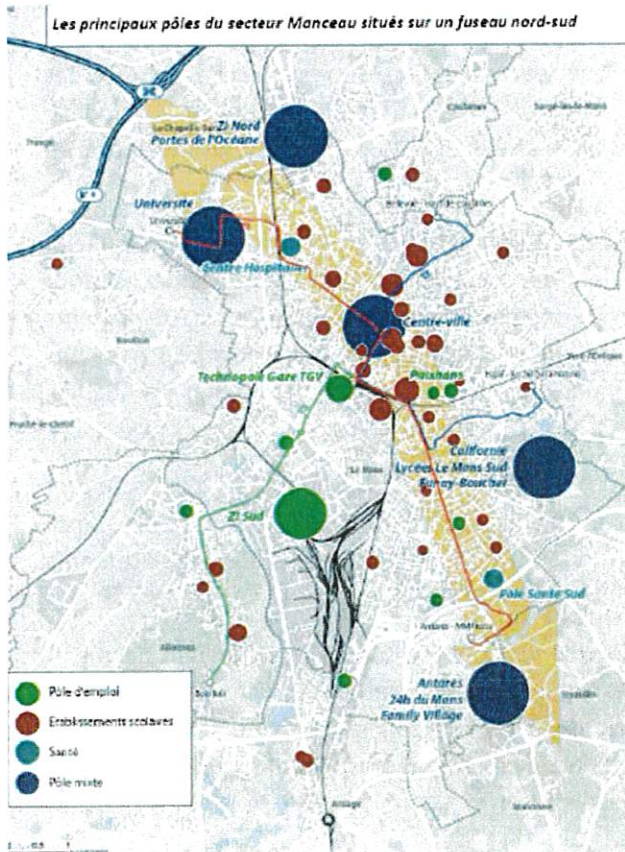
Globalement sur Le Mans Métropole, la **part modale** des transports en commun (tramway et bus) s'élève à 17% pour les déplacements domicile-travail. Au Mans, 20,1% des déplacements d'actifs se font par les transports en commun. L'utilisation varie selon une logique centre-périphérie.

L'usage de la voiture reste prédominant, et assure 68,9% des déplacements, pour l'ensemble des motifs, à l'exception des déplacements liés aux études, loisirs et aux soins.

Sur les courtes distances (moins de 2 km), l'usage des modes actifs est majoritaire : la marche est utilisée à 48 % des cas et le vélo dans 7 % des cas. Cependant, alors même que la distance est courte, 44 % des habitants utilisent leur voiture.



Le Mans, et dans une moindre mesure Couaines et Allennes, concentrent l'essentiel des fonctions métropolitaines d'une agglomération de cette taille : fonctions administratives, commerciales, d'éducation, de santé, sportives et culturelles...



Les grands pôles d'emplois, d'éducation, de commerces et de loisirs de l'agglomération se distribuent le long d'un fuseau orienté nord-sud via le centre-ville du Mans. Cette concentration des équipements sur Le Mans induit une concentration des besoins de déplacements à la fois d'ordre géographique (faciliter l'accès à la ville centre depuis l'ensemble du territoire) mais aussi temporelle (proposer une amplitude horaire permettant de répondre à l'ensemble des besoins).

Par son positionnement en tant que **nœud autoroutier régional**, le réseau routier est marqué par une armature autoroutière forte composée de 3 autoroutes connectées à l'agglomération par 5 échangeurs.

Ainsi le **réseau routier de départementales** suit une configuration globale orientée vers une logique radioconcentrique composée d'un double anneau de rocade où se connectent les pénétrantes.

D'une manière générale, le trafic autoroutier a connu une hausse de 2 à 3 % entre 2014 et 2015. On compte environ 41 900 véh./jour sur le tronçon le plus chargé sur l'A11 entre les 2 branches de l'A28. Sur l'A28 sud, le trafic s'établit entre 11 700 et 15 400 véh./jour et sur l'A81 à 21 400 véh./jour. L'échangeur n°7 de Le Mans Nord est le plus important accès autoroutier de l'agglomération avec 10 943 entrées/sorties dont 11,5 % de Poids Lourds.

La D338, porte Nord du Mans, est l'axe d'accès au Mans le plus chargé avec 52 200 véh./jour. Il reçoit le trafic en provenance du plus gros échangeur autoroutier et de la route d'Alençon. Des charges importantes sont aussi enregistrées sur la D23 à Allonnes (33 700 véh./jour) et sur la D338 Avenue Durand (30 800 véh./jour). La croissance du trafic entre 2014 et 2015 est très différenciée selon les axes : +0,8 % sur les routes de Changé et de Mulsanne, +1,8 % sur la route de Sargé-lès-Le Mans à +5,8 % sur la D357 (route de Laval).

Dans le centre du Mans, les charges les plus fortes sont enregistrées sur les quais de la Sarthe (de 13 858 à 26 410 véh./jour), l'Avenue Jean Jaurès (16 842 véh./jour) et l'Avenue Bollée (de 12 871 à 20 412 véh./jour). Le secteur Voltaire / Sieyès est fortement marqué par la circulation automobile. En additionnant les trafics sur ces 2 rues, c'est près de 17 500 véh./jour sur ce secteur.

L'**étoile ferroviaire du Mans** comporte 5 branches qui constituent un atout solide pour le territoire. Le Mans est donc un nœud ferroviaire majeur à l'échelle régionale et nationale : il est notamment l'aboutissement de la branche ouest de la Ligne à Grande Vitesse Atlantique.

Le Mans Métropole compte au total **3 gares ferroviaires** en service (Le Mans, Arnage, Champagné) et une quatrième est en cours de création : en effet, l'étude des dessertes ferroviaires de l'agglomération du Mans a, en 2012, mis en évidence l'opportunité de créer une nouvelle halte, implantée au nord de la gare du Mans, secteur hôpital-université, sur la section commune des lignes Le Mans - Laval - Rennes et Le Mans - Alençon - Caen. Cette nouvelle halte, située à proximité de l'hôpital, de l'université, et de l'arrêt de tramway "hôpital", sera mise en service en 2023/2024.

L'offre routière interurbaine de transports collectifs (Aleop Car) maille l'ensemble du département, organisé en étoile autour du Mans. Ce sont au total 13 des 16 lignes régulières du réseau Aleop qui desservent la métropole mancelle.

Le réseau urbain de la SETRAM comprend :

- **2 lignes de tramway T1 et T2** reliant les principaux pôles générateurs de l'agglomération et desservant les communes de Coulaines et du Mans
- **Une ligne BHNS Tempo T3** qui relie Allonnes au Mans
- 27 lignes régulières
- 29 lignes à vocation scolaire



Ces lignes principales sont complétées par un service de transport à la demande, un service Flexo Soirées et un service de transport à la demande pour les PMR.

Au total, ce sont **17 lieux d'intermodalité** qui sont recensés sur l'agglomération mancelle : 3 gares (Le Mans, Arnage, Champagné), 5 parkings relais, 3 aires de covoiturage et 6 aires informelles.

Si la voiture occupe à l'heure actuelle une place prépondérante, l'aménagement des cheminements doux permet d'accorder une plus grande place aux piétons et cyclistes. A l'image de la requalification des pénétrantes du Mans (Avenue Durand, Avenue Rhin et Danube, Avenue Rubillard) ou des requalifications de voirie dans les communes périphériques, les aménagements récents accordent une place de plus en plus croissante aux modes actifs.

Les déplacements courts sont nombreux sur le territoire, ainsi plus de 80 000 déplacements font moins de 5 kilomètres. La ville du Mans regroupe la majorité de ces déplacements courts avec à elle seule 71 490 déplacements internes à la commune.

Le linéaire total est de **171 km d'aménagements cyclables sur Le Mans Métropole**, dont l'un des aménagements majeurs du territoire est le « **Boulevard Nature** », boucle de 72 km reliant les pôles touristiques, naturels et culturels des différentes communes de Le Mans Métropole, dédiée aux circulations douces non motorisées (45 km réalisés à ce jour).

Sur Le Mans Métropole, 1 131 supports vélos sont disponibles soit 3 005 emplacements vélos (soit 1,5 places pour 100 habitants).

Un service de location de vélos classiques et à assistance électrique est également proposé par la SETRAM ; aujourd'hui plus de 500 abonnés bénéficient de ce service et 300 sont inscrits sur liste d'attente. Outre la location de vélos, la SETRAM propose la location d'un emplacement de stationnement vélo sécurisé à la gare du Mans.

En matière de management de la mobilité, la démarche Co-mobiles 72 a permis d'accompagner vingt employeurs sur l'agglomération mancelle depuis 2011 (démarche créée à l'initiative de la CCI Le Mans-Sarthe en lien avec les Syndicats mixtes du pays du Mans et du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe). La SETRAM propose également un accompagnement personnalisé et des services spécifiques de mobilité aux employeurs volontaires de l'agglomération afin d'encourager l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle dans le cadre des déplacements liés à l'activité professionnelle.

Accès au numérique





Dans les communes bénéficiant d'un investissement privé réalisé par Orange, le taux de foyers raccordables, c'est-à-dire pouvant souscrire à un abonnement à la fibre est réparti mi-2019 comme suit : Couaines : 90% / Le Mans : 85% / Mulsanne : 85% / Yvré-l'Évêque : 72% / Sargé-lès-le-Mans : 65% / Arnage : 60% / Allonnes : 45% / Rouillon et La Chapelle-Saint-Aubin : lancement récent du déploiement.



Déploiement par les opérateurs privés Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)

 Engagement AMII 2011 par l'opérateur ORANGE

Déploiement par Sarthe Numérique Point de Mutualisation (PM)

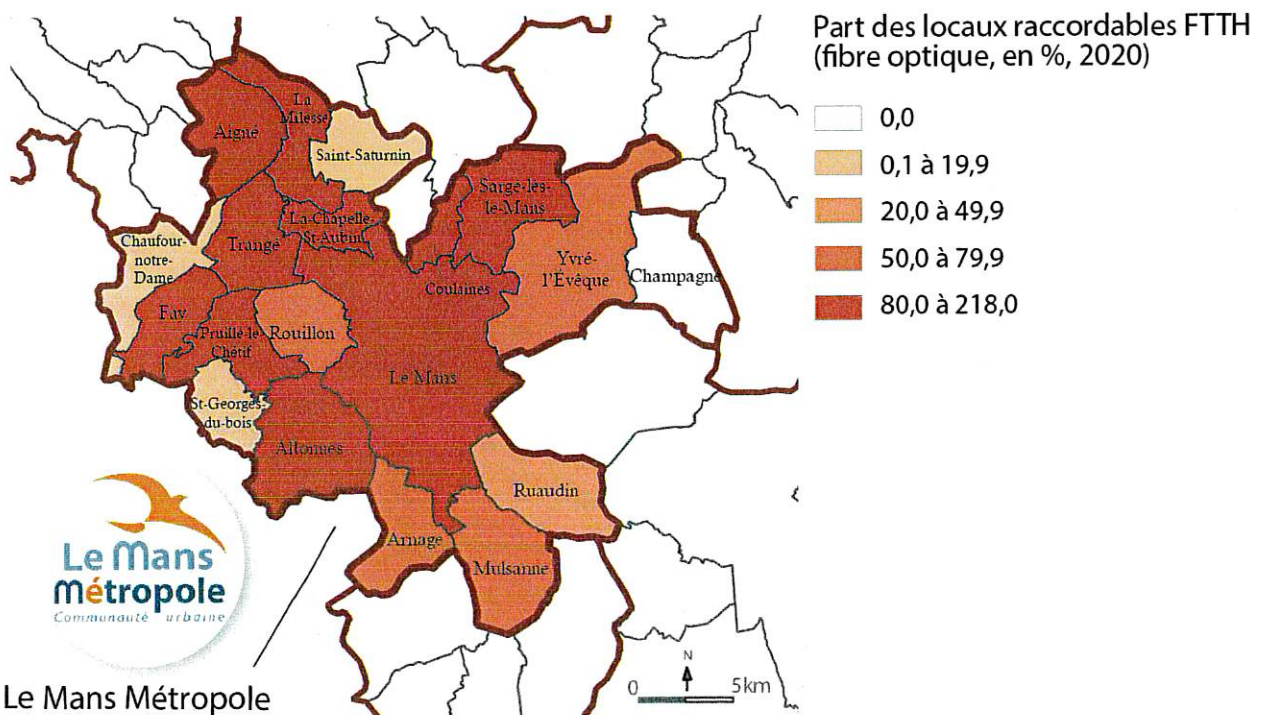
-  PM ouverts commercialement
-  PM à ouvrir sous 3 mois
-  PM en travaux
-  PM en études



L'opérateur Orange poursuit la construction de son réseau par capillarité. Son objectif était que 92% des habitations soient raccordables fin 2020. Les 8% de prises à construire restant, plus compliquées et plus coûteuses, se feront à la demande des particuliers.

Dans les communes d'investissement public via Sarthe Numérique, les 60 000 prises du premier plan d'investissement sont en phase finale de construction. Le lancement de la commercialisation des prises d'Aigné et de La Milesse a commencé à la rentrée 2019. Les derniers chantiers étaient en cours en 2019 sur Ruaudin et Champagné.

Au 31 décembre 2018, 3 885 clients étaient raccordés au réseau fibre optique de Sarthe Numérique. 62 points de mutualisation étaient commercialement ouverts, ce qui correspond à 20 774 prises ouvertes commercialement. L'objectif fixé par Sarthe Numérique est d'atteindre une complétude du FTTH à l'horizon 2022.

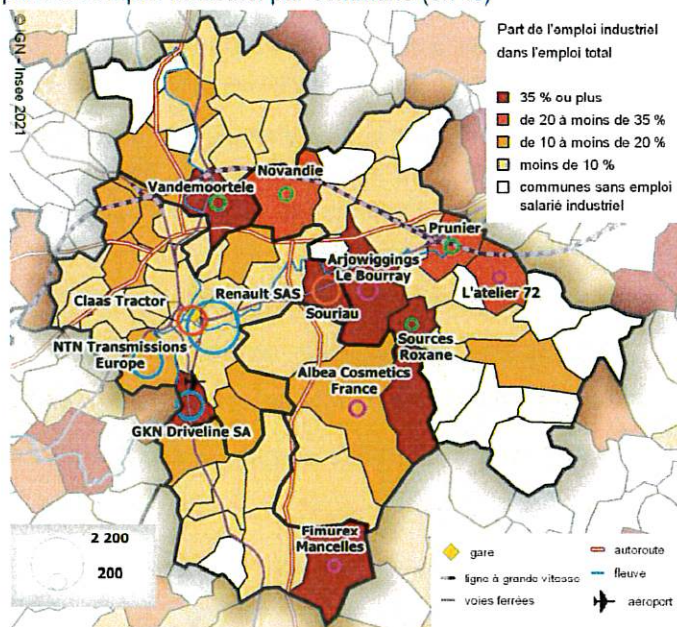


Situation de l'emploi et de l'économie

A l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, l'économie du territoire se singularise plus particulièrement par l'industrie automobile, l'industrie agroalimentaire, la fabrication de machines et d'équipements industriels, la fabrication d'équipements électriques ainsi que les activités tertiaires et d'assurances.

Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années sur ce territoire.

Localisation des plus gros établissements industriels employeurs part de l'emploi industriel par commune (en %)



Le territoire de Le Mans Métropole fait partie du **dispositif Territoire d'Industrie** du Pôle métropolitain. L'initiative "Territoires d'industrie" s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le territoire communautaire participe à la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la **démarche d'EIT** (formation groupée, collecte mutualisée de déchets, travail avec les entreprises de l'ESS pour le développement de nouvelles filières).

Sur le territoire de Le Mans Métropole, la démarche a été initiée par le Pays du Mans, Le Mans Développement, la CCI, le CEAS et a pris appui sur le club d'entreprises des Hunaudières pour mobiliser les entreprises.

Les résultats de la démarche ont amené à :

- 38 entreprises rencontrées par la CCI
 - Entretiens en duo CCI/CEAS pour les entreprises de l'ESS
- 4 synergies de mutualisation prioritaires :
 - Achats groupés d'énergie
 - Gestion des déchets
 - Mutualisation des vérifications périodiques
 - Mutualisation de services d'entretien d'espaces verts
- 2 synergies déployées :
 - Gestion des déchets : 1 collecte mutualisée de DEEE (1,5t)
 - Achat groupé d'énergie : mise en place gratuite d'une plateforme pour les entreprises du club et rétrocession d'une partie des commissions du prestataire au club

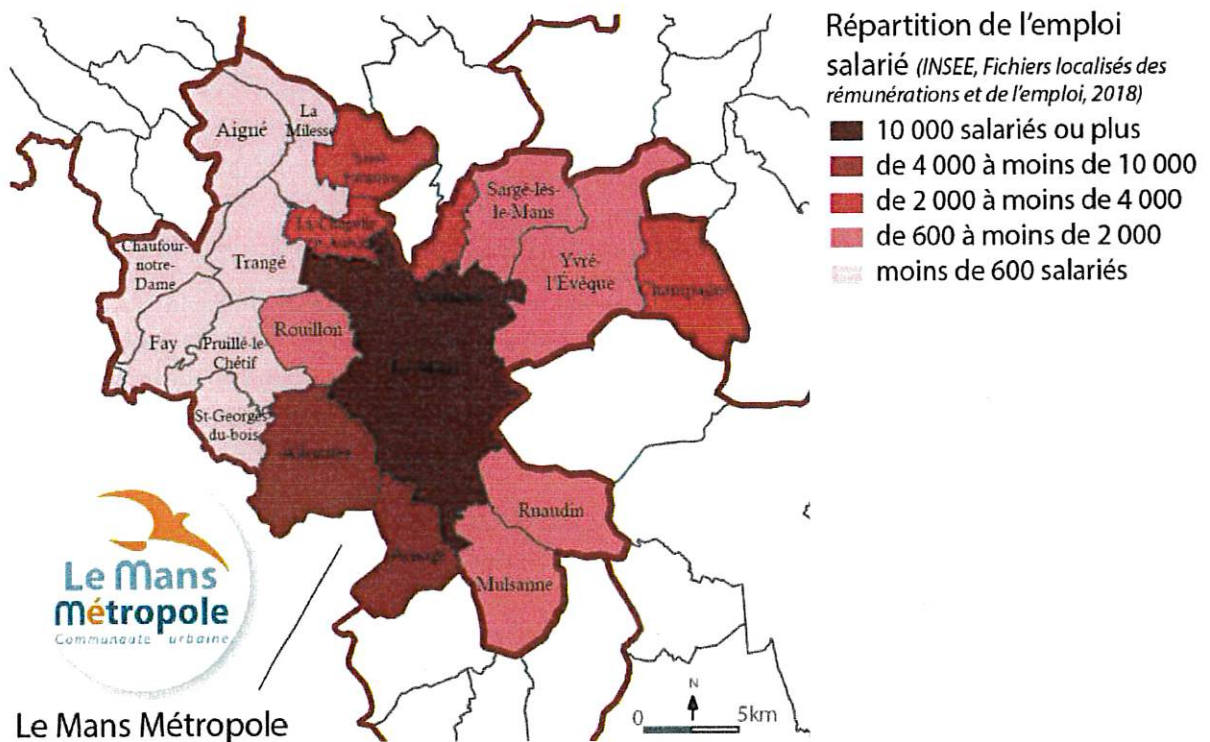


En 2016, Le Mans Métropole compte **10 031 entreprises** sur son territoire, soit 42% des entreprises sarthoises. En 2017, l'agglomération compte **98 271 emplois** (hors MSA, entreprises individuelles et libéraux) sur son territoire.

Le nombre d'emplois a diminué de 4,7% entre 2006 et 2015, notamment liée à la tendance à la baisse du nombre d'emplois sur la ville centre Le Mans (-7,7%).

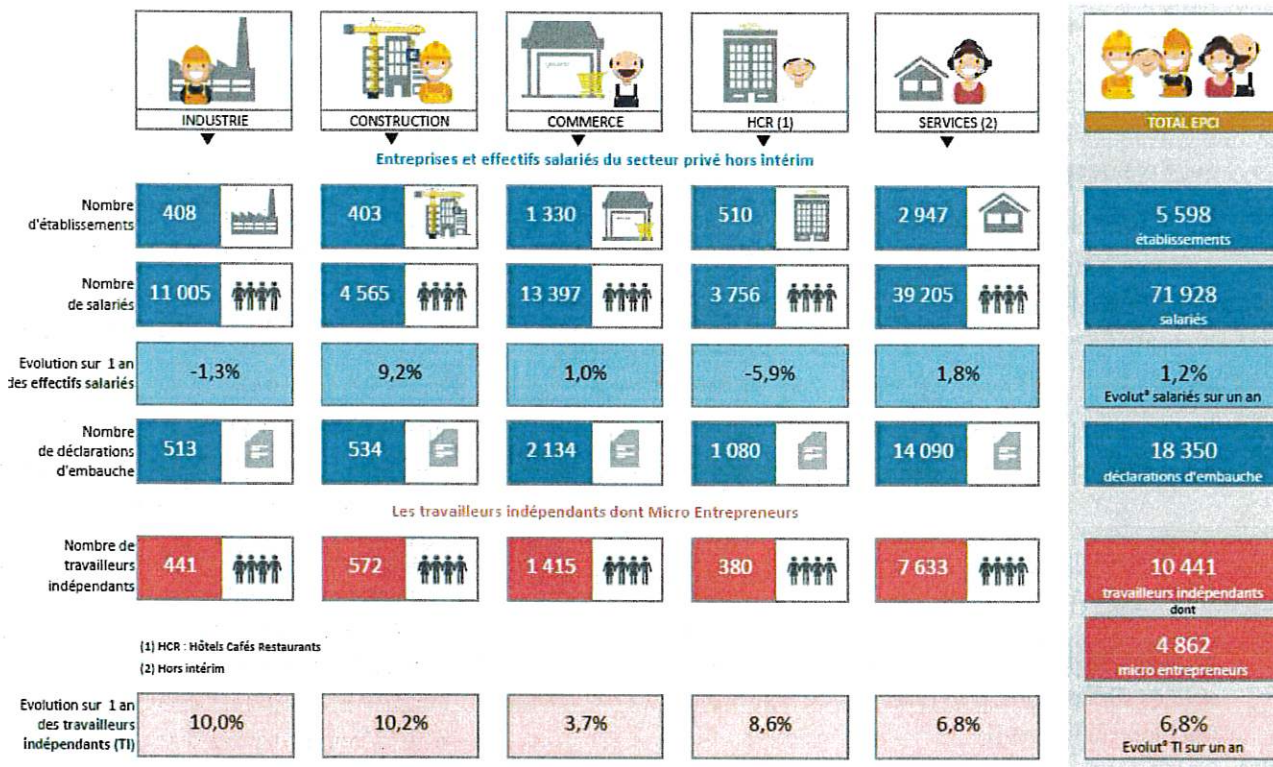
Les communes accueillant le plus d'emplois et d'entreprises sont celles où se situent les zones d'activités principales, qui portent les filières historiques de l'économie mancelle (automobile, agroalimentaire...). Sur la communauté urbaine, la répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

- 0,5 % dans l'agriculture, contre 2,6% au plan national ;
- 5,3 % dans la construction, contre 6,4 % au plan national ;
- 11,7 % dans l'industrie, contre 12,1% au plan national ;
- 82,5 % dans le tertiaire, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale (78,9%).



La communauté urbaine connaît un taux de création d'entreprises légèrement plus faible que le taux moyen national : 15,5 % en 2019 contre 16,3 % sur le plan national. Une majorité de salariés appartiennent à une micro-entreprise (58 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (31,3 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Les chiffres clés par secteurs d'activité au 1^{er} trimestre 2021 (source URSSAF) :



Le nombre d'entreprises créées en 2019 sur le territoire de Le Mans Métropole s'élève à 1 722, dont vous trouverez ci-dessous la répartition par commune :

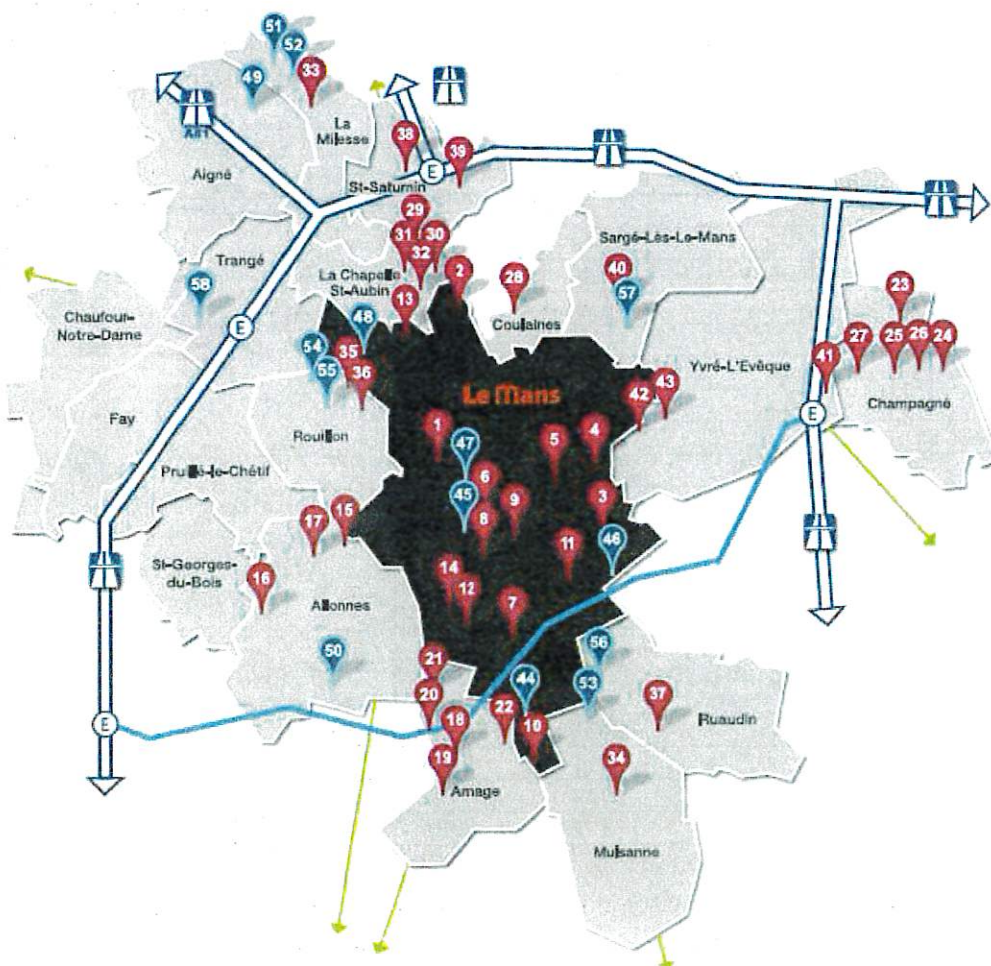
Nombre d'entreprises créées	
Aigné	17
Allonnes	48
Arnage	39
Champagné	20
Chaufour-Notre-Dame	5
Coulaines	38
Fay	6
La Chapelle-Saint-Aubin	18
La Milesse	11
Le Mans	1 342
Mulsanne	21
Pruillé-le-Chétif	7
Rouillon	21
Ruaudin	27
Saint-Georges-du-Bois	9
Saint-Saturnin	22
Sargé-lès-le-Mans	31
Trangé	11
Yvré-l'Évêque	29
TOTAL	1 722

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, il s'élève à 143 emplois pour 100 actifs occupés en 2017.

Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017	
Aigné	29,4
Allonnes	186,1
Arnage	175,5
Champagné	200,9
Chaufour-Notre-Dame	18,8
Coulaines	90,1
Fay	12,6
La Chapelle-Saint-Aubin	253,7
La Milesse	45,9
Le Mans	158
Mulsanne	71,6
Pruillé-le-Chétif	44,8
Rouillon	61,5
Raudin	93,7
Saint-Georges-du-Bois	21,3
Saint-Saturnin	144,4
Sargé-lès-le-Mans	63,1
Trangé	89,2
Yvré-l'Évêque	46,1
TOTAL	143

Le Mans Métropole comptabilise **58 Zones d'Activités** sur son territoire, dont la majorité sont situées sur Le Mans, puis Champagné. Parmi elles, 15 zones disposent encore de fonciers disponible (en bleu sur la carte).



L'accès à l'emploi des publics en difficulté

En juin 2021, 13 135 demandeurs d'emploi de catégorie A sont recensés par « Pôle Emploi Pays de la Loire » sur le territoire de Le Mans Métropole (dont 10 557 sur la Ville du Mans).

En données comparatives sur l'année 2017, les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau légèrement moins favorable par rapport à la moyenne nationale.

- Taux de chômage : 17 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 18 % (contre 14,6 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 16,1 % (contre 13,2 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 30,9 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 10,5 % (contre 11,2 % au plan national)

Les politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi se déclinent localement via trois leviers :

- Attirer ou fixer les jeunes actifs dans les territoires par des aides aux recrutements pour les entreprises
- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, par un repérage des demandeurs d'emploi en situation d'employabilité et un accompagnement des recrutements
- Accompagner vers l'emploi les publics locaux qui en sont le plus éloignés (personnes faiblement qualifiées, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, migrants statutaires, publics QPV)

Les jeunes sans emploi ni formation sont légèrement surreprésentés dans la communauté urbaine : 18,4 % des 15- 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne sur le plan national. Pour pallier ce phénomène, il est à noter que les deux Missions Locales du département (Le Mans et Sarthe Nord) ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet « repérage des invisibles » lancé en 2019, permettant ainsi le lancement de nombreuses actions qui pourront atteindre leur plein déploiement en 2021. La prescription et la communication autour des Parcours Emplois Compétences par les acteurs du service public d'emploi participeront de cette même ambition.

Le Mans Métropole a pour volonté de favoriser l'insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion, et en particulier d'accompagner les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables, comme les jeunes, les seniors, les familles monoparentales.

Recentrée sur les 2 axes de travail définis par la Convention annuelle d'objectifs "participation à l'anticipation des mutations économiques et contribuer au développement de l'emploi local", la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) Le Mans Métropole – Pays du Mans propose les actions suivantes :

- Les clauses sociales : chantiers de réhabilitation ou de construction peuvent permettre d'intégrer des personnes en recherche d'emploi. Les clauses sociales inscrites dans les marchés publics réservent des emplois à des publics cibles
- La création d'activité : Projet de « La Fabrique à entreprendre » qui s'adresse à toute personne ayant le souhait de créer une entreprise
- L'information et la communication sur l'emploi et l'insertion

La Maison de l'Emploi et de la Formation a accompagné 432 personnes vers l'emploi et la formation qualifiante en 2018, dans le cadre d'une Convention avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. La Mission Locale a été en contact avec 6 876 jeunes de 16 à 25 ans sur l'année 2018, dont 1 500 habitants des quartiers prioritaires de la Ville qui ont été accompagnés par les 70 salariés de la Mission Locale. Parmi le public accueilli, 70% sont d'un niveau inférieur ou égal à un CAP.

La Mission Insertion – Plie est une offre à destination des plus en difficultés. La programmation du Plie a permis entre autres de proposer en 2018 un emploi en CDI à 360 personnes, un accompagnement individualisé à 826 personnes, un accompagnement spécifique à 104 personnes sous-main de justice.

Innovation, recherche et enseignement supérieur

13 195 étudiants sont actuellement recensés dans les établissements d'enseignement supérieur dont 9 184 étudiants sur le site de l'Université du Mans. Parmi les autres établissements d'enseignement supérieur, on peut citer l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'école supérieure des géomètres et topographes (ESGT), ainsi que les étudiants dans les différentes classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs des lycées de l'agglomération mancelle, les étudiants dans les centres de formation consulaires, les étudiants dans les instituts de formation en soins infirmiers ou encore dans les écoles des métiers d'art (ESBA et ITEM).



La réflexion sur l'intensification des relations entre l'Université du Mans et le secteur économique a été lancée depuis plusieurs années. Elle se traduit notamment par la création d'instituts de recherche, formation et innovation. Si l'acoustique mancelle exerce un leadership européen et rayonne au niveau mondial, elle n'est pas l'unique atout de « Le Mans Université ». Globalement son activité scientifique par chercheur est supérieure à celles de nombreuses autres universités françaises. Cette intensité explique la proportion importante de laboratoires rattachés au CNRS.

Catégories	Effectif des établissements d'enseignement supérieur (étudiants inscrits)		Taux de croissance des effectifs dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des 10 dernières années (%)	
	CU Le Mans Métropole	France	CU Le Mans Métropole	France
Total des formations d'enseignement supérieur	13 195	2 612 434	16,1	20,3
Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés	1 401	239 543	5,3	8,5
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	518	83 299	27,6	10,6
Grands établissements MENESR	0	104 508	N/A	228,1
Universités	9 184	1 481 758	17,4	11,9
Universités de technologie (UT)	0	10 110	N/A	27,5
Etablissements d'enseignement universitaire privés	0	35 801	N/A	59,7
ESPE	594	66 012	N/A	N/A
Écoles normales supérieures (ENS)	0	6 186	N/A	68,1
Instituts nationaux polytechniques (INP)	0	3 751	N/A	-44,0
Autres formations d'ingénieurs	438	106 724	-17,4	38,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	87	146 773	-13,0	62,4
Écoles juridiques et administratives	0	8 480	N/A	5,3
Écoles paramédicales et sociales	669	125 562	12,6	-1,8
Écoles supérieures art et culture	185	90 002	59,5	58,0
Autres écoles de spécialités diverses	119	59 602	-74,1	-46,0

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2017 + Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, 2007-2017

Dans le domaine de l'innovation et de la recherche, le territoire de Le Mans Métropole se caractérise par **8 pôles d'excellence** sur lesquels s'appuient les politiques publiques de développement économique

Pôle Tertiaire internationale et assurances

- **1 000 EMPLOIS INGÉNIEURS** Quartier gare TGV
- **PLUS DE 9 000 EMPLOIS TERTIAIRES**
sur les 3 zones d'activités dédiées au tertiaire (Novaxis Gare TGV / Université / Technoparc)
- **LE MANS UNIVERSITÉ**
 - DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats (gestion, management, ressources humaines, droit, banque, assurance, finance, commerce, commerce international...)
 - 1 laboratoire de droit, 1 laboratoire d'économie
 - Institut du Risque et de l'Assurance (Recherche-Formation-Innovation)
- **ÉCOLES DE COMMERCE**
- **AFOREM** École de Commerce et de Management complètera à la rentrée 2020 l'offre mancelle en formation supérieure

Pôle numérique et électronique

- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieur (Ensim), doctorats
 - Laboratoire d'informatique
 - Institut d'Informatique Claude Chappe (Recherche-Formation-Innovation)
 - Pôle Ressources Numériques et d'innovation pédagogique
 - Offre de formation continue riche et variée pour les entreprises du secteur
- **DES FORMATIONS et RENCONTRES** : Le Village By CA Le Mans La Ruche / House of Code, formation de niveau II labellisée Grande Ecole du Numérique / Ekod, nouvelle école des métiers du digital avec le CNAM et le CESI

Pôle industries culturelles et créatives

- **20 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 200 km
- **13 000 ENTREPRISES – 40 000 SALARIÉS**
- **ÉCOLES D'INGÉNIEURS**
 - ENSIM : vibration / acoustique / capteur
 - ISMANS : mécanique / matériaux / industriel
 - CESI : sécurité / risques industriels
 - IN&MA: Production & projets industriels
- **BTS ÉLECTROMÉCANIQUE**
- **AFPI** (Association pour la formation du personnel de l'industrie)
- **UIMM - UIMS**
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT Chimie / Mesures Physiques / Génie Mécanique et Productique, Titres d'ingénieur (Ensim), doctorats matériaux, mécanique, Vibrations, Acoustique et informatique
 - 1 laboratoire d'acoustique et vibrations (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire matériaux fonctionnels (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire d'informatique
 - Ecole Universitaire de Recherche en acoustique
 - Institut Matériaux, Molécules du Mans (Recherche-Formation-Innovation)
 - Atelier-école contrôles non destructifs (ECND Academy)

Pôle énergies et énergies renouvelables

- **EOLIE** : le GRETA du Maine offre la 1^{ère} et une des meilleures formations de France en maintenance on/offshore certifiée BZEE et GWO.
- **FILIERE BOIS** : BTS Gestion de la forêt

Pôle logistique

- **RECRUTEZ FACILEMENT**
Près de 6 500 salariés en transport et logistique sur le territoire
- **BÉNÉFICIEZ D'UNE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIÉE**
Des formations : CAP – BAC Pro – Licence Pro Achat Logistique
- **ACCOMPAGNEZ VOTRE HAUSSE D'ACTIVITÉ**
Avec l'intérim et les groupements d'employeurs
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats dans le secteur ou en connexion avec le secteur
 - 1 laboratoire de recherche sur l'aménagement du territoire et les nouvelles mobilités

Pôle agroalimentaire

- **20 MILLIONS DE CONSOMMATEURS** dans un rayon de 200 km
- **1^{ER} EMPLOYEUR INDUSTRIEL RÉGIONAL**
- **2 SECTEURS PRÉPONDERANTS** : le lait - la viande
- **20% DES EFFECTIFS RÉGIONAUX** de l' agroalimentaire sont sur notre territoire.
- **9 700 EMPLOIS** en Sarthe dont 1 062 emplois sur Le Mans Métropole
- **65 ÉTABLISSEMENTS** représentent 22% de l'emploi industriel du territoire
- **LYCÉE AGRICOLE** : La Germinière (Rouillon), pilier du pôle d'excellence dédié à l'agriculture péri-urbaine
- **BTS MÉTIERS DE BOUCHE** : Hélène Boucher et Sainte Catherine
- **FORMATIONS** : Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
- **LE MANS UNIVERSITÉ** : - DUT, licences, licences professionnelles, masters, doctorats en agroalimentaire et en connexion avec le secteur
 - 1 laboratoire matériaux et molécules (en partenariat avec le CNRS), 1 laboratoire mer, molécules, santé

Pôle médical et biomédical

- **7 500 EMPLOIS EN SANTÉ**
- **1 PÔLE DE FORMATION SANTÉ** : 1^{ère} année de médecine à Le Mans Université en partenariat avec l'Université d'Angers, 3 IFSI, 2 IFAS, des BTS sanitaire et social et préparation en pharmacie et un pôle sport et santé (STAPS Activités Physique Adaptées santé / Education et Motricité / Management Sportif et DU thérapeute du sport).

Pôle d'excellence acoustique

- **LE MANS UNIVERSITÉ** : DUT, licences, licences professionnelles, masters, titres d'ingénieurs (Ensim), doctorats
- **ITEMM** : Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique
- **ESAD** : L'école Supérieure d'Art et de Design propose un Master « Design Sonore »
- **INSTITUT ACOUSTIQUE GRADUATE SCHOOL** : porté par Le Mans Université et le CNRS est de devenir un centre international de référence pour la recherche et la formation dans le domaine de l'acoustique

Par ailleurs, Le Mans Métropole est un **territoire d'innovation** reconnu par des labels (French Tech, French Impact).

Parmi les trois universités des Pays de la Loire, Le Mans Université est celle qui compte le plus grand taux de chercheurs d'un laboratoire classé A et A+, gage de l'intensité et de la qualité de la recherche sur le territoire. Hors secteur santé, ce sont 630 chercheurs qui exercent dans 17 laboratoires.

Aujourd'hui, l'offre recherche-formation valorise sur le territoire des potentiels d'innovation dans de nombreux domaines, parmi lesquels notamment l'acoustique, l'informatique, la mécanique, la santé et la médecine.

Le développement de nouvelles ingénieries médicales se concrétise au Mans par une relation étroite entre les structures médicales et les laboratoires universitaires. La recherche médicale mancelle porte sur deux grands domaines : l'invention de nouveaux dispositifs médicaux et l'étude et la fabrication de molécules à visées thérapeutiques.

Célèbre pour son circuit automobile, Le Mans réunit sur un même site le circuit des 24 Heures, le circuit Bugatti, le nouveau circuit de karting Le Mans International, le musée automobile de la Sarthe, mais aussi le MMArena, la salle Antarès, l'hippodrome, le vélodrome, le complexe sportif de la Pincenardière, le centre équestre de l'Etrier Sarthois et le golf de Mulsanne. En dehors des nombreux équipements qu'il accueille, ce pôle d'excellence sportive est aussi un quartier d'affaires où sont implantées, dans le Technoparc des 24H, des entreprises actives en matière d'innovation automobile.

Tourisme - patrimoine

Le territoire est fort de sites emblématiques et récréatifs qui concourent à son attractivité auprès des acteurs économiques et des touristes, tel que la muraille romaine, candidate sur la liste nationale des sites pour l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, la Cathédrale Saint-Julien, l'Arche de la Nature...

La ville du Mans comprend plusieurs éléments de patrimoine faisant l'objet d'une protection :

- Le secteur sauvegardé de la Cité Plantagenêt,
- 26 monuments et édifices classés « Monuments Historiques »,
- 62 monuments et édifices inscrits,
- 1 site classé,
- 3 sites inscrits.

La « Cité Plantagenêt » au Mans présente un patrimoine d'une qualité et d'une homogénéité remarquables. Ce patrimoine d'exception (Cathédrale, muraille romaine, maisons aux pans de bois en couleurs et hôtels Renaissance) est mis en scène tous les soirs d'été à travers la « Nuit des Chimères » (environ 200 000 spectateurs chaque année), confirmant ainsi les valeurs de la ville ancienne comme site de spectacles et de tournage de films.

La Ville d'Allonnes présente également un riche patrimoine archéologique. Par ailleurs, l'Abbaye royale de l'Epau située sur la commune d'Yvré l'Evêque constitue l'un des plus beaux exemples de l'architecture cistercienne en France.

Pourquoi les touristes choisissent le Pays du Mans ?

5 premières raisons mentionnées, plusieurs réponses possibles



Les visites et découvertes

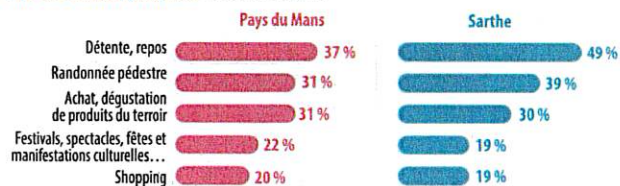
Top 5 des visites et découvertes réalisées Plusieurs réponses possibles



Le patrimoine religieux et les musées sont davantage fréquentés dans le Pays du Mans que dans la Sarthe.

Les activités

Top 5 des activités pratiquées Plusieurs réponses possibles

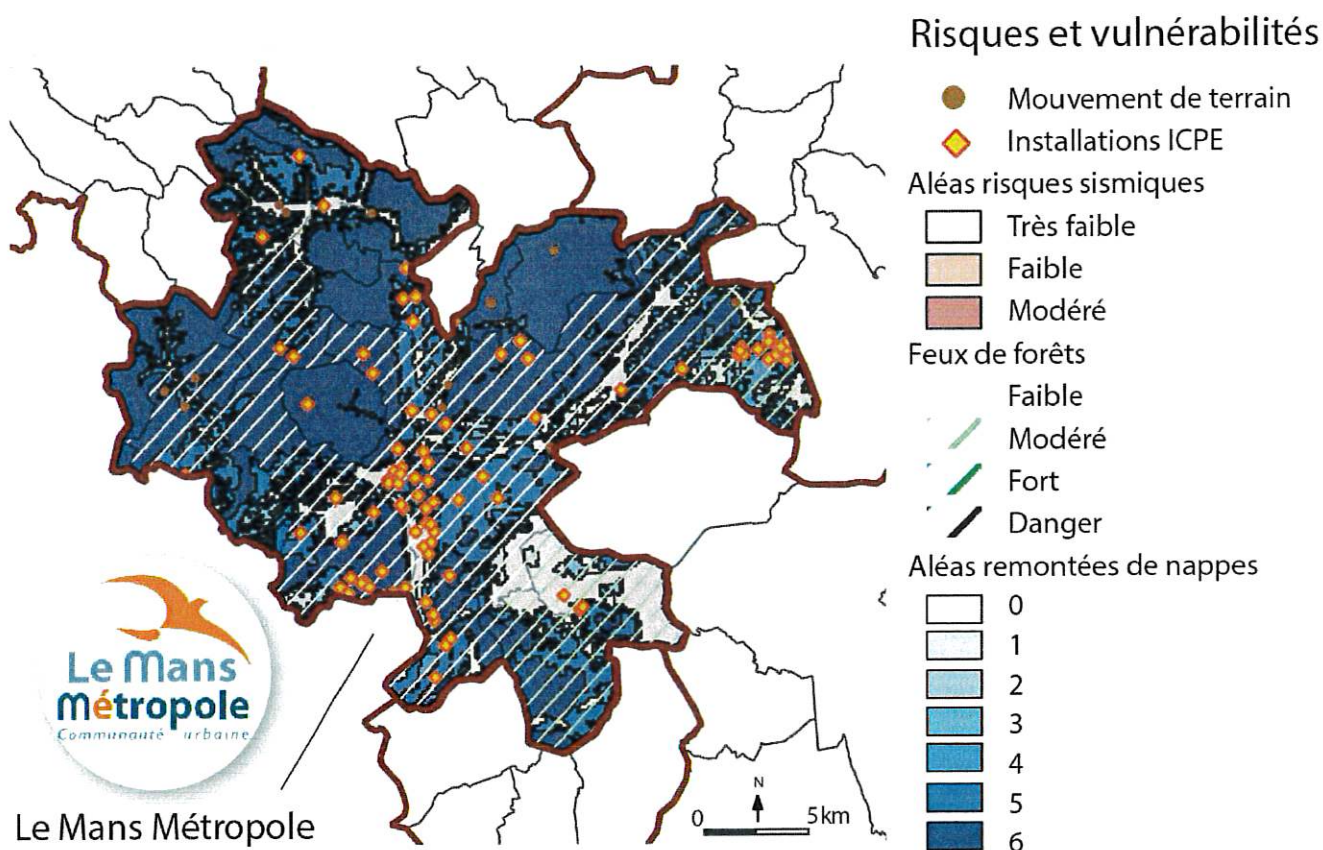


Le Pays du Mans est un territoire propice à la détente et au repos. Les touristes apprécient y faire des randonnées et des balades. Le Pays du Mans est également prisé pour le shopping et ses animations culturelles.

Vulnérabilités et risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Sarthe recense 11 communes du territoire concernées par le risque inondation. Le Mans Métropole est couvert par 3 PPR Inondation de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de l'agglomération mancelle et par les AZI du Roule-Crottes, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval.

Les communes du Mans, d'Allonnes, d'Arnage et de Coulaines ont été désignées comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).



Catégories de risques	CU Le Mans Métropole
Risque industriel	3/19 communes
Transport de marchandises dangereuses	19/19 communes
Phénomènes météorologiques	19/19 communes
Inondation	11/19 communes
Feux de forêt	3/19 communes
Mouvement de terrain	5/19 communes
Séisme faible	19/19 communes

Profil air - énergie - GES

En matière de données Air-Énergie-GES, l'association Air Pays de la Loire délivre les chiffres actualisés (compatible au format PCAET) pour le compte des collectivités.

Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie, notamment dans les secteurs les plus consommateurs, alors même que la population et donc ses besoins vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

La Communauté Urbaine de Le Mans Métropole, compte-tenu de ses caractéristiques démographiques et économiques, est le territoire qui consomme le plus d'énergie et émet le plus de polluants et de GES à l'échelle du Pays du Mans. Toutefois, en comparant la consommation et les émissions de GES par habitant, les habitants de la Communauté Urbaine n'ont pas l'empreinte la plus importante.

Consommation énergétique

		Consommations d'énergie finale en GWh/an						
		Autres énergies renouvelables (EnR)	Bois-énergie (EnR)	Chaleur issue de réseau	Electricité	Gaz Naturel	Produits pétroliers	Total général
2008	TOTAL	84	55	147	1 268	1 351	1 832	4 738
	Agriculture				3	4	16	22
	Industrie hors branche énergie		0.2		353	219	142	714
	Résidentiel		53	109	370	780	109	1 421
	Tertiaire		2	38	518	334	77	969
	Transport routier	84			0.01	15	1 470	1 569
	Autres transports				25		18	44
2012	TOTAL	85	60	136	1 360	1 450	1 674	4 765
	Agriculture				3	4	14	21
	Industrie hors branche énergie		1		375	241	61	677
	Résidentiel		57	89	410	857	102	1 514
	Tertiaire		3	47	555	335	73	1 013
	Transport routier	85			0.1	14	1 408	1 507
	Autres transports				18		15	33
2018	TOTAL	106	56	232	1 340	1 244	1 620	4 598
	Agriculture				5	7	16	28
	Industrie hors branche énergie		1		412	220	89	722
	Résidentiel		53	126	385	806	85	1 454
	Tertiaire		2	106	516	195	50	869
	Transport routier	106			1	17	1 362	1 486
	Autres transports				22		18	39

En matière de consommation d'énergie, Le Mans Métropole a vu ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre diminuer entre 2008 et 2018.

Les deux secteurs d'activités particulièrement importants en termes de consommation et d'émissions sont le secteur routier et résidentiel. Les consommations et émissions de GES du secteur routier sont principalement liées aux activités liées au réseau autoroutier et routier (étoile mancelle). Le secteur résidentiel a tendance à connaître une stagnation de sa consommation énergétique.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

		Emissions de GES (teqCO ₂ /an)		
		Origine énergétique	Origine non-énergétique	Total émissions GES
2008	TOTAL	907 794	112 071	1 019 865
	Agriculture	5 387	31 621	37 008
	Branche énergie		2 740	2 740
	Déchets		14 423	14 423
	Industrie hors branche énergie	97 479	20 287	117 766
	Résidentiel	253 780	15 277	269 057
	Tertiaire	146 686	18 511	165 197
	Transport routier	398 894	9 148	408 043
	Autres transports	5 568	65	5 632
	Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)		-18 815	-18 815
Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **	283	1 100	1 383	
2012	TOTAL	881 611	101 508	983 118
	Agriculture	4 886	29 756	34 642
	Branche énergie		3 068	3 068
	Déchets		14 921	14 921
	Industrie hors branche énergie	79 535	17 109	96 644
	Résidentiel	260 839	12 653	273 493
	Tertiaire	149 810	13 740	163 551
	Transport routier	382 068	10 156	392 224
	Autres transports	4 472	104	4 576
	Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)		-18 255	-18 255
Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **	293	1 064	1 358	
2018	TOTAL	788 913	101 008	889 920
	Agriculture	6 009	29 197	35 206
	Branche énergie		2 614	2 614
	Déchets		15 105	15 105
	Industrie hors branche énergie	80 360	19 300	99 660
	Résidentiel	227 475	15 636	243 112
	Tertiaire	99 176	7 654	106 830
	Transport routier	370 687	11 242	381 929
	Autres transports	5 206	258	5 464
	Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)		-18 230	-18 230
Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **	204	1 059	1 262	

Les émissions de GES non énergétiques sont principalement liées au secteur agricole. Ce même secteur est le principal émetteur d'Ammoniac.

Par ailleurs, les émissions du secteur tertiaire sont en nette baisse comparées aux émissions des autres secteurs importants (résidentiel, routier et industriel).

Émissions de polluants atmosphériques

		Emissions de polluants atmosphériques					
		SO ₂ (kg/an)	NO _x (kg/an)	PM ₁₀ (kg/an)	PM _{2,5} (kg/an)	NH ₃ (kg/an)	COVNM (kg/an)
2008	TOTAL	166 418	2 912 797	405 220	280 006	358 185	1 714 004
	Agriculture	2 270	46 594	49 802	13 202	321 409	10 601
	Branche énergie	25 574	216 968	1 616	1 370	987	51 758
	Industrie hors branche énergie	94 077	276 960	87 349	39 051	6 058	1 005 787
	Déchets	699	8 814	1 146	944	2 919	
	Résidentiel	18 107	166 845	94 549	92 597	1	229 313
	Tertiaire	11 239	99 022	2 174	1 976	313	55 372
	Transport routier	13 335	2 053 908	143 211	119 827	26 495	356 439
	Autres transports	1 115	43 685	25 373	11 039	4	4 734
	Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **	41 681	69 968	37 782	43 262	100 592	
2018	TOTAL	57 258	1 712 616	297 728	190 109	363 132	1 091 496
	Agriculture	131	19 556	45 312	9 790	309 844	4 107
	Branche énergie	10 798	78 988	789	732	10 039	33 584
	Industrie hors branche énergie	20 832	144 521	58 127	27 684	14 564	720 437
	Déchets	309	2 571	267	263	16 098	48
	Résidentiel	14 418	119 549	80 277	78 619	1	192 860
	Tertiaire	6 907	59 819	1 336	1 192	353	29 605
	Transport routier	2 550	1 259 097	82 629	59 401	12 232	107 018
	Autres transports	1 314	28 516	28 991	12 428	2	3 838
	Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **		38 287	69 260	37 400	40 486	228 122

Production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien terrestre, de la méthanisation, de l'hydrogène et du solaire, permet de viser l'autonomie énergétique des territoires, et en favorisant le portage citoyen des projets, d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

Le Mans Métropole a vu sa production d'énergies renouvelables augmenter entre 2008 et 2018 et principalement via l'augmentation des pompes à chaleur, du solaire photovoltaïque et de l'augmentation de la valorisation de la chaleur (UVED).

		Production d'énergie en GWh/an										
Territoire	Energie renouvelable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CU Le Mans Métropole												
Energie primaire (hors agrocarburants)		276	295	329	271	285	300	283	311	333	333	338
Chaleur	Pompes à Chaleur	41	53	68	42	53	62	56	65	77	84	92
Chaleur	Solaire thermique	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Combustibl	Bois-énergie	55	57	68	48	60	67	53	56	62	59	56
Combustibl	Valorisation énergétique	179	183	189	177	167	165	168	175	179	175	173
Electricité	Hydraulique							4.8E-03	0.02	0.03	0.04	
Electricité	Solaire photovoltaïque	0.1	0.4	1	2	3	3	4	11	12	13	15
Energie secondaire (hors agrocarburants)		78	76	84	69	78	81	95	102	107	103	109
Chaleur	Bois-énergie	28	30	35	25	31	35	28	29	32	30	29
Chaleur	Valorisation énergétique	14	13	15	11	13	13	39	42	42	41	59
Electricité	Valorisation énergétique	36	33	34	33	34	34	29	30	33	31	21

À la suite de la réalisation du PCAET du Pays du Mans, une étude de potentiel énergétique renouvelable a permis d'identifier les potentiels des filières énergétiques sur chaque EPCI.

L'énergie solaire photovoltaïque est une filière intéressante à développer sur le territoire compte-tenu des zones d'activités (et de parking) et résidentielles importantes sur certaines communes notamment Le Mans.

D'après l'étude EnR, Le Mans Métropole dispose des potentiels énergétiques suivants (qui restent à préciser au cas par cas et sous l'influence de modifications législatives). Il s'agit des potentiels inscrits comme objectif d'ici 2050 dans le PCAET.

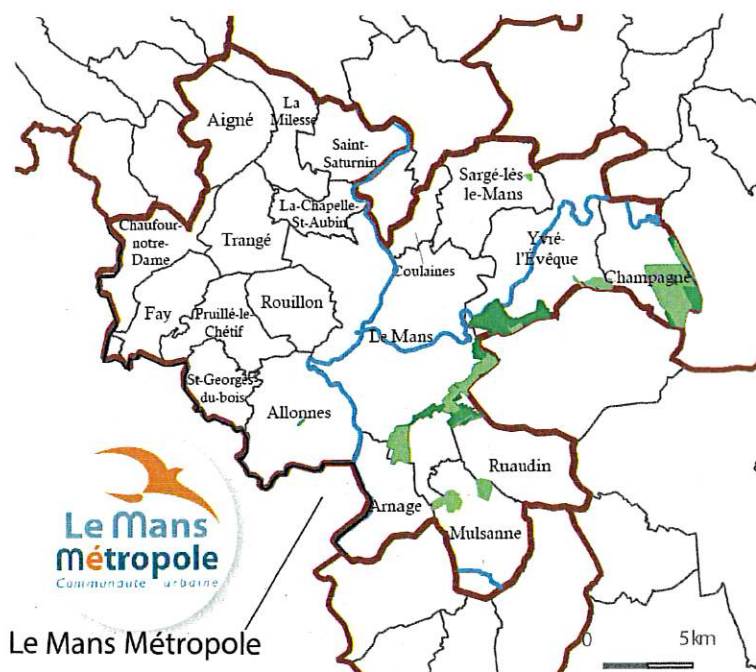
Géothermie PAC aérothermie (pompe à chaleur)	1015.33
Bois énergie	42.00
EnR&R UVED	220.00
Photovoltaïque	519.00
Éolien	72.00
Biogaz	144.00
Solaire Thermique	80.00
Hydraulique	0.02

Biodiversité

Le territoire de Le Mans Métropole appartient à l'**unité paysagère** de « l'agglomération mancelle », qui, localisé à la confluence entre la Sarthe et l'Huisne, constitue l'articulation entre les différentes unités paysagères du Pays du Mans. La ville du Mans est dominée par son centre historique. Le cœur de l'agglomération mancelle présente des ruptures franches entre l'ancien et le moderne, avec une absence de transition entre les différents quartiers. Le Sud de l'agglomération se caractérise par son paysage industriel organisé autour d'un nœud ferroviaire et de nombreux équipements sportifs et culturels. Outre ses paysages urbains et industriels, l'agglomération est ceinturée par des espaces boisés au Sud-Est. Sur les autres ceintures, se côtoient des paysages péri-urbains et paysages ruraux au bâti rural traditionnel dispersé.

Le territoire est traversé par deux rivières structurantes que sont La Sarthe et l'Huisne. Par ailleurs le territoire dispose de plusieurs ZNIEFF (de type I et II), situées majoritairement au Sud-Est du Mans.

Zonages de protections et de connaissance du patrimoine naturel

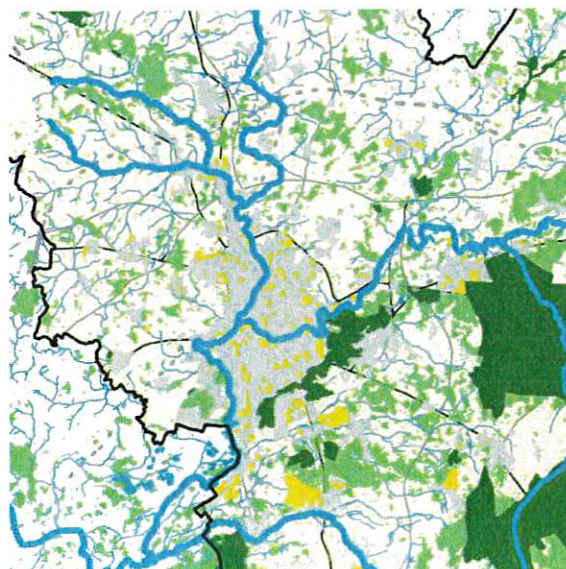


- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Source : Data.gouv - INPN,
Réalisation : MP, Pays du Mans, 2021

Le territoire s'inscrit dans une **trame verte et bleue** plus globale, définie à l'échelle du SCoT du Pays du Mans, et en interaction avec les communautés de communes limitrophes du Gesnois Bilurien, de l'Orée de Bercé-Belinois, du Sud Est Manceau, et de Maine Cœur de Sarthe.

Quelques **zones humides** sont présentes au sein de la communauté urbaine. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières, comme c'est le cas dans les vallées de la Sarthe et de l'Huisne, et le long du ruisseau du Roule-Crottes au Sud du territoire.



Qualité et gestion de la ressource en eau

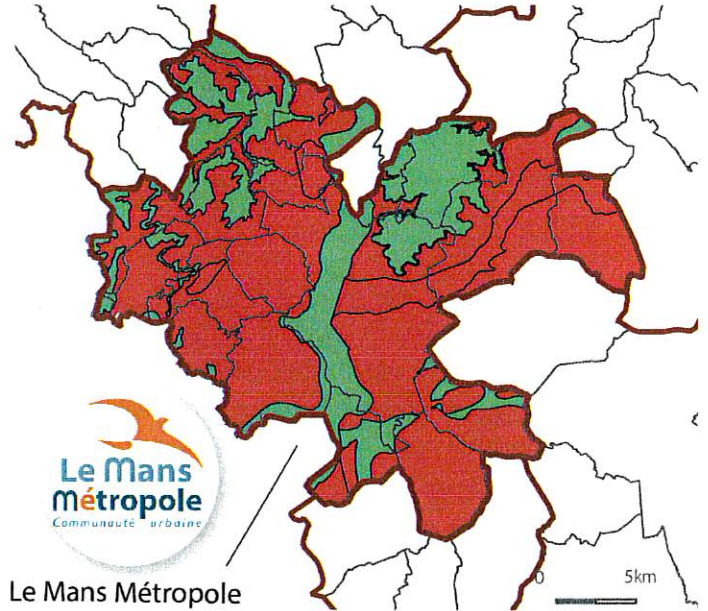
Aucun des cours d'eau de la communauté urbaine est en bon état écologique en 2017. Les cours d'eau sont classés comme étant dans un état médiocre à mauvais. Le territoire est touché par la problématique pesticides. Un nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en juin 2020. Il existe un déficit hivernal et estival quantitatif avéré sur le bassin versant de la Vive-Parente.

D'après le diagnostic de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 2019, l'état chimique des eaux souterraines est considéré en bon état sur la partie centrale du territoire. Le reste du territoire est majoritairement considéré en « mauvais » état, sensibles aux paramètres nitrates et pesticides



Le Mans Métropole
Etat écologique
des cours d'eau (AELB, 2017)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le Mans Métropole
Etat chimique des
eaux souterraines (AELB, 2019)

- Mauvais état
- Bon état

Des campagnes de prélèvement et d'analyse qui ont été réalisées sur près de 6 100 points placent le territoire sarthois comme le département au plan régional avec le plus grand nombre de non-conformités (à fin 2020 environ 250 situations non encore résolues).

Depuis 2019, la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif du département est cadrée par une stratégie départementale validée par le préfet.

En Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes aux normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la région. Sur le territoire de Le Mans Métropole, cette part est de 50 % dont 7 stations qui présentent des non-conformités majeures. La Sarthe compte 9 captages prioritaires (aucun situé sur Le Mans Métropole) et, au total, plus de 150 captages utilisés pour la production d'eau potable et répartis dans tout le département, dont il convient de protéger la qualité vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

Commune	Capacité d'épuration (EH)	Méthode
Champagné	2666	AB
Chaufour-Notre-Dame	1200	L
Fay	500	L
La Milesse - Aigné- Saint-Saturnin	8200	AB
Le Mans	365000	BIO
	28500	AB
Pruillé-le-Chétif	890	L
Ruaudin	7500	AB
Saint-Georges-du-Bois	4000	AB
Trangé	400	AB
	1070	L

Non conforme en équipement	
Conforme en équipement mais non conforme en performance	
Conforme en équipement et en performance	
Pas d'informations, stations non recensées sur le portail	

Méthode d'épuration (données AELB, 2019)

Aération (Boues activées)	AB
Lagunage	L
Filtre Planté	FP
Biologique (disques ou filtres)	BIO
Infiltration	INF
Lit bactérien	LB

En raison d'une certaine dispersion du bâti sur le territoire en dehors des zones agglomérées, l'assainissement individuel est présent sur toutes les communes. Selon les données de 2018, plus de 85% des installations contrôlées sont jugées conformes. Seulement 14% des installations d'assainissement non-collectif présentent un risque de pollution ou un risque pour la santé humaine.

L'eau potable distribuée sur Le Mans Métropole provient de 5 unités de production dont 3 sont propriétés de la collectivité et exploitées par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole. La communauté urbaine dispose de deux usines de production d'eau potable traitant les eaux souterraines du Cénomancien :

- L'usine de production d'eau potable de Saint-Pavace
 - o Cette usine a traité en moyenne 1 865m³/j sur l'année 2018 soit 62% de sa capacité nominale
- L'usine de production d'eau potable de Sargé-lès-le-Mans
 - o Cette usine a traité en moyenne 1 237 m³/j sur l'année 2018, soit 41% de sa capacité nominale

L'alimentation en eau potable de la majorité des communes de Le Mans Métropole est assurée par l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Épau (UPEPE). Le territoire desservi est plus large que celui de la communauté urbaine, puisque cette usine alimente en totalité ou partiellement 40 communes. Cette unité traite les eaux superficielles de l'Huisne au débit maximal de 3 000m³/h et alimente environ 110 000 abonnés soit 200 000 habitants.

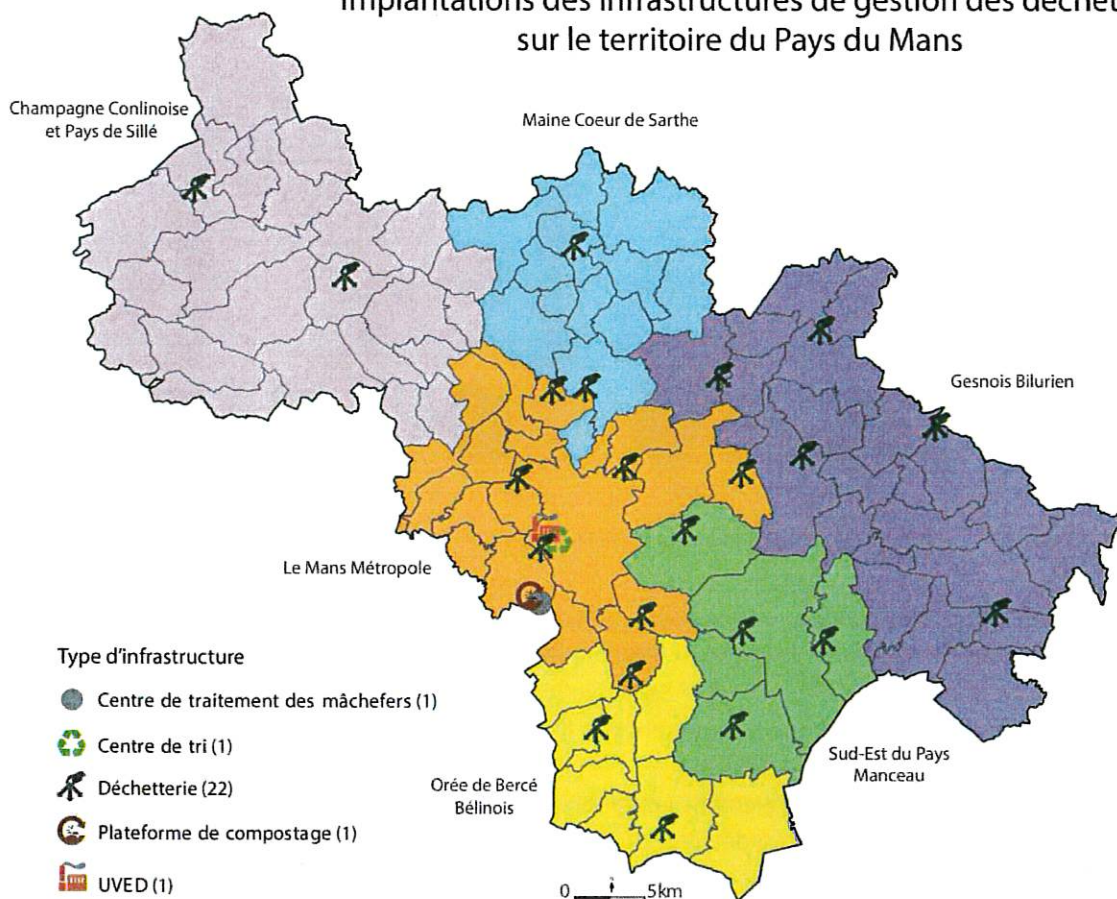
L'UPEPE assure 80% de l'alimentation en eau potable de l'agglomération, les 20% restants sont produits à partir de 4 unités de production traitant des eaux souterraines. L'UPEPE a traité en moyenne 35 748m³/j d'eau brute sur l'année 2018, soit 51% de sa capacité nominale.

La compétence Eau Potable est exercée par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de Le Mans Métropole, en régie. Trois syndicats d'adduction en eau potable interviennent sur une partie de certaines communes ; le SIAP de la Région de Brains-Souligné pour Fay et Pruillé-le-Chétif, le syndicat de Savigné-l'Évêque pour Yvré-l'Évêque, et le syndicat de La Bazoge pour une partie de Saint-Saturnin.

Le rendement du réseau est de 86,5% sur Le Mans et de 83,3% sur les autres communes de Le Mans Métropole (données 2016).

La gestion des déchets

Implantations des infrastructures de gestion des déchets sur le territoire du Pays du Mans



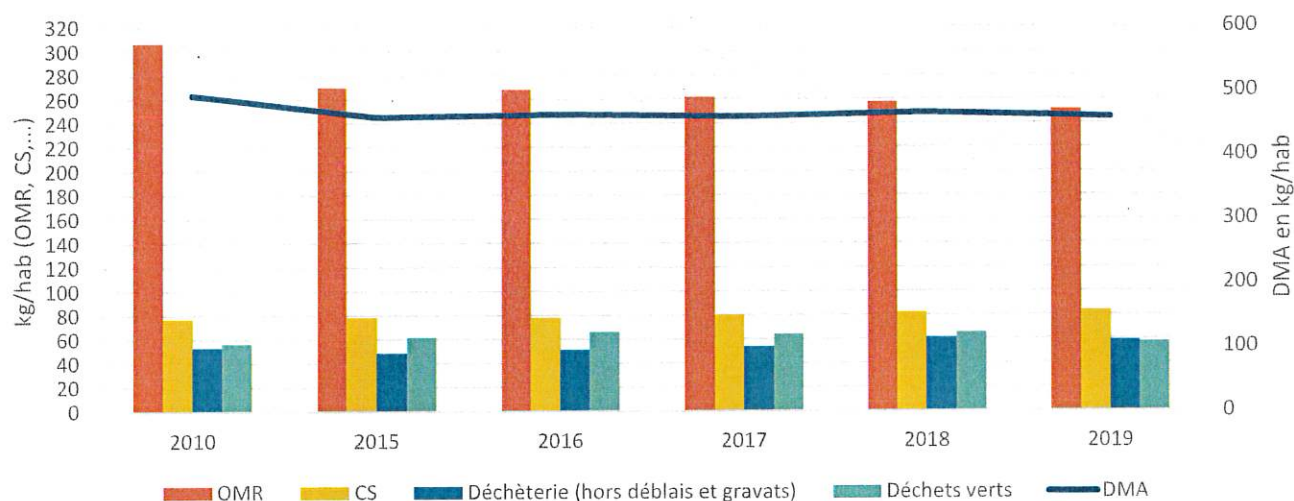
Le territoire du Pays du Mans dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) et d'un centre de tri basés à proximité l'un de l'autre, en zone industrielle sud du Mans. À 8 km de ces 2 infrastructures, le territoire dispose également d'une plateforme de compostage des déchets verts ainsi que d'un centre de traitement des mâchefers. Enfin, le territoire recense un réseau de 22 déchetteries intercommunales. Ces différentes infrastructures sont représentées sur la figure ci-dessus.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, **94 088 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** ont été collectées en 2019, soit 459 kg par habitant (513 kg/an/hab en France en 2017).

Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant a diminué de 8 %. A savoir que l'objectif national était de réduire de 10% les DMA entre 2010 et 2020, le territoire communautaire s'en approche.

CU Le Mans Métropole								
	2015-2017		2015-2018		2015-2019		2010-2019	
Évolution du nombre d'habitants	0,4%		0,3%		0,3%		0,4%	
Évolution de la production de déchets	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant	Totale	Par habitant
OMR	-2,7%	-3,1%	-4,2%	-4,6%	-6,7%	-7,0%	-18%	-18%
CS	2,8%	2,4%	4,7%	4,4%	6,8%	6,5%	9%	9%
Déchetterie (hors déblais et gravats)	10,7%	10,3%	17,0%	16,6%	10,9%	10,6%	5%	4%
Déchets verts	3,9%	3,6%	5,5%	5,2%	-5,0%	-5,2%	4%	4%
DMA	0,6%	0,3%	1,9%	0,7%	-0,2%	-1,4%	-8%	-8%

Évolution de la production de déchets de Le Mans Métropole (en kg/hab)



Sur la période 2010-2019, on observe des évolutions au sein des différentes catégories de déchets. Ainsi, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 18,0% tandis que la production de déchets issus de la Collecte Sélective (CS) a augmenté de 9,0%. Les habitants trient plus et la hausse en CS s'explique notamment par l'extension des consignes de tri déployées sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les apports en déchèterie ont également augmenté. Sur le territoire de Le Mans Métropole, qui représente la majeure partie des déchets du Pays du Mans, une hausse est essentiellement constatée sur les apports de métaux et d'encombrants. Entre 2015 et 2019, la hausse des apports en déchèteries peut d'ailleurs être imputée à la modification des horaires d'ouverture en 2016 : + 28h par semaine. Concernant la partie métaux, on peut également associer la hausse des tonnages à une baisse du vandalisme.

Les déchets verts sont comptabilisés en dehors des apports réalisés en déchèterie afin de mieux observer leur tendance. Leur hausse peut être expliquée par différentes raisons : l'interdiction du brûlage, les conditions météorologiques (les tontes débutent plus vite et se terminent plus tard dans l'année), l'aménagement d'habitats pavillonnaires et le nombre plus important d'infrastructures pour gérer et accueillir ces déchets verts.

Le Pays du Mans doit s'inscrire dans l'objectif de réduction fixé par la loi AGEC, à savoir une réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15% entre 2010 et 2030. Sur la communauté de commune, l'objectif est d'atteindre 422kg/hab en 2030.

CU Le Mans Métropole						
Autres indicateurs	2017		2018		2019	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Valorisation matière (et organique)	33 966	34%	32 037	34%	31 582	34%
Valorisation énergétique	65 892	66%	62 373	66%	61 275	66%
Enfouissement	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	99 858	100%	94 410	100%	92 857	100%

Sur le territoire de Le Mans Métropole, 100% des DMA subissent une valorisation matière et organique ou énergétique avec respectivement 34 % et 66 %.

À la suite du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) achevé en 2020, le Pays du Mans souhaite se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour ce faire un soutien financier a été sollicité auprès de l'ADEME pour le déploiement d'un nouveau programme d'actions. Celui-ci a été construit en prenant en compte les nouveaux enjeux réglementaires de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire promulguée le 10 février 2020.

Le programme d'actions pluriannuel (2021-2024) se compose de 5 axes de travail déclinés en 16 actions. Voici les axes de travail :

- La gestion de proximité des biodéchets
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire
 - Objectif Zéro Déchet
 - L'allongement de la durée de vie des produits
 - Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale
-

ANALYSE A.F.O.M.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	<ul style="list-style-type: none"> Croissance démographique positive notamment dans les communes périurbaines 	<ul style="list-style-type: none"> Indice de jeunesse en baisse Solde migratoire négatif des 18 – 35 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'attraction de la Ville du Mans Retour de la croissance sur la ville-centre 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'adaptation au vieillissement de la population Tendance à la stagnation de la population
Logements	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité résidentielle et production de logements diversifiée Parc de logements sociaux important et attractif 	<ul style="list-style-type: none"> Inadéquation entre la taille des logements et la taille des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre planification urbaine (PLUC) Mise en œuvre PLH 2019 – 2025 et PIG Habitat Qualité Densification douce Valorisation du potentiel de renouvellement urbain de la ville-centre et de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> Dégradation du parc de logement privé vieillissant d'avant 1974, énergivore, inadapté au vieillissement de la population Risque de fuite vers d'autres territoires, si pas de réponses apportées aux besoins résidentiels (qualitatif et quantitatif) de certains ménages (accession, famille, ...)
Economie et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> Aire d'attraction de l'agglomération du Mans (pôle d'emploi, d'éducation, de commerces et loisirs majeur) Renommée mondiale 24H du Mans, automobile, acoustique Poids de l'industrie dans l'économie (savoir-faire ...) Pôle tertiaire Novaxis / Novaxud à 1h de Paris en TGV Pôle d'excellence et d'innovation en agriculture métropolitaine Patrimoine touristique, naturel et culturel ; Pôle Européen du Cheval, Arche de la Nature, ... 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du nombre d'actifs Manque d'attractivité pour les jeunes diplômés et cadres Taux de chômage important 	<ul style="list-style-type: none"> Affirmation du pôle universitaire et grandes écoles : Le Mans Université Valorisation des pôles d'excellence Adaptation et diversification des filières industrielles locales Reconversion des friches Émergence d'écosystèmes locaux et pépinières d'entreprises Potentiel touristique, naturel et culturel ; émergence en tant qu'étape touristique et culturelle + Palais des Congrès Candidature Cité Plantagenêt UNESCO Optimisation et modernisation des ZA 	<ul style="list-style-type: none"> Concurrence d'agglomérations du Grand Ouest Perte d'emplois industriels et savoir-faire Zones d'activités vieillissantes et capacité foncière d'accueil de grandes entreprises sur le long terme
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> Positionnement central de l'agglomération ; nœud ferroviaire, autoroutier et routier Desserte ferroviaire à 5 branches + Gare multimodale du Mans connectée aux offres urbaines (SETRAM) et interurbaines (ALEOP car) de transports collectifs Bonne connexion en transports collectifs interurbains avec les territoires périurbains et ruraux Réseau de transports collectifs urbains efficient (part modale supérieure à 15%) Existence d'un Plan Vélo, de nombreux aménagements dédiés aux modes actifs et de services vélos Majorité de déplacements intracommunaux (travail, étude, achats...) 	<ul style="list-style-type: none"> Prédominance de l'usage de la voiture (+ de 2 déplacements sur 3) Manque global de liaisons douces de périphéries à périphéries et vers l'extérieur de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service de la nouvelle halte ferroviaire Hôpital/Université Déploiement de 3 Chronologiques en 2025 Prise en compte croissante des modes actifs dans les projets de requalification voirie Appétence croissante des habitants pour les modes actifs et plus particulièrement le vélo 	<ul style="list-style-type: none"> Étalement urbain = augmentation des distances et diminution de la pertinence d'utilisation du vélo Accroissement du trafic routier
Transition écologique / énergie / paysages	<ul style="list-style-type: none"> PCAET approuvé en 2019 Réseaux énergétiques GRDF, GRT, chaleur (UVED) Aménités environnementales (parcs et jardins, rivières, Boulevard Nature, Arche de la Nature, ...) 100% de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de SAU importante Ruptures de la Trame Verte et Bleue liées aux infrastructures Mauvais état chimique des eaux souterraines Pollution lumineuse 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de développement de production EnR diversifiée + hydrogène vert Création d'un service Énergie-Climat Rénovation énergétique privée / public Ecologie Industrielle et Territoriale Développement des circuits-courts Candidature en cours au label Territoire Engagé pour la Nature Végétalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des Zones Humides en amont des projets d'aménagement Risques liés aux changements climatiques : inondations, îlots de chaleur urbain, feux de forêts Risques technologiques et industriels Concurrence énergétique (production, consommation)
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> Présence de 2 maisons France Service Présence de 10 tiers-lieux dont 1 labellisé Accès au numérique 	<ul style="list-style-type: none"> Accès aux soins très disparates pour certaines communes (4 communes sans médecin) 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de 2 tiers-lieux Projet d'une maison France Service Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (Pays du Mans) ; lien avec un futur Contrat Local de Santé à l'échelle de la communauté urbaine ? 	<ul style="list-style-type: none"> Vieillessement du personnel médical ; assurer leurs remplacements Déficit de démographie de professionnels de santé



**Stratégie
« interterritoriale »
du Pays du Mans**

Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole constitue une réponse à deux niveaux :

- **A l'échelle du Pays du Mans**, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux 6 collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Energie (PCAET) du Pays du Mans.
- **A l'échelle des intercommunalités** pour une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés.

► Une stratégie « interterritoriale » dans une complémentarité urbain/rural portée par le Pays du Mans

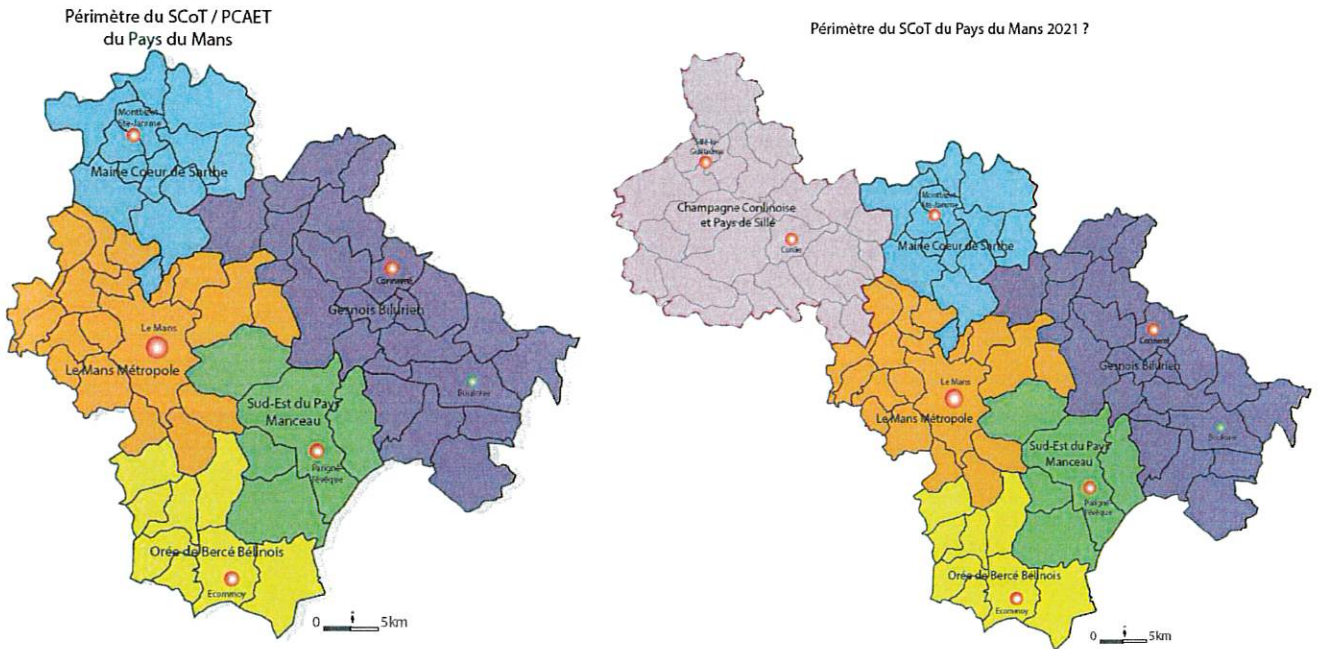
Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation

Le Pays du Mans, à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne, est aujourd'hui composé de 5 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, et Orée de Bercé Belinois et la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur **1 215 km²**, représentant **68 communes** et comptant environ **301 000 habitants** (population totale, 2018, INSEE). Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

Vers un élargissement du périmètre à la communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

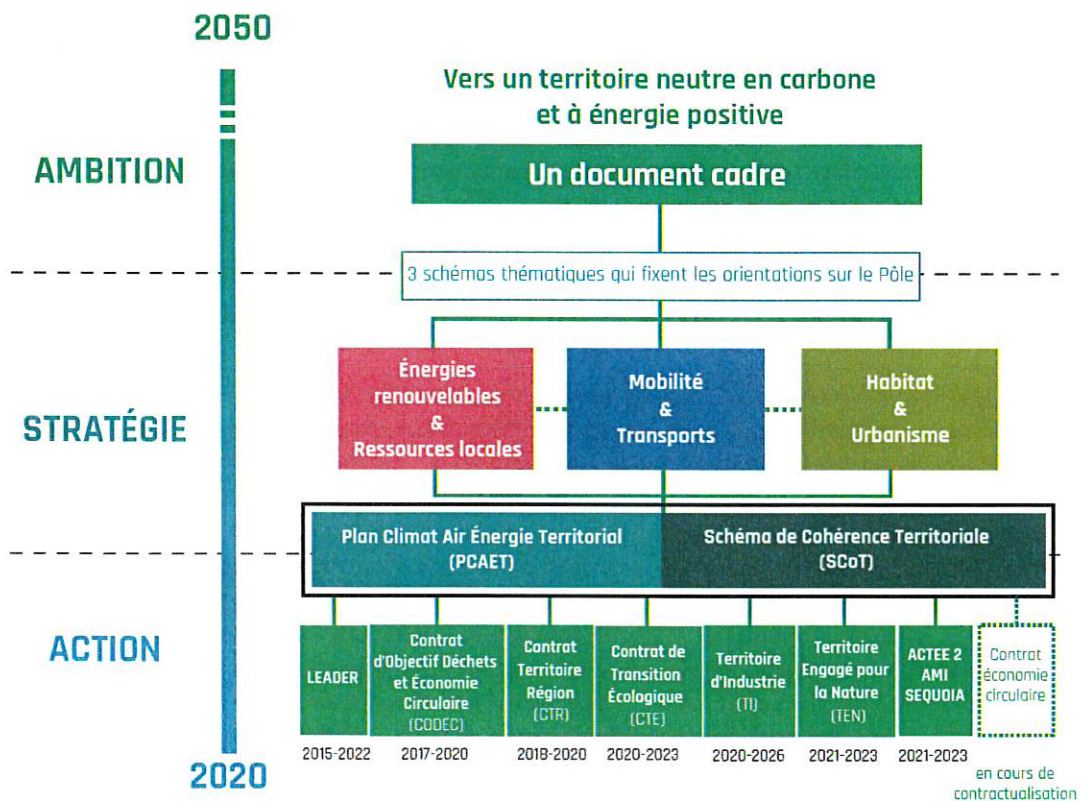
À la suite de la dissolution du Pays Haute Sarthe fin juin 2021, une extension du périmètre est prévue d'ici le second semestre 2021, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022, au territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays du Sillé. Ainsi, le territoire serait composé de **6 EPCI**, réparties sur 1 646 km², représentant **92 communes** et comptant **319 768 habitants** (population totale, 2018, INSEE).

Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.



Cette échelle stratégique répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :

- La stratégie globale portée par le SCoT / PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s'inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses territoires membres. C'est aussi une échelle de contractualisation avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l'ARS Pays de la Loire, l'ADEME, ...



Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours		Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	Planification Echelle globale Région Pays de la Loire		
	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET approuvé 2022)	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Planification Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Schéma de Cohérence Territoriale (délib objectifs révision SCoT 04/02/19)	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Plan Climat Air énergie Territorial	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans /Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Territoire d'Industrie (TI)	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT	2021/2022	COHESION / ECOLOGIE
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2020/2023	ECOLOGIE
	Programme d'actions Economie Circulaire (ECI)	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR	2021/2023	ECOLOGIE
	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)	2021/2023	COHESION / ECOLOGIE
	Convention de valorisation des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) CertiNergy	2021/2022	ECOLOGIE
Convention audits énergétiques (ADEME)	2017/2022	ECOLOGIE	
Convention ANAH et Département Etude Pré-opérationnelle Habitat Privé	2020/2022	COHESION / ECOLOGIE	

- L'Etat recherchant une mise en cohérence des périmètres de contractualisation, pour éviter de fractionner la mise en œuvre des politiques publiques, **le Pays du Mans apporte une réponse concrète étant porteur de la stratégie et planification territoriale (PCAET, SCoT)** mais aussi de contrats / appels à projets en coordination avec les intercommunalités membres (Territoire d'industrie, Contrat de Transition Ecologique, Démarche Urbanisme Favorable à la Santé, Territoire Engagé pour la Nature, la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique...).
- **Le Pays du Mans / pôle métropolitain est un acteur relais de la région Pays de la Loire pour décliner localement la stratégie régionale** portée par le SRADDET arrêté fin décembre 2020. Cette déclinaison s'établit à travers la révision du SCoT, la mise en œuvre du SRADDET à l'échelle du Pays du Mans mais aussi l'élaboration d'une stratégie locale de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ou la stratégie régionale de Biodiversité, le Pays du Mans étant lauréat du dispositif Territoire Engagé pour la Nature...

 **Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique »**

En 2019, **les élus et les acteurs socio-économiques du territoire** ont travaillé de manière concertée sur l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour faire ressortir les pistes d'actions sur différentes thématiques (mobilité, énergies renouvelables, habitat, agriculture, stockage carbone, déchets, alimentation, écologie industrielle et territoriale, ...).

Ces échanges ont permis de constituer des programmes d'actions opérationnels qui s'intègrent aux chantiers identifiés par les élus lors du **forum métropolitain (17 mai 2019)**. Lors de ce 1^{er} forum, les élus ont plus particulièrement travaillé sur trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et les ressources locales ainsi que l'habitat du futur**. Au cœur des discussions, chacun a affirmé sa volonté de **ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural**, mais, au contraire, de **faire avancer la ville et la campagne dans le même sens** en développant des **synergies originales au profit de tous les habitants et des entreprises**.

Les élus du territoire ont signé le 20 décembre 2019 un Contrat de Transition Écologique **marquant leur engagement commun à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain.**

Cet engagement commun s'inscrit dans la continuité des actions et contrats déjà engagés en faveur de la Transition Écologique. En effet, les collectivités qui composent le Pays du Mans et Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, au travers du Département et des Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe et de la Haute-Sarthe, ont été à plusieurs reprises reconnues comme « Territoire Zéro Gaspi, Zéro Déchet », « TEPCV », « LEADER », « COTER ».

La stratégie du territoire est inscrite dans les objectifs du Plan Climat du Pays du Mans : être **un territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050.**

Les élus du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe ont déjà engagé une démarche de construction d'une stratégie santé à travers plusieurs actions engagées depuis 2017 pour répondre notamment au manque de médecins et de certaines professions médicales sur le territoire. Le Pays du Mans est lauréat depuis juin 2021 à l'appel à projet PRSE3 piloté par l'ARS Pays de la Loire pour la mise en place d'une démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT.

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêt de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Écologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence

La construction des axes communs du CRTE ne doit pas partir de zéro, car le Pays du Mans coconstruit depuis 2014 (date d'approbation du SCoT) une stratégie commune avec les territoires.

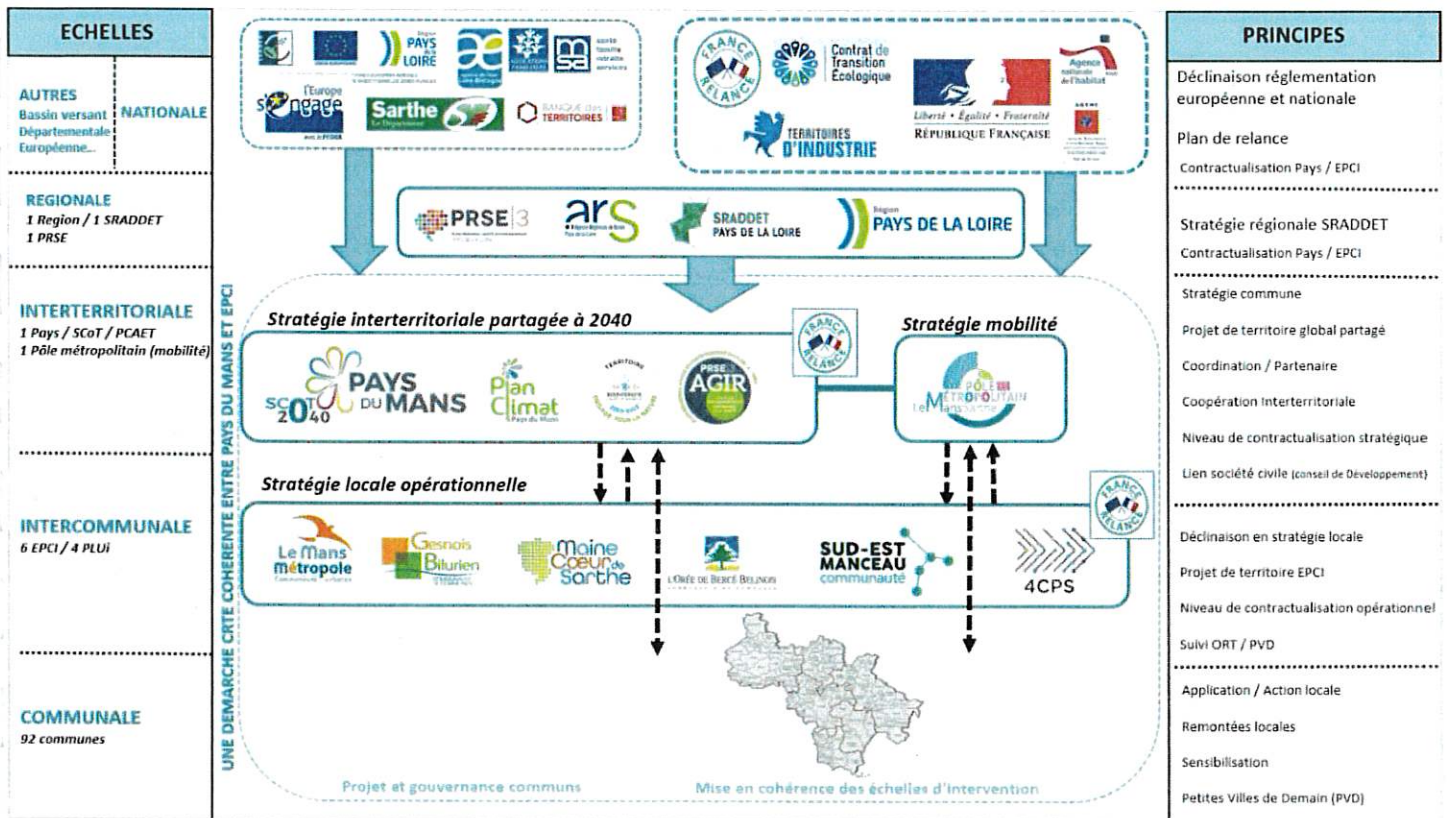
Aussi, il est proposé d'élaborer la stratégie sur les bases des documents cadre approuvés et partagés par les élus :

- **Les schémas d'Orientations Stratégiques du Pôle Métropolitain**
 - o Habitat / Urbanisme
 - o Ressources et énergie
 - o Mobilités

- **Le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014** dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait le principe complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays :
 - o AXE 1 – TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT ET D'UN RAYONNEMENT ATTRACTIFS
 - o AXE 2 - DEVELOPPER UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITES ET D'INITIATIVES
 - o AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER UN TERRITOIRE RICHE DE RESSOURCES
 - o AXE 4 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET EQUILIBRÉ

Ainsi, on peut dégager les 4 axes stratégiques suivants qui structurent la politique d'aménagement du territoire du Pays du Mans et de ses collectivités membres.

- **AXE 1 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE**
- **AXE 2 - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET MAITRISE**
- **AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS DU MANS ET TENDRE VERS UNE NEUTRALITE CARBONE**
- **AXE 4 - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE MOBILITE DURABLE ET PARTAGÉE**
- **AXE 5 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE**



Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale)

Le deuxième niveau d'action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est l'intercommunalité. Il s'agit d'un niveau plus opérationnel, le Pays du Mans n'étant compétent que sur le SCoT et le PCAET. La communauté urbaine de Le Mans Métropole et les autres communautés de communes, par leurs compétences plus opérationnelles, déclinent et mettent en œuvre localement le projet de territoire Pays du Mans. Les EPCI membres du Pays du Mans sont aussi des territoires de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF/MSA, l'ANAH...



**LES AMBITIONS DU FUTUR
PROJET DE TERRITOIRE
« LE MANS MÉTROPOLE 2040 »**

La communauté urbaine Le Mans Métropole : un territoire d'ambition.

La Communauté Urbaine du Mans (CUM) a été créée le 19 novembre 1971 par 8 communes : Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans et Yvré-l'Évêque. La communauté urbaine s'est agrandie successivement en 2004 avec l'intégration de la commune de Mulsanne, en 2013 avec les 5 communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin, et en 2017 avec les 5 communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du-Bois. Aujourd'hui, le territoire communautaire comprend 19 communes regroupant 210 139 habitants (population INSEE 2021) dont 146 090 pour la seule Ville du Mans. Présidé par Stéphane Le Foll (Maire du Mans), la Communauté urbaine Le Mans Métropole est un **Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** dont le conseil communautaire est composé de 74 élus (dont 19 maires). Son champ de compétences est aujourd'hui très élargi puisque la communauté urbaine exerce des compétences réparties dans de nombreux domaines d'intervention : l'économie, l'environnement (eau, déchets), l'habitat, l'aménagement territorial, les déplacements, la politique de la ville, etc.

Au-delà de ses compétences liées à son statut de communauté urbaine, Le Mans Métropole adhère à plusieurs démarches de coopération intercommunales comme le syndicat mixte du Pays du Mans, le syndicat mixte du circuit des 24 h, le syndicat mixte d'aménagement et de promotion de la technopole de l'agglomération mancelle, le syndicat mixte des protections éloignées contre les inondations, le syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage, ou encore le syndicat mixte sarthois d'aménagement numérique.








La situation géographique de Le Mans Métropole et les infrastructures de transport présentes sur le territoire confèrent à l'agglomération une position d'interface entre plusieurs régions : le Bassin de la Seine au Nord-Est (Bassin parisien, Normandie), la Bretagne à l'Ouest et les régions ligériennes au Sud. Le territoire est également doté d'un patrimoine et d'équipements qui assurent un rayonnement touristique tant sur le territoire régional, que national, voire international.

Comme Préfecture du Département de la Sarthe, la Ville du Mans (Ville centre de la communauté urbaine Le Mans Métropole) bénéficie d'une importante offre en équipements et services administratifs qui concourent à la polarisation des déplacements et des emplois (Directions départementales de l'Etat, Cité judiciaire, Université, Centre hospitalier, Maison d'arrêt, succursale de la Banque de France, Chambres consulaires, Conseil départemental, antenne du Conseil régional, etc.).

L'agglomération mancelle est aujourd'hui reconnue comme l'une des plus attractives du Grand Ouest. Ses pôles d'excellence, notamment dans l'innovation, la recherche, le sport, l'automobile... et les savoir-faire du territoire attirent les professionnels et les étudiants. C'est donc sur ces fondements que le territoire souhaite construire une **métropole durable**.

Une nouvelle stratégie de territoire a été engagée à l'échelle de Le Mans Métropole. Avec les maires, élus et des représentants de la société civile, une feuille de route stratégique et programmatique est en cours d'élaboration afin de co-construire un **projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »**. Document de référence, ce projet de territoire renforcera le niveau de service souhaité pour le territoire autour des grands enjeux en présence : développer une métropole durable, vivante et solidaire, tournée vers les mobilités et l'innovation afin de renforcer ses dynamiques existantes.

Le Projet de territoire de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole 2040 », dont la méthode d'élaboration a été approuvée par le conseil communautaire le 17 décembre 2020, constituera un document stratégique et programmatique autour de **7 ambitions** :




-  **Ambition n°1 : Développer un territoire durable et vivant**
-  **Ambition n°2 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**
-  **Ambition n°3 : Promouvoir les mobilités**
-  **Ambition n°4 : Accompagner l'innovation et l'audace**
-  **Ambition n°5 : Soutenir les savoirs et les excellences**
-  **Ambition n°6 : Fortifier les dynamiques attractives**
-  **Ambition n°7 : Renforcer les connexions de notre territoire**

Le Mans Métropole a désigné une assistance à maîtrise d'ouvrage externe pour la construction participative du projet de territoire « Le Mans Métropole projet 2040 ». **La déclinaison qui suit de ces 7 ambitions est donc susceptible d'évoluer dans les prochains mois.**



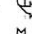
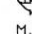


La version définitive du Projet de territoire de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole 2040 » est programmée pour être adoptée par le conseil communautaire au premier semestre 2022.

Ambition n°1 : Développer un territoire durable et vivant

▶ Accompagner la transition énergétique du territoire

-  **Développer le recours aux énergies renouvelables**
-  **Mettre en œuvre le « plan solaire de Le Mans Métropole »**
 - Intégrer le recours à l'énergie solaire (photovoltaïque ou thermique) sur les constructions nouvelles d'équipements publics, les toitures des bâtiments ou établissements publics rénovés, les parkings...
 - Déployer des générateurs photovoltaïques en autoconsommation au centre aquatique des Atlantides au Mans.
 - Mobiliser les acteurs privés et les entreprises, agir auprès des particuliers...
-  **Etendre et moderniser le réseau de chaleur métropolitain**
-  **Créer une unité de méthanisation sur la station d'épuration de la Chauvinière**
-  **Mettre en œuvre un « écosystème de mobilité hydrogène »**

▶ Encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole

-  **Aigné** : rénovation de la Mairie et du cabinet médical ;
-  **Allonnes** : rénovation d'un équipement de proximité quartier des Hautes Métairies...
-  **Arnage** : rénovation du Gymnase Fernand-Lusson et de la salle polyvalente de la Gautrie ;
-  **Champagné** : rénovation de la Mairie, de l'école Jacques Prévert...
-  **Chaufour Notre Dame** : rénovation de la salle municipale polyvalente ;
-  **Coulaines** : rénovation de la Mairie, du Gymnase Braque, du complexe sportif de la Gironde, du centre social de l'herberie, des vestiaires du stade Bollengier-Stragier...
-  **La-Chapelle-Saint-Aubin** : rénovation du Centre St-Christophe, de la salle omnisport, de l'école Pierre Coutelle...
-  **La Milesse** : rénovation de la Mairie, des écoles, du centre François Rabelais, de la salle Robert Doisneau...
-  **Le Mans** : rénovation des écoles Gaston Bachelard, Montaigu et Gérard Philipe, des Gymnases A. Fournier et Madeleine, de l'Espace sportif Coubertin, de la Maison de l'enfant George Sand...

- ↔ Fay : rénovation de l'école ;
- ↔ Mulsanne : rénovation du centre culturel Simone Signoret et des écoles ;
- ↔ Pruillé-le-Chétif : rénovation de la Mairie et de la salle d'animation rurale ;
- ↔ Rouillon : rénovation du Domaine de Vaujoubert et d'une maison médicale ;
- ↔ Ruaudin : rénovation de plusieurs bâtiments communaux ;
- ↔ Saint-Georges-du-Bois : rénovation de la mairie, de l'agence postale et du restaurant scolaire...
- ↔ Saint-Saturnin : rénovation de l'école maternelle ;
- ↔ Sargé-lès-le-Mans : rénovation de la mairie et du Groupe scolaire ;
- ↔ Trangé : rénovation du Groupe scolaire ;
- ↔ Yvré-l'Evêque : rénovation de la salle Georges Brassens...

► Protéger l'environnement et gérer les risques

- ↔ Prévenir et lutter contre les risques d'inondation
- ↔ Mettre en œuvre les schémas directeurs d'assainissement
- ↔ Poursuivre les actions de réduction, collecte et traitement des déchets

► Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue

- ↔ Valoriser les grands espaces naturels périurbains (Arche de la Nature...)
- ↔ Préserver les espaces verts et la biodiversité
- ↔ Encourager la végétalisation urbaine
- ↔ Restaurer la continuité écologique sur les rivières de la Sarthe et de l'Huisne
- ↔ Poursuivre l'aménagement des voies vertes et du « Boulevard Nature »

► Protéger la ressource en eau

- ↔ Moderniser l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau (UPEPE)
- ↔ Créer une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne

► Mettre en œuvre le « Plan alimentaire Territorial »

Ambition n°2 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire

► Consolider une offre de santé diversifiée et équilibrée

- ↔ Développer l'attractivité médicale du territoire métropolitain et soutenir les grands équipements existants (Centre Hospitalier, Pôle Santé Sud...)
- ↔ Soutenir les installations de professionnels de santé existantes
- ↔ Créer de nouvelles Maisons de santé pluridisciplinaires dans les communes
- ↔ Encourager la venue sur le territoire métropolitain d'étudiants en santé
- ↔ Soutenir l'innovation médicale

► Proposer des aménagements et des équipements visant à revitaliser les centralités dans les communes

- ↔ Construire ou rénover des équipements publics de proximité dans les communes (équipements socioculturels, mairies, écoles, équipements pour la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, équipements sportifs et de loisirs...)
- ↔ Aménager les espaces publics, les centralités et les espaces de loisirs dans les communes

- ▶ Poursuivre et développer les actions en faveur des personnes handicapées
- ▶ Accompagner les opérations du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ▶ Promouvoir l'économie sociale et solidaire
- ▶ Soutenir la Politique de la Ville et les programmes de renouvellement urbain
 - ↪ Poursuivre les actions des dispositifs liés à la « politique de la Ville »
 - ↪ Accompagner les investissements programmés dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) dans les 4 quartiers urbains prioritaires d'Allonnes (Chaoué-Perrières), du Mans (Sablons, Ronceray-Glonnières-Vauguyon) et de Coulaines (Bellevue-Carnac)
 - Réhabilitation de logements sociaux et travaux de résidentialisation,
 - Aménagements urbains, reconversion de centres commerciaux,
 - Rénovation ou reconstruction d'équipements publics
- ▶ Encourager la citoyenneté

Ambition n°3 : Promouvoir les mobilités

- ▶ Poursuivre le développement du réseau de transports collectifs
 - ↪ Poursuivre les études préalables à l'aménagement de 3 Chronolignes
 - ↪ Augmenter la capacité du Tramway (rames, allongement des quais...)
 - ↪ Restructurer le centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène
- ▶ Maintenir une desserte ferroviaire performante
 - ↪ Aménager une nouvelle halte ferroviaire au Nord du Mans à proximité de l'hôpital et de l'Université
- ▶ Maîtriser le trafic automobile en offrant des alternatives
- ▶ Mettre en œuvre le « Schéma cyclable structurant horizon 2030 »
- ▶ Promouvoir la « mobilité hydrogène »

Ambition n°4 : Accompagner l'innovation et l'audace

- ▶ Préserver et consolider les grandes filières économiques existantes
- ▶ Accompagner les secteurs stratégiques spécifiques et promouvoir les filières économiques d'avenir
- ▶ Conforter l'agriculture périurbaine dans sa dimension économique

▶ Encourager un développement commercial équilibré

▶ Assurer la reconversion des anciennes friches industrielles et urbaines

▶ Soutenir la création de pépinières industrielles ou d'entreprises

Ambition n°5 : Soutenir les savoirs et les excellences

▶ Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

- ↔ Accompagner l'Université et les établissements d'enseignement supérieur (CPER...)
- ↔ Soutenir le transfert de technologies et les filières d'excellence

▶ Développer l'accès à la formation professionnelle

▶ Valoriser la connaissance du patrimoine culturel et architectural

- ↔ Promouvoir la Cité Plantagenêt
- ↔ Aménager les jardins archéologiques de la Cathédrale du Mans
- ↔ Préserver et valoriser la muraille romaine (candidate au patrimoine mondial de l'UNESCO)
- ↔ Réorganiser l'offre muséale de la Ville du Mans
- ↔ Restaurer et valoriser le patrimoine dans les communes

Ambition n°6 : Fortifier les dynamiques attractives

▶ Promouvoir et renforcer l'image internationale (notoriété des 24 heures du Mans)

▶ Renforcer l'attractivité touristique du territoire

- ↔ Engager la rénovation globale et l'extension du Palais des Congrès et de la Culture du Mans
- ↔ Rénover les équipements du centre des expositions du Mans
- ↔ Réaménager et permettre l'extension du camping communautaire d'Yvré l'Evêque
- ↔ Valoriser le port du Mans

▶ Construire ou moderniser des équipements structurants pour élargir l'offre culturelle, sportive et de loisirs

Ambition n°7 : Renforcer les connexions de notre territoire

▶ Développer l'usage du numérique

- ↔ Développer le Plan numérique dans les écoles
- ↔ Encourager le développement de l'e-administration

▶ Accompagner le développement du très haut débit

▶ Articuler les priorités de dessertes de fibre optique

**LES « ORIENTATIONS
STRATEGIQUES » PROPOSEES
DANS LE CADRE DU CRTE DE
LE MANS METROPOLE**

Les orientations stratégiques proposées pour le CRTE de Le Mans Métropole sont le résultat du **diagnostic territorial** et de **l'analyse A.F.O.M.** du territoire de Le Mans Métropole, réalisés en collaboration avec le Syndicat mixte du Pays du Mans à partir des documents transmis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (**DREAL**) des Pays de la Loire et la Direction Départementale des Territoires (**DDT**) de la Sarthe.

Les orientations stratégiques proposées pour le CRTE de Le Mans Métropole s'appuient sur plusieurs documents de prospective :

- Les 4 axes stratégiques du PADD du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014 (en cours de révision depuis février 2019),
- Les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 20 décembre 2019,
- La stratégie interterritoriale du Pays du Mans
- Les 7 ambitions du futur projet de territoire « Le Mans Métropole 2040 »

En conclusion, il est donc proposé de retenir les **4 orientations stratégiques suivantes pour le CRTE** :

- **Orientation stratégique 1 : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire**
- **Orientation stratégique 2 : Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique**
- **Orientation stratégique 3 : Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable**
- **Orientation stratégique 4 : Favoriser un territoire protecteur et solidaire**

Le programme d'actions du CRTE se déclinera à partir de ces 4 orientations stratégiques.

Orientation stratégique 1 du CRTE : Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire

- ▶ **Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire**
- ▶ **Soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**
- ▶ **Identifier et soutenir les secteurs de développement économique du territoire**
- ▶ **Assurer la reconversion des friches urbaines**
- ▶ **Développer l'usage du numérique**

Orientation stratégique 2 du CRTE : Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique

- ▶ Développer le recours aux énergies renouvelables
- ▶ Encourager et accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole
- ▶ Préserver et valoriser la Trame Verte et Bleue
- ▶ Protéger la ressource en eau
- ▶ Préserver l'environnement et gérer les risques

Orientation stratégique 3 du CRTE : Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable

- ▶ Poursuivre le développement du réseau de transports collectifs
- ▶ Promouvoir la « mobilité hydrogène »
- ▶ Maintenir une desserte ferroviaire performante
- ▶ Développer les liaisons douces

Orientation stratégique 4 du CRTE : Favoriser un territoire protecteur et solidaire

- ▶ Consolider une offre de santé diversifiée et équilibrée
- ▶ Construire ou moderniser des équipements structurants pour élargir l'offre culturelle, sportive et de loisirs
- ▶ Valoriser le patrimoine culturel et architectural
- ▶ Construire ou rénover des équipements publics de proximité dans les communes
 - ↳ Construction, extension, rénovation, mise en accessibilité, mise aux normes d'équipements socioculturels, salles polyvalentes, maisons de quartier, mairies, ateliers municipaux, équipements pour la jeunesse, l'enfance ou la petite enfance, écoles, restaurants scolaires...
- ▶ Proposer des aménagements pour revitaliser les centres des communes
- ▶ Améliorer l'accessibilité et l'accueil du public dans les espaces extérieurs
 - ↳ Mise en accessibilité et amélioration de l'accueil du public dans les parcs, squares, cimetières...




**PRÉFET
DE LA SARTHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIERE DU CRTE



ANNEXE 2 : Annexe financière du CRTE de Le Mans Métropole (opérations cofinancées non soldées) - version 06/12/2021

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CRTE	INTITULE DES ACTIONS	Mètres d'ouvrage	Montant global estimé (M€)	Année d'opération	Etat (autres dispositifs et établissements publics)		Europe (FEDER)	Région	Département	Le Mans Métropole (hors de concours)	Autres financeurs		Mètres Co-financés (participation)	
					DOTR	DRIL, finance / énergétique					Montant M€	Montant M€		
OS1 "Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire"	Construction d'un chapiteau permanent à la Cité du cirque Marcel Mercano au Mans	Ville de Mans	2 651 026 €	2022	480 000 €		930 591 €	300 000 €	250 000 €				601 476 €	
	Création d'une papeterie dédiée aux nouvelles mobilités sur le site ACTISUD (Territoires d'Industrie)	Le Mans Métropole	4 400 000 €	2023	440 000 €									3 960 000 €
	Création d'une papeterie artisanale ZA Tremblais la Mésaise (Territoires d'Industrie)	Le Mans Métropole	2 125 000 €	2023	400 000 €			440 000 €						1 725 000 €
	Extension et aménagement connexe de la ZA du Comier à Mulsanne	Le Mans Métropole	1 100 000 €	2022	301 000 €									799 000 €
	Reconversion de la fiche industrielle ACTISUD (ancien site de Philips) - phase 2	Le Mans Métropole	520 000 €	2022		220 000 €								300 000 €
	Reconversion d'une fiche commerciale (ancien centre de tri) à Allennes	Allennes	294 000 €	2023	96 489 €									5 807 €
	Reconversion du site de l'ancienne usine GFL à Yver-Evêque	Yver-Evêque	765 000 €	2023		010 000 €								155 000 €
	Restaurations du restaurant Escalco à Sargé-la-Mans	Sargé-la-Mans	608 000 €	2021	121 000 €									387 000 €
					217 482	3 301 000	1 320 000							
					1 000 000 €									
					490 000 €									
					3 300 000 €									
					1 230 705 €									
					235 333 €									
					235 000 €									
				500 000 €										
				1 167 500 €										
				1 442 000 €										
				522 300 €										
				1 560 000 €										
				171 000 €										
				400 000 €										
				1 397 000 €										
				1 068 000 €										
				167 100 €										
				152 500 €										
				105 623 €										
				505 949 €										
				386 436 €										
				16 645 €										
				418 807 €										
				775 340 €										
				50 000 €										
				37 039 841										
				10 700 000 €										
				717 732 €										
				145 700 €										
				2 621 739 €										
				980 844 €										
				568 500 €										
				61 027 €										
				26 172 951										
				5 300 000 €										
				3 092 000 €										
				2 978 365 €										
				3 560 000 €										
				1 730 000 €										
				500 000 €										
				696 000 €										
				1 500 000 €										
				2 465 000 €										
				900 000 €										
				365 000 €										
				101 579 €										
				72 497 €										
				124 099 €										
				34 771 €										
				365 000 €										
				415 000 €										
				11 834 000 €										
				907 634 €										
				4 175 000 €										
				2 232 915 €										
				1 230 705 €										
				235 333 €										
				235 000 €										
				500 000 €										
				1 167 500 €										
				1 442 000 €										
				522 300 €										
				1 560 000 €										
				171 000 €										
				400 000 €										
				1 397 000 €										
				1 068 000 €										
				167 100 €										
				152 500 €										
				105 623 €										
				505 949 €										
				386 436 €										
				16 645 €										
				418 807 €										
				775 340 €										
				50 000 €										
				37 039 841										
				10 700 000 €										
				717 732 €										
				145 700 €										
				2 621 739 €										
				980 844 €										
				568 500 €										
				61 027 €										
				26 172 951										
				5 300 000 €										
				3 092 000 €										
				2 978 365 €										
				3 560 000 €										
				1 730 000 €										
				500 000 €										
				696 000 €										
				1 500 000 €										
				2 465 000 €										
				900 000 €										
				365 000 €										
				101 579 €										
				72 497 €										
				124 099 €										
				34 771 €										
				365 000 €										
				415 000 €										
				11 834 000 €										
				907 634 €										
				4 175 000 €										
				2 232 915 €										
				1 230 705 €										
				235 333 €										
				235 000 €										
				500 000 €										
				1 167 500 €										
				1 442 000 €										
				522 300 €										
				1 560 000 €										
				171 000 €										
				400 000 €										
				1 397 000 €										
				1 068 000 €										
				167 100 €										
				152 500 €										
				105 623 €										
				505 949 €										
				386 436 €										
				16 645 €										
				418 807 €										

Titre COS 4	Valeurs des biens E/CMI (Bâtiments, Concessions)	2022	2023	495 000 €	200 000 €	ANS	Région	Département	Le Mans Métropole (hors Métropole)	Autres financeurs	55 545 €	100 000 €	525 800 €	55 545 €	525 800 €										
																151 000 €	3170 800 €	55 545 €	100 000 €	525 800 €					
Portage de repas à domicile durable "Zéro déchet de conditionnement sur la Ville du Mans"																									
Reconstruction et aménagement des équipements sportifs, terrains de football et vestiaires, pour les communes de Saint-Georges-du-Bois et Pruillères-Chêffé																									
Extension et réhabilitation de la Mairie d'Aligné	Aligné	2022	2022	365 000 €	10 000 €																				
Réhabilitation du cabinet médical d'Aligné	Aligné	2022	2022	44 753 €	22 396 €																				
Extension du Gymnase Jean Lannoy à Allennes et création de 2 salles sportives	Allennes	2021	2022	2 300 000 €	200 000 €	ANRU																			
Création d'une "maison des habitants" aux Hauts métrés à Allennes (phases 1 et 2)	Allennes	2022	2022	547 400 €	273 898 €																				
Reaménagement de l'école de la mairie d'Arçay	Arçay	2021	2022	149 000 €	84 304 €	FIPD																			
Securisation des écoles d'Arçay - PPMS	Arçay	2022	2022	7 530 €																					
Construction de Pôle culturel "L'échappée" et d'une médiathèque à Champagné	Champagné	2022	2022	2 545 000 €	460 000 €	DRAC																			
Agrandissement de la maison médicale de Champagné	Champagné	2022	2022	210 000 €	63 000 €																				
Mise en valeur du parc de l'Hulène à Champagné	Champagné	2021	2022	350 000 €	15 000 €																				
Réfection de l'église de Champagné	Champagné	2022	2022	24 000 €																					
Equipements vidéo-protection et police municipale	Champagné	2022	2022	85 840 €																					
Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) à Chauffeur Notre Dame	Chauffeur Notre Dame	2022	2022	302 300 €	86 400 €																				
Réhabilitation et extension de la salle communale de Chauffeur Notre Dame	Chauffeur Notre Dame	2023	2023	1 500 300 €	350 000 €																				
Construction d'une salle multifonctionnelle à Fay	Fay	2022	2022	1 685 000 €	404 800 €																				
Isolation du bâtiment scolaire de Fay	Fay	2022	2022	54 286 €	27 134 €																				
Construction de la Mairie de La Chapelle-Saint-Aubin	La Chapelle-Saint-Aubin	2022	2022	2 600 000 €	472 600 €																				
Extension et modernisation du centre culturel Simone Signoret à Mulsanne	Mulsanne	2022	2022	3 250 000 €	70 955 €																				
Création d'une arche de loisirs - tranchée 1 : "Pump-track" et pose de mobiliers urbains	Mulsanne	2022	2022	148 140 €	65 000 €																				
Equipements de loisirs fleur dans le cadre de la reconstruction du centre culturel de Mulsanne	Mulsanne	2021	2021	124 288 €	61 112 €																				
Acquisition d'un bâtiment à usage d'atelier communal à Pruillères-Chêffé	Pruillères-Chêffé	2022	2022	102 764 €	35 000 €																				
Renovation de la mairie de Pruillères-Chêffé et construction d'un bâtiment supplémentaire	Pruillères-Chêffé	2022	2022	713 223 €	170 000 €																				
Construction d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) à Pruillères-Chêffé	Pruillères-Chêffé	2022	2022	335 702 €	100 710 €																				
Mise en place d'un dispositif de vidéo-protection à Rouillon	Rouillon	2021	2021	18 836 €	5 866 €																				
Renovation du bâtiment de la ferme de l'Église à Rouillon	Rouillon	2022	2022	46 097 €	24 156 €																				
Construction du restaurant scolaire de l'école primaire à Ruandin	Ruandin	2022	2022	929 250 €	170 000 €																				
Création d'un jardin public et voies douces avec réhabilitation d'un bâtiment existant	Ruandin	2023	2023	243 910 €	65 000 €																				
Reaménagement intérieur de la Mairie et de l'agence postale de Saint-Georges-du-Bois	Saint-Georges-du-Bois	2021	2021	216 710 €	65 000 €																				
Renovation du restaurant scolaire de Saint-Georges-du-Bois	Saint-Georges-du-Bois	2022	2022	61 797 €	27 462 €																				
Realisation d'une piste de BMX à Saint-Georges-du-Bois	Saint-Georges-du-Bois	2022	2022	15 457 €	7 996 €																				
Rencorement d'une friche en centre bourg à Saint-Georges-du-Bois pour la construction d'une MAM et de 4 logements	Saint-Georges-du-Bois	2021	2021	400 000 €	198 136 €	Fonds riches																			
Réhabilitation et extension de l'école maternelle "Le Petit Monde" à Saint-Saturnin	Saint-Saturnin	2021	2021	317 440 €	28 000 €																				
Requalification de l'aire piétonne Place de l'Antoinette à Saint-Saturnin	Saint-Saturnin	2022	2022	120 000 €	45 000 €																				
Reconstruction de l'accueil de la mairie de Sargis-la-Mans	Sargis-la-Mans	2021	2021	277 650 €	70 000 €																				
Extension de l'espace culturel SCELIA à Sargis-la-Mans	Sargis-la-Mans	2021	2021	995 000 €	198 759 €	DRAC																			
Création d'un terrain de football et construction de vestiaires à Trangé	Trangé	2023	2023	1 345 700 €	177 500 €																				
Aménagement d'un espace sportif et de loisirs à Trangé	Trangé	2022	2022	315 517 €	70 000 €																				
Installation d'équipements de vidéosurveillance à Trangé	Trangé	2021	2021	19 574 €	10 135 €	FIPD																			
Construction d'un bâtiment entrance jeunesse à Yva l'Ésèque	Yva l'Ésèque	2023	2023	1 400 000 €	200 000 €																				
Total Contrat CRTE												97 282 259 €	137 436 574 €	3 487 905 €	3 527 917 €	83 906 €	3 902 864 €	1 389 182 €	6 749 924 €	1 840 335 €	1 933 844 €	1 448 864 €			
Total Etat (DSDS, DETR, Fonds riches, DRAC, FMA, TEPCV, FIPD) :												18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €	18 507 752,44 €
Sous-total ETAT PLAN DE RELANCE (DSIL et fonds riches) :												5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €	5 855 469 €

Total REGION	10 722 216,00 €
Total DEPARTEMENT	2 598 241,00 €
Total LE MANS METROPOLE (Fonds de concours Transition Energétique)	
Total FEDER	4 805 965,63 €
Total ADEME	4 757 025,00 €
Total ANRU	1 947 487,00 €
Total ANS + Es. CND	798 000,00 €
Total Agence de l'Eau	1 813 447,63 €
Total CAF	1 251 668,00 €



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 3

FICHES PROJETS 2022



Cette annexe 3 « fiches projets 2022 » est évolutive.

Cette annexe recense des projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale qui sont prêts à démarrer en 2022. Les projets recensés feront l'objet d'une fiche action détaillée. Sont ainsi identifiés sous forme de « fiche projet 2022 » des projets d'investissements qui feront l'objet de demande de subventions pour l'année 2022 notamment auprès des partenaires signataires du CRTE que sont l'Etat (DETR, DSIL...), la Région, le Département et d'autres partenaires financiers. Les fiches action qui sont jointes à cette annexe sont des documents de travail qui pourront évoluer dans le cadre de la mise en œuvre du CRTE. De nouvelles fiches pourront être rajoutées ultérieurement.

**► Orientation stratégique 1 du CRTE :
Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire**

- ↵ Action 1.1. Création d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud au Mans
- ↵ Action 1.2. Réaménagement et développement du camping communautaire du Pont Romain à Yvré l'Evêque
- ↵ Action 1.3. Création d'une nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains au Mans
- ↵ Action 1.4. Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire
- ↵ Action 1.5. Nouveau Service Numérique (NSN) du réseau des médiathèques du Mans

**► Orientation stratégique 2 du CRTE :
Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique**

- ↵ Action 2.1. Déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au centre aquatique des Atlantides au Mans.
- ↵ Action 2.2. Rénovation énergétique de l'école Montaigu au Mans
- ↵ Action 2.3. Rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Gautrie à Arnage
- ↵ Action 2.4. Poursuite du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) dans les bâtiments communaux de Coulaines

**► Orientation stratégique 3 du CRTE
Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable**

- ↵ Action 3.1. Ecosystème Hydrogène
- ↵ Action 3.2. Restructuration du centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène
- ↵ Action 3.3. Etudes et travaux d'allongement des quais aux stations du Tramway et adaptation du centre de maintenance et de remisage
- ↵ Action 3.4. Etudes et travaux d'aménagement de 3 Chronolignes
- ↵ Action 3.5. Aménagement du « Boulevard Nature » - phase 3
- ↵ Action 3.6. Etudes et travaux d'aménagement d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe

► **Orientation stratégique 4 du CRTE :**
Favoriser un territoire protecteur et solidaire

- ↪ Action 4.1. Aménagement du quartier piétonnier et commerçant Saint-Nicolas du centre ville du Mans : tranche 3 (rues Blondeau, Jacobins, Marchande et Place de la Sirène)
- ↪ Action 4.2. Construction de la maison de santé pluridisciplinaire des Maillets au Mans
- ↪ Action 4.3. Extension du centre de santé municipal Olympe de Gouges au Mans
- ↪ Action 4.4. Rénovation de trois terrains synthétiques de football au Mans
- ↪ Action 4.5. Aménagement d'un espace de loisirs et d'un parcours sportif à Aigné
- ↪ Action 4.6. Réhabilitation de la Péniche Excelsior à Allonnes en tiers lieu culturel et associatif
- ↪ Action 4.7. Réhabilitation du complexe polyvalent Jean Carmet à Allonnes - phase 1
- ↪ Action 4.8. Aménagement de la mairie de Champagné et création d'un local police municipale
- ↪ Action 4.9. Aménagement d'un espace intergénérationnel à Chaufour Notre Dame
- ↪ Action 4.10. Création d'équipements sportifs récréatifs sur le site de "La Plaine aux fées" à Coulaines
- ↪ Action 4.11. Réhabilitation du skatepark et de la cour de l'école Braque à Coulaines
- ↪ Action 4.12. Démolition de l'ancienne salle communale et reconstruction d'un restaurant scolaire à Fay
- ↪ Action 4.13. Rénovation de la "Maison Pour Tous" et du restaurant scolaire à La Chapelle-Saint-Aubin
- ↪ Action 4.14. Construction d'un cabinet dentaire à La Chapelle-Saint-Aubin
- ↪ Action 4.15. Réaménagement de la cour de l'école primaire à La Milesse
- ↪ Action 4.16. Aménagement d'une arche de loisirs à Mulsanne
- ↪ Action 4.17. Rénovation du commerce multiservices de Pruillé-le-Chétif
- ↪ Action 4.18. Réaménagement d'une zone de loisirs à Rouillon
- ↪ Action 4.19. Acquisition d'un bâtiment pour créer une Maison d'Assistantes Maternelles à Ruaudin
- ↪ Action 4.20. Aménagement d'un espace de jeux à Saint-Georges-du-Bois
- ↪ Action 4.21. Rénovation du groupe scolaire de Saint-Georges-du-Bois
- ↪ Action 4.22. Aménagement d'un demi-terrain synthétique de football à Saint-Saturnin
- ↪ Action 4.23. Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil du public au cimetière de Sargé-lès-le Mans
- ↪ Action 4.24. Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Trangé
- ↪ Action 4.25. Restructuration du complexe sportif de l'Ormeau à Yvré l'Evêque - phase 1

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022

Orientation stratégique 1 - Action n° 1.1.

Création d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.1.	Création d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud au Mans
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le projet de construction d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités sur le site Actisud au Mans figure dans le programme d'actions du Contrat « Territoire d'industrie » du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe qui vise à apporter des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie.</p> <p>Dans le cadre de son action en faveur du développement économique, Le Mans Métropole souhaite créer sur plus de 5 000 m² une usine partagée incluant une pépinière industrielle pour les nouvelles mobilités et une plateforme d'essais. Idéalement située sur le site d'Actisud (ancienne usine Philips), à proximité du circuit des 24 Heures, cette pépinière s'inscrit dans la volonté de réindustrialisation et de reconversion d'une friche industrielle.</p> <p>Le programme de travaux concernera la réhabilitation d'un bâtiment existant d'une surface de 5 137 m² environ, en vue de l'aménagement d'une pépinière industrielle comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des ateliers et des bureaux destinés à être loués à des entreprises, ainsi qu'un espace de coworking, - une usine partagée comprenant des espaces et outils pour la métallerie, la mécanique, l'électronique, l'impression 3D ainsi que des espaces de fabrication et d'assemblage, - un espace d'animation comprenant un accueil, une salle de réunion, une salle de conférence et des espaces modulables (showroom...), - des espaces mutualisés comprenant notamment un espace déjeuner, des vestiaires-sanitaires, des locaux de stockage et techniques. <p>Les espaces extérieurs comprendront une plateforme d'essai pour les véhicules, des espaces de stationnement, des espaces végétalisés pour répondre aux objectifs du coefficient nature, de gestion des eaux pluviales, ainsi qu'à la qualité de l'environnement pour les usagers. L'opération comprendra également le déploiement des panneaux photovoltaïques en toiture et/ou sur supports (ombrières, structures...).</p>
Partenaires	Le projet de construction d'une pépinière dédiée aux nouvelles mobilités figure dans le programme d'actions du Contrat « Territoire d'industrie » du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe cosigné le 18 décembre 2020 avec l'Etat, la Région et le Département. Cette opération de Le Mans Métropole bénéficie donc du partenariat lié au Contrat « Territoire d'industrie »
Coût prévisionnel	Le coût global de cette opération est arrêté au stade APD à 5 000 000 € HT, comprenant les travaux de raccordements réseaux et voirie (250 000 €), les travaux Clos et couvert, aménagement intérieur et extérieur (4 000 000 €), les honoraires et frais divers (64 000 €), le mobilier (100 000 €), l'équipement et le matériel (336 000 € HT) et les provisions pour imprévus (250 000 €).
Plan de financement	L'opération bénéficie déjà d'une subvention d'Etat de 440 000 € au titre de la DSIL Plan de relance. D'autres cofinancements seront recherchés pour cette opération notamment auprès de la Région des Pays de la Loire et du Département de la Sarthe, cosignataires du Contrat « Territoire d'industrie »..
Calendrier	L'Avant Projet Définitif (APD) de l'opération a été approuvé le 30 septembre 2021. Le délai de réalisation de l'opération est d'environ 22 mois : <ul style="list-style-type: none"> - 4 mois de finalisation des études et dépôt des autorisations réglementaires - 4 mois de consultation des marchés de travaux - 2 mois de préparation de travaux - 12 mois de travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs liés au Contrat « Territoire d'industrie »

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.2.
Réaménagement et développement du camping communautaire

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.2.	Réaménagement et développement du camping communautaire du Pont Romain à Yvré l'Evêque
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Aux portes de l'agglomération mancelle, à Yvré l'Evêque, à proximité de la rivière de l'Huisne, le camping du Pont Romain a été construit par Le Mans Métropole en 2006 sur 2,6 ha. Il s'agit du seul camping de l'agglomération. Ce camping 4 étoiles est labellisé « tourisme et handicap » et « accueil vélo ». Il est ouvert de mi-mars à mi-novembre. Il dispose d'une piscine et de pataugeoires chauffées, d'espaces communs, de sanitaires, de 52 emplacements, de 12 Habitats Légers de Loisirs HLL (bungalows, mobil-homes, chalets) et de 15 emplacements d'accueil des camping-cars.</p> <p>Ce camping a une clientèle de courts séjours (durée moyenne séjour 1,86 jours en 2019), liée aux événementiels (24 Heures...) et internationale (24,6 % de britanniques en 2019). Le taux d'occupation en 2019 était de 30,52%</p> <p>La gestion de ce camping communautaire a été confiée via une délégation de service public (DSP), avec partage des investissements entre Le Mans Métropole et le délégataire.</p> <p>Un plan de développement pour le camping a été défini afin de garder la clientèle actuelle avec des prix attractifs tout en allant chercher une nouvelle clientèle grâce à des locatifs plus haut de gamme qui viendront compléter l'offre de ce camping et le positionner comme un véritable « 4 étoiles. Le plan de développement se fera en deux phases avec un ajout de nouveaux locatifs, le remplacement des chalets les plus obsolètes et enfin avec la création d'un "Village 24" avec des hébergements haut de gamme à la charge du délégataire.</p> <p>Le Mans Métropole aura à sa charge la création d'un espace bien être, la couverture de la piscine, la réhabilitation de l'espace accueil, les VRD nécessaires à l'installation des nouveaux hébergements ainsi qu'une requalification paysagère de l'ensemble du camping et de ses parkings.</p>
Partenaires	Délégataire du camping, Etat, Région des Pays de la Loire, Département de la Sarthe. Pays du Mans (promotion touristique)
Coût prévisionnel	Le coût global de l'opération est estimé à 1 113 000 € HT. Il se décompose comme suit : - Maîtrise d'œuvre : 110 000 € - Abris piscine : 148 000 € - Bâtiment d'accueil : 66 667 € - Espace bien être : 125 000 € - Réaménagement du camping : 582 320 € - Divers (réseau Enedis...) : 81 013 €
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Etat (DSIL 2022) - Département de la Sarthe : (ligne sectorielle Grands équipements touristiques) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	Les travaux sont programmés en 2022 et 2023 (sur la période de fermeture du camping du 15 novembre au 31 mars)
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation annuelle du camping.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.3.
Création d'une nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.3.	Création d'une nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Les thermes du Mans ont été découverts par hasard, à l'occasion d'un chantier, en 1980. Ils avaient été utilisés en continu depuis le milieu du I^{er} siècle, date de leur construction jusqu'à vers 270-280 lorsqu'ils ont été détruits pour les besoins de la construction de l'enceinte. Aujourd'hui, seule la partie technique des thermes est visible, au sein d'une crypte archéologique, située sous l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts. Il s'agit d'installations liées au chauffage et à la gestion de l'eau. Cependant, les fouilles ont permis d'en restituer un plan précis ainsi que quelques traces des décorations (fragments de mosaïques et d'enduits peints).</p> <p>Depuis 20 ans, les nouvelles technologies ont révolutionné la médiation patrimoniale en rendant possible une reconstitution virtuelle. La présentation actuelle est dépassée et le matériel de projection obsolète. Le site n'accueille plus en moyenne que 1 500 personnes (visiteurs et enfants participant aux classes et ateliers du patrimoine).</p> <p>Le projet de nouvelle scénographie pour la crypte des thermes romains a pour objectif d'évoquer dans cet espace, la ville avant l'enceinte.</p> <p>Ce projet combinera une scénographie sonore et visuelle (3D) qui pourra être accompagnée d'une médiation physique. Le but est de plonger le visiteur dans l'univers sonore de l'archéologue qui découvre le site, médiéval puis antique, puis visuelle et sonore du baigneur qui suit son parcours de détente dans les thermes, d'une personne qui en découvre les parties techniques puis la richesse des décors (mosaïques, peintures murales...).</p> <p>Ce projet de nouvelle scénographie devrait permettre de doubler la fréquentation du site et d'accueillir 8 000 visiteurs par an au minimum en ouvrant les thermes sur la ville et en marquant dans le paysage leur emplacement.</p>
Partenaires	<p>Etat Région des Pays de la Loire Département de la Sarthe Fondation Crédit Agricole (mécénat) Pays du Mans (promotion touristique)</p>
Coût prévisionnel	L'enveloppe financière dédiée à la conception et aux travaux scénographiques, fournitures et installations d'équipements nécessaires à la mise en œuvre de la médiation de la crypte des thermes romains du Mans est estimée à 600 000 € HT.
Plan de financement	<p>Des subventions et du mécénat seront recherchés pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe - Mécénat : Fondation Crédit Agricole
Calendrier	<p>Le déploiement de la nouvelle médiation sera réalisé en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2022-2023 : Mise en place de la nouvelle scénographie allée des Bains (panneaux, ambiance sonore et végétalisation) • 2023-2024 : Mise en place de la scénographie intérieure
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre de visiteurs par an.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.4.
Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de
la Ville du Mans suite à la crise sanitaire

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.4.	Renforcement du Plan Numérique des Ecoles élémentaires et maternelles de la Ville du Mans suite à la crise sanitaire
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Afin de réduire la fracture numérique des écoles élémentaires mise en lumière pendant la crise sanitaire, la Ville du Mans a décidé d'amplifier et de renforcer son projet de Plan numérique des écoles pour lutter contre les inégalités scolaires en matière d'équipement informatique, de ressources numériques et d'accompagnement à la prise en main des matériels.</p> <p>Le renforcement du Plan numérique des écoles de la Ville du Mans vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'acquisition des fondamentaux et l'individualisation de la pédagogie; - renforcer la dimension inclusive de l'école ; - assurer la continuité de l'enseignement à distance pendant une période de crise ; - favoriser l'acquisition par les élèves d'une culture et de compétences numériques ; - rendre possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire ; - favoriser la relation entre les familles et l'école ; - favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires ; - développer les usages du numérique à l'école mais aussi autour de l'école, notamment pendant les activités périscolaires ; - développer un ENT ou une plateforme collaborative (liaison écoles) ; - permettre d'atteindre dans chaque école un socle numérique de base combinant équipements, infrastructures, ressources et services numériques ; - disposer au sein des écoles d'un certain nombre d'équipements mobiles pouvant être redéployés ponctuellement auprès des familles des élèves non équipées.
Partenaires	Union européenne – Plan de relance européen axe REACT-EU du Programme opérationnel régional FEDER 2014/2020
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération de 2 300 000 € HT porte sur les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de précâblage - Logiciels, maintenance et support, déploiement, formation Plan - Acquisition et montage des tableaux numériques
Plan de financement	Pour ce projet, une subvention européenne au titre du FEDER 2014/2020 a été sollicitée auprès de la Région dans le cadre du programme REACT-EU.
Calendrier	Opération réalisée entre le 1 ^{er} février 2020 et le 31 décembre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'écoles et de classes équipées, nombre d'enfants concernés

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 1 - Action n° 1.5.
Nouveau Service Numérique (NSN) du réseau des médiathèques du Mans

Orientation stratégique n°1	Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire
Action n° 1.5.	Nouveau Service Numérique (NSN) du réseau des médiathèques du Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>La médiathèque Louis-Aragon, bibliothèque municipale inaugurée dans le quartier des Halles en 1988, dispose d'une superficie de 7 700 m² dont 4 000 m² pour le service au public. Il s'agit de la médiathèque centrale gérant l'ensemble du réseau des 5 autres médiathèques et bibliothèques réparties dans la ville du Mans</p> <p>Conscient des nouvelles exigences citoyennes d'accès, de participation et de la nécessaire adaptation de son organisation, de ses agents et de son offre, le Réseau des médiathèques du Mans a décidé de mettre en œuvre des nouveaux services numériques autour d'un programme qui déroulera en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modernisation et consolidation des outils numériques, - consolidation et développement de l'offre numérique, - valorisation des collections patrimoniales avec notamment la création d'un Portail patrimoine. <p>Les enjeux sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir un service fonctionnel dans un contexte de changement des normes bibliothéconomiques (transition numérique), - répondre aux obligations de conformité et d'accessibilité des outils déployés, - répondre aux exigences de sécurité informatique de la collectivité, - accompagner le développement des usages numériques, - moderniser les processus de l'Action Publique, - valoriser les collections du Réseau des médiathèques.
Partenaires	Utilisateurs du réseau des médiathèques du Mans Etat (DGD Bibliothèques)
Coût prévisionnel	Le coût de cette opération pluriannuelle estimé à 800 000 € HT est établi par phase : <ul style="list-style-type: none"> - modernisation et consolidation des outils numériques : 237 760 € - consolidation et développement de l'offre numérique : 75 000 € - valorisation des collections patrimoniales : en cours de chiffrage
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DRAC - DGD Bibliothèques) - Région des Pays de la Loire (futur contrat régional) - Union européenne – FEDER 2021-27 (si éligibilité)
Calendrier	Le calendrier s'articule avec les trois phases : <ul style="list-style-type: none"> - modernisation et consolidation des outils numériques : 2022 - consolidation et développement de l'offre numérique : 2023 - valorisation des collections patrimoniales avec la création d'un Portail patrimoine : 2024-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre des utilisateurs de la Médiathèque et des prêts effectués

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n° 2.1.
Déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au
centre aquatique des Atlantides au Mans

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.1.	Déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au Centre aquatique des Atlantides au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Le Centre Aquatique des Atlantides est un équipement avec 2 400 m² de plans d'eau variés à toutes les pratiques : apprentissage scolaire, entraînement et compétition sportive, activités des clubs ainsi que les loisirs tous publics. La fréquentation moyenne annuelle du centre aquatique est de 400 000 entrées (hors période COVID).</p> <p>Cet équipement est le bâtiment de la Ville du Mans le plus consommateur d'électricité de la Ville du Mans, il représente 8 % de la consommation de l'ensemble des bâtiments communaux. L'intérêt du projet est de montrer aux habitants et aux usagers une opération innovante mobilisant des énergies renouvelables. Avec cette opération de déploiement de panneaux photovoltaïques en complément des travaux de rénovation énergétique menés depuis 2017, le gain énergétique total sera de plus de 50 %. Le Centre aquatique étant le site sportif le plus fréquenté de la Ville du Mans, la valeur démonstrative du projet sera importante.</p> <p>Le projet consiste au déploiement de générateurs photovoltaïques qui représenteront une puissance globale de 548 kWc destinés à l'autoconsommation du centre aquatique. La production totale sera de 621 423 kWh/an dont 616 808 kWh/an qui seront réinjectés directement dans le réseau électrique du centre aquatique, soit environ 21,6% des consommations électriques annuelles du centre aquatique (2 857 544 kWh en 2019).</p> <p>Cela représente une économie de fonctionnement d'environ 67 389 € la première année et une réduction des émissions carbone du site d'environ 76 tonnes/an, soit la quantité de CO₂ absorbée par environ 2 470 arbres.</p> <p>Au delà de la production d'énergie renouvelable, les installations photovoltaïques apporteront un confort d'usage, notamment par l'apport d'ombre sur les zones pour l'accès piétons et les espaces jeux (Fontaine aux enfants peu fréquentée car trop exposé au soleil) de l'équipement. L'installation permettra également de remédier au phénomène de surchauffe dans les bureaux en été tout en maintenant l'apport en lumière naturelle.</p>
Partenaires	Union européenne – Plan de relance européen axe REACT-EU du Programme opérationnel régional FEDER 2014/2020 Etat, Région, Pays du Mans (PCAET)
Coût prévisionnel	Le coût de l'opération est estimé à 3 692 957 € HT au stade APD.
Plan de financement	Pour ce projet, une subvention européenne au titre du FEDER 2014/2020 a été sollicitée par la Ville du Mans auprès de la Région dans le cadre du programme REACT-EU. D'autres subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants : - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (Fonds régional Contrat Ville).
Calendrier	Les appels d'offres des marchés de travaux ont été lancés en fin d'année 2021 La demande de permis de construire a été déposée. Le début des travaux est prévu en février 2022 avec une fin de travaux en février 2023. La mise en service des générateurs est programmée en avril 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	- m ² de générateurs photovoltaïques installés en mars 2023 et nombre de kWh produit par an (après un an de fonctionnement en avril 2024).

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n° 2.2.
Rénovation énergétique de l'école Montaigu au Mans

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.2.	Rénovation énergétique de l'école Montaigu au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>La rénovation du bâtiment et des espaces extérieurs de l'école élémentaire Montaigu s'inscrit dans le cadre général de mise aux normes et de pérennisation du patrimoine scolaire de la Ville du Mans. Elle répond par ailleurs aux actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en termes de développement des filières énergétiques renouvelables, de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, et d'adaptation au changement climatique.</p> <p>Le site se trouve 29 rue de Montaigu, au Mans, sur la surface cadastrale de 6289 m², qui comprend les écoles maternelle et élémentaire. Le programme de rénovation concerne le bâtiment de l'école élémentaire et les espaces extérieurs.</p> <p>L'élémentaire Montaigu a été construite en 1977. Elle intègre depuis peu un espace associatif pour les besoins du quartier. L'école est un établissement recevant du public (ERP) de 4ème catégorie de type R, dont l'effectif maximum admissible est de 150 personnes.</p> <p>Le bâtiment n'a pas connu de grande rénovation, les réparations y deviennent récurrentes et il doit être mis aux normes d'accessibilité.</p> <p>Ce programme de rénovation globale poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment, de paire avec une amélioration du confort thermique, visuel, et acoustique pour les usagers, - la valorisation de l'établissement par le traitement de ses façades, - la mise en conformité du bâtiment avec les règles d'accessibilité, conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), - la mise en conformité sécurité incendie, - l'amélioration des conditions d'utilisation des locaux, - la requalification des espaces extérieurs.
Partenaires	<p>La commune a réalisé un audit énergétique du bâtiment attestant d'un scénario d'amélioration de plus de 51% de la performance énergétique globale théorique de l'équipement rénové exprimée en kWhep/m²/an. Cet audit a permis à la commune de solliciter et d'obtenir le plafond du Fonds de concours Transition énergétique de Le Mans Métropole, soit 400 000 €.</p> <p>Autres partenaires : Etat, Région des Pays de la Loire, Pays du Mans</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération de rénovation est estimé à 2 940 000 € HT et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux bâtiment : 2 500 000€ HT - Travaux d'aménagements extérieurs : 250 000€ HT - Prestations intellectuelles : 50 000€ HT - Divers et aléas : 140 000 € HT
Plan de financement	<p>L'opération bénéficie déjà du Fonds de concours transition énergétique de Le Mans Métropole pour un montant de 400 000 €. D'autres subventions seront recherchées en 2022 auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle économie d'énergie) - FEDER 2021/2027
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé le 26 novembre 2020</p> <p>L'APS devrait être validé en fin d'année 2021 et l'APD au printemps 2022.</p> <p>Démarrage des travaux avant la fin de l'année 2022.</p> <p>Durée des Travaux : 18 mois dont 3 mois pour les aménagements extérieurs, hors période de préparation</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats de l'audit énergétique.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n°2.3.
Rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Gautrie à Arnage

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.3.	Rénovation énergétique de la salle polyvalente de la Gautrie à Arnage
Maître d'ouvrage	Commune d'Arnage
Description de l'action	<p>La salle polyvalente de la Gautrie à Arnage a été ouverte en octobre 1987. Elle est devenue vétuste et manque de fonctionnalité. Le mode de chauffage est énergivore et en fin de vie. Une révision complète de l'isolation du bâtiment est en outre nécessaire. Enfin, l'organisation générale des espaces doit être repensée afin de répondre aux besoins des publics (associations, particuliers).</p> <p><u>Le projet est phasé en deux temps :</u></p> <p>Phase 1 : rénovation de la chaufferie. Celle-ci est commune avec l'école Auguste Renoir juxtante. Afin de répondre favorablement aux enjeux de la transition énergétique, la commune a fait le choix de remplacer les chaudières gaz par des chaudières à granulé bois. Pour l'accompagner dans ces travaux, la commune d'Arnage a souhaité s'entourer d'une AMO. Un APD a été validé en octobre 2021.</p> <p>Phase 2 : isolation et réaménagement salle de Gautrie Cette salle d'une surface de 252m² est classée ERP, type P de 5e catégorie. L'effectif admissible est de 191 personnes. La Municipalité d'Arnage a décidé en 1985 la création de cette salle polyvalente à proximité immédiate de l'école Auguste Renoir, partiellement pour son usage. Aujourd'hui, la salle polyvalente est louée aux particuliers et à des associations, aucun travaux n'ont été réalisés depuis son ouverture, les locaux sont devenus vétustes et ne répondent plus aux besoins actuels. Cette 2ème phase a fait l'objet d'un programme validé. Cette projection inclut un réaménagement complet des espaces et la création d'un office de réchauffage, d'un espace de rangement et d'une salle de réunion.</p>
Partenaires	<p>Phase 1 : AMO recrutée (société Edel Thermique). APD validé. L'ADEME intervient sur la phase 1 du projet en accompagnant la maîtrise d'ouvrage dans la conception du projet et en finançant une partie de l'acquisition de la pompe à chaleur.</p> <p>Phase 2 : Un programme a été réalisé en 2020 par la société CMB. Le recrutement d'une mission de maîtrise d'œuvre est prévu début d'année 2022 avec pour objectif l'obtention d'un APD au 1^{er} semestre 2021.</p>
Coût prévisionnel	<p>Phase 1- Chaufferie Le coût global de cette phase 1 estimé à 244 198 € HT se décompose comme suit : - Etudes (23 365 € HT) ; Réseau (2 500 € HT) ; Travaux (218 333 € HT)</p> <p>Phase 2- Réhabilitation et aménagement de la salle de la Gautrie Le coût global de cette phase 2 estimé à 583 334 € HT se décompose comme suit : - Etudes (166 667 € HT) ; Travaux (416 667 € HT)</p>
Plan de financement	<p>Les deux phases du projet feront l'objet de recherche de subventions auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ETAT (DSIL) - REGION (ligne sectorielle économie d'énergie et/ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique) - ADEME (chaufferie uniquement) - FEDER 2021/2027
Calendrier	<p>Phase 1 chaufferie: 4ème trimestre 2021 - 1er trimestre 2022 Phase 2: APD: fin février 2022 ; Dépôt PC : mars 2022 Travaux : septembre 2022 à avril 2023 ; Livraison: mai 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats de l'audit énergétique.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 2 - Action n° 2.4.
Poursuite du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED)
dans les bâtiments communaux de Coulaines

Orientation stratégique n°2	Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique
Action n° 2.4.	Poursuite du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED) dans les bâtiments communaux de Coulaines
Maître d'ouvrage	Commune de Coulaines
Description de l'action	<p>Dans la continuité du Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable (PAED), adopté en 2013, la Ville de Coulaines a priorisé, dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics socioculturels et sportifs ainsi que les mises aux normes d'accessibilité conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Plusieurs bâtiments issus du PAED de Coulaines font déjà l'objet de subventions de l'Etat (DSIL rénovation énergétique 2021).</p> <p>La Ville de Coulaines souhaite poursuivre son PAED avec les projets de rénovation énergétique et d'accessibilité des 3 bâtiments suivants : Centre socioculturel de l'Herberie ; Gymnase et vestiaires Braque ; Vestiaires sportifs du complexe Bollengier-Stragier.</p> <p>Le programme de rénovation énergétique de ces bâtiments socioculturels et sportifs a pour objectif de réduire au moins de 30 % les dépenses en énergie pour chauffer les bâtiments et d'améliorer les conditions thermiques d'exploitation. Selon les diagnostics d'accessibilité, le programme comprendra aussi les travaux de mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap.</p> <p>Il s'agira donc de reprendre l'isolation et l'étanchéité des toitures et des façades et d'assurer le changement des matériels de chauffe (chaudières, réseaux, calorifugeage...).</p> <p>Sont également programmés les travaux nécessaires pour bénéficier de l'attestation réglementaire d'accessibilité à personnes porteuses de handicap.</p>
Partenaires	<p>Un audit énergétique sera réalisé sur chaque bâtiment avec un objectif d'amélioration de plus de 30% minimum de la performance énergétique globale théorique de l'équipement rénové exprimée en kWhep/m²/an.</p> <p>Ces audits énergétiques permettront à la commune de solliciter le fonds de concours transition énergétique de Le Mans Métropole et d'autres partenaires : Etat, Région des Pays de la Loire, Pays du Mans...</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du centre socioculturel de l'Herberie : 1 770 917 € HT</p> <p>Coût prévisionnel de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du Gymnase et des vestiaires Braque : 669 860 € HT</p> <p>Coût prévisionnel de rénovation énergétique et de mise en accessibilité des vestiaires du stade Bollengier-Stragier : 1 040 334 € HT</p>
Plan de financement	<p>Pour ce projet, des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL/DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (ligne sectorielle équipements sportifs) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	<p>2022 : travaux d'étude, de recherche de MOE et de bureaux d'études</p> <p>2023 : début des travaux</p> <p>2024 : continuité et fin des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats des audits énergétiques

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.1.
Ecosystème hydrogène

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.1.	Ecosystème hydrogène
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le Mans Métropole s'est engagée dans une politique en faveur des énergies limitant l'empreinte carbone qui s'insère dans le PCAET. Le Mans Métropole a lancé des réflexions et des initiatives en faveur d'un écosystème hydrogène sur son territoire avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une production locale en réflexion notamment sur le site de l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED), - des lieux de stockage/distribution, une première station provisoire portée par l'ACO et Total existe, une deuxième station avec un calibrage plus important sera construite pour permettre, en autres, d'approvisionner les 10 bus et les 8 BOM qui seront acquis par Le Mans Métropole. D'autres projets de station sont en réflexion. - des usages avec l'acquisition programmée de 10 bus articulés et de 8 bennes à ordures ménagères (BOM), - la formation et la recherche. <p>En 2019, une candidature H2 Ouest à AAP "écosystème hydrogène" de l'ADEME, a été conduite par le Sydev Vendée associant l'ACO, Le Mans Métropole et la société Lhyfe. Ce projet H2 Ouest a été retenu pour un cofinancement exceptionnel de l'ADEME en 2020.</p> <p>La première phase d'investissements concerne l'acquisition du matériel roulant (bus et BOM). Un premier bus hydrogène expérimental a été mis en service en 2020.</p>
Partenaires	<p>ADEME Région des Pays de la Loire Pays du Mans (PCAET)</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'acquisition du matériel roulant se décompose comme suit :</p> <p>=> Acquisition de 10 bus articulés hydrogène Montant de l'investissement : 13 000 000 € HT</p> <p>=> Acquisition de 8 BOM hydrogène Montant de l'investissement : 5 760 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Ce projet d'acquisition de 10 bus articulés hydrogène et de 8 BOM hydrogène bénéficie d'une subvention exceptionnelle obtenue de l'ADEME pour un montant global de 4 743 000 €.</p> <p>Le Conseil régional a également confirmé sa participation à hauteur de 527 000 € lors de la Commission permanente du 19 novembre 2021.</p> <p>> Acquisition de 10 bus articulés hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME AAP "écosystèmes hydrogène" : 3 375 000 € (obtenu) - Région AAP "écosystèmes hydrogène" : 375 000 € (en cours de notification) <p>> Acquisition de 8 BOM hydrogène :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ADEME AAP "écosystèmes hydrogène" : 1 368 000 € (obtenu) - Région AAP "écosystèmes hydrogène" : 152 000 € (en cours de notification)
Calendrier	<p>Le calendrier d'exécution est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 premières BOM avec mise en service fin 2022, début 2023 - 10 bus avec mise en service en avril 2023 au plus tard (convention ADEME)
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs d'émission de CO ₂ évité par an.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022

Orientation stratégique 3 - Action n° 3.2.

Etudes et travaux de restructuration du centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.2.	Etudes et travaux de restructuration du centre de maintenance de la SETRAM pour accueillir le BHNS et les bus à hydrogène
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le terminus technique des bus de la SETRAM avenue Pierre Piffault au Mans, construit en 1978, a été conçu à l'origine pour la maintenance de 100 bus standards. Actuellement, le parc est constitué de 150 véhicules : 136 bus (dont 36 bus articulés et 10 BHNS) et 14 minibus pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR) et le Transport à la Demande (TAD).</p> <p>L'évolution de cet équipement est aujourd'hui nécessaire afin de répondre aux exigences d'exploitation et de maintenance du parc d'autobus en constante évolution (bus au GNV, bus articulés, véhicules électriques et bus à hydrogène). Compte-tenu de cette évolution des modes de transports, de la nécessité d'aller vers des bus avec un impact carbone minoré, de l'augmentation du parc des véhicules et de l'ancienneté du site, il est devenu nécessaire d'une part de procéder à l'extension des ateliers pour améliorer l'organisation du travail et assurer dans de bonnes conditions la maintenance des véhicules et, d'autre part, de réaliser des restructurations lourdes et des remplacements d'équipements importants afin de maintenir les installations en conformité et éviter des risques de pollution et d'arrêt de l'exploitation.</p> <p>Le projet de restructuration porte sur une redistribution et une optimisation des surfaces bâties et de stationnement et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une extension de l'atelier existant, - la création de locaux de stockage supplémentaires, - la réorganisation des bureaux et locaux de l'atelier existant, - la réorganisation et la création de stationnements extérieurs supplémentaires, - la mise aux normes et la réfection des équipements existants. <p>Le centre de maintenance représente une surface cadastrale de 46 176 m² dont 5 210 m² d'atelier et 540 m² de locaux administratifs.</p> <p>Ce projet s'inscrit également dans une démarche de qualité environnementale avec la recherche de performance énergétique des bâtiments (réhabilitation et extension), de production d'électricité photovoltaïque, de récupération des eaux pluviales et de traitement des eaux de lavage, de l'emploi de matériaux à faibles impacts environnementaux.</p>
Partenaires	<p>Union européenne Etat Région des Pays de la Loire Agence de l'eau</p>
Coût prévisionnel	<p>Le montant des travaux a été estimé au stade du programme à 14 100 000 € HT. Les prestations intellectuelles à 1 100 000 € HT.</p>
Plan de financement	<p>Le plan de financement espéré pour cette opération est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FEDER 2014-2020 (1^{ère} phase) : 300 000 € obtenus (sur une dépense de 1 M€) - FEDER 2021-2027 (2^{ème} phase) : à définir - Etat (DSIL) : à définir - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Agence de l'eau (gestion des eaux pluviales) : à définir
Calendrier	<p>Les marchés seront notifiés fin 2022. Les travaux sont programmés entre 2023 et 2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - m² de bâtiments restructurés, - m² d'extension du centre de maintenance, - évolution du nombre de bus.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.3.
Etudes et travaux d'allongement des quais aux stations du Tramway et
adaptation du centre de maintenance et de remisage

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.3.	Etudes et travaux d'allongement des quais aux stations du Tramway et adaptation du centre de maintenance et de remisage
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le réseau de transports en commun de Le Mans Métropole, a connu une évolution importante ces dix dernières années avec la mise en service de 2 lignes de tramway, la ligne T1 qui dessert la ville du Mans du Nord-Ouest (depuis l'université) au Sud (terminus « Antarès ») et la ligne T2 qui relie le centre ville du Mans depuis la Préfecture jusqu'au quartier Bellevue - Les Hauts de Couaines.</p> <p>Aujourd'hui ces 2 lignes structurantes, qui s'étendent sur 18,8 km en site propre et desservent 33 stations, captent à elles seules 60% de la fréquentation du réseau de transports collectifs de l'agglomération.</p> <p>Devant les problèmes posés par une affluence sans cesse en augmentation dans les TCSP, l'amélioration de la desserte des transports en commun de l'agglomération Mancelle est devenue capitale.</p> <p>L'un des volets essentiels de ce programme est l'amélioration de la desserte tramway, en particulier sur la section Gare/Université qui se trouve saturée aux heures de grande affluence.</p> <p>Le projet d'augmenter la capacité voyageurs des lignes de tramway T1 et T2 implique 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation du matériel roulant de 32m à 44 m, - l'adaptation des quais et infrastructures en ligne, - l'adaptation du Centre de Maintenance et de Remisage.
Partenaires	<p>Etat et Région des Pays de la Loire</p> <p>Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF)</p> <p>Le 7 octobre 2021, le Premier Ministre a annoncé les lauréats du 4^{ème} appel à projets de l'Etat pour les TCSP parmi lesquels figure la communauté urbaine Le Mans Métropole avec l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 2 070 000 € pour ce projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût du marché mandat a été évalué à 1 210 000 € HT.</p> <p>Le coût des études de maîtrise d'œuvre serait de 1 102 000 € HT.</p> <p>Le coût des travaux est estimé à 11 020 000 € HT et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adaptation des quais et des terminus pour accueillir les rames allongées : 4 120 000 € HT, - l'adaptation du Centre de Maintenance et de Remisage : 6 900 000 € HT.
Plan de financement	<p>Le plan de financement espéré sur ce projet (études et travaux) est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (AAP TSCP) : 2 070 000 € (en cours de notification) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - FEDER 2021-2027 (sous réserve d'éligibilité)
Calendrier	<p>Le lancement de l'appel d'offres pour désigner le mandataire est en cours pour une notification du marché en février 2022.</p> <p>Les études de maîtrise d'œuvre auront lieu entre juin 2022 et février 2023.</p> <p>Les travaux sont programmés entre 2023 et 2024 avec une mise en service en septembre 2025.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation annuelle du réseau de tramway.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.4.
Etudes et travaux d'aménagement de 3 Chronolignes

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.4.	Etudes et travaux d'aménagement de 3 Chronolignes
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le Mans Métropole s'est engagée sur le projet de développement de son réseau de transport urbain, dont l'ambition est de faire évoluer significativement les pratiques de mobilité au sein de son territoire et de poursuivre le changement de comportement vers une utilisation raisonnée de la voiture initiée par la mise en œuvre des lignes de tramway T1 et T2 et de la ligne BHNS Tempo T3. Cette démarche s'inscrit dans le plan Climat - Energie visant l'apaisement des flux et des vitesses pour une réduction durable de la pollution.</p> <p>Face à ce défi, le Mans Métropole a souhaité compléter les lignes structurantes de son réseau de transport en commun actuel par la réalisation de 3 Chronolignes. Le principal objectif des Chronolignes est d'assurer un haut niveau de service sur l'ensemble des itinéraires, et également d'améliorer le niveau de confort et de pratique des usagers. Représentant 15 % de la fréquentation de l'ensemble du réseau et 45 % du réseau des bus, ces Chronolignes se développeront sur des longueurs relativement importantes.</p> <p>Les lignes existantes 4, 5 et 6 rencontrent des difficultés de maîtrise de leurs temps de parcours (fiabilité) et de performance en comparaison avec des trajets réalisés en voiture, engendrant un niveau de service rendu à l'utilisateur trop faible au regard de leur importance dans le réseau.</p> <p>L'objectif des Chronolignes est donc de développer la régularité et la vitesse commerciale de ces lignes par la réalisation d'infrastructures telles que des sites propres, des aménagements de carrefours, tout en améliorant la desserte et en intégrant également les déplacements doux.</p> <p>10 bus articulés hydrogène circuleront sur une des chronolignes.</p>
Partenaires	<p>Etat et Région des Pays de la Loire</p> <p>Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF)</p> <p>Le 7 octobre 2021, le Premier Ministre a annoncé les lauréats du 4^{ème} appel à projets de l'Etat pour les TCSP parmi lesquels figure la communauté urbaine Le Mans Métropole avec l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 6 880 000 € pour ce projet.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération (travaux et études) de 62 300 000 € HT se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de maîtrise d'ouvrage : 2 100 000 € HT - Etudes et maîtrise d'œuvre : 5 900 000 € HT - Acquisitions foncières : 3 000 000 € HT - Infrastructure (hors stations et dépôt du TCSP) : 36 000 000 € HT - Stations du TCSP : 4 400 000 € HT - Aménagements connexes d'intermodalité : 10 900 000 € HT
Plan de financement	<p>Le plan de financement espéré pour ce projet (études et travaux) est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (AAP TCSP) : 6 880 000 € (en cours de notification) - Etat (Fonds mobilité actives) à étudier sur la partie « pistes cyclables » - FEDER 2021-27 à étudier sur la partie « pistes cyclables » - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Janvier 2021 : délibération de la poursuite des études pour l'ensemble des lignes. Ajustements du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. - Juillet 2021 : Notification Maîtrise d'œuvre Générale - Juillet 2021 à mars 2022 : Études d'Avant Projet - Juillet 2022 : Délibération de validation des études d'avant-projet - Septembre 2022 à juin 2023 : Études PRO - Juillet 2023 à décembre 2024 : Travaux - Janvier 2025 : Mise en service commerciale
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la fréquentation des lignes

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.5.
Réalisation de la troisième phase du Boulevard Nature

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.5.	Aménagement du Boulevard Nature – phase 3
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Décidé dans son principe par délibération du Conseil de Le Mans Métropole le 26 juin 2002, le Boulevard Nature est un grand projet composé de voies vertes permettant de faire le tour de l'agglomération mancelle. Dédié aux modes de déplacement doux (cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite, cavaliers sur certains tronçons...), ce boulevard aura pour vocation de relier entre eux les principaux pôles attractifs à caractère naturel, touristique, patrimonial ainsi que les équipements de loisirs ou les zones d'hébergement.</p> <p>Le "Boulevard Nature" dessinera à terme une boucle de 72 kilomètres sur le territoire de Le Mans Métropole. 52 km à ce jour sont réalisés.</p> <p>Avec ce projet, Le Mans Métropole souhaite accélérer le mouvement de rééquilibrage des différents modes de déplacement sur l'agglomération au profit des circulations douces. Ce projet s'inscrit dans le PCAET dans la mesure où les déplacements liés à cette nouvelle infrastructure de type voie verte ne généreront pas de consommation d'énergie fossile, contribuant ainsi à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Le Boulevard Nature s'inscrit pleinement dans le Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes des Pays de la Loire. Il permettra de faciliter, en contournant l'agglomération mancelle, la liaison entre le Sud Sarthe (Sablé sur Sarthe-la Suze sur Sarthe, La Flèche et Château du Loir) et le Nord Sarthe (Beaumont sur Sarthe et Mamers).</p> <p>En novembre 2020, une étude d'impact et la constitution d'un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) pour le Boulevard Nature ont été lancés pour permettre la réalisation des derniers kilomètres. L'arrêté préfectoral de la DUP est attendu pour fin 2022.</p>
Partenaires	Région des Pays de la Loire Etat (FMA), Département de la Sarthe Union européenne (FEDER 2021-27) Pays du Mans (PCAET)
Coût prévisionnel	Le coût de la troisième phase est estimé à 2 000 000 € HT (hors ouvrages spécifiques de franchissement).
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Etat (Fonds Mobilités Actives) - Région des Pays de la Loire (Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes) - Département de la Sarthe - FEDER 2021-2027
Calendrier	Les travaux d'aménagement sont programmés sur la période 2022 à 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire réalisé en mètres.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 3 - Action n° 3.6.
Etudes et travaux d'aménagement d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe

Orientation stratégique n°3	Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable
Action n° 3.6.	Etudes et travaux d'aménagement d'une passerelle piétons-deux roues sur la Sarthe (entre le quartier de la Madeleine au Mans et St-Pavace-Coulaines)
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Le projet concerne l'aménagement d'un itinéraire modes actifs entre Le Mans et Saint-Pavace/Coulaines en aval de la rocade Nord du Mans avec la création d'une passerelle sur la Sarthe.</p> <p>Il s'agit de traiter une discontinuité forte de l'agglomération mancelle. En effet, les déplacements cyclables sont impossibles du nord ouest au nord est de la Ville du Mans compte-tenu de la présence de deux obstacles majeurs : la rivière Sarthe et la Rocade routière Nord. Les itinéraires cyclables présents sur les quartiers de la Madeleine et de la Gallièrre au Mans sont coupés de ceux des communes de Saint-Pavace et de Coulaines. Par ailleurs, cette coupure oblige un détournement important du Boulevard Nature.</p> <p>Le projet consiste à créer un itinéraire dédié aux modes actifs, nécessitant la construction d'une passerelle de franchissement de la Sarthe en aval de la Rocade Nord. La passerelle sera uniquement réservée aux cyclistes et aux piétons.</p> <p>Compte-tenu de la situation en zone réglementaire forte sur le plan du risque inondation de Saint-Pavace, la passerelle sera prolongée par un cheminement sur pontons destiné à laisser libre le champ d'étalement de la crue.</p> <p>Au-delà de l'ouvrage de franchissement, il est prévu de créer une liaison douce pour le prolongement du Boulevard Nature à la sortie de la passerelle sur la commune de Saint-Pavace pour rejoindre la commune de Coulaines.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Département de la Sarthe (participation définie selon l'article 3 de la convention intervenue le 16 janvier 2006 entre le Département et Le Mans Métropole pour le financement du doublement de la rocade Nord du Mans) - Etat (Fonds Mobilités Actives) - Union européenne (FEDER 2021-2027)
Coût prévisionnel	<p>Le projet est estimé à 4 635 087 € HT et se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestations intellectuelles : 590 837 HT. - Travaux : 3 204 960 HT. - Dépenses annexes : 839 290 € HT.
Plan de financement	<p>Le plan de financement espéré pour ce projet est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Département de la Sarthe : cofinancement à parité avec Le Mans Métropole déduction faite des autres subventions obtenues (Cf. convention du 16/01/2006) - Etat (Fonds Mobilités Actives) - FEDER 2021-2027
Calendrier	<p>Le calendrier est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - études de conception et études réglementaires : de mars 2022 à mars 2023, - consultation des entreprises : de mars 2023 à juin 2023, - réalisation des travaux : juin 2023 à décembre 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Linéaire d'itinéraire créé en mètres (passerelle et jonction avec les itinéraires existants)

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.1.
Aménagement du quartier piétonnier et commerçant Saint-Nicolas du
centre-ville du Mans : tranche 3

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.1.	Aménagement du quartier piétonnier et commerçant Saint-Nicolas du centre-ville du Mans : tranche 3 (rues Blondeau, Jacobins, Marchande et Place de la Sirène)
Maître d'ouvrage	Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Depuis 2018, la Communauté Urbaine Le Mans Métropole a engagé la requalification du quartier Saint-Nicolas dans le centre-ville du Mans. Ce projet en plusieurs tranches (2018 à 2024) a pour objectif de remettre en valeur le caractère piétonnier et commercial des espaces publics en cohérence avec le statut d'aire piétonne institué en 2008.</p> <p>L'aménagement du quartier Saint-Nicolas vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une cohérence des espaces publics avec le statut d'aire piétonne, notamment avec l'utilisation d'un revêtement qualitatif et agréable à pratiquer, - créer des espaces conviviaux, - mettre en valeur le cadre architectural, - rénover l'éclairage public par le biais d'un plan lumière décliné sur l'ensemble du quartier et permettant de créer des ambiances nocturnes de qualité. <p>La troisième tranche de cette opération pluriannuelle qui débutera début 2022 concernera les rues Marchande, Blondeau, des Jacobins et Place de la Sirène. Il est prévu notamment de redessiner les espaces et redonner une place centrale aux piétons. La Place de la Sirène sera redessinée afin qu'elle puisse jouer véritablement son rôle de place. Un travail important est prévu afin de végétaliser au maximum les espaces avec notamment la conservation des arbres actuels, mais aussi la mise en place de plantes grimpantes au pied des façades. Par ailleurs, la fontainerie de la place de la Sirène sera également restaurée autour d'un bassin miroir.</p>
Partenaires	Les commerçants et les habitants du quartier Saint-Nicolas Etat, Région, Département.
Coût prévisionnel	<p>L'enveloppe financière dédiée à cette troisième tranche de travaux de requalification du quartier Saint Nicolas est estimée à 2 347 104,50 € HT.</p> <p>Le coût de l'opération se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 VRD : 1 699 686,50 € - Lot 2 Eclairage public : 418 188,00 € - Lot 3 Espaces verts : 24 632,00 € - Lot 4 Fontainerie : 204 598,00 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL 2022) - Région des Pays de la Loire (futur contrat régional) - FEDER 2021-2027 (si éligibilité au programme opérationnel)
Calendrier	Les marchés de travaux seront notifiés début 2022 et les travaux s'étaleront entre 2022 et 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Surface en m ² d'espaces publics requalifiés.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.2.
Construction de la maison de santé pluridisciplinaire des Maillets au Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.2.	Construction de la maison de santé pluridisciplinaire des Maillets au Mans
Maître d'ouvrage	Communauté urbaine Le Mans Métropole
Description de l'action	<p>Début 2017, 4 médecins généralistes d'un cabinet médical, situé dans le quartier des Maillets au Mans, décident de chercher de nouveaux locaux pour accueillir de nouveaux collaborateurs face à une demande croissante de patients. Après une réunion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), ils projettent de créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP).</p> <p>En 2018, des contacts sont pris avec les élus qui accueillent très favorablement le projet. En octobre 2019, l'Association des Professionnels de Santé des Maillets (APSM) est créée avec l'objectif de mettre en commun les énergies et compétences de chacun afin d'améliorer la qualité des soins apportés à la population tant en soins primaires qu'en soins de prévention. Elle est aujourd'hui constituée de 40 membres représentant 10 catégories de professionnels de santé. Le 16 novembre 2020, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a approuvé le projet de MSP porté par l'Association des Professionnels de Santé des Maillets.</p> <p>Depuis les Assises de la Santé organisées à l'initiative de la Ville du Mans, les élus municipaux et communautaires ont décidé de s'engager dans une politique incitative en faveur du maintien et de l'installation de professionnels de la santé.</p> <p>Suite à une opportunité foncière 155 Rue d'Isaac, un promoteur s'est positionné pour construire un ensemble immobilier dont des locaux à usage de Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA). Cette opération divisée en deux volumes comprend un bâtiment, de logements sur 4 niveaux et une Maison Pluridisciplinaire de Santé au rez-de-chaussée et sur une partie du premier étage de 688,20 m² qui sera vendue dans le cadre de la VEFA à Le Mans Métropole.</p>
Partenaires	Etat (ARS) Région des Pays de la Loire Département
Coût prévisionnel	Le coût de l'acquisition en VEFA se décompose comme suit : 688,20 m ² x 3300 € HT, soit 2 271 060 € HT.
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Etat (DSIL 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle MSP) - Département de la Sarthe (ligne sectorielle MSP)
Calendrier	Les travaux sont programmés en 2022 dans le cadre d'une VEFA avec une ouverture de la Maison de Santé Pluridisciplinaire début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de patients accueillis, nombre de professionnels de santé installés dans la MSP.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.3.
Extension du centre de santé municipal Olympe de Gougues au Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.3.	Extension du centre de santé municipal Olympe de Gougues au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Le centre de santé municipal Olympe de Gougues a ouvert en mai 2018 avec six cabinets de consultation, une salle d'échographie et deux salles d'attente. L'objectif de ce centre municipal de santé est de compenser le manque grandissant de médecins généralistes dans la capitale sarthoise.</p> <p>Le centre Olympe de Gougues au Mans, couvre une patientèle de 4000 personnes. L'équipe médicale et paramédicale représente aujourd'hui 5,8 ETP et se compose de 6 médecins généralistes (4,3 ETP), 2 sages-femmes (0.5 ETP), une infirmière d'éducation thérapeutique (0.5 ETP), un rhumatologue (0.5 ETP). Une infirmière addictologue, détachée du CSAPA, intervient une demi-journée par semaine, une gynécologue intervient ponctuellement sous la forme de vacations. L'accueil d'un nouveau médecin généraliste est envisagé, une candidature est en cours d'étude.</p> <p>Compte tenu de la pénurie croissante de médecins sur la Ville du Mans, il est programmé l'extension de ce centre de santé afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé. Actuellement le bâtiment situé au rez-de-chaussée du 9bis Bd Winston Churchill est partagé entre la mairie annexe et le centre municipal de santé qui occupe la plus grande superficie (350m²). Le projet consiste à réaffecter les 150m² de la mairie annexe au centre de santé municipal.</p>
Partenaires	Etat (ARS) Région des Pays de la Loire Union européenne – FEDER 2021-2027
Coût prévisionnel	Le coût de l'opération est estimé à 580 000 € HT et se décompose comme suit : - Travaux d'aménagement : 500 000 € HT - Acquisition de mobilier et matériel : 80 000 € HT
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : - Région des Pays de la Loire (aide régionale d'urgence pour le maintien des professionnels de santé) - FEDER 2021-2027
Calendrier	Les travaux sont programmés pour 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de patients accueillis

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.4.
Rénovation de trois terrains synthétiques de football au Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.4.	Rénovation de trois terrains synthétiques de football au Mans
Maître d'ouvrage	Ville du Mans
Description de l'action	<p>Entre 2001 et 2006, la Ville du Mans s'est équipée de huit terrains de football en gazon synthétique.</p> <p>A l'exception d'un neuvième terrain synthétique livré au complexe de la Californie en 2019, l'état des surfaces de jeux ne permettent plus de proposer des terrains de qualité, répondant aux exigences sportives du cahier des charges de la Fédération Française de Football.</p> <p>Le renouvellement de ces huit terrains est donc nécessaire et devra faire l'objet d'importants investissements dans les prochaines années.</p> <p>La première tranche de cette opération consistera au renouvellement des trois terrains synthétiques les plus anciens situés dans les complexes sportifs des Bruyères, Garnier Pagès et Auguste Delaune.</p> <p>Les travaux tiendront compte du calendrier de la saison de football et de la disponibilité des autres terrains de football en gazon notamment.</p> <p>Compte tenu des aspects techniques innovants des nouvelles surfaces de jeu en gazon synthétique, des questions de santé publique quant à l'utilisation de certains matériaux et dans l'optique de rationaliser au plus juste les coûts de conception et de fonctionnement de ces équipements, les études de conception ont été confiées à un maître d'œuvre externe.</p>
Partenaires	Fédération Française de Football Département et Région
Coût prévisionnel	Le coût global des travaux est estimé à 1 620 000 € HT
Plan de financement	Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Département de la Sarthe (aide aux moyens et grands équipements sportifs) - Région des Pays de la Loire (futur contrat régional) - Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)
Calendrier	Les travaux sont programmés du 1er avril 2022 au 30 août 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation des équipements

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.5.
Aménagement d'un espace de loisirs et d'un parcours sportif à Aigné

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.5.	Aménagement d'un espace de loisirs et d'un parcours sportif à Aigné
Maître d'ouvrage	Commune d'Aigné
Description de l'action	<p>La commune d'Aigné est locataire d'un bois par le biais d'un bail emphytéotique. La municipalité souhaite valoriser ce bois du Brulay pour répondre aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire les travaux d'entretien de ce bois pour le rendre accessible en toute sécurité à l'automne 2021 ; - Informer la population qu'elle peut désormais investir cet espace pour des ballades familiales (fin 2021-début 2022). - Engager au cours du printemps 2022, en concertation avec la population, un projet d'aménagement de ce site <p>La commune a donc décidé d'aménager dans le bois du Brulay un parcours de randonnée et de mise en valeur de ce bois (histoire, type d'arbres, rôle d'un bois dans l'environnement local), ainsi qu'un parcours d'orientation.</p>
Partenaires envisagés	<p>La structure d'insertion EABS sera associée pour la partie nettoyage et entretien de ce bois.</p> <p>L'association Raid Ox 72, dont le siège social est basé à Aigné, pourra apporter l'appui dans la construction d'un parcours sportif type parcours d'orientation.</p> <p>Enfin, les habitants de la commune d'Aigné seront consultés pour l'Avant Projet.</p>
Coût prévisionnel	En attente des devis.
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle) - Département de la Sarthe (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Travaux d'entretien et de nettoyage en décembre 2021</p> <p>Ouverture du site au grand public au printemps 2022 avec une « journée porte ouverte »</p> <p>Avant-projet premier trimestre 2022 avec une consultation des habitants</p> <p>Démarrage des travaux fin d'année 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Participation des habitants à la réalisation de l'Avant-Projet.</p> <p>Indicateur de fréquentation du bois</p>

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022

Orientation stratégique 4 - Action n°4.6.

Réhabilitation de la Péniche Excelsior à Allonnes en tiers lieu culturel et associatif

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.6.	Réhabilitation de la Péniche Excelsior à Allonnes en tiers lieu culturel et associatif
Maître d'ouvrage	Commune d'Allonnes
Description de l'action	<p>Avec la Péniche Excelsior, la Ville d'Allonnes dispose d'un lieu culturel atypique, en bord de Sarthe, inauguré en 1996 et pouvant accueillir 99 personnes, avec un petit espace scénique, le matériel de sonorisation et d'éclairage de spectacles, un espace bar et une petite loge.</p> <p>Depuis 1999, la Péniche est gérée par l'établissement public L'Excelsior, créé par la ville d'Allonnes pour organiser la programmation de spectacles à la Péniche et à la salle Jean Carnet. Elle accueille chaque année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 à 25 concerts de musiques actuelles, principalement debout et occasionnellement assis, en partie co-organisés avec des associations locales comme Bebop, Tériaki, pour lesquelles sa petite jauge est particulièrement adaptée aux concerts « découverte ». Depuis 2017, le lieu intègre le programme de concerts de l'association SUPERFORMA, association labellisée par l'Etat "Scène de Musiques Actuelles" ; - 4 à 6 spectacles d'humour à travers une saison annuelle établie depuis 2018 pour que le lieu touche de nouveaux publics et pour tirer profit d'une configuration assez similaire aux cafés théâtres parisiens ; - Occasionnellement des spectacles "jeune public" <p>En tant qu'établissement flottant, la péniche est soumise à un contrôle décennal des parties immergées de sa coque, afin de prétendre au renouvellement de l'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Fluvial. Depuis l'aménagement initial, ce contrôle périodique a été réalisé à une seule reprise en 2011. Face à la perspective d'un nouveau contrôle décennal en 2021 nécessitant une mise à sec et d'éventuels travaux de réhabilitation pouvant découler de l'expertise, il a été émis l'hypothèse de sortir définitivement le bateau et de le réemployer pour installer sur la berge un équipement permettant une plus ample utilisation. L'objectif est de transformer le bateau, une fois positionné sur la berge, en opérant une ouverture latérale de la coque, l'aménagement d'une voie d'accès depuis le parking du centre commercial, une extension en terrasse pour des utilisations en plein-air de type guinguette et une réhabilitation de l'aménagement intérieur pour améliorer la fonctionnalité et la performance thermique des locaux. Ce futur équipement municipal aura la vocation d'un tiers-lieu culturel et associatif répondant aux fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver une fonction de salle de spectacles de type café-concert avec une jauge maintenue, une amélioration des espaces d'accueil du public (isolation, sanitaires, buvette), une amélioration de la scène en visibilité et équipement scénique, et des usages développés en journée (période estivale) ; - Développer une fonction de salle locative pour associations et particuliers
Partenaires	Etat, associations locales, réseau Superforma...
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération est estimé à 430 000 € HT maximum, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 130 000 € HT (études préalables, prestations intellectuelles, aménagement du terrain et dépose de la péniche) ; - 300 000 € HT (réhabilitation, amélioration de la performance énergétique, mise en conformité réglementaire, aménagements extérieurs).
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<p>Le projet va être proposé à la DETR 2022, mais il faut souligner que la révision du PLU est nécessaire – Elle est programmée pour mi-2022.</p> <p>La programmation et l'APD sont prévus au 1^{er} semestre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation du futur équipement.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.7.
Réhabilitation du complexe polyvalent Jean Carmet à Allonnes – phase 1

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.7.	Réhabilitation du complexe polyvalent Jean Carmet à Allonnes - phase 1
Maître d'ouvrage	Commune d'Allonnes
Description de l'action	<p>Le complexe culturel municipal Jean Carmet est aujourd'hui composé d'une salle de spectacle et de locaux associatifs et sportifs.</p> <p>Cet équipement, qui a une vocation de proximité, communale et supra-communale (pour les spectacles), se situe à l'articulation des quartiers urbains prioritaires de Chaoué et Perrières. Il est desservi directement par le Bus à Haut Niveau de Service « Tempo » et en proximité de nombreux équipements publics. En année pleine (avant la crise sanitaire), la salle de spectacles est utilisée entre 200 et 250 jours par an pour un usage polyvalent. Les autres salles accueillent des activités sportives (danse, judo et arts martiaux, musculation), associatives et de loisirs.</p> <p>Cet équipement datant des années 1980 nécessite une rénovation importante, au-delà de quelques travaux d'amélioration déjà réalisés.</p> <p>Sa requalification/restructuration a fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre du protocole de préfiguration. Le scénario retenu aujourd'hui consiste en une rénovation de l'ensemble des parties du bâtiment : au rez-de-chaussée, la salle de spectacle (573 m²), ses annexes (180 m²), la régie (16 m²), le hall (150 m²) et les circulations (22 m²) ; au sous-sol, les salles de danse et judo (503 m²), les annexes sportives (157 m²) et les circulations (89 m²).</p> <p>Selon les locaux, les travaux programmés concerneront la mise aux normes du chauffage, de la ventilation et de l'électricité, le rafraîchissement des peintures, la dépose/repose des sols, les plafonds suspendus, mais aussi la restructuration de la zone vestiaires/sanitaires/douches/bureau/rangement/salle de musculation ainsi que la reprise de l'ensemble des aménagements extérieurs.</p> <p>Au-delà de cette réhabilitation énergétique, phonique, et fonctionnelle du bâtiment, une possibilité d'extension est en-cours d'examen en fonction du foncier disponible (hypothèse à l'étude d'une délocalisation du service petite enfance situé à coté du complexe Carmet).</p>
Partenaires	Etat – Programme ANRU – Le Mans Métropole
Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel est de 1 664 000 € HT sur la base d'une étude de faisabilité effectuée en 2015 mais réactualisée.</p> <p>Ce montant est amené à évoluer en fonction de l'actualisation du cahier des charges.</p>
Plan de financement	<p>Pour rappel ce projet avait été présenté à l'ANRU 2 mais n'avait pas été retenu. Dans le cadre de l'enveloppe complémentaire, la ville d'Allonnes souhaite le représenter (arbitrage prévu lors d'un prochain Comité d'engagement).</p> <p>L'ingénierie financière et le plan de financement seront conditionnés par le soutien ou non de l'ANRU. D'autres subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe - Le Mans métropole (Fonds de concours transition énergétique) - FEDER 2021/2027.
Calendrier	L'APD est programmé pour le second semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.8.
Aménagement de la mairie de Champagné et création d'un local police municipale

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.8.	Aménagement de la mairie de Champagné et création d'un local police municipale
Maître d'ouvrage	Commune de Champagné
Description de l'action	<p>La mairie de Champagné a été construite en 1987 et la commune souhaite à présent entreprendre des travaux de réaménagement et de rénovation énergétique de la mairie. Il est ainsi prévu de créer des bureaux à l'étage, de rendre accessible la mairie, de créer un local informatique sécurisé et d'opérer à la rénovation énergétique du bâtiment. D'autre part, la commune s'est dotée d'un nouveau service de police municipale et il s'agit de prévoir des locaux adaptés à cette nouvelle activité.</p> <p>Le réaménagement de la mairie de Champagné permettra d'augmenter le nombre de bureaux, d'améliorer l'accessibilité de la mairie et le confort du bâtiment, de faire la rénovation énergétique du bâtiment et de créer un local informatique dédié et sécurisé avec une tisanerie. Sont prévus l'aménagement de l'étage (bureaux et archives), l'isolation du bâtiment, la création d'un parvis et d'un SAS (accessibilité et confort thermique) et la reprise du cloisonnement intérieur (accessibilité, sécurité et confidentialité).</p> <p>La commune de Champagné souhaite également construire un bâtiment sécurisé en extension d'un garage existant pour une surface totale de 79 m² afin d'y créer un local dédié à la police municipale et adapté au service.</p>
Partenaires	<p>La commune a réalisé un audit énergétique de la mairie en juin 2021 dont le scénario retenu doit aboutir un gain de 60% sur la consommation énergétique.</p> <p>Partenaires : Etat, Région, Le Mans Métropole</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût total du projet est estimé à 520 828 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'aménagement de la Mairie : 319 033 € HT - Travaux de création du local police municipal : 201 795 € HT
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet (phases 1 et 2) auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	<p>Début d'exécution de l'opération : janvier 2022</p> <p>Début des travaux : mars 2022</p> <p>Fin de l'opération : 18 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Résultats de l'audit énergétique.</p> <p>Indicateurs de fréquentation de l'équipement.</p>

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.9.
Aménagement d'un espace intergénérationnel à Chaufour Notre Dame

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.9.	Aménagement d'un espace intergénérationnel à Chaufour Notre Dame
Maître d'ouvrage	Commune de Chaufour Notre Dame
Description de l'action	<p>La notion d'intergénération a évolué ces dernières décennies. Jusqu'à la fin des années 90, ce concept évoquait surtout le « soutien aux personnes âgées ». C'est toujours le cas aujourd'hui mais désormais, on sait que les activités intergénérationnelles sont profitables aux plus âgés comme aux plus jeunes et qu'elles favorisent tout simplement le bien vivre ensemble. La commune de Chaufour Notre Dame a donc décidé de créer un espace public, en plein air, où l'on a plaisir à passer un moment, à discuter, à se rencontrer.</p> <p>Le projet comprend les études et les travaux d'aménagements d'un espace de jeux et de repos intergénérationnel. Il s'agira de créer des zones distinctes mais ouvertes les unes sur les autres dans un esprit de décloisonnement de l'espace, pour permettre à chacun de se sentir à l'aise.</p> <p>Autour de l'aire de jeux des petits, la commune veillera à aménager des structures adaptées aux jeunes et aux plus anciens comme un parcours santé, une trame verte à l'orée du bois. Cet aménagement sera fait en respectant et en intégrant un projet de végétalisation et de biodiversité de la faune.</p>
Partenaires	<p>Convention passée avec le CAUE pour élaborer et intégrer au mieux nos attentes et anticiper la faisabilité du projet.</p> <p>Etat et Région Pays de la Loire Pays du Mans/Le Mans métropole (Territoire Engagée pour la Nature)</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération est estimé à 350 000 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre : 10 000 € - Travaux de terrassements/VRD : 35 000 € - Espaces verts / clôture : 25 000 € - Structures : 220 000 € - Pose des structures : 60 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (FRDC) : 30 000 € (en cours de notification) - Région (contrat "Territoire Engagée pour la Nature") - Département de la Sarthe
Calendrier	<p>Réunion avec le CAUE en décembre 2021 pour présentation du projet Validation de l'APS au 1^{er} trimestre 2022 et de l'APD au 2^{ème} trimestre 2022 Début des travaux programmé en Septembre 2022 pour 6 mois.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'espace public.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.10.
Création d'équipements sportifs récréatifs en pied d'immeuble sur le site de
« La Plaine aux fées » à Coulaines

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.10.	Création d'équipements sportifs récréatifs en pied d'immeuble sur le site de « La Plaine aux fées » à Coulaines
Maître d'ouvrage	Commune de Coulaines
Description de l'action	<p>En 2019, la ville de Coulaines comptait plus de 6 800 habitants avec presque 50% de logements sociaux. Le quartier urbain prioritaire Bellevue-Carnac à Coulaines est dépourvu d'équipement sportif intergénérationnel en accès libre. Le site de la « La Plaine aux fées » est un espace arboré sous utilisé aux bords du QPV Bellevue-Carnac qui donne directement par sa partie Est vers la campagne, l'arborétum, les bassins des Trois Vallées et les départs de cheminements piétons/familles matérialisés.</p> <p>La pratique sportive dans cet espace public participera à la citoyenneté, elle favorisera les rencontres intergénérationnelles, les échanges, et créera ainsi du lien social et peut être un facteur de cohésion et de mixité.</p> <p>Le projet d'aménagement de La Plaine aux Fées se veut être une passerelle entre différents types de pratiques sportives. Il doit permettre à la population de découvrir de nouvelles activités dans un espace adapté pour ensuite prolonger l'expérience vers des temps libres ou encadrés. Ces équipements libres d'accès répondront aux attentes des adolescents et seront un levier de mobilisation pour un public sédentaire. De plus, le projet correspond à une nouvelle demande d'activité fitness, street-workout et parkour.</p> <p>Cet équipement sera l'occasion de proposer des créneaux spécifiques de remise en forme à destination de tous les publics. Il sera complété par l'aménagement d'un terrain de basket 3 x 3, un espace clôturé pour la pratique du football, d'un espace boules, d'un espace jeux pour enfants et d'un espace pique-nique.</p>
Partenaires	Association des habitants - Jeunesses Sportives Coulaines - Maisons Pour Tous Groupe scolaire Camus - Collège Cocteau - Collège Tolstoï Service Jeunesse Éducation, Sarthe Habitat
Coût prévisionnel	<p>La phase 1 estimée à 85 000 € HT comprend les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition et réalisation de plateformes - Achat et pose d'équipement (Basket 3x3, plateforme de workout et parkour...) <p>La phase 2 estimée à 198 000 € HT comprend les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition et réalisation de plateformes, - Cheminements doux, terrains de boules, espaces verts... - Achat et pose d'équipements (terrain de football clôturé, module de renforcement musculaire, espace pique-nique, jeux pour enfants...)
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet (phases 1 et 2) auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (plan de relance)
Calendrier	<p>2021 : échanges avec partenaires, recrutement et recrutement d'une AMOA</p> <p>2022 : travaux de la première phase (Basket 3x3 et plateforme de workout et parkour) et début des travaux de la deuxième phase.</p> <p>2023 : continuité des travaux de la deuxième phase (terrain de football clôturé, terrain de boules, espace pique-nique.....)</p> <p>2024 : fin de travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.11.
Réhabilitation du skate Park et de la cour de l'école Braque à Coulaines

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.11.	Réhabilitation du skate Park et de la cour de l'Ecole Braque à Coulaines
Maître d'ouvrage	Commune de Coulaines
Description de l'action	<p>Dans le cadre du réaménagement du skate-parc du parc François Mitterrand à Coulaines, la commune a constaté qu'il fallait traiter le retrait des arbres (platanes) de la cour de l'école Georges Braque dont les racines sont passées sous la clôture de séparation pour venir soulever l'enrobé du skate-parc, rendant le site dangereux à l'utilisation des équipements.</p> <p>Le projet serait de retirer les arbres pour les remplacer par des arbustes mi-hauteur, qui auront un entretien maîtrisé et n'auront pas de racines de surface qui dégraderaient les sols, de remonter une séparation entre le skate-parc et la cour de l'école Georges Braque pour interdire les intrusions et mieux protéger les bâtiments de l'école. L'enrobé sera repris sur toute sa surface et des nouveaux équipements du skate-parc seront installés avec la remise en place de ceux existant, toujours utilisés.</p> <p>Ce nouveau projet permettra une meilleure utilisation en toute sécurité des équipements par les différents publics.</p> <p>Ce site répondra mieux aux attentes des associations et des habitants de Coulaines, ce qui permettra d'animer différents rassemblements ou de créer des manifestations pour les jeunes.</p>
Partenaires	<p><u>Scolaire</u> : amener une discussion pour mieux connaître les besoins de l'équipe pédagogique sur le réaménagement d'une partie de la cour.</p> <p><u>Associatif</u> : échange avec les partenaires associatifs et municipaux afin de bien cibler les équipements à ramener pour être utilisés à des fins pédagogiques et éducatifs.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération estimée à 230 000 € HT se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plantation (abattage - retrait souches - plantation d'arbustes) : 30 000 € - Clôture (retrait de l'ancienne, fourniture et pose de la nouvelle) : 80 000 € - Terrassement (rognage ancien enrobé et pose du nouvel enrobé) : 70 000 € - Équipement (fourniture et pose des nouveaux modules) : 50 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<p>Le projet est au stade Avant-Projet.</p> <p>Les travaux sont prévus pour débuter au 2nd semestre 2022 et se terminer au 2nd semestre 2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.12.
Démolition de l'ancienne salle communale
et reconstruction d'un restaurant scolaire à Fay

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.12.	Démolition de l'ancienne salle communale et reconstruction d'un restaurant scolaire à Fay
Maître d'ouvrage	Commune de Fay
Description de l'action	<p>L'actuelle salle communale polyvalente de Fay a été construite en 1964. Située juste à côté de l'école, cette salle n'est plus adaptée aux besoins de la commune et de ses habitants (insonorisation insatisfaisante) et est devenue trop énergivore (bâtiment non isolé).</p> <p>De plus, elle ne répond plus aux normes d'accessibilité.</p> <p>Aussi, le conseil municipal a voté sa démolition pour reconstruire un accueil périscolaire et une salle de restaurant scolaire.</p> <p>Ce bâtiment sera composé d'une salle de 70 m² pouvant accueillir jusqu'à 50 rationnaires, d'une salle périscolaire de 70 m², d'une cuisine, de sanitaires et d'un local de rangement pour une surface totale de 200 m².</p> <p>Ce programme de démolition de l'ancienne salle communale et de reconstruction d'un restaurant scolaire poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction du coût d'énergie, - amélioration du confort thermique, visuel et acoustique, - mise en conformité du bâtiment avec les règles d'accessibilité conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP), - amélioration des conditions d'utilisation des locaux (espace dédié aux élèves)
Partenaires	<p>La maîtrise d'œuvre a été confiée à un architecte accompagné du bureau d'étude LC Développement.</p> <p>Les aménagements extérieurs seront pris en charge par Le Mans Métropole dans le cadre de leur projet d'aménagement du centre bourg.</p>
Coût prévisionnel	Pour financer ce projet, une enveloppe de 360 000 € HT a été inscrite au budget pour les travaux.
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - FEDER 2021/2027
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé le 14 juin 2021 en conseil municipal</p> <p>L'APS devrait être validé en fin d'année 2021 et l'APD en février 2022</p> <p>Démarrage des travaux de démolition : juillet 2022</p> <p>Démarrage des travaux de reconstruction : septembre 2022</p> <p>La durée des travaux est estimée à 8 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation du futur équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022

Orientation stratégique 4 - Action n°4.13.

Rénovation de la "Maison Pour Tous" et du restaurant scolaire à La Chapelle-Saint-Aubin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.13.	Rénovation de la « Maison Pour Tous » et du restaurant scolaire à La Chapelle-Saint-Aubin
Maître d'ouvrage	Commune de La Chapelle-Saint-Aubin
Description de l'action	<p>La « Maison Pour Tous » située 11 rue de l'Europe a été mise en service en 1994. Elle comprend la bibliothèque municipale et des salles associatives qui permettent notamment d'accueillir l'enseignement musical par l'association L'Hémiole et Générations Mouvement les personnes à la retraite.</p> <p>Ce bâtiment est contigu au groupe scolaire Pierre Coutelle autorisant des actions autour du livre directement et en toute sécurité.</p> <p>Ce bâtiment est également à proximité du restaurant scolaire et, en 2005, à l'occasion de sa restructuration, il a été relié à la « Maison Pour Tous » au niveau de la distribution du chauffage gaz, la chaudière étant d'une capacité suffisante pour alimenter les deux immeubles.</p> <p>En 2019, la collectivité s'est engagée dans un programme quadriennal de rénovation de ses quatre principales chaufferies gaz de la salle omnisports (2019), du groupe scolaire (2020), du centre Saint Christophe (2021) et de la « Maison Pour Tous » et du restaurant scolaire (2022).</p> <p>L'objectif est pour la commune de pouvoir être doté de chaudières à meilleur rendement, plus économes en énergie et disposant d'un système de gestion technique du bâtiment et de gestion technique du chauffage (GTB / GTC) offrant une gestion active en fonction des créneaux d'utilisation et donc des besoins générant ainsi là aussi des économies.</p>
Partenaires	<p>L'Etat via la DSIL</p> <p>Le Mans Métropole via le Fonds de Concours « transition énergétique ».</p> <p>Pays du Mans</p>
Coût prévisionnel	Le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de notification avec pour objectif une remise du diagnostic de performance énergétique et du coût prévisionnel des travaux.
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	<p>Automne-hiver 2021-2022 : études de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Printemps 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avril 2022 : consultation des entreprises • juin 2022 : notification du marché de travaux. <p>Été 2022 : de juillet à septembre : réalisation des travaux.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Audit énergétique.</p> <p>Indicateurs de fréquentation de l'équipement</p>

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.14.
Construction d'un cabinet dentaire à La Chapelle-Saint-Aubin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.14.	Construction d'un cabinet dentaire à La Chapelle-Saint-Aubin
Maître d'ouvrage	Commune de La Chapelle-Saint-Aubin
Description de l'action	<p>Entre 1989 et 2019, la commune comptait un chirurgien-dentiste. Une opportunité s'est présentée au professionnel fin 2019 qui l'a conduit à cesser son activité précipitamment en décembre pour une nouvelle orientation professionnelle, sans avoir assuré une transmission de son cabinet.</p> <p>Devant cette situation, la collectivité s'est portée acquéreur des murs et a recherché un nouveau praticien. Ainsi, une jeune chirurgien-dentiste s'est installée avec le concours de la commune et accueille sa patientèle depuis début avril 2021 à la satisfaction de la population et des élus.</p> <p>A partir de l'été 2020, elle a été associée au projet de maison de santé pluridisciplinaire qui a été abandonné au printemps 2021 du fait des professionnels de santé qui n'ont pas voulu créer de projet de santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Le nouveau dentiste a interpellé le conseil municipal pour travailler en association et collaboration avec un.e autre collègue. Le terrain d'assiette de l'actuel cabinet dentaire n'autorise pas l'extension du cabinet existant propriété de la commune.</p> <p>Considérant cette situation, le conseil municipal a, dans sa séance du 28 juin 2022, décidé de construire de nouveaux locaux, en centre bourg, sur une parcelle propriété de la commune destinée à la maison de santé où une partie foncière sera détachée pour les futurs cabinets dentaires.</p> <p>L'objectif est une livraison de ce bâtiment au cours de l'été 2023.</p>
Partenaires	La commune a contractualisé avec le Département de la Sarthe au titre du Plan de Relance Territoires-Département 2020-2022 (44 676 €). D'autres partenaires seront sollicités, notamment l'Etat via la DSIL, la Région des Pays de la Loire avec le fonds d'urgence santé ou au regard d'une autre ligne budgétaire, Le Mans Métropole suivant le plan de santé.
Coût prévisionnel	<p>Au regard du descriptif des besoins à satisfaire définis dans la délibération du conseil municipal du 28 juin 2021, à savoir 140 m² à construire de plain-pied et 50 m² de sous-sol pour les locaux techniques, le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 350 000 € HT, montant auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre, autres ingénieries [études de sol, contrôle technique, coordination de sécurité et protection de la santé ainsi que les aléas divers (35 000 € HT).</p> <p>Le contexte tendu de l'économie pourrait entraîner une augmentation du coût du programme, en raison des difficultés d'approvisionnement qui conduisent à une hausse des prix unitaires.</p>
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (Plan de Relance 2020-2022) : 44 676 € - Le Mans Métropole
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Eté 2021 : consultation de maîtrise d'œuvre. • Fin novembre 2021 : notification du marché de maîtrise d'œuvre. • Mars-avril 2022 : adoption du projet et dépôt du permis de construire. • Juillet 2022 : notification des marchés de travaux. • Septembre 2022 : début des travaux. • Eté 2023 : achèvement des travaux et livraison du bâtiment.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de patients accueillis.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.15.
Réaménagement de la cour de l'école primaire à La Milesse

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.15.	Réaménagement de la cour de l'école primaire à La Milesse
Maître d'ouvrage	Commune de La Milesse
Description de l'action	<p>L'école primaire Robert Desnos de La Milesse date de la fin des années 1960. Au fur et à mesure de l'augmentation de la population de la commune, les bâtiments de l'école primaire ont fait l'objet de travaux d'amélioration et d'une extension. C'est un établissement recevant du public (ERP) de 4^{ème} catégorie, type R, dont l'effectif est de 270 élèves.</p> <p>Depuis plus de 40 ans, excepté l'achat de jeux extérieur, la cour de récréation n'a jamais évolué et aucun travaux n'a été réalisé. Cette cour d'école dessert le restaurant scolaire.</p> <p>Aujourd'hui, le conseil municipal souhaite rendre cette cour d'école plus ludique, plus sereine avec des espaces verts dédiés au calme, plus pédagogique avec la création d'un potager et enfin plus sportive avec des emplacements dédiés à la pratique du football et du basket ball pour permettre aux enfants de dépenser leur énergie entre les cours et de jouer en collectif. Des jeux extérieurs seront également installés à divers endroits.</p> <p>Les espaces seront délimités avec des matériaux nobles tels que le bois, du sable stabilisé permettant l'écoulement des eaux pluviales et la conservation des arbres actuels. Un goudron clair permettra de différencier les différentes parties.</p> <p>Un préau permettant d'abriter les élèves par temps pluvieux sera agrandi et permettra d'abriter les élèves devant patienter pour rentrer notamment dans le restaurant scolaire.</p>
Partenaires	<p>La commune a fait appel à un bureau d'études Paysage Concept</p> <p>Une commission des élus a été créée puis un comité de pilotage. Les membres de ce comité de pilotage sont la commission des élus, les sages, les parents d'élèves, le conseil municipal enfants, les enseignants représentés par la directrice de l'école primaire, le cuisinier, responsable du restaurant scolaire.</p> <p>Autres partenaires : Etat, Région et Département</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel des travaux (non définitif) est de 280 000 € HT (hors prestations techniques)</p> <p>Des prestations techniques seront également à prévoir (maîtrise d'œuvre, diagnostics amiante...).</p>
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe
Calendrier	Les travaux devront impérativement être réalisés en juillet et août 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement scolaire

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.16.
Aménagement d'une arche de loisirs à Mulsanne

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.16.	Aménagement d'une arche de loisirs à Mulsanne
Maître d'ouvrage	Commune de Mulsanne
Description de l'action	<p>La commune de Mulsanne souhaite aménager un site « arche de loisirs ».</p> <p>La prestation comprend la réalisation d'une esquisse pour l'organisation générale de l'espace et l'intégration des éléments du programme défini.</p> <p>Le projet intègre notamment une signalétique d'accueil, l'aménagement des entrées et parking, des cheminements, l'accès PMR, ainsi que des jeux (du type araignée, tyrolienne, toboggans, trampoline...), un caniparc, des compléments au parcours sportif existant, du mobilier, des toilettes sèches, un éventuel point d'eau et des plantations.</p>
Partenaires	Département de la Sarthe, Etat (DETR), Le Mans Métropole Pays du Mans
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et relevés topographiques : 4 206,05 € HT - Mission esquisse : 5 500 € HT - Maitrise d'œuvre : 21 000 € HT - Estimation des travaux : 300 000 € HT <p>Soit un coût global prévisionnel de 330 706,05 € HT</p>
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (Plan de relance 2020-2022) : 96 624 €
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé en septembre 2021.</p> <p>Le début de la mission esquisse a commencé fin octobre 2021 et se termine en novembre 2021.</p> <p>La mission de maitrise d'œuvre commence en décembre 2021 et se termine au printemps 2022.</p> <p>Le début des travaux est prévu courant juin 2022.</p> <p>Les travaux sont prévus sur les années 2022-2023.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'espace public aménagé.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.17
Rénovation du commerce multiservices de Pruillé-le-Chétif

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.17.	Rénovation du commerce multiservices de Pruillé-le-Chétif
Maître d'ouvrage	Commune de Pruillé-le-Chétif
Description de l'action	<p>Le projet de la commune s'inscrit dans une démarche de revitalisation des commerces du centre-bourg, de soutien à la transmission d'entreprise et de maintien de l'emploi par une amélioration de la performance énergétique des portes et fenêtres et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>La commune est propriétaire depuis de très nombreuses années d'un ensemble immobilier comprenant 3 commerces</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bar-restaurant-multiservices (épicerie, journaux, jeux, tabac...) comprenant un logement au-dessus du bar-restaurant ; - un salon de coiffure ; - une boulangerie-pâtisserie. <p>Ces 3 commerces, en excluant les exploitants des fonds de commerce, génèrent 7 emplois.</p> <p>Par ailleurs, l'exploitant de la boulangerie-pâtisserie a le projet de modifier prochainement l'agencement intérieur pour le rendre plus fonctionnel (modification des implantations ou changements de la caisse et des vitrines réfrigérées) et adjoindre un four pour la cuisson sur place (la boulangerie est un dépôt de pain). Ce projet sera accompagné par la commune d'une modification des dimensions de la porte d'entrée et un changement de la baie vitrée.</p> <p>Les huisseries (portes et fenêtres) sont pour beaucoup très anciennes, en bois et/ou en simple vitrage et peu étanches à l'air (et parfois à l'eau).</p> <p>Les factures de chauffage et le confort des commerces pâtissent de ces défauts d'isolation. Il en va de même de leur attractivité tant à l'égard des clients que des potentiels repreneurs (la propriétaire du fonds de bar-restaurant est en recherche de cessionnaire).</p> <p>En ce qui concerne la boulangerie, ce changement s'accompagnera d'une modification des dimensions de la porte d'entrée pour rendre le commerce accessible aux personnes à mobilité réduite.</p>
Partenaires	Les commerçants et les habitants Etat, Région, Département, Le Mans Métropole, Pays du Mans
Coût prévisionnel	Le coût de l'opération est estimé à 103 000 € HT. Il se décompose comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif des travaux d'isolation sur le Bar « Le Rando » : 60 000 € HT - Coût estimatif des travaux de mise aux normes, d'aménagement intérieur et d'isolation sur la boulangerie : 30 000 € HT - Coût estimatif des travaux d'isolation sur le salon de coiffure : 13 000 € HT
Plan de financement	Pour ce projet, des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours transition écologique)
Calendrier	<p>Novembre 2021 : Visites et état des lieux avec les commerçants</p> <p>Novembre/décembre 2021 : Réception des artisans pour évaluation des travaux à réaliser (Demandes de devis)</p> <p>Janvier 2022 : Analyse et choix des artisans</p> <p>Travaux : 2022/2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation des commerces

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.18.
Aménagement d'une zone de loisirs à Rouillon

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.18.	Aménagement d'une zone de loisirs à Rouillon
Maître d'ouvrage	Commune de Rouillon
Description de l'action	<p>Le projet d'aménagement par la commune de Rouillon d'une zone de loisirs à proximité du pôle associatif prévoit différents aménagements en complément de ceux existants afin de permettre d'offrir un espace récréatif et sécurisé pour les jeunes de la commune par tranches d'âges</p> <p>Cette zone de loisirs se décomposera en 4 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone 1 : 4 jeux à ressorts (réalisés en 2017 et 2019) qui seront complétés par un ensemble « maison toboggan » et des jeux individuels. Sur cette zone, la réfection du revêtement de sol sera revue entièrement. Elle correspondra à la tranche d'âge 2-10 ans. - Zone 2 : installation d'un jeu de type araignée qui correspondra à la tranche d'âge 5 à 10 ans. - Zone 3 : En place actuellement, un terrain de boule réalisé en 2018, (13 m sur 21 m), une table de ping-pong (remplacée en 2019), un terrain multisports et une aire de fitness (réalisée en 2017). Ce secteur devrait faire l'objet d'une réfection des peintures de la zone multisports avec l'aménagement d'une clôture autour de celle-ci. Cette zone correspondra à la tranche d'âge pré-ados et ados (adultes pour le terrain de boules). - Zone 4 (située derrière le terrain de foot) : projet de réalisation d'un Pump Track (parcours de glisse universel). Cette dernière zone correspondra à la tranche d'âge pré-ados et ados
Partenaires	Etat, Région, Département, Le Mans Métropole
Coût prévisionnel	<p>Le coût global du projet (études et travaux) est estimé à 236 217 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux Zone 1 : 53 358 € - Travaux Zone 2 : 42 860 € - Travaux Zone 3 : 40 000€ - Travaux Zone 4 : 100 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe
Calendrier	L'APS sera approuvé fin 2021 et les travaux débiteront en 2022 pour une fin de réalisation au printemps 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement.

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.19.

Acquisition d'un bâtiment pour créer une Maison d'Assistants Maternelles à Ruaudin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.19.	Acquisition d'un bâtiment pour créer une Maison d'Assistants Maternelles à Ruaudin
Maître d'ouvrage	Commune de Ruaudin
Description de l'action	<p>Au vu de la croissance démographique attendue sur la commune de Ruaudin à l'horizon 2030 à 4250 habitants, la création d'équipements doit être anticipée afin de répondre aux futurs besoins. Parmi ces besoins, il convient de compléter l'offre en apportant aux habitants un espace consacré à la petite enfance. La MAM actuelle est située dans un bâtiment à l'étage et l'espace dédié aux enfants est situé au rez-de-chaussée. Les assistantes maternelles sont à la recherche d'un espace plus adapté pour l'exercice de leur activité professionnelle.</p> <p>Le conseil municipal de Ruaudin a voté l'acquisition d'un ensemble immobilier pour partie en cœur de bourg près des écoles et des services de proximité. Il s'agit d'une salle de réception de 160 m² au rez-de-chaussée. Le volume est en adéquation pour installer une MAM pouvant accueillir 16 enfants.</p> <p>Le maître d'œuvre qui assiste la commune a pu évaluer le potentiel du bâti afin d'aménager le volume selon les besoins, répondre aux exigences des règles d'accessibilité d'un ERP et à celles de la PMI. Le projet permettra aussi d'aménager un espace jardin extérieur sécurisé pour les enfants.</p> <p>Cet espace dispose également d'un parking à proximité immédiate.</p> <p>Une voie communale sans issue longe le bâti. Il est prévu d'ouvrir sur la voie de circulation à l'arrière pour créer un cheminement piétons et une interconnexion avec le projet de réaménagement du centre bourg.</p>
Partenaires	<p>La rédaction de l'acte de vente est en cours. Ce bâtiment sera loué aux assistantes maternelle de la MAM pour accueillir 16 enfants.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé.</p> <p>CAF, Etat, Région</p> <p>Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération est estimé à 476 000 € HT. Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition : 150 000 € - Travaux sur le bâtiment MAM, aménagements extérieurs : 300 000 € - Prestations intellectuelles : 26 000 € HT
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DSIL/DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique)
Calendrier	<p>La programme de l'opération a été approuvé.</p> <p>L'APS devrait être validé en décembre 2021 et l'APD en janvier 2022.</p> <p>Démarrage des travaux en février 2022</p> <p>Réception des travaux juin 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Résultats de l'audit énergétique</p> <p>Indicateurs de fréquentation de l'équipement.</p>

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.20.
Aménagement d'un espace de jeux à Saint-Georges-du-Bois

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.20	Aménagement d'un espace de jeux à Saint-Georges-du-Bois
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-du-Bois
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Georges-du-Bois a procédé, depuis l'année 2018, à des aménagements d'un espace de loisirs.</p> <p>Après l'implantation d'un city-stade et d'une piste de BMX, il est apparu que l'installation de jeux complémentaires permettrait de compléter l'offre de loisirs aux familles et aux plus jeunes enfants.</p> <p>Le projet comprend notamment l'installation d'une tyrolienne, d'une toile d'araignée et de jeux adaptés aux jeunes enfants.</p> <p>Sont également programmés des travaux de terrassement, la végétalisation du site, des clôtures, l'installation de tables et de bancs, ainsi que l'aménagement d'un terrain de boules.</p>
Partenaires	<p>Usagers de l'espace de jeux.</p> <p>Une demande de subvention de l'Etat (DETR) a été sollicitée pour 2021. Elle sera renouvelée pour 2022.</p> <p>Région.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût total du projet est estimé à 64 163 € HT.</p> <p>Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation d'une tyrolienne, araignée et jeux pour les enfants : 47 774 € - travaux de terrassement et de clôture : 11 345 € - installation de tables et de bancs : 1 044 € - végétalisation du site : 4 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Date de début d'exécution de l'opération : mai 2021</p> <p>Date de début des travaux : juin 2021</p> <p>Date de fin de l'opération (clôture comptable) : décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.21.
Rénovation du groupe scolaire à Saint-Georges-du-Bois

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.21	Rénovation du groupe scolaire à Saint-Georges-du-Bois
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-du-Bois
Description de l'action	<p>Le Groupe scolaire Trompe-Souris situé sur la commune Saint-Georges-du-Bois doit faire l'objet d'un certain nombre de travaux de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection du sol de la maternelle (salle de motricité et classe) - Installation d'une VMC dans les dortoirs de la maternelle - Modification du système d'éclairage du restaurant scolaire
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisateurs du Groupe scolaire - Etat (DETR) et Région.
Coût prévisionnel	<p>Le coût total du projet est estimé à 34 400 € HT.</p> <p>Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection du sol de la maternelle (salle de motricité et classe) : 24 000 € - Installation d'une VMC dans les dortoirs de la maternelle : 3 000 € - Modification du système d'éclairage du restaurant scolaire : 7 400 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Date de début d'exécution de l'opération : mai 2022 Date de début des travaux : juillet 2022 Date de fin de l'opération (clôture comptable) : décembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Degré de satisfaction des usagers

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.22.
Aménagement d'un demi-terrain synthétique de football à Saint-Saturnin

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.22.	Aménagement d'un demi-terrain synthétique de football à Saint-Saturnin
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Saturnin
Description de l'action	<p>Le projet d'aménagement par la commune de Saint-Saturnin d'un demi terrain de football synthétique s'inscrit dans la dynamique de rapprochement des clubs de St Saturnin et de La Milesse et du développement de l'offre de pratique footballistique au regard du nombre de joueurs inscrits dans les clubs des deux communes.</p> <p>La commune de Saint-Saturnin est actuellement équipée d'un terrain d'honneur classé Niveau 4 et d'un terrain d'entraînement niveau 6. Celui-ci est aujourd'hui trop utilisé compte tenu de la qualité moyenne du sol, ce qui occasionne des réfections régulières de la surface et entraîne un coup élevé d'entretien.</p> <p>En outre, cette installation est la seule équipée d'un éclairage ce qui renforce son attractivité.</p> <p>Dans ce contexte, la commune souhaite adjoindre un demi-terrain synthétique contigu à ce terrain d'entraînement, dont les dimensions de 40m X 55m. Celui-ci bénéficierait d'un éclairage dédié et délesterait considérablement la structure existante.</p> <p>Ces installations avec celles de La Milesse bénéficieraient à plus de 350 licenciés des U6 aux U18 et des U10F aux U16F.</p> <p>Par ailleurs, le club est en phase de labellisation jeunes FFF et Label Ecole de Football Féminine.</p>
Partenaires	Rapprochement des clubs de St Saturnin et de La Milesse Autres partenaires : Fédération Française de Football, Etat...
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de ce projet estimé à 358 000 € HT se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires : 7 500 € HT - Travaux de terrassements : 44 000 € HT - Travaux de drainage : 19 000 € HT - Travaux VRD Infrastructure : 45 500 € HT - Travaux de revêtements : 151 000 € HT - Travaux équipements sportifs : 35 000 € HT - Travaux éclairage : 56 000 € HT
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)
Calendrier	Début de travaux : Eté 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation du futur équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique n°4 - Action n° 4.23.
Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil du public au cimetière
de Sargé-Lès-Le Mans

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.23.	Amélioration de l'accessibilité et de l'accueil du public au cimetière de Sargé-Lès-Le Mans
Maître d'ouvrage	Commune de Sargé-Lès-Le Mans
Description de l'action	<p>Le cimetière communal a fait l'objet d'un programme d'extension en 2013 avec la réalisation d'un espace cinéraire avec columbariums, caves urnes et d'un jardin du souvenir. La création d'allées en stabilisé renforcé et en béton désactivé a permis d'améliorer également le confort de circulation des visiteurs en situation de handicap ou des familles avec poussettes.</p> <p>En complément, le souhait de la commune est de faciliter l'organisation des cérémonies civiles et recueils organisés sur place (dispersion de cendres par exemple), quelles que soient les conditions météorologiques, par la création d'un préau couvert avec sanitaire adapté intégré, d'une surface approximative de 30 à 40m².</p> <p>Ce programme complet a fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre en 2010 par le cabinet Feuille à Feuille, mais les travaux concernant la réalisation du préau avec sanitaires n'ont pas été réalisés.</p> <p>Ce programme de travaux poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration de l'accessibilité et l'accueil des usagers, - l'amélioration des services de cet espace extérieur
Partenaires	<p>Le programme a fait l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre en 2010 par le cabinet Feuille à Feuille</p> <p>Autres partenaires : Etat, Région.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global de l'opération est estimé à 66 600 € HT. Il se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux : 61 800 € HT - Raccordements : 4 800 € HT
Plan de financement	<p>Pour ce projet, des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR 2022) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle)
Calendrier	<p>Le programme de l'opération a été approuvé le 29 Mars 2021</p> <p>Démarrage des travaux avant la fin de l'année 2022.</p> <p>Durée des Travaux : 3 mois</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation et d'avis des usagers

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n°4.24.
Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Trangé

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.24.	Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Trangé
Maître d'ouvrage	Commune de Trangé
Description de l'action	<p>Le projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur la commune de Trangé a été retenu par les élus suite à deux dossiers de demande d'installation d'une MAM en début d'année 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une demande de 3 assistantes maternelles de la commune - une demande de 3 personnes extérieures à Trangé. <p>A ce jour s'ajoute également une troisième demande de personnes extérieures.</p> <p>Au vu du développement des communes concernées, le service petite enfance du Syndicat du Bocage Cénomans a alerté sur le manque dans le futur d'assistantes maternelles sur le territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les recherches se sont portées sur la location ou achat d'une maison existante, mais il a été finalement décidé par la commune de réserver une parcelle dans le lotissement du « Clos du roux » pour prévoir une construction neuve.</p> <p>Une convention a été signée avec le CAUE pour une étude de faisabilité.</p>
Partenaires	<p>Assistantes Maternelles</p> <p>Syndicat du Bocage Cénomans : service petite enfance</p> <p>CAUE : étude de faisabilité en cours</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût global du projet est estimé à 439 000 € HT, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'une parcelle de 427 m² : 39 000 € - Travaux de construction de la MAM : 400 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées pour ce projet auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional)
Calendrier	<p>Achat du terrain en décembre 2021</p> <p>Etude CAUE : 1^{er} trimestre 2022</p> <p>Consultation des architectes : après retour de l'étude du CAUE</p> <p>Début des travaux : 2nd semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement

CRTE de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole – Fiche projet 2022
Orientation stratégique 4 - Action n° 4.25.
Restructuration du complexe sportif de l'Ormeau à Yvré l'évêque

Orientation stratégique n°4	Favoriser un territoire protecteur et solidaire
Action n° 4.25.	Restructuration du complexe sportif de l'Ormeau à Yvré l'évêque (phase 1)
Maître d'ouvrage	Commune d'Yvré l'Evêque
Description de l'action	<p>Le complexe sportif de l'Ormeau a été créé dans les années 60. Les trois terrains de football n'ont fait l'objet d'aucuns travaux importants depuis le début des années 2000. L'arrosage s'effectue encore au moyen d'arrosoirs déplacés manuellement par les personnels et bénévoles. La mise en place d'un arrosage automatique permettrait de générer d'importantes économies d'eau. Construits en 1978, les vestiaires-tribunes ne permettent plus d'accueillir dignement les sportifs, jeunes, adultes, hommes, femmes, dans des conditions satisfaisantes (locaux vétustes, sanitaires à refaire). Dans ces locaux anciens, d'importantes économies d'énergie sont réalisables.</p> <p>Le complexe sportif de l'Ormeau compte également deux terrains de tennis, aujourd'hui dégradés. Ce type d'installation ne répond plus aux attentes de la population et le nombre de licenciés a baissé.</p> <p>Pour autant, ces équipements sont utilisés par plus d'un millier de personnes chaque année dont le club de football local (260 licenciés), les 350 élèves du collège Pasteur, les élèves des écoles publiques et de l'école privée Saint-Joseph, l'Espace Jeunes, le centre de loisirs, ainsi que les joueurs de tennis.</p> <p>Le projet de restructuration du complexe sportif reposera sur 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection des deux terrains de football naturels dotés d'un arrosage automatique et création d'un terrain synthétique (revêtement naturel) , - Réhabilitation des vestiaires-tribunes : restructuration et extension du bâtiment actuel, amélioration de la performance énergétique, création d'un local de stockage de matériels interassociatifs... - Création d'une aire multi-sport : réfection d'un terrain de tennis, création d'un terrain de padel et d'une aire de cross-fit... <p>Dans le cadre d'objectifs de développement durable, la commune souhaite utiliser l'étendue du terrain synthétique pour alimenter la réserve d'eau des jardins familiaux adjacents au complexe sportif.</p>
Partenaires	<p>Ce projet est porté par la commune avec l'appui d'une AMO (Sport Initiatives). L'ES Yvré l'Evêque, club de football de la commune, sera étroitement associé à la définition des besoins, ainsi que les associations de la commune.</p> <p>Le Mans Métropole sera également sollicité dans le cadre de son soutien au développement d'équipements sportifs structurants.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le coût de l'opération globale est estimé à 1 790 000 € HT dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection des vestiaires : 428 000 € - Réhabilitation de deux terrains naturels : 507 000 € - Création d'un terrain synthétique : 665 000 € - Création d'une aire multisports : 173 000 € - Aménagements divers (abattage haies, clôtures...) : 17 000 €
Plan de financement	<p>Des subventions seront recherchées auprès des partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (DETR/DSIL) - Région des Pays de la Loire (ligne sectorielle ou futur contrat régional) - Département de la Sarthe (Programme départemental des grands et moyens équipements sportifs) - Le Mans Métropole (Fonds de concours Transition Energétique) - Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur)
Calendrier	<p>Phase 1 : réhabilitation d'un terrain naturel et création d'un terrain synthétique : décembre 2022 à mai 2023,</p> <p>Phase 2 : réhabilitation du deuxième terrain naturel, réhabilitation des vestiaires et aire multisports) : juin 2023 à mai 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Indicateurs de fréquentation de l'équipement.



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ANNEXE 4 LISTE INDICATIVE DE PROJETS OU D' ACTIONS POST 2022



Cette annexe 4 « liste indicative de projets ou d'actions Post 2022 » est évolutive.

Cette annexe liste de manière ouverte les actions ou projets envisagés par la communauté urbaine et les 19 communes membres sur la période 2023/2026.

Lorsque ces projets d'investissement seront identifiés (descriptif de l'opération, maîtrise d'ouvrage, coût et plan de financement prévisionnels, calendrier de réalisation...), ils pourront se décliner chaque année sous forme de fiche action détaillée (fiches projets 2023, fiches projets 2024, etc.).

Orientation stratégique 1 :

Renforcer l'attractivité et le développement équilibré du territoire

- ▶ Rénovation globale et extension du Palais des Congrès et de la Culture de la Ville du Mans
- ▶ Mise en œuvre du volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation (ESRI) du CPER 2021/2027
- ▶ Projet de développement touristique de la base de loisirs de la Gèmerie à Arnage
- ▶ Projet de valorisation du port du Mans et de son environnement
- ▶ Projet d'aménagement des jardins archéologiques de la Cathédrale du Mans
- ▶ Projet de construction d'une pépinière d'entreprises à vocation agroalimentaire (Zone industrielle Sud)
- ▶ Projet de reconversion de friches urbaines ou industrielles (ETAMAT...)
- ▶ Poursuite des études pour de nouveaux projets d'équipement de dimension métropolitaine (salle d'athlétisme couverte, bassin de natation de 50 mètres...)

(...)

Orientation stratégique 2 :

Préserver les ressources du territoire et accompagner la transition énergétique

- ▶ Projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans les 19 communes de Le Mans Métropole
- ▶ Projet de réalisation d'une nouvelle déchèterie/recyclerie sur le territoire de Le Mans Métropole
- ▶ Projet de création d'une réserve d'eau naturelle dans le méandre de l'Huisne
- ▶ Poursuite des travaux de protection locale contre les risques d'inondation de la Sarthe et de l'Huisne (remise en état des barrages, travaux de rehaussement des quais...)
- ▶ Poursuite des travaux et mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement

(...)

Orientation stratégique 3 :

Mettre en œuvre une stratégie de mobilité durable

- ▶ Travaux d'aménagement de 3 Chronolignes
- ▶ Travaux d'allongement des quais aux stations de Tramway
- ▶ Travaux d'aménagement d'une nouvelle halte ferroviaire au Nord du Mans à proximité de l'hôpital et de l'Université (CPER)
- ▶ Mise en œuvre du « Schéma cyclable structurant horizon 2030 »
- ▶ Fin des travaux d'aménagement du « Boulevard Nature »

(...)

Orientation stratégique 4 :

Favoriser un territoire protecteur et solidaire

- ▶ Projets de construction, d'extension ou de rénovation d'équipements publics de proximité dans les communes (équipements socioculturels, salles polyvalentes, mairies, écoles, équipements pour la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, équipements sportifs et de loisirs...)
- ▶ Projets de création de nouvelles Maisons de santé pluridisciplinaires dans les communes
- ▶ Projets d'aménagements urbains pour revitaliser les centres des communes et les entrées de ville
- ▶ Projets d'aménagement d'espaces de loisirs dans les communes
- ▶ Projets d'entretien et de valorisation du patrimoine dans les communes

(...)

